Le plus grand quotidien français d'Amérique

la presse

Montréal, vendredi 7 mars 1969, 85e année, no 56, 4 cahiers, 52 pages. ★★ 10¢

141 bâtons de dynamite

Ce n'est pas une bombe

par Michel AUGER

Un appel anonyme aux bureaux d'une agence de détectives privée a conduit la police, vers 8 h. 30 hier soir, à la découverte de 141 bâtons de dynamite, d'une centaine de détonateurs et de plusieurs pièces servant à l'installation de systèmes d'alerte électroniques, le tout placé dans trois boites de carton abandonnées près d'un pilier de béton, sous le boulevard Métropolitain, en face du 5605, Chemin de la Côte-de-Liesse, près de la rue Authier, à Saint-Laurent.

Les détectives qui ont trouvé le matériel explosif ont tout d'abord cru qu'il s'agissait d'une bombe, mais le lieutenant Hubert Grenier de la police de Saint-Laurent qui a minutieusement examiné les pièces trouvées s'est vite rendu compte qu'il s'agissait simplement de dynamite qui n'était pas reliée aux détonateurs. De plus, aucune pile n'a été trouvée dans les boites.

Les policiers, qui croyaient, sur la foi de l'appel reçu par M. Merrill Lawton, enquêteur de l'agence Citadelle, trouver le corps de la victime d'un autre règlement de compte, ont été fort surpris de constater qu'il s'agissait... de dynamite!

Le lieutenant-détective Douglas Stone, qui, avec M. Lawton et le détective Conrad Leroux, ont fait la découverte des boites de bâtons de dynamite ont tout d'abord cru qu'ils s'agissait de déchets abandonnés. Mais en apercevant les fils des détonateurs, ils ont préféré attendre l'arrivée du lieutenant Hubert Grenier, l'expert en désamorçage du Service de la police de Saint-Laurent, qui s'est chargé de vérifier le contenu des boites.

Les détectives de l'Escouade spéciale chargée de démanteler le réseau terroriste qui se sont rendus sur les lieux de la découverte des matières explosives se sont dits fort surpris de voir des pièces hétéroclites servant à l'installation de systèmes d'alerte électroniques mêlées aux détonateurs et aux bâtons de dynamite.

C'était la première fois qu'ils voyaient de telles pièces dans la fabrication des engins explosifs. Habituellement, les terroristes se servent d'un réveil-matin.

Selon l'un de ces policers, la dynamite trouvée hier pourrait tout aussi bien appartenir à des cambrioleurs trouvant trop dangereux, àla suite de l'arrestation de Pierre-Paul Geoffroy, d'être en possession de dynamite.

Tout le matériel saisi devait être remis aujourd'hui aux experts du laboratoire médico-légal pour de plus amples ex-

Voir DYNAMITE, page 2

photo René Picard, LA PRESSE

Il n'y manquait que la pile...

Un policier de Saint-Laurent examinant les diverses pièces hétéroclites servant habituellement à l'installation de systèmes d'alerte électroniques, les détonateurs ainsi que la boîte de bâtons de dynamite, attirail trouvé abandonné hier soir sous le boulevard Métropolitain, près de la rue Authier, à Saint-Laurent.

Geoffroy dit être relié à deux cellules

par Lucien Champeau

Pierre-Paul Geoffroy, 24 ans, 3775 St-Dominique, a relaté avec multiples détails de quelle façon il a fabriqué et a ensuite déposé au moins une vingtaine de bombes un peu partout en ville depuis l'automne dernier.

Il a refusé carrément de répondre à toute question tendant à lui faire dévoiler l'identité de son ou de ses complices, assumant sur ses épaules la responsabilité d'une partie de la récente vague de terrorisme.

A l'issue de son témoignage hier soir, le président de l'audience, le notaire Cyrille Delage, a annoncé :

— qu'il ajournait l'audience à ce matin à 11 h.

— et qu'entre-temps il recommanderait au ministère de la Justice la mise en accusation.

On sait que Me Delage, commissaire des incendies pour la ville de Québec, a été nommé commissaire ad hoc à Montréal pour la pré-enquête consécutive à la capture d'un présumé terroriste.

Me Delage avait ordonné le huis-clos absolu mardi soir et mercredi quand il a commencé l'interrogatoire "style-juge-d'instruction" du détenu Geoffroy.

Ce dernier devait en conséquence comparaître en cour des Sessions hier matin jeudi.

Mais les autorités ont décidé de poursuivre cette pré-enquête hier après-midi en levant le huis-clos.

C'est ainsi qu'hier après-midi et hier soir un fort groupe de journalistes et de photographes ont pu assister au long récit des exploits de Geoffroy répété par ce dernier à la demande des procureurs de la Couronne.

En substance, Geoffroy reconnait l'existence de deux cellules du FLQ : la sienne et une autre avec un membre de laquelle il sert de lien entre les deux.

Les membres de sa cellule, qui sont au nombre d'au moins trois, et qui ne comptent pas de femmes, connaissent bien leur identité respective, mais ne s'interpellent que par des prénoms ou des sobriquets pour des raisons de sécurité.

A sa connaissance, les deux cellules n'entreposaient de la dynamite et autres explosifs que chez lui.

Il a lié connaissance avec les autres membres au cours de manifestations sociales étudiantes, et par parité de goût sur le plan politique, on a d'un commun accord décidé de fonder une cellule, qui s'est adjointe à l'autre avec le temps.

Geoffroy ne se considère pas comme le chef de sa cellule. Il affirme que les décisions se prennent à la majorité des voix et que l'entente collective ne pose pas de problème.

Il refuse de dire si son groupement comprend des étudiants.

Il révèle que c'est un membre d'une autre cellule qui a fabriqué la bombe déposée rue Ste-Catherine ouest chez l'Imprimeur de la Reine.

Il déclare fausse la version qui veut que l'on ait trouvé chez lui trois bombes amorcées et une autre piégée :

"Chez moi, lors de la visite des policiers, il y avait une bombe amorcée ; une seconde bombe n'ayant aucun contact ; et enfin une troisième bombe non piégée car c'était une expérience que nous avions tentée et que nous avions abandonnée parce que nous la trouvions trop dangereuse. Cette troisième bombe en réalité ne comportait que de la dynamite et une pile sèche, rien d'autre."

La bombe chez l'Imprimeur de la Reine fait l'objet d'un long interrogatoire. Le témoin déclare qu'il a aidé un membre d'une autre cellule à la fabriquer et qu'il l'a accompagné pour aller la déposer.

A son retour chez lui, il a écouté les nouvelles à la radio, mais sans y prêter trop d'attention car il commençait à être habitué à entendre le récit de semblables événements. Cette bombe ne comportait que deux bâtons.

Puis on aborde la bombe déposée au club de Réforme, le 22 février dernier. Il parle de l'achat d'un réveil-matin dans une pharmacie de l'avenue du Parc, achat effectué en compagnie d'au moins trois compagnons au coût de $4. Lui-même a versé $0.75.

L'explosif a comporté dix bâtons de Forcite d'une demi-litre et un b a t o n de Pento-Mex.

Voir CELLULES, page 2

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Pierre-Paul Geoffroy gardait la dynamite

La foule fracasse les vitres de l'ambassade chinoise à Moscou

MOSCOU, (AFP-UPI-PA-Reuter)—Des dizaines de milliers de Moscovites ont manifesté aujourd'hui devant l'ambassade de Chine pour protester contre les incidents de frontières et ceux qui se sont déroulés à Pékin.

Malgré la présence des forces de l'ordre, la manifestation a pris dès le début des proportions considérables. Toutes les vitres de l'ambassade chinoise ont été brisées.

Pendant que se déroulait cette manifestation, le ministère soviétique des Affaires étrangères a adressé une note à l'ambassade de Chine exigeant que "les autorités chinoises prennent des mesures urgentes pour protéger les établissements soviétiques et le personnel de l'URSS à Pékin contre les actes hostiles et pour leur assurer des conditions d'activité normales".

La foule, portant drapeaux et banderoles, hurle des slogans hostiles aux Chinois tels que "Honte à Mao", "La politique de Mao Tsé-toung sert la cause du capitaliste", "Le peuple soviétique est fidèle à la cause de la révolution socialiste", et lève le poing pour marquer son "indignation".

Peu après le début de la manifestation, des pierres, lancées par la foule, ont brisé une dizaine de baies vitrées de l'immeuble diplomatique, mais la milice a aussitôt lancé un appel par hauts-parleurs aux manifestants pour leur demander de ne pas se livrer à de tels actes.

Dans l'enceinte de l'ambassade de Chine, une énorme pancarte rouge portant des idéogrammes chinois a été dressée pour répondre aux slogans, et les diplomates chinois, massés aux fenêtres, brandissent le poing et hurlent en direction de la foule.

Sans cesse, de nouveaux autobus déversent des manifestants, et une heure et demie après le début de la manifestation, on estimait que plus de cent mille personnes avaient déjà défilé devant l'ambassade en hurlant "Honte, honte". Le flot des manifestants, qui défilent par rangs de dix, et au rythme de 400 à la minute, est sévèrement canalisé par trois régiments de miliciens dirigés par un général, et par des voitures de pompiers commandées par un colonel.

Une double rangée de miliciens au coude à coude interdit toute progression vers l'immeuble diplomatique mais ne peut empêcher les jets de boulons, blocs de glace ou bouteilles d'encre dont la façade de douze étages de l'immeuble chinois est maculée.

Voir MOSCOU, page 2

Hausse du prix des cigarettes

La firme Imperial Tobacco of Canada Limited annonce son intention de majorer d'un cent, à compter du 17 mars, le prix de ses paquets de cigarettes.

Le vice-président et gérant général de cette firme, M. Ed Ricard, a révélé dans une entrevue que les distributeurs ont été avisés qu'une augmentation de 43 cents par 1,000 cigarettes entrera en vigueur ce jour-là. Cette majoration, a-t-il expliqué, pourrait se traduire par un cent de plus par paquet de cigarettes.

Voir CIGARETTES, page 2

Est-ce un nouveau "mai" qui commence à Paris?

par Pierre SAINT-GERMAIN

correspondant de LA PRESSE à Paris

PARIS — La France se dirige-t-elle vers une nouvelle crise qiu va ébranler le régime gaulliste ? L'homme de la rue se pose la question aujourd'hui en lisant dans tous les quotidiens les manchettes qui annoncent la grève générale prévue pour mardi prochain à la suite de l'échec, hier soir, des négociations tripartites syndicats-patrons-gouvernement. Cette offensive des travailleurs est d'autant plus inquiétante qu'elle s'accompagne d'une révolte des petites et moyennes entreprises contre la fiscalité et d'une nouvelle menace de dévaluation du franc caractérisée par la ruée sur l'or. Ainsi que par la baisse des réserves de devises due au déficit du commerce extérieur. Sur le plan strictement politique, par ailleurs, la bataille contre le référendum sur la "régionalisation" et la réforme du sénat prévue pour le 27 avril prend une ampleur croissante et,

Voir PARIS, page 2

- *Rupture des négociations entre le patronat et les ouvriers français*

—page 39

Les astronautes entreprennent un dangereux "ballet spatial"

HOUSTON, (AFP - UPI - PA) — Depuis 7 h. 40 ce matin, la m i s s i o n "Apollo-9" est devenue une question de vie ou de mort pour les cosmonautes James McDivitt et Russell Schweickart. A ce moment précis, David Scott, resté seul à bord de la cabine "Apollo", a pressé un bouton libérant les 12 verrous à ressort qui reliaient la cabine mère et le module lunaire.

Les deux véhicules se sont alors éloignés l'un de l'autre et le dangereux "ballet spatial" débutait. Pendant plus de cinq heures, le "LEM" évoluera par ses propres moyens, au début, à proximité de la cabine "Apollo", puis finalement jusqu'à une centaine de milles de celle-ci. Pour s'en éloigner ainsi, McDivitt et Schweickart auront actionné le moteur de descente du module lunaire, simulant alors un atterrissage sur la Lune.

Il appartiendra ensuite à ces deux cosmonautes, après avoir largué le palier de descente, de mettre à feu le moteur de remontée et de manoeuvrer de façon à affectuer un rendez-vous avec "Apollo" et de s'y arrimer.

Cependant, en cas de difficulté à bord du "LEM", il est prévu que Scott pourra se porter à leur secours en pilotant seul le navire "Apollo".

Si tout se passe comme prévu, le "LEM" sera éjecté dans le cosmos quelques heures après que McDivitt et Schweickart auront regagné la cabine mère.

Immédiatement après la séparation, les deux véhicules ont effectué des manoeuvres en cercle l'un autour de l'autre pendant que Scott photographiait ces évolutions.

Avant que cette séparation ne s'effec-

Voir BALLET, page 2

Grâce à son moteur de remontée, le "LEM" part en chasse afin de rejoindre la cabine-mère "Apollo", effectuer le rendez-vous et finalement compléter la manoeuvre par un arrimage. Les deux cosmonautes à bord du module lunaire regagnent la cabine "Apollo" en empruntant le tunnel qui relie les deux appareils.

Sommaire

Ann. classées / 31 à 37, 40 à 50
Arts et Spectacles / 8 à 11
Bandes dessinées / 24
Courrier "Que faire ?" / 39
Décès, naissances, etc. / 51
Editorial / 4
Finance / 20-21
Horoscope / 30
Informations étrangères / 39
Informations nationales / 27
Les secrets de polichinelle / 30
Loisirs et récréation / 24
Mots croisés / 32
Radio et télévision / 19
Sports / 14 à 17
Tribunaux / 7
Vie féminine / 28 à 30
Vie mondaine / 29
Votre médecin / 30

Météo : généralement ensoleillé, Min.: 5°, Max.: 20° ● Détails page 2.

AUJOURD'HUI

• Le Canadien reprend le premier rang — page 13

• La session des Etats généraux — page 18

• Bill 85 :
Le Conseil supérieur de l'éducation demande au gouvernement d'en retarder l'adoption —page 25
Le premier ministre Bertrand en veut l'adoption, quitte à l'abroger par la suite —page 26

• Incendie à Ottawa : un mort — page 27

• Une église vendue pour $700,000 — page 3

Droits réservés

Loubier promet un "ménage" au Haut-commissariat des sports

par François TREPANIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Gabriel Loubier, a annoncé, hier, qu'il effectuera "un grand ménage" d'ici trois semaines au sein de la direction du Haut-commissariat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs.

M. Loubier a fait part de ses intentions à ce sujet au cours d'une rencontre avec les membres du Cercle des journalistes de Québec qui l'avaient invité à leur petit-déjeuner-causerie hebdomadaire.

Le ministre n'a pas précisé quelles seront les têtes qui seront affectées par le "nettoyage", mais il a confirmé une rumeur selon laquelle le haut-commissaire, M. Yves Bélanger, a demandé à être affecté à un autre poste.

Selon les informations communiquées par M. Loubier, M. Bélanger a adressé il y a deux semaines une lettre au premier ministre Jean-Jacques Bertrand demandant à être remplacé à moins que ses deux collègues, MM. Pierre Duceppe et Louis Chantigny ne soient renvoyés.

D'après des renseignements publiés dans les journaux depuis deux semaines, la direction du Haut-commissariat est paralysée par une crise qui met aux prises ces trois fonctionnaires ainsi que le chef de cabinet de M. Jean-Jacques Bertrand, M. Jean Loiselle et le ministre d'Etat à l'Education, M. Jean-Marie Morin.

M. Loubier a précisé qu'à la suite de la demande formulée par M. Bélanger il est entré en communications cette semaine avec le maire de la ville de Québec, M. Gilles Lamontagne, pour lui demander s'il serait intéressé à rengager M. Bélanger qui était autrefois employé de la ville de Québec, à titre de responsable du Service des loisirs.

Le maire de la ville de Québec aurait indiqué au ministre qu'il entrerait à nouveau en communication avec lui d'ici quelques jours pour lui donner une réponse à ce sujet. Il semble que la ville de Québec soit fort intéressée à rengager M. Bélanger qui a fait des études très poussées au Québec et à l'étranger dans le domaine des loisirs.

Quant à MM. Duceppe et Chantigny, M. Loubier s'est contenté de répondre par un sourire à un journaliste qui lui a demandé si le nettoyage ne signifierait pas, à toutes fins pratiques, le départ des trois fonctionnaires du Haut-commissariat.

Le ministre a avoué par ailleurs que la guerre au Haut-commissariat entre MM. Bélanger, Duceppe et Chantigny existe depuis déjà plusieurs mois.

Avant de prendre la direction de cet organisme l'automne dernier, M. Loubier aurait même été informé par son collègue, M. Jean-Marie Morin, que "l'atmosphère entre les commissaires était polluée et infecte."

"Dans les trois cas, a dit M. Loubier, je peux dire qu'ils m'ont servi loyalement et honnêtement. Il s'agit de trois hommes compétents et loyaux. Pour ce qui est du reste, ce n'est pas un secret de polichinelle, il y avait deux clans."

Le ministre du Tourisme a révélé d'autre part que les articles du quotidien québecois le Soleil touchant le Haut-commissariat s'inspirent tous du contenu du journal intime du commissaire Louis Chantigny.

D'après M. Loubier, un ou deux fonctionnaires auraient pénétré "à la James Bond" dans le bureau de M. Chantigny au Parlement à Québec et auraient photocopié ce journal. Les photocopies auraient ensuite été transmises au journaliste Gilbert Athot qui s'en serait inspiré pour publier ses articles.

CELLULES

SUITE DE LA PAGE 1

Geoffroy a reçu l'aide d'un soudeur, membre d'une autre cellule du FLQ, dont il refuse à plusieurs reprises de divulguer l'identité.

Il commence alors la litanie des bombes qu'il a aidé à fabriquer ou à déposer :

— le 14 février : place de la Bourse ;
— le 11 février au Régiment de Maisonneuve. Au cours d'un interrogatoire subséquent, il expliquera qu'avec ses compagnons, au nombre d'au moins trois, il a monté le mécanisme pour 10 h. du soir, mais comme il n'était que 9 h. 30, il a décidé de passer le premier quart d'heure à déguster une bière avec ses amis à la taverne Krausmann, voisine de la barraque.
— le 10 février, Bates Road, à la RCAF.
— le 8 février, au ministère provincial du Travail, 355, McGill : il a participé à la fabrication, mais ne l'a pas déposée.
— le 24 janvier au 8e étage de la banque de la Nouvelle Ecosse, rue McGill : il l'a fabriquée mais non déposée.
— le 21 janvier, au no 760, Crémazie ouest : fabriquée et déposée par lui.
— la bombe déposée le 8 janvier au no 8517, Ernest-Lavigne ne lui rappelle aucun souvenir.
— le 31 décembre, à l'édifice du gouvernement fédéral au no 1179, Bleury : fabriquée et déposée par lui.
— le 31 décembre, il a fabriqué les deux bombes de l'hôtel de ville de Montréal, et a déposé celle du côté ouest, qui n'a pas explosé.
— le 12 décembre chez le propriétaire de la Standard Structural Steel, au no 5915, boul. Pie-IX : fabriquée et déposée par lui.
— le 22 novembre, chez Eaton. Il n'est pas certain qu'il ait fabriqué cette bombe et dit qu'il ne l'a pas déposée.
— le 21 novembre, à la régie des alcools, 8360, St-Laurent : fabriquée et déposée par lui.
— le 17 novembre à la Standard Structural Steel, rue Paré : fabriquée et déposée par lui.
— le 15 novembre à la compagnie Lord, 4700, Iberville : fabriquée et déposée par lui.
— le 14 novembre à la Domtar, 5200, Molson : fabriquée et déposée par lui.
— le 12 novembre, à l'édifice des Chambres de Commerce, 1080 Beaver Hall : ses souvenirs sont imprécis et il ne s'en souvient plus.

Geoffroy révèle que le stock de bombes et de dynamite trouvé chez lui, ne lui appartenait pas en propre mais constituait un bien commun, dont il avait la garde.

Quand on voulait s'en servir, on le prévenait et il laissait la clé de sa porte sous le paillasson.

Il déclare qu'il n'a pas fabriqué la bombe de la Murray Hill et qu'il ne l'a pas déposée.

Il opine qu'une autre cellule doit revendiquer la paternité de cette bombe.

Quand l'interrogatoire revient sur la bombe de l'édifice des Chambres de Commerce, rue Beaver Hall, le témoin répète qu'il ne se souvient pas de grand-chose :

"Nous croyons que les Chambres de Commerce représentent l'exploitation ouvrière et les syndicats de patrons", dit-il.

Traitant de la bombe de la rue St-Louis, à Québec, Geoffroy dit qu'il en a entendu parler par les journaux le lendemain, et qu'il ignore qui l'a fabriquée.

Il affirme qu'il n'existe pas d'autres cellules du FLQ à l'extérieur de Montréal, mais que d'autres cellules peuvent avoir des contacts avec l'extérieur.

Il a fabriqué et déposé la bombe qui a sauté le 22 septembre à la caserne des Black Watch, au no 2067 Bleury.

Il ne croit pas avoir fabriqué la bombe qui a été déposée le 25 septembre au pied du monument MacDonald, à la place du Canada.

Il n'a pas participé à la fabrication ni au transport de la bombe qui a explosé à la compagnie Crète, à Shawinigan :

— Etiez-vous là, quand la bombe est partie de chez vous pour se rendre à Shawinigan, lui est-il de nouveau demandé ?

— Je ne suis pas sûr, répond-il.

On revient sur les bombes du club de Réforme et du Régiment de Maisonneuve, rue Cathcart. La seconde était enveloppée lors de son transport dans l'enveloppe du disque d'Y. Deschamps : "Les unions, qu'est-ce que ça donne ?"

On demande au témoin de dessiner une carte des alentours du Régiment de Maisonneuve et d'indiquer son trajet et celui de ses compagnons à partir de la taverne Krausmann.

On lui pose quelques autres questions et le commissaire Delage rend sa décision.

Hier matin, alors que la Couronne s'apprêtait à loger 135 accusations diverses contre Geoffroy, la comparution de ce dernier a soudainement été retardée, à la suite d'un ordre venu — semble-t-il — de Québec. Selon une source fort sérieuse, la police aurait découvert d'autres indices qui jetteraient une lumière nouvelle sur toute l'affaire.

MOSCOU

SUITE DE LA PAGE 1

Un diplomate chinois, qui filmait la foule des manifestants, a reçu un jet d'encre sur sa vareuse.

Des voitures radio diffusent le texte de la note soviétique de protestation contre les manifestations chinoises organisées ces derniers jours devant l'ambassade d'URSS à Pékin.

De nombreux soldats, à bord de cinquante camions, sont stationnés à quelque distance de l'ambassade de Chine.

La note soviétique

"Lors des désordres du 3 et 4 mars (à Pékin), des correspondants de l'agence Tass et deux collaborateurs de l'ambassade d'URSS à Pékin ont été l'objet de violences et d'insultes de la part de la foule chinoise", déclare la note remise par le ministère des Affaires étrangères soviétique à l'ambassade de Chine à Moscou.

"Depuis le 3 mars, poursuit la note, la situation qui règne à Pékin constitue un obstacle au fonctionnement normal de l'ambassade et d'autres administrations officielles soviétiques. Elle menace le sécurité du personnel soviétique.

"Des agissements insensés des autorités chinoises dans l'avenir, ajoute la note, peuvent conduire à des complications dont la responsabilité incombera entièrement à la partie chinoise."

Pékin retrouve son calme

Pékin a retrouvé brusquement un calme total aujourd'hui après trois journées de gigantesques manifestations antisoviétiques.

Autobus et bicyclettes se croisent paisiblement sur la grande avenue qui passe devant l'ambassade de l'URSS, là où, de lundi à jeudi, des centaines de milliers de manifestants ont défilé. L'entrée de la petite rue qui mène de l'avenue à l'ambassade n'est pas gardée.

Plus de 150 millions de Chinois ont participé aux manifestations antisoviétiques à travers la Chine, scandant le slogan "A bas les nouveaux tsars", a déclaré ce matin Radio-Pékin capté à Hong-Kong. Pendant ce temps, a ajouté la radio, les troupes frontalières chinoises sont sur pied d'alerte, prêtes à toute éventualité. (Hier encore, la radio parlait de 30 millions de manifestants en trois jours).

Radio-Pékin a ensuite lancé un appel au peuple chinois, l'invitant à resserrer les rangs encore plus fermement derrière le président Mao, et à accroître l'effort de production pour que le pays soit prêt à faire face à une guerre.

CIGARETTES

SUITE DE LA PAGE 1

Les prix des cigares et du tabac ne sont pas touchés.

M. Ricard a précisé que cette majoration a été rendue nécessaire par suite d'une augmentation de prix de différents items, comme la feuille de tabac, le transport, l'emballage et les salaires.

Ainsi donc, à compter du 17 mars, un paquet de cigarettes, à l'exclusion de la taxe provinciale qui varie d'une province à l'autre, se vendra 43 cents pour un format de 20, et les "king size" 44 cents.

La société Benson & Hedges (Canada) Ltd. considère de près les motifs de majoration de prix des cigarettes. Imperial Tobacco of Canada Limited a déjà pris cette décision.

Comme Imperial Tobacco donne le ton à l'industrie du tabac, il est probable que Benson & Hedges et d'autres sociétés majorent les prix dès le 17 mars, date à laquelle les clients d'Imperial Tobacco commenceront à payer 43 cents de plus par 1,000 cigarettes.

Pour sa part, M. J. H. Devlin, président de Rothmans of Pall Mall Canada Limited, a souligné que cette entreprise n'a pas encore pris de décision dans le sens d'une hausse du prix de ses produits. Les manufacturiers de produits de tabac, ajoutait-il, font tous face à des coûts accrus. La société Macdonald Tobacco ne s'est pas encore prononcée sur la hausse.

Le fumeur devra donc payer un cent de plus le paquet de 20 cigarettes, dès le 17 mars, dans le cas des marques Imperial Tobacco et peu après, selon toute vraisemblance, pour les autres marques.

le TEMPS qu'il fera

MAXIMUM AUJOURD'HUI : 20
MINIMUM LA NUIT PROCHAINE : 5

Prévisions officielles émises par le Bureau météorologique de Dorval :

Régions de Montréal, Ottawa, Cantons de l'est et Laurentides : généralement ensoleillé aujourd'hui. Samedi, généralement nuageux, avec possibilité d'un peu de neige légère en fin de journée. Moins froid. Vents légers aujourd'hui et de l'ouest de 15 milles samedi. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Montréal et Ottawa, 20 et 5; Sherbrooke et Ste-Agathe, 15 et zéro.

Régions de Québec et St-Maurice : généralement ensoleillé et froid aujourd'hui. Samedi, nuageux avec un peu de neige légère et moins froid. Vents de l'ouest de 15 milles, avec rafales à 25 milles cet après-midi et samedi. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Québec, 15 et 10; La Tuque, 15 et 5.

Régions du Lac St-Jean : généralement nuageux avec un peu de neige commençant dans l'après-midi ou la soirée et se continuant samedi. Plus doux. Vents de l'ouest de 15 à 25 milles. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Chicoutimi, 15 et 5.

FETE : saint Thomas d'Aquin

La grève s'étend chez les facteurs

La livraison du courrier est interrompue aujourd'hui dans quelques villes canadiennes, et de source syndicale, on apprend qu'il pourrait arriver qu'éventuellement les 11,000 facteurs du Canada se mettent en grève, pour protester contre de nouvelles directives du ministère des Postes.

Les facteurs de Winnipeg, St. Catharines, et entre 40 et 50 facteurs de Sault Ste-Marie se sont mis en grève ce matin. Ceux de Windsor, Hamilton et London, devaient en faire autant.

A Montréal, les absences pour "maladie" sont plus nombreuses que d'habitude aujourd'hui et les dirigeants du syndicat local croient qu'ils convoqueront leurs membres en assemblée générale demain matin ou lundi soir pour décider des mesures à prendre.

Les facteurs protestent contre la "livraison continue" du courrier qui les force à s'abstenir de revenir au bureau de poste pour y prendre leur repas le midi. Ils doivent donc manger leur "lunch" au froid, disent-ils.

Cette mesure s'insère dans un nouveau programme du ministère des Postes pour réduire les dépenses. La semaine de travail des facteurs a été réduite à cinq jours.

A Montréal, aux difficultés que rencontrent les dirigeants du bureau de poste, s'ajoutent celles avec les employés de Rod Service, une entreprise privée qui fait la levée des boîtes, la distribution des colis, etc. Plusieurs employés de Rod Service sont encore absents de leur travail ce matin, soit pour cause de maladie ou pour participer à des "séances d'étude" de leur syndicat.

PARIS

SUITE DE LA PAGE 1

par-dessus le marché, une partie des gaullistes accusent d'inefficacité le gouvernement. Il faut ajouter à ce tableau déjà assez sombre la campagne d'agitation que la minorité "gauchiste" continue à mener dans les universités et les lycées. Il est encore trop tôt cependant pour dire si tous ces points noirs peuvent plonger le pays dans un chaos qui entraînerait une épreuve de force comparable à celle de mai-juin derniers. Pour répondre à cette question, il faudrait savoir si les travailleurs sont en état de "combativité". Diverses hypothèses courent les rues, à commencer par celle d'un changement de gouvernement.

Une couche apparemment importante de gaullistes souhaiterait le départ du premier ministre actuel, M. Couve de Murville, qualifié d'"inexistant", et son remplacement par son prédécesseur, M. Pompidou. Ce dernier, dont la déposition est sollicitée par un avocat de la défense sur un point de l'enquête sur l'assassinat de stefan Marcovic, "gorille" des vedettes de cinéma Alain et Nathalie Delon, s'est acquis la réputation "d'homme de la situation" lors des "événements" du printemps dernier. Il est toutefois contesté par l'aile "gauche" des gaullistes, qui lui reproche notamment de professer des idées économiques de "droite". Selon une autre hypothèse, le gouvernement se montrerait dur à l'égard des syndicats en vue de provoquer chez eux des réactions qui sèmeraient la peur dans les classes moyennes et amèneraient celles-ci à appuyer le "oui" demandé par de Gaulle au référendum. Jusqu'ici, tous les partis d'opposition, des communistes à la droite, appellent la population à voter "non" à cette consultation qu'ils qualifient de plébiscite. C'est dans ce climat général d'incertitude que les travailleurs des secteurs nationalisé, public et privé préparent l'arrêt de travail qui va perturber mardi la vie économique du pays. Le jour même où de Gaulle doit s'adresser à la nation au sujet du référendum.

BALLET

SUITE DE LA PAGE 1

tue, McDivitt et Schweickart avaient vérifié l'appareillage du module lunaire pendant quelques heures. Tout l'équipage était debout depuis minuit et demi pour préparer les manoeuvres de la journée. Les deux pilotes du "LEM" ont changé de véhicule dès 5 h. 30 en empruntant le tunnel qui relie les deux engins.

Le module lunaire est fait de telle façon qu'il ne peut voler que dans le vide cosmique; il ne peut être question pour lui de tenter de réintégrer la terre par ses propres moyens.

Si "Appollo-9" réussit toutes les manoeuvres qui sont une répétition générale d'un atterrissage sur la Lune, la route sera ouverte devant la mission "Appollo-10" qui permettra aux Américains de descendre à quelque 50,000 pieds du sol lunaire à bord d'un "LEM", et devant la mission "Apollo-11" qui devrait permettre à deux cosmonautes de se poser sur la Lune en juillet prochain. En cas d'échec aujourd'hui, le voeu du président Kennedy de conquérir cet astre avant 1970 ne pourra se réaliser. Aujourd'hui, Schweickart dispose du même équipement que durant sa sortie spatiale d'hier, c'est-à-dire qu'il dispose d'une réserve d'oxygène de quatre heures. Mais en cas d'urgence, McDivitt ne peut compter que sur une réserve d'oxygène d'une demi-heure. Si le "LEM" s'approche de la cabine mère mais sans parvenir à s'y arrimer, il est prévu que c'est Schweickart qui devra gagner en premier la cabine "Apollo" en passant par l'extérieur, suivi peu après de McDivitt.

Les Dirigeants de la NASA ont une entière confiance en l'équipement du module lunaire et sont convaincus que les deux pilotes réussiront toutes les manoeuvres du plan de vol.

Ces manoeuvres d'aujourd'hui complétées, tous les buts principaux de la mission "Apollo-9" auront été atteints et le vol, qui doit se terminer jeudi prochain par un amerrisage dans l'Atlantique, se poursuivra à compter de demain dans un calme relatif. Il aura duré près de 10 jours, soit le temps d'un vol Terre-Lune-Terre.

DYNAMITE

SUITE DE LA PAGE 1

pertises. Quant à la dynamite, 141 bâtons de Forcite CIL 60 p. 100, les artificiers du détachement de l'Armée canadienne au camp Bouchard à Sainte-Thérèse, en ont pris possession aux petites heures ce matin.

Les policiers ont entrepris des recherches en vue de trouver l'endroit d'où proviennent ces explosifs.

Cette découverte vient s'ajouter à celle de mardi dernier dans l'appartement d'un jeune homme de 25 ans Pierre-Paul Geoffroy, où la police a trouvé 200 bâtons de dynamite et à celle de samedi dernier, dans une grange de Saint-Paul-l'Ermite, où l'on a trouvé 3,000 bâtons de dynamite.

Le mois dernier, deux adolescents de Pointe-aux-Trembles avaient trouvé près de 200 bâtons de dynamite cachés dans un sac de polythène dans un petit boisé longeant l'autoroute de la rive nord, près de la maison de leurs parents.

Profitez dès maintenant
du service pratique de
LIVRAISON A DOMICILE DE
la presse
C'est simple, vous n'avez qu'à
composer ce numéro
874-6911

Centre chiropratique de Montréal
Electro-physiothérapie au complet
Dir. : Dr S. M. FAIERSTEIN, B.A.D.C.
Chiropraticien diplômé
Ouvert tous les jours — A domicile sur demande
1003 est, ST-JOSEPH (coin BOYER) 843-5019

Une bonne nouvelle.
Ça voyage vite!

Le sedan 4 portes Viva de luxe.

Venez essayer une Viva aujourd'hui.

Nouveaux modèles
Pour 1969, deux nouveaux modèles Viva : deux sedans à quatre portes, offrant le luxe, les performances de la Viva et la commodité du modèle quatre portes. La gamme des Viva contient désormais six modèles : trois sedans deux portes, un station-wagon et deux sedans quatre portes.

Nouvelle puissance
Là encore, un choix plus étendu : trois moteurs pour la Viva 1969. Le moteur standard de 57 CV est silencieux, sûr, économique. En option, le "90", qui atteint 70 CV, et aussi un nerveux 4-cylindres à arbre à cames en tête, qui développe 84 CV.

Nouveaux équipements en option
Le "90" et le "1600" sont livrés avec des servo-freins, avec disques à l'avant, et un pont arrière spécial à rapport de 4.125. On peut commander : les freins à disque séparément avec le moteur standard de la Viva, sur tous les modèles ; la transmission entièrement automatique à trois rapports. La boite de vitesses standard est une 4-vitesses à levier au plancher.

Nouveaux dispositifs de sécurité
La Viva est dotée des dispositifs de sécurité des grandes voitures : feux de position latéraux avant et arrière, feux de recul, système de freinage à deux maitres-cylindres avec témoin lumineux, colonne de direction amortissante . . . et bien d'autres. Tous standard.

Chaque Viva doit faire sa marque pour recevoir cette marque

GM SYMBOLE D'EXCELLENCE

La Viva : $1897* chez les concessionnaires Pontiac.

*Prix de détail maximum proposé par le fabricant pour le sedan Viva standard, avec chauffage-dégivrage, à Montréal. Le prix indiqué comprend les frais de manutention et de livraison, la taxe de vente fédérale et la taxe d'accise. Taxes provinciale et locale, et frais d'immatriculation non compris. La Viva de luxe (représentée ci-dessus), la SL et le station-wagon sont livrables moyennant un léger supplément de prix.

Concessionnaires VAUXHALL-PONTIAC pour Montréal et sa banlieue :

HARLAND AUTOMOBILES LTEE, 955 boul. Montréal-Toronto, Rond-Point de Dorval, 631-2051
JARRY AUTOMOBILE INCORPOREE, 1068 boul. des Laurentides, Ville de Laval, 669-2681
OMER BARRE VERDUN, LIMITEE, 5987 avenue Verdun, Verdun, 768-2551
VAILLANCOURT PONTIAC BUICK LTEE, 375 boul. Labelle, Chomedey, 681-2533
ABIAS PEPIN AUTOMOBILES LTEE, 155 ouest, rue St-Charles, Longueuil, 674-4924
GOHIER AUTOMOBILES LTEE, 3333 est rue Jarry, 376-8465
BOULEVARD PONTIAC BUICK LTEE, 7085 boul. St-Laurent, 279-7321
MID-TOWN MOTORS LIMITED, 1395 ouest, Boul. Dorchester, 866-9961
MONTREAL BUICK LTD., 4026 ouest, rue Ste-Catherine, 937-6342
GRANT HAMILTON PONTIAC BUICK LTD., 3500 ouest, rue Jean Talon, 735-3792
ROCHELEAU AUTOMOBILE LIMITEE, 11251 est, rue Notre-Dame, 645-1651
SANGUINET AUTOMOBILE LIMITEE, 1965, rue La Fontaine, 524-3761
VILLE-MARIE PONTIAC-BUICK LTEE, 4833 boul. St-Laurent, 288-0186

la presse

MONTREAL, VENDREDI 7 MARS 1969 — 85e ANNEE — No 56

REDACTION (JOUR) 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911 / RENSEIGNEMENTS 874-7272

Démolition prochaine

L'église Saint-Henri, l'une des plus vieilles églises de "la ville aux cent clochers", sera démolie pour faire place à un Centre communautaire école-église. La CECM, qui a acheté l'église pour la somme de $700,000, érigera sur son emplacement une polyvalente de 2,700 élèves. Une nouvelle église, plus petite (200 ou 300 places), qui sera construite au coût de $200,000, communiquera avec l'auditorium de l'école polyvalente.

L'église Saint-Henri vendue à la CECM pour la somme de $700,000

par Louise COUSINEAU

L'une des plus vieilles églises de Montréal, l'église Saint-Henri située rue Saint-Jacques, a été vendue pour la somme de $700 à la Commission des écoles catholiques de Montréal.

L'église sera démolie et fera place à un Centre communautaire école-église. L'école sera une polyvalente de 2,700 élèves et voisinera l'école primaire Ludger-Duvernay et l'école secondaire Saint-Thomas-d'Aquin.

La nouvelle église sera petite (200 ou 300 places) et communiquera avec l'auditorium de l'école polyvalente contenant 600 places. Ainsi, le dimanche, il y aura assez de place pour tout le monde, tandis que, la semaine, l'église aura un caractère intime.

La nouvelle église sera bâtie sur un terrain que la paroisse a le choix d'acheter ou de louer. Le curé de Saint-Henri, l'abbé Fernand Lapointe, a révélé hier, au cours d'une conférence de presse, qu'il sera plus avantageux financièrement que le terrain soit loué à 8 p. 100 de sa valeur d'évaluation, soit $8 le pied carré par année.

L'église coûtera environ $200,000. Le curé et ses trois vicaires ont acheté une maison au 723 rue du Couvent, au coût de $31,000, qui servira de presbytère.

Un profit net de $400,000

C'est donc dire qu'il restera un profit net d'environ $400,000 à la paroisse Saint-Henri-des-Tanneries. Que fera-t-on de cette somme? Il est question pour le moment de l'investir et d'utiliser les intérêts au maintien de la paroisse, dont les revenus ont décru ces dernières années étant donné la baisse de la pratique religieuse.

La CECM prendra possession du terrain le 1er mai. En attendant que la nouvelle église soit érigée, les paroissiens iront à la messe du dimanche à l'école Ludger-Duvernay, les mariages et les funérailles auront lieu en l'église irlandaise Saint-Thomas-d'Aquin située à proximité.

La vente de l'église a été décidée parce qu'il aurait fallu faire des réparations évaluées à $300,000 (la construction de l'église remonte à 1867). Le curé et ses vicaires ont également pris en considération qu'à l'heure actuelle il faut que les locaux servent le plus possible et le plus souvent possible.

Le sous-sol de l'église abritera les bureaux de la paroisse. On prévoit également une salle d'accueil pour les paroissiens qui voudront discuter après les offices religieux.

Plusieurs paroissiens de Saint-Henri, lorsqu'ils ont entendu parler pour la première fois de la vente de l'église, s'y sont opposés. Le curé Lapointe a même reçu une lettre d'un "enragé" qui déclarait: "Vous êtes tous une bande de fous". Les sentiments d'opposition se sont atténués toutefois lorsque les paroissiens ont appris combien il en coûterait pour conserver la vieille église.

La CECM a aussi acheté un hospice pour vieillards situé à quelques pas de l'église pour la somme de $825,000. L'hospice ne devra être évacué que le 1er mai 1970 et l'on ignore encore où seront relogés les quelque 300 personnes âgées qui l'habitent. Le foyer pour vieillards n'appartient pas à la paroisse, mais à une corporation dirigée par M. Marc Bourgie, directeur de funérailles.

PINCOURT

Aucune enquête sur les vols pendant 7 mois

par Pierre VENNAT

● Durant le mois d'octobre 1968, il y eut à Pincourt des plaintes pour vols, fuite sur les lieux d'un accident, assaut, mais aucune enquête ne fut effectuée pendant le mois. Cependant, durant le même mois, l'ancien maire Val d'Ambrosio porta plainte deux fois parce qu'on avait passé, sans permission, sur sa propriété privée et chaque fois, sur l'ordre du directeur Osilda Boyer, des enquêtes furent entreprises.

● A la défense du chef, disons qu'il a affirmé devant la commission qu'on l'a forcé, de mai 1968 à la mi-février 1969, à être constamment de servirce de 1 heure du matin à 5 heures de l'après-midi, soit 80 heures par semaine, pour un traitement de $162 par semaine et que le secrétaire-trésorier de la ville, M. Jean-Guy Pépin, lui refusait, pour des raisons "budgétaires", d'affecter des policiers à des enquêtes pour des vols allant jusqu'à $2,000.

Tels sont les principaux points du témoignage, hier matin, du directeur Osilda Boyer devant la Commission d'enquête sur Pincourt.

Le commissaire Gérard Tobin, ancien directeur de la police de Sillery, n'a pas été sans critiquer quand il constata qu'on n'avait pas fait de rapport d'enquête sur les quelque 30 méfaits, dont plusieurs assez graves, d'un mois donné mais qu'on avait jugé bon de faire faire deux enquêtes sur les plaintes de l'ex-maire d'Ambrosio.

D'autant plus que la veille, il a été clairement établi que l'ex-maire d'Ambrosio, au cours de son long règne de 17 ans, avait été assermenté "constable spécial" et muni d'un revolver et d'un insigne de police.

Toutefois, Me Daniel Pheland, qui tente depuis deux jours de faire admettre que le directeur Boyer, ex-conseiller municipal, était l'organisateur politique de M. d'Ambrosio, s'est vu refuser par le juge Roger Gosselin d'aller plus loin dans le temps que l'adoption de la loi de police, l'été dernier, sur cette question. Or l'été dernier, M. d'Ambrosio n'était plus maire...

Le directeur Boyer a accusé le secrétaire-trésorier Pépin de lui avoir refusé, à plusieurs reprises, d'affecter des policiers sur des enquêtes, sous prétexte que cela coûterait trop cher à la ville.

A tel point que pendant 7 mois, les policiers n'ont fait aucune enquête et que le directeur a tout référé à la Sûreté du Québec.

Il a expliqué également sa journée de travail du 1er mai 1968 au 17 février 1969, qui commençait à une heure du matin pour se poursuivre jusqu'à 5 heures du soir, quand il n'était pas obligé de se rendre au poste en soirée.

Il devait alors agir, durant la nuit, comme "répartisseur", répondant au téléphone de la police (une moyenne de 5 par nuit) et au système d'alarme, le tout installé dans sa chambre à coucher, puis, le jour, de jouer son rôle de chef de police en plus de consacrer une quinzaine d'heures par semaine à son poste de chef de pompiers.

"Je le sais que mes rapports ne sont pas bien faits. Je suis d'accord avec vous, mais je n'avais personne pour les faire", a-t-il lancé aux commissaires.

Et en expliquant qu'on l'avait obligé à travailler 40 heures de plus par semaine sans augmentation de salaire: "C'est pas par méchanceté du conseil municipal, mais ils voulaient faire des économies. Ils m'ont enlevé du personnel pour baisser les taxes".

Effectivement, elles ont baissé de 25 cents le $100 d'évaluation.

Le huis-clos

Hier après-midi, pour la première fois depuis le début de l'enquête mardi, le huis-clos a été demandé.

L'incident est survenu peu de temps après que le conseiller municipal James Robert Mac Callum eut contredit le témoignage du directeur Boyer en prétendant que celui-ci n'avait pas été requis de travailler chez lui, de 1 à 9 heures du matin.

Le juge Gosselin lui ayant fait lire la déposition du témoin Boyer et une lettre de celui-ci versée au dossier, et M. Mac Callum ayant juré de dire la vérité, comme tous les autres témoins, avec tout ce que cela implique, de longues minutes de réflexion lui furent accordées.

M. Mac Cullum corrigea alors son témoignage, et alléguant le trou de mémoire momentané, donna raison à M. Boyer.

L'enquête reprendra le 18 mars.

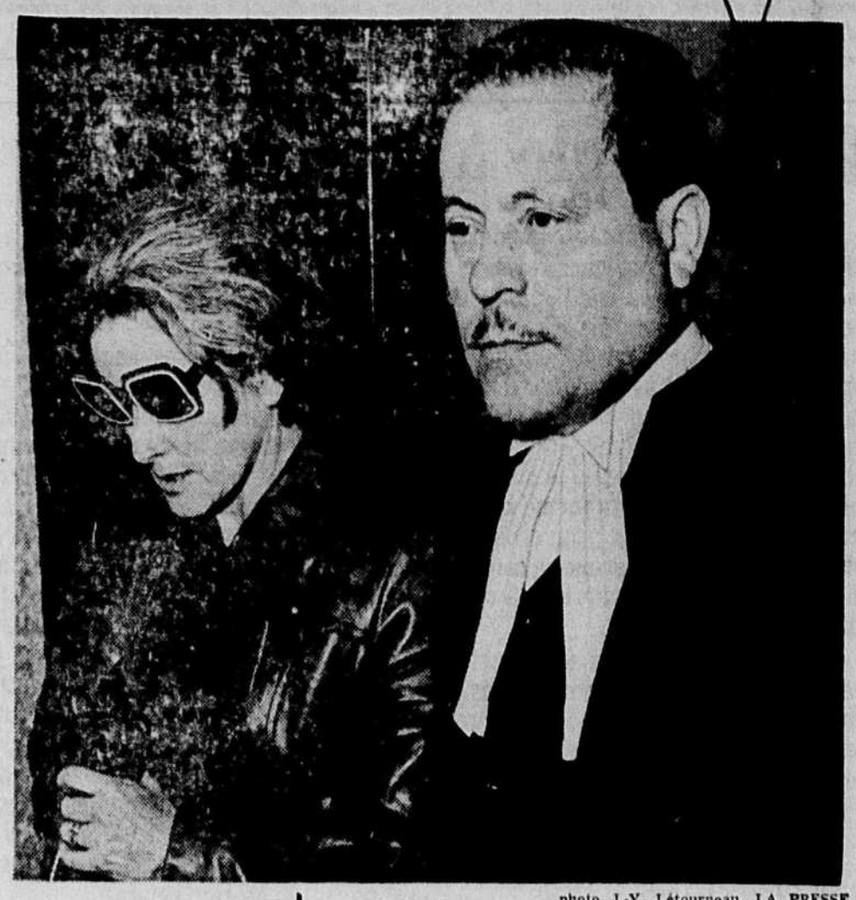

photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Accompagnée de son avocat

Mme Gilles Sicotte, les yeux cachés derrière des verres fumés démesurés et l'air fort tendue, fait son entrée en cour, hier après-midi, accompagnée de son avocat, Me Marcel Prévost.

Mme Sicotte revient... et repart jusqu'à lundi!

Mme Gilles Sicotte, dont les déplacements, les comparutions et les témoignages font la manchette depuis quelques semaines dans plusieurs journaux du pays, est revenue hier après-midi en Correctionnelle, où elle avait fait défaut de comparaître mardi dernier.

La prévenue, qui est accusée d'une fraude de $980 à l'endroit d'une dame de Westmount, s'est présentée d'elle-même en cour, en compagnie de son avocat, Me Marcel Prévost, avant même que le nouveau mandat émis contre elle au début de la semaine ait pu être signifié.

Devant le juge en chef André Fabien, Me Prévost a alors expliqué que sa cliente comparaissait à San Francisco mardi et que conséquemment elle ne pouvait être ici en même temps.

"Dès hier, toutefois, ajouta-t-il, elle revenait à sa résidence d'Ottawa, et elle se retrouve ici aujourd'hui. Elle n'a donc pas voulu se défiler ni fuir la justice d'aucune façon".

Me Prévost expliqua encore que, même s'ils avaient été avertis le midi même par sa secrétaire, aucun des avocats de la plaignante n'était en cour et ils avaient même manifesté leur intention de ne pas y être.

"Dans ces conditions, ajouta-t-il, je demande que ma cliente reste en liberté sur parole de la même façon qu'elle avait été relâchée lors de sa comparution.

Le juge Fabien concédant que pas plus que personne la prévenue n'avait le don d'ubiquité, accéda à cette requête et ajourna l'enquête "pro forma" à mardi après-midi alors qu'il fixera une date plus certaine pour l'instruction de la cause.

CECM: regroupement au secondaire de toutes les classes de 7e année

par Claude GRAVEL

La Commission des écoles catholiques de Montréal a donné hier son accord de principe au regroupement de toutes les classes de 7e année dans le cadre du cours secondaire pour l'année scolaire 1969 - 1970.

La mesure recommandée par la direction des études et la direction des régions administratives de la CECM, toucherait directement 13,000 élèves et nécessiterait l'embauchage de 300 autres professeurs au secondaire.

Par contre, la CECM pourrait obtenir environ $1 million par année du gouvernement du Québec, les subventions per capita n'étant plus de $100 — comme c'est le cas à l'élémentaire — mais de $175 par année. La CECM espère aussi obtenir $1,400,000 de plus dans le partage de la taxe des neutres.

En ne donnant que leur accord de principe à ce changement, les commissaires ont souhaité que se poursuivent les études concernant les modalités d'application du nouveau cours et que soit intensifiée la consultation d'organismes comme l'Alliance des professeurs de Montréal et l'Association des principaux d'écoles.

En retardant l'adoption de cette mesure de quelques semaines, les commissaires ont enfin voulu que les principaux, les professeurs, les conseils d'écoles, les parents et les élèves aient l'occasion de se mieux renseigner sur ses avantages et des désavantages.

Si, après ces quelques phases, la CECM accepte le nouveau cours élémentaire et secondaire pour 1969 - 1970, cela signifiera que :

● les 13,000 élèves qui sont cette année en 6e année seront promus en secondaire I en septembre prochain ;

● tous les élèves de 7e année continueront à étudier à l'intérieur du cours "traditionnel", c'est-à-dire qu'ils passeront en 8e année ;

les 3,000 élèves qui sont cette année en "6e transitoire" seront regroupés l'an prochain à l'intérieur d'une "8e transitoire.

En somme, pour cinq ans, trois cours secondaires vont cohabiter à l'intérieur des écoles françaises de la CECM. Les écoles catholiques anglaises ne sont pas touchées pour le moment.

S'il est adopté prochainement (et tout indique qu'il le sera), le nouveau cours élémentaire de la CECM durera six ans (au lieu de sept), tandis que le cours secondaire durera cinq ans. En tout, l'élève étudiera 11 ans (au lieu de 12) avant de pouvoir, par exemple, entrer dans un CEGEP.

Pour la commission, cette réduction générale du cours élémentaire de sept à six ans marque une étape importante favorisant l'application du règlement no 1 du ministère de l'Education.

Regroupement dans des écoles polyvalentes

Là où la chose est possible, la CECM entend regrouper les élèves du secondaire I dans des écoles polyvalentes. D'autres élèves étudieront dans des écoles élémentaires qui donnent présentement la 8e et la 9e année. Enfin, il est possible que trois ou quatre classes de secondaire I soient ouvertes dans des écoles élémentaires.

Dans certains cas, admet la CECM, le regroupement obligera les enfants à sortir du cadre de la paroisse. Il faudra aussi transformer ou réaménager un petit nombre de locaux et fournir aux nouvelles classes de secondaire I le matériel pédagogique qu'exigeront certains enseignements plus spécialisés.

Depuis deux ans déjà, la commission scolaire appliquait une mesure transitoire qui permettait aux meilleures élèves de 6e année, près de 3,000 sur 16,000 de terminer leur cours élémentaire sans faire de 7e année. D'autre part, le contenu du programme de 7e était sensiblement modifié.

SGW: les étudiants auraient quitté les lieux de leur propre chef si le vice-principal n'avait pas refusé de discuter avec eux — *le professeur Chester Davis*

par Jean-Pierre BONHOMME

"J'ai le sentiment que les étudiants de l'Université Sir George Williams auraient pu quitter les lieux de leur propre chef, sans l'intervention de la police, si le vice-principal aux affaires académiques, M. O'Brien, n'avait pas refusé de discuter avec eux, le matin du 11 février dernier, jour du sac des ordinatrices électroniques."

C'est l'opinion du professeur de race noire Chester Davis, âgé de 41 ans, qui agissait, selon lui, comme agent de liaison entre les autorités de l'université et les occupants du Centre d'informatique.

Il témoignait visiblement avec prudence à l'enquête préliminaire de Kennedy Frederick qui en est rendue à sa huitième journée d'audience complète en cour municipale de Montréal. La déposition de M. Davis a occupé toute la journée d'hier. C'est à la fin de cette journée alors même que le contre-interrogatoire du témoin n'était même pas terminé que le juge McManamy a suspendu l'audience jusqu'à mardi prochain. Frederick est toujours en prison.

Le professeur Chester Davis a raconté qu'il était allé discuter deux fois avec les étudiants au cours de la matinée du 11 février, avant l'intervention de la brigade policière anti-émeute. Cette intervention, on le sait, eut lieu peu après une heure de l'après-midi.

La première fois, il était près de 11 h. du matin, a dit le témoin. M. Davis a parlé à deux étudiants à travers la barricade qui avait été montée à l'entrée du Centre d'informatique de l'institution, au 9e étage. Il a dit qu'il était allé voir s'il n'était pas possible de faire sortir les étudiants sans que la police n'intervienne. Il a parlé à Roosevelt Douglas et à Kelvin Robinson à qui il a recommandé d'être prudent car il leur a affirmé qu'il y avait danger que des personnes soient blessées et même qu'il y ait des morts. Les étudiants lui ont demandé de faire monter M. O'Brien, ce vice-principal dont nous avons parlé plus haut.

M. Davis est alors descendu au rez-de-chaussée, où se trouvent les bureaux de l'administration de l'université et il aurait essuyé un refus. Il est subséquemment remonté 45 minutes plus tard pour reprendre une conversation de même nature. Il aurait fait le message à Me David Swartz, l'avocat de l'université, que la présence du vice-principal, M. O'Brien, était requise par les étudiants au 9e étage. Encore une fois, M. O'Brien aurait fait savoir qu'il n'avait pas l'intention de se présenter au 9e étage. Le témoin a dit qu'il avait téléphoné au principal, M. Douglas Bornes Clarke, mais qu'il n'avait pu le rejoindre.

Le nom de l'avocat Schwartz est revenu plusieurs fois sur le tapis au cours des différentes audiences de cette enquête préliminaire. Il semble qu'il ait joué un grand rôle dans toute cette affaire.

Quoi qu'il en soit, le témoin a raconté qu'après la faillite de ses interventions, il a dit un "gros mot" à l'adresse de Me Schwartz, au rez-de-chaussée, vers midi, juste avant l'intervention de la police. Effectivement il s'agit d'un échange de mots où le témoin aurait tenté de convaincre Me Schwartz et le vice-principal O'Brien d'intervenir, Me Schwartz aurait alors tourné le dos au professeur et n'aurait pas affiché une attitude conciliante. Me Schwartz occupe une chaise, à côté de celle de Me Claude-Armand Sheppard qui est engagé par l'université pour agir en poursuite. Me Schwartz n'intervient presque jamais; il apporte quelques renseignements qu'il juge utile de transmettre. Il a été présent à toutes les sessions et il n'a pas témoigné malgré le fait qu'il soit largement mis en cause.

Au cours de la déposition du professeur Davis, il est apparu que c'est Me Schwartz qui négociait avec les étudiants. L'avocat de l'université discutait plus précisément avec l'avocat des étudiants.

Au début de février, par exemple, on se parlait ainsi par personnes interposées. Et, fait étrange, les étudiants avaient choisi eux-mêmes un avocat, Me Donald Oliver, de Halifax, mais cet avocat était payé par l'université.

Le témoin a raconté que les étudiants avaient signé un document, le 9 février, dans lequel ils acceptaient la formation d'un nouveau comité pour étudier et régler le cas Anderson. On sait que c'est une accusation de racisme porté par six étudiants de race noire contre le professeur Perry Anderson, il y a un an, qui est principalement à l'origine de ces troubles. Les étudiants voulaient qi le comité formé pour étudier ce cas soit plus représentatif.

Or, le 9 février, les étudiants étaient prêts à accepter que le comité soit composé de deux représentants du professeur Anderson, de deux représentants des étudiants et d'un cinquième choisi par les quatre autres. Ces faits ont été révélés en contre-interrogatoire, mais l'avocat de Frederick, Me Bernard Mergler, n'a pu faire dire au témoin si les autorités de l'université avaient acquiescé, ni si elles avaient pris part à la rédaction du document.

Le professeur Chester Davis à qui l'on a montré les photos des 88 accusés en a reconnu un total de 35. C'est qu'il était entré en discussion avec les étudiants depuis le début de l'occupation du Centre de calcul, c'est-à-dire depuis le 29 janvier. Il n'a pas dit qu'il avait des chefs parmi le groupe. Mais il a affirmé que Kennedy Frederick, l'accusé, lui avait demandé de transmettre des messages aux autorités. Il a dit que c'était un genre de "teach-in" et que les étudiants avaient la conviction qu'il s'agissait d'une question de principe.

Il ne sait pas pourquoi les étudiants ont choisi de s'installer dans le Centre de calcul. Cela aurait pu tout aussi bien être un autre endroit, a-t-il ajouté.

Trois points à discuter

Selon le témoin, les étudiants voulaient discuter trois points: la formation du comité dans le cas Anderson; la réhabilitation de Kennedy Frederick et de Erroll Thomas contre qui l'université avait porté plainte en cour de juridiction pénale à l'occasion d'un incident qui s'est produit peu avant l'occupation, et le rattrapage sur le plan colaire, à la suite des délais encourus à l'occasion de l'occupation.

Le témoin a invoqué l'incident impliquant Kennedy et Thomas. L'administration aurait envoyé une lettre au professeur Perry Andreson lui disant qu'il restait professeur à plein temps, mais on lui demandait de s'abstenir d'enseigner vu le danger de violence que sa présence aurait pu provoquer.

Le professeur Davis a précisé que la lettre avait été lue en classe et il a laissé entendre que cette allusion à la violence avait indigné Kennedy et Thomas qui se sont rendus au bureau du vice-principal O'Brien.

C'est à la suite de cette visite que l'université a porté des accusations "d'enlèvement, d'extorsion et de conspiration" contre les deux étudiants de race noire. Ces accusations pèsent d'ailleurs encore contre eux.

Au début de l'interrogatoire du professeur Davis, enfin, il a été établi que les étudiants avaient le contrôle du Centre d'informatique depuis le 29 janvier, et que lorsque le témoin y pénétrait ou en sortait, il devait apposer sa signature sur un document.

PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITE

2.-Sortilèges redoutables d'un empire

LE GRAND MARCHANDAGE D'INTELSAT A COMMENCE

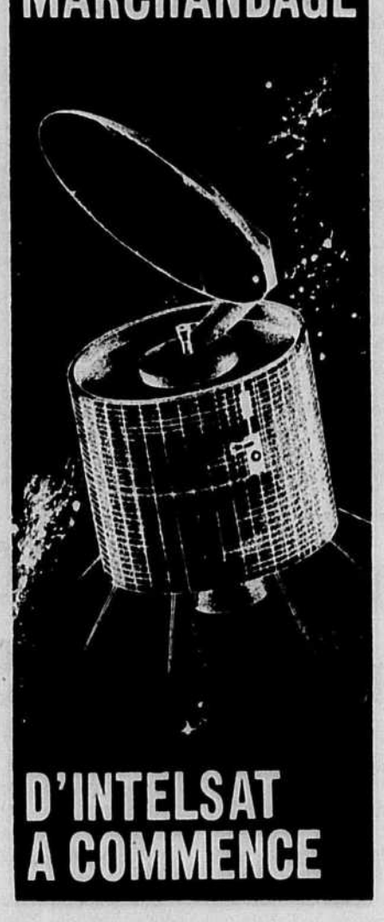

PAR LUCIEN BARNIER
de l'Agence France-Presse

L'EMPIRE politique des télécommunications spatiales s'étoffe à un rythme essoufflant que n'ont jamais atteint les conquêtes militaires des empires historiques. En 1962, c'est le lancement du premier satellite de télécommunications; un an après on stabilise le premier satellite de télécommunications faisant point fixe par rapport à la surface de la Terre. En 1964, vingt pays occidentaux se groupent pour exploiter ensemble cet outil merveilleux autant qu'inviolable.

Les Etats-Unis construisent un réseau de satellites de télécommunications spécialement réservés à leurs liaisons militaires; ce qui fait que le Pentagone est constamment en communications avec n'importe quelle base américaine du monde, même si celle-ci se trouve au Vietnam. Un satellite lancé au début de février 1969, appelé "Taccomsat", doit établir des liens téléphoniques et télex avec le Pentagone, pour toutes stations militaires mobiles équipées de très petites antennes dont le diamètre ne dépasse pas 3 pieds. On arrive au moment où n'importe quel soldat américain, déployant une sorte de parapluie-antenne, conversera directement avec son épouse ou sa fiancée, grâce au central du Pentagone.

La compagnie vient du ciel

Finie la solitude du guerrier embourbé dans les rizières d'Asie, ou patrouillant les glaces enténébrées de l'hiver polaire ! Finie aussi la solitude du villageois d'Europe ou d'Australie ! La compagnie vient du Ciel. La retransmission des programmes de "Mondovision" du 30 juin 1967 a réuni environ 300 millions de personnes autour des téléviseurs des cinq continents. Pour les Jeux Olympiques de Mexico, les satellites d'Intelsat ont distribué leurs images à 600 millions de personnes, au cours de certaines soirées; et c'est une population de près de 700 millions de personnes, qui a pu voir à la même seconde les images du sol lunaire et de la Terre, filmées par l'équipage d'Apollo-8. A la fin de 1969, le dispositif technique d'Intelsat et des satellites russes "Molnyia" pourra réunir simultanément près du milliard d'hommes autour d'un commun programme de télévision. Ce phénomène encore exceptionnel en 1969 deviendra quotidien dès 1972.

C'est à partir de l'année 1972 que les Américains seront techniquement en mesure de placer sur orbite des satellites dits de "télédiffusion" dont les émissions de radio et de télévision en noir et blanc ou en couleur pourront être reçues directement par les usagers. L'empire de l'information et par conséquent de la propagande, que Washington se verra offrir alors n'épargnera guère que quelques milliers d'habitants des hautes latitudes polaires. Sur l'ensemble des terres habitées, les émissions des satellites de télédiffusion apporteront, ou bien la culture et l'amour des autres peuples, ou bien au contraire la propagande et la haine. Jamais le pouvoir de la "langue d'Esope" n'aura été aussi colossalement pervers. Est-ce là une anticipation fantaisiste, comme on en a tant proposées depuis douze ans que l'astronautique s'acharne à nous émerveiller?

Une télévision polyglotte

A la fin de l'année dernière, une commission de l'ONU s'est alarmée de la menace que constituerait l'édification d'un réseau planétaire de satellites de télédiffusion. L'inquiétude de cette commission était d'autant plus fondée qu'une assemblée de techniciens de l'électronique américaine venait tout juste de décrire ce que seront les satellites de télédiffusion. Ces relais transmettront si cela est nécessaire, un ensemble de 20,000 ou 30,000 communications radiotéléphoniques simultanées, et une trentaine de canaux de télévision en noir et blanc ou une dizaine de canaux de télévision couleur. Dotés de générateurs électriques d'une puissance de 40 kilowatts, ces satellites transporteront jusqu'à nos antennes particulières non seulement les images de la télévision, mais aussi les paroles qui les accompagnent et qui seront prononcées dans la propre langue de chaque téléspectateur. Il suffira de tourner un bouton, comme on le fait avec les récepteurs polyglottes des congrès internationaux, pour que cette télévision planétaire parle aussitôt dans notre langue. Chaque émission de télévision sera "parlante" dans les langues officielles de l'ONU: français, anglais, espagnol, russe et chinois. La quasi totalité de la population terrestre sera donc instantanément atteinte par cette colossale "machine à raconter l'actualité".

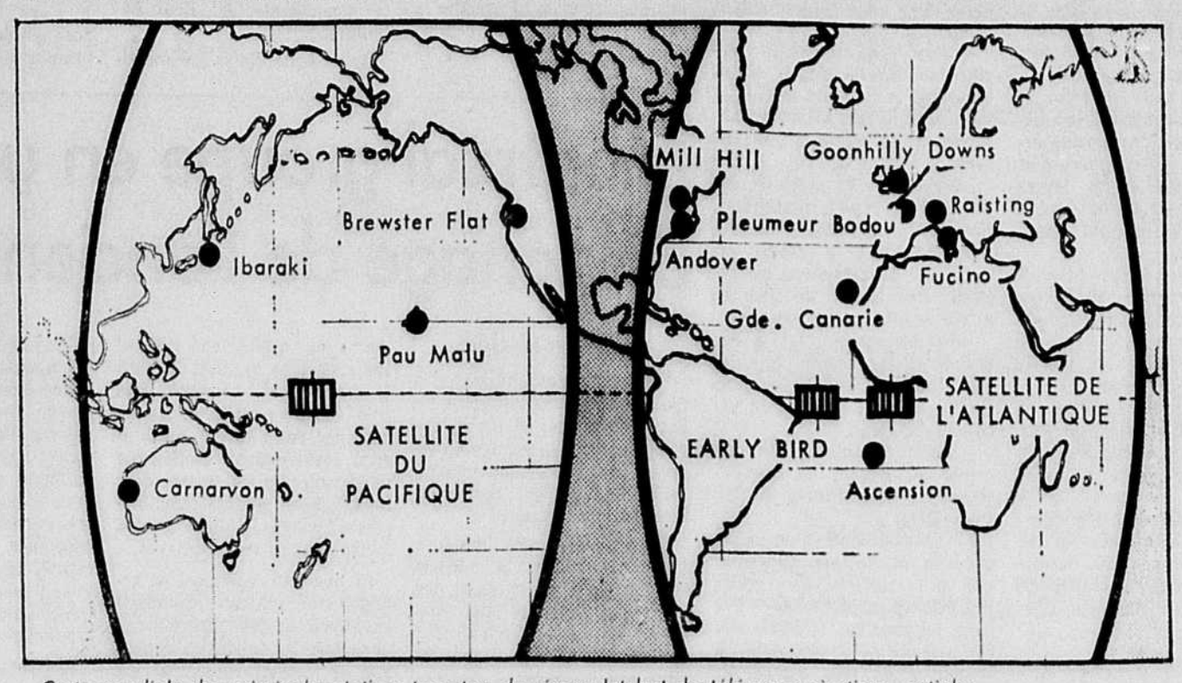

Carte mondiale des principales stations terrestres du réseau Intelsat de télécommunications spatiales.
A la fin de 1969, il y aura quatre stations terrestres de plus.

Aucune résistance possible

Une telle organisation pouvant se targuer vraiment d'atteindre un auditoire aussi démesuré jouira de crédits illimités, si bien que ses programmes seront de toute première qualité. Elle écrasera donc rapidement les télévisions nationales concurrentes. D'un point de vue politique, il est sans précédent qu'un moyen d'information aussi absolument efficace puisse rayonner sur toute la planète sans que l'on ait la moindre chance de gêner son action. Même aux pires moments de la guerre des ondes, durant le dernier conflit mondial, aucun instrument de propagande n'a agi à cette échelle aussi immense. Dans des périodes de tension aiguë, une arme de cette envergure serait décisive; c'est avec raison qu'un diplomate japonais a pu la comparer à l'armement balistico-nucléaire. Imagine-t-on la force d'impact qu'aurait une propagande étayée par l'image d'émissions de télévision bien faites, et qui jour après jour s'efforcerait de démolir le gouvernement d'un pays adversaire. Aucun régime politique, aucune nation ne seraient capables de résister longtemps à de pareils coups de boutoir. On a dit de la télévision qu'elle constitue aujourd'hui une nouvelle forme de démocratie; plus exactement elle est une forme d'information et de culture qui a bouleversé l'organisation traditionnelle des vieilles démocraties européennes. Les partis politiques de type classique sont certainement condamnés à mourir, dès lors qu'un monsieur parlant seul face à une caméra rassemble en même temps des multitudes d'auditeurs qui dépassent de dix mille ou cent mille fois les effectifs d'un seul parti politique.

Outil de domination politique digne des empires les plus expansionnistes de jadis, la télévision planétaire drainera fatalement les budgets de la Terre entière, au préjudice des télévisions, radio et journaux des divers pays. Elle deviendra rapidement la plus vaste entreprise commerciale de l'Univers. Est-elle donc irrésistible cette télévision des satellites ?

(à suivre)

FRANCOPHONIE

Jean-Marc Léger: "Un grand espoir est né à Niamey"

Propos recueillis par J. Vieyra et B. Rouzet

(Tous droits réservés LA PRESSE et Jeune Afrique)

"UN GRAND espoir est né à Niamey..." Ainsi s'est exprimé M. Jean-Marc Léger, à la tribune, lors de la séance de clôture de la Conférence des pays entièrement ou partiellement de langue française, réunie dans la capitale du Niger, du 17 au 20 février.

M. Jean-Marc Léger venait d'être désigné, à l'unanimité, comme secrétaire exécutif pour la constitution de l'Agence de coopération culturelle et technique qui doit devenir ce que l'on pourrait appeler l'organe officiel de la francophonie.

Partagé entre ses activités de journaliste et ses responsabilités de secrétaire général de l'AUPELF, ce Canadien du Québec pressentait chaque jour davantage l'élargissement des possibilités de la francophonie. C'est ce qui le conduisait à Niamey, en ce mois de février 1969, d'où il devait repartir chargé d'une lourde tâche. C'est au cours du vol de retour que nous avons recueilli les propos que nous livrons.

—Si vous deviez en quelques mots brosser un portrait de vous-même ?

J.M.L. — A cette question, je répondrais tout simplement que, depuis très longtemps, j'ai été passionné par deux problèmes : d'abord le souci de la situation de la langue française au Canada français, particulièrement au Québec, à l'état et au statut de sa langue, puis le souci d'un rassemblement progressif des pays de langue française. J'ai toujours pensé qu'il y avait, dans le fait de partager une même langue, quelque chose qui permette de développer sur les plans les plus divers une étroite collaboration et aussi une véritable amitié entre les peuples.

—Vous avez déclaré que la tâche qu'on vous avait confiée était une tâche délicate et exaltante. En fait, vous avez été désigné comme secrétaire général exécutif — provisoire bien sûr. Il était possible pour la conférence de ne pas vous accepter comme secrétaire exécutif et provisoire. Le moment venu, vous avez compris que c'était fait : quel a été votre sentiment profond, intérieur, d'homme, devant la mission qui vous était confiée ?

J.M.L. — Je vous dirai que mon impression a été mêlée de deux impressions : l'une, de grande émotion, et vous le comprendrez, devant le témoignage de confiance émouvant, extraordinaire : et l'autre, une sorte de crainte profonde et presque de terreur dans la nuit qui a suivi. Parce qu'enfin il y a là quelque chose que nous engageons tous ensemble, et qui peut être décisif. Si la phase préparatoire échouait, ce serait forcément ma faute et j'en porterais le poids très longtemps. Si elle réussit, ce sera grâce à la collaboration de tout le monde et ce sera pour notre bénéfice commun.

Avec les peuples

Voilà un peu dans quels sentiments j'ai accepté cette mission et que je l'accepte encore. Je compte profondément sur la compréhension des gouvernements et sur la collaboration étroite que, si elle m'aide comme on peut l'espérer maintenant, il faut que l'agence de la presse, d'autant plus que j'en ai été et que j'en suis encore, et je dis surtout parce que je pense qu'il faudra soit le fait non pas seulement des gouvernements, même si c'est une agence gouvernementale, mais le fait des peuples. Il faut que peu à peu, dans cinq ans, dans dix ans, les opinions publiques soient sensibilisées, deviennent convaincues et au besoin même poussent les gouvernements à agir.

Pour cela, il y a la presse télévisée, parlée, comme la presse écrite avec laquelle je me tiendrai en contact étroit, en toute confiance, laissant la presse libre et indépendante, qui critiquera au besoin nos travaux préparatoires ou, plus tard, l'agence, mais devra informer constamment, avec sympathie, et notamment la presse franco-africaine qui est extrêmement importante dans ce rôle de sensibiliser l'opinion...

Un moment historique

—Est-vous satisfait des résultats de la conférence de Niamey ?

J.M.L. — Au total, je crois que nous pourrons tous être satisfaits. D'abord à cause de la "présence". J'entends par-là que c'est la première fois qu'on a vu presque tous les pays francophones, à un titre ou à l'autre, représentés à une même conférence. Certes, il y avait eu auparavant des réunions, mais plus limitées, qui regroupaient les seuls pays africains et la France ou les Français, les Québécois et les Africains. Cette fois-ci, il y a eu, en plus, les Asiatiques, les Maghrébins, les Libanais. Cela me paraît extrêmement important. C'est vraiment, je crois, un moment historique.

Deuxième résultat important à mon sens, c'est l'ambiance extrêmement chaleureuse qui a régné tout le temps entre les membres de toutes les délégations et qui était justement significative, précisément, de ce que nous voulons faire : une sorte de fraternité à organiser.

Troisièmement, un résultat important et non le moindre, c'est le principe qui a été adopté par tous : la création d'un organisme, qu'il s'appelle agence ou de tout autre nom, peu importe, un organisme multilatéral de coopération qui aurait le souci à la fois de l'efficacité, du réalisme et de l'égalité de tous les participants. Ce principe est acquis. Sa mise en oeuvre ne sera pas facile. Je crois que les résultats moraux obtenus à Niamey sont la promesse d'un espoir valable.

—Jean-Marc Léger, les délégués ont choisi comme devise : égalité, complémentarité, solidarité". Pourquoi ce choix ?

J.M.L. — Cette formule a d'abord été utilisée par le secrétaire d'Etat français à l'Education nationale, M. Trorial, dans son discours devant les délégués. Ceux-ci ont été frappés, je crois, par le bonheur de la formule qui répondait précisément au souci qui animait le projet de cette conférence. Le comité de synthèse formé par la conférence a estimé, lors de sa réunion, que c'était là vraiment une formule très heureuse, et qu'on pouvait se rallier à son esprit et, pourquoi pas ? à la formule elle-même.

—Quels sont vos objectifs immédiats ?

Jean-Marc Léger

J.M.L. — Dans l'immédiat, il y a, je crois, trois ou quatre tâches importantes à accomplir. Tout d'abord, il s'agit de recueillir les voeux des dirigeants des Etats et gouvernements. A cette fin, le président Diori Hamani, que j'ai revu à plusieurs reprises, a souhaité qu'en son nom et avec son mandat j'aille rencontrer la plupart des dirigeants des Etats francophones. Je serai appelé à faire trois tournées successives d'environ un mois chacune, ou un mois et demi selon le cas. Une première dans la région Extrême-Orient-océan Indien, une seconde, trois mois plus tard, dans la région Liban-Maghreb-Europe et une troisième en Afrique noire.

Après chaque tournée, je reviendrai faire rapport au président Diori Hamani de ce que j'aurai recueilli comme réactions, comme voeux, comme projets, comme réserves, en somme un rapport global qui permettra d'orienter le projet de statut que nous devons préparer en fonction des voeux de la majorité des pays consultés.

Le second objectif, c'est d'arriver à élaborer un projet de statut à la fois souple et précis. Souple, parce qu'il faut qu'il permette l'adhésion du plus grand nombre possible ; précis parce qu'il faut tout de même savoir nettement où nous devons aller. Le troisième objectif, c'est de maintenir le contact avec les associations et organisations internationales francophones qui étaient présentes à Niamey, organismes non gouvernementaux, certes, mais dont l'expérience en matière de rapports multilatéraux pourra être précieuse. Avec eux, j'entends garder officieusement, mais réellement, un contact étroit et les associer à l'action du secrétariat. Enfin, autre objectif encore important, c'est évidemment de préparer la conférence constitutive qui sera appelée à se prononcer sur un projet de statut, sur des règles de fonctionnement et enfin sur quelques projets de coopération multilatérale qui ont été préparés durant la présente année de telle façon que le sens de l'agence, officiellement, dans un an, puisse démarrer sur une base de projets déjà soigneusement préparés et adoptés par la conférence.

—De quels moyens allez-vous pouvoir disposer, de moyens financiers surtout ?

J.M.L. — Il y aura, je crois, quatre instruments principaux. Tout d'abord, bien sûr, la présidence de cet organisme provisoire qu'assume le président Diori Hamani du Niger, et auprès duquel il y aura une mission de liaison formée de deux ou trois de ses collaborateurs. Deuxièmement, un secrétariat, extrêmement modeste en nombre — quatre ou cinq personnes soigneusement choisies — qui sera basé en France et sans doute à Paris. Troisièmement, il y aura quelques experts — quatre ou cinq — correspondant aux secteurs prioritaires où l'agence pourra intervenir ultérieurement. Ces experts prépareront des projets précis correspondant aux besoins les plus urgents des pays francophones et notamment de ceux du Tiers Monde. Enfin, vous avez évoqué avec raison la question de crédits. Vous savez sans doute qu'au cours de la conférence, et notamment au sein du comité de synthèse, trois gouvernements, à savoir ceux de Paris, Ottawa et Québec, sans préciser de chiffres, se sont engagés à assurer pleinement les besoins minima du secrétariat... D'autre part, la conférence a adopté dans sa résolution générale un paragraphe où il est dit qu'on invite tous les Etats à bien vouloir faire un geste, volontairement, à la mesure de leurs moyens, encore qu'il ne s'agisse pas de cotisation, mais d'une simple invitation.

Je pense que nous aurons ainsi les moyens nécessaires pour une tâche, au fond, modeste au point de vue coût, encore que très importante en soi, et, de ce côté, je pense que nous n'aurons pas d'inquiétude. Donc, au total, la présidence de M. Diori Hamani, la mission de liaison auprès de lui, le secrétariat et quelques experts et, le tout, grâce à quelques moyens financiers mis à notre disposition par certains Etats.

—Quelles impressions profondes avez-vous recueillies de vos premiers contacts à Niamey et dans quel esprit abordez-vous vos nouvelles tâches ?

J.M.L. — Il ne faut pas que l'organisation future soit l'émanation de tel pays ou tel groupe de pays, mais qu'elle corresponde au voeu majoritaire de tous les pays, et je dirai spécialement de ceux du Tiers Monde. Je veux dire par-là ceci : ces jeunes Etats, par leur jeunesse même, sentent les problèmes actuels mieux que de vieux Etats; qu'ils ont des besoins plus pressants, qu'ils ont à mon sens une imagination et une générosité que parfois n'ont plus les Occidentaux. Tout cela sera extrêmement précieux, d'autant plus qu'à mon sens cette organisation ne sera pas uniquement orientée vers l'assistance technique, mais sur un autre plan et, au fond, beaucoup plus précieux encore et beaucoup plus enrichissant : celui de la communion des cultures.

Une communion

Depuis des siècles, vous le savez, l'Occident a été porté, ou s'est porté lui-même, vers le Tiers Monde, vers l'Afrique et l'Orient. Je crois que le moment est venu pour que l'Afrique et l'Orient, qui ont retrouvé leur libre disposition, et qui retrouvent leur jeunesse de civilisation, à leur tour soient présents, nettement, à l'Occident, dans les universités, dans la presse, dans les librairies, dans le cinéma, etc... Il y a un immense effort de connaissance des civilisations à faire; je crois que c'est une dimension de rencontre, mieux, de communion des cultures, de nos diverses cultures, cela peut être la plus haute caractéristique, la plus enrichissante et la plus noble de notre future organisation qui, par-là, sera exemplaire.

A Niamey, d'autre part, j'ai senti auprès du président Diori et de ses collaborateurs un souci, qui me paraît essentiel, de réalisme et de prudence. A long terme, nous pourrons, je crois, faire ensemble beaucoup de choses, mais à court terme il faut être extrêmement prudent dans la conception et réaliste dans l'exécution. C'est-à-dire faire des opérations précises, peut-être limitées, mais qui répondent à des besoins réels.

Je dirai qu'il y a un pari à faire : qu'au bout de trois ans, tous les membres adhérents soient convaincus de l'utilité de l'agence, et que les hésitants soient devenus des convaincus à leur tour et demandent à y adhérer. En gros, c'est l'esprit dans lequel j'aborde cette tâche, rejoignant par-là pleinement les soucis et les conceptions qu'entretient le président Diori.

L'enquête sur Pointe-aux-Trembles

Chacun des conseillers avait un dossier dont le maire était l'auteur

par Jean DENECHAUD

Chacun des membres du conseil municipal de Pointe-aux-Trembles avait un dossier dont le maire lui-même, M. Louis-Philippe Saint-Pierre, était l'auteur et qui devait servir à les intimider et à les forcer à voter comme lui.

C'est ce que M. Jean Cabay, peintre en bâtiment et conseiller municipal de 1964 à novembre 1967, a déclaré hier à l'enquête sur l'administration de cette ville, présidée par le juge Georges-H. Long, assisté de M. Christian Fontaine.

M. Cabay faisait cette déclaration à l'occasion de son témoignage sur les foyers de Pointe-aux-Trembles, sa femme étant propriétaire de l'un de ces foyers.

Le témoin a relaté qu'un comité des foyers pour malades mentaux avait été formé en collaboration avec l'Association des citoyens parce que le nombre des foyers avait atteint un degré de saturation.

— Nous en étions arrivés à des considérations constructives et M. Saint-Pierre a tout bouleversé.

— Mais pourquoi M. Saint-Pierre a-t-il agi de la sorte ? lui a demandé le juge Long.

— Parce que tout ce qui ne vient pas de lui, a répondu le témoin, n'est pas bon.

C'est alors que le commissaire Fontaine lui a demandé comment il se faisait, s'il y avait assez de conseillers pour s'opposer à M. Saint-Pierre, que l'on n'ait pas été capable de s'opposer à ses vues.

Exclus de la table des délibérations

M. Cabay répond que M. Saint-Pierre avait un droit de veto. Quant à lui, le maire l'avait fait exclure de la table des délibérations, parce que, prétendait-il, il était propriétaire d'un foyer.

Cependant, le conseiller Cabay avait expliqué au maire qu'il était propriétaire du duplex où était logé ce foyer, mais que c'était sa femme qui était propriétaire du foyer. Le témoin affirme avoir été "en loi" pour ne pas encourir de disqualification.

M. Cabay a toutefois admis que, si les conseillers étaient demeurés "debout", on aurait pu mettre à exécution les conclusions du comité qui avait fait un "gros travail".

Les foyers n'avaient pas de permis

L'un des procureurs de l'enquête, Me Gabriel Lassonde, porte le débat sur le fait que les foyers n'avaient pas de permis de la ville.

Le témoin explique qu'en ce qui le concerne on a versé une année la taxe d'affaires, mais qu'ensuite on a discontinué parce que le maire ne voulait pas que la ville prenne de responsabilités.

Il alléguait qu'il y avait eu un incendie dans un foyer et que cela "organisait" la ville s'il y avait eu des permis accordés. La ville n'accordait pas de permis et les foyers étaient pour ainsi dire sous la juridiction de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu.

Comme sa femme l'avait fait précédemment, M. Cabay a décrit le fonctionnement du foyer de sa femme.

Il a aménagé un duplex pour servir de foyer et il héberge 14 patients. Lorsque ces patients sont rétablis, on leur trouve des situations. Par son intermédiaire, deux ou trois ont obtenu du travail à la ville de Pointe-aux-Trembles. Ils étaient qualifiés; on ne leur donnait pas du travail technique, mais du travail de bureau.

Les réservoirs

On en vient à la question des réservoirs construits sur les rives du fleuve. Les Ports nationaux suivent l'avis des conseils municipaux dans ces cas et M. Cabay soutient que l'ingénieur avait donné un permis parce que c'était le maire qui lui avait demandé.

Le témoin déclare que le maire lui aurait affirmé que ses démarches et son opposition entraineraientt contre lui une poursuite de Shell Canada Limited.

— Je lui ai répondu que j'aimais mieux être poursuivi par Shell que par les électeurs.

Le fameux chèque de $5,000

Puis il en vient au fameux chèque de $5,000 que sa femme ou lui avait fait temporairement à l'ordre de M. Goulet pour transmettre à quelqu'un qui se rendrait à Chicago en vue d'obtenir d'une entreprise qu'elle vienne s'établir à Pointe-aux-Trembles.

Le juge Long demande alors que les jugements qui ont été obtenus en cette affaire soient produits à l'enquête.

— C'est très important, déclare le juge Long, il s'agit d'un prêt entre deux membres du conseil, il faut connaître absolument les détails de l'affaire.

Au cours de la matinée, M. Bernard Benoit, marchand, conseiller municipal jusqu'à novembre 1964, a donné un aperçu de l'atmosphère qui régnait au conseil de Pointe-aux-Trembles à cette époque.

— Etait-ce vrai ? lui a demandé le juge Long, que M. Saint-Pierre était roi, à cette époque, et qu'il agissait en véritable dictateur.

— Certainement lui a répondu M. Benoit, ce qui déplaisait à Saint-Pierre déplaisait à Dieu.

Sa première divergence avec le maire est survenue une quinzaine de jours après son élection et le témoin a été dans l'opposition. Il avait décidé ensuite de se présenter à la mairie en 1964 contre M. Saint-Pierre.

Au début du mandat de M. Benoit comme conseiller, on avait constitué des comités municipaux et le témoin affirme que ce système était démocratique, car il faisait participer les membres du conseil à l'administration des fonctionnaires.

Il relate avoir souvent fait face au veto du maire. Selon lui toute une réorganisation s'imposait, mais il était difficile d'agir car on faisait de la publicité contre les projets. Cette opposition faisait sa publicité au moyen d'un journal, dont M. Roland Foisy était directeur.

"L'odyssée d'un M. Côté

Puis le témoin relate "l'odyssée" d'un M. Côté, partisan de l'ex-maire Langelier, qui devait "prendre la porte".

— Il faut donner crédit toutefois au maire qui s'opposa au congédiement de M. Côté. Selon le témoin, M. Côté, qui était très compétent, a été engagé en octobre 1964 et il a obtenu un contrat de trois ans.

L'atmosphère était très tendue en 1963 et en 1964. Selon lui, M. Saint-Pierre prenait plaisir à susciter des ennuis à tel point que l'on adopta une résolution à l'effet que, si un contribuable désirait parler à l'assemblée du conseil, il devait présenter sa proposition par écrit.

Au sujet de la plantation d'arbres à Pointe-aux-Trembles M. Saint-Pierre prétendait que l'on faisait du favoritisme et l'on a demandé un référendum, faisant tomber l'affaire à l'eau.

On nous dit, souligne le juge, que M. Saint-Pierre avait une police bien organisée et que les conseillers avaient peur.

— Je n'ai jamais craint M. Saint-Pierre, dit-il. Lorsqu'on décide d'agir dans l'intérêt du peuple, ajoute le témoin, il ne faut pas craindre.

M. Lachapelle "faisait la pluie et le beau temps" !

Le témoin rappelle ensuite que l'on a exigé des employés municipaux de prêter serment de ne rien dévoiler des affaires de la municipalité.

Il a protesté, car cela devenait difficile pour les membres du conseil d'obtenir des renseignements.

En mai 1964, tous les comités auraient été remplacés et il affirme qu'à cette époque M. Lachapelle "faisait la pluie et le beau temps".

En terminant, il rappelle que l'on a accordé une extension au Crédit immobilier pour l'exécution de ses contrats et que la ville a toujours fait diligence pour fournir les améliorations requises.

DISPARUE

Une adolescente de 15 ans, Francine Rhéaume, du 1613, rue Dézéry, est disparue depuis le 14 janvier dernier. Elle mesure 5'4", pèse environ 110 livres, a le teint pâle, les cheveux noirs et les yeux bruns. Au moment de sa disparition, elle portait un manteau long en cuir noir, un chandail brun à col roulé, une jupe à carreaux sur un pantalon en velours côtelé brun et des bottes noires. Toute personne pouvant fournir des renseignements à son sujet est prié de communiquer avec le sergent-détective Maurice Rochon, au Bureau des personnes disparues du Service de la police de Montréal, en composant: 872-5687.

Longueuil pourra créer un Office municipal d'habitation

par Claude MASSON

Après Montréal, la ville de Longueuil vient elle aussi d'être autorisée par le conseil des ministres à créer son Office municipal d'habitation.

Cet organisme sans but lucratif et théoriquement indépendant du pouvoir politique a pour objet l'acquisition, la construction et l'administration d'immeubles à loyer modique pour des personnes à faible revenu. L'organisme a la responsabilité d'exercer tous les pouvoirs, droits et privilèges que lui accorde la loi de la Société d'habitation du Québec.

Quatre membres du conseil et trois hauts fonctionnaires ont été choisis pour agir comme administrateurs de l'Office municipal d'habitation de Longueuil pour une période d'au plus six mois. Il s'agit du maire, M. Marcel Robidas; des conseillers municipaux Jean-Jacques Lemieux, Jean-Pierre Renaud et Jacques Bouchard; du gérant de la ville, M. Léo-Paul Gagnon; de l'ingénieur et assistant-gérant, M. Jean G. Curzi et du greffier de la municipalité, M. Réal Bélanger.

Après cette étape préliminaire, la ville devra nommer un représentant des corps intermédiaires et un délégué des citoyens concernés par les projets de rénovation urbaine parmi les administrateurs de l'organisme. Ils seront alors nommés pour une période n'excédant pas trois ans.

Les immeubles à loyer modique à construire et qui seront administrés par l'Office d'habitation de Longueuil seront utilisés par un certain nombre de familles qui vivent présentement dans le secteur dit "La Terrasse Excel" et qui constitue un projet de rénovation urbaine de l'ordre de $4 millions et demi qui affectera 85 familles, entrainant la démolition de 100 bâtiments pour faire place à un secteur tout neuf de 42 acres. Ce projet sera réalisé sur une période de quatre ans. On prévoit que 54 familles seront éligibles au logement public subventionné.

Les logements seront aussi utilisés plus tard par les personnes à faible revenu qui seront touchées par le second secteur de rénovation urbaine, aux abords du Chemin Chambly. Il s'agit, dans ce cas, d'une zone qui double la superficie du premier projet: 84 acres.

La "loterie" de février a atteint $1,045,194

Le revenu total définitif de la loterie de février organisée par la ville de Montréal est de $1,045,194.

Le nombre de souscripteurs est de beaucoup plus élevé que les mois précédents, c'est-à-dire que l'on a enregistré un plus grand nombre de petites souscriptions.

Le choix des "candidats" pour la "taxe volontaire" de février aura lieu à compter de 7 h. du soir, lundi prochain, au Centre récréatif Maisonneuve, 3000, rue Viau.

L'"examen" des "candidats" se tiendra au même endroit à compter de 4 h. de l'après-midi, le dimanche 16 mars.

Les dépenses

Les dépenses et engagements de l'administration Drapeau - Saulnier jusqu'au 27 janvier concernant la loterie tenue mensuellement depuis mai dernier avaient atteint $3,042,709.34.

Ce sont les dernières "précisions" obtenues à l'hôtel de ville relativement aux "dépenses et engagements" de la "taxe volontaire".

Voici comment se répartit le montant total de $3,042,709.34 : traitements et gages, $125,387.56; frais de poste, $200,932.04; annonces, $50,096.64; frais de transport et accueil des gagnants, $38,760.29; sollicitation par courrier, $262,430.37; autres "services externes", $43,024.36.

Au chapitre "fournitures et matériaux", on compte $648,944.72 pour "formules, papeterie et articles de bureau", puis $69,905.16 pour "mobilier et machines".

Les prix accordés, compte tenu de l'achat des lingots d'argent et la taxe de vente de 8 p. 100, représentent un montant de $1,603,228.20.

Montréal groupe en un seul les 60 règlements de zonage de l'ancienne ville de Saint-Michel

par Claude MASSON

L'annexion de Saint-Michel à Montréal aura eu au moins un grand avantage: la fusion des 60 règlements de zonage en vigueur dans l'ancienne municipalité en un seul règlement beaucoup plus complet.

Cette amélioration majeure facilitera d'autant la compréhension de la délimitation des territoires réservés aux constructions résidentielles, aux commerces et aux industries ainsi que les normes de construction exigées dans ces trois secteurs.

Ce travail de concentration des règlements de l'ex-ville, en y apportant les modifications nécessaires, a été effectué par le Service d'urbanisme de la ville de Montréal sous la direction de M. Aimé Desautels.

Il s'agit d'un travail technique très complexe dont l'importance n'est pas visible aux yeux du public en général mais dont le résultat servira à donner petit à petit une meilleure architecture au Quartier Saint-Michel Nord. Il sera évidemment impossible de détruire ce qui existe déjà même si des constructions disproportionnées s'alignent côte à côte dans certains secteurs.

Le nouveau règlement de zonage du quartier Saint-Michel-Nord a été adopté sans discussion en première lecture par le conseil municipal de Montréal au cours de l'assemblée spéciale de vendredi dernier. C'est à la prochaine séance, lors de la seconde lecture, que les conseillers du district concerné pourront réclamer les éclaircissements désirés s'ils le veulent.

Le nouveau règlement comprend huit articles, 53 sous-articles et de multiples sous-paragraphes.

Jusqu'à ce que le règlement de zonage du quartier Saint-Michel-Nord soit officiellement adopté par le conseil municipal de Montréal, le comité exécutif présidé par M. Lucien Saulnier a autorisé une mesure d'exception à l'effet que les permis demandés et qui répondent aux normes de l'ancienne législation peuvent quand même être émis. Habituellement, en pareil cas, l'émission des permis est gelée.

Le règlement soumis par l'administration Drapeau-Saulnier supprime et remplace tous les règlements, résolutions et ordonnances qui régissaient les immeubles situés dans le territoire annexé.

Lorsque le règlement en question sera adopté en seconde lecture, aucun terrain dans ce territoire ne pourra être utilisé ou occupé et aucune construction ne pourra être édifiée, reconstruite, agrandie, modifiée, réparée, occupée ou utilisée pour des fins autres que celles autorisées par ledit règlement et aux conditions qui y sont spécifiées.

Quiconque contreviendra à quelqu'une des dispositions du règlement sera passible d'une amende, avec ou sans frais, et à défaut du paiement immédiat de ladite amende ou de ladite amende et des frais, selon le cas, d'un emprisonnement, le montant de ladite amende et le terme d'emprisonnement devant être fixés par la Cour municipale de Montréal à sa discrétion. Cependant, l'amende ne devra pas excéder $100 et l'emprisonnement pas plus de 60 jours. Les infractions supplémentaires entraineront des amendes plus élevées.

Comment mieux maintenir VOTRE DENTIER solidement en place

Si votre dentier vous gêne parce qu'il bouge constamment et menace de tomber chaque fois que vous ouvrez la bouche pour parler, manger ou rire, saupoudrez-le de poudre FASTEETH. Cette poudre alcaline (non acide) tient les dentiers plus solidement et plus confortablement. Ne forme ni pâte ni gomme, ne laisse aucun goût. Ne rancit pas, assainit l'haleine. FASTEETH se vend à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

Le "strip-tease" à la Comédie-Canadienne

Etudiante arrêtée

par Michel AUGER

Une jeune étudiante de 22 ans, appréhendée chez elle, hier après-midi, au 2117, rue Saint-Denis, devait comparaitre en Cour municipale aujourd'hui pour répondre à deux accusations d'indécence et de cruauté envers les animaux découlant de sa participation au spectacle inusité présenté par trois hommes et deux femmes qui se sont dévêtus sur la scène de la Comédie Canadienne, le samedi soir 15 février dernier, lors de la présentation de la pièce "Double jeu", de Françoise Loranger.

La jeune femme qui s'est dévêtue devant plus de 600 personnes sur la scène du théâtre de la rue Sainte-Catherine est une étudiante du CEGEP du Vieux-Montréal.

Elle a été mise sous arrêt par les sergents-détectives René Piquette et Raymond Bergeron, de la Sûreté du poste no 4, qui enquêtent dans cette affaire en compagnie des agents Maurice Rochon et Pierre Huot, de l'Escouade de la moralité et de M. Alain Perron, inspecteur de la Société protectrice des animaux.

La semaine dernière, les policiers avaient appréhendé un couple dans la trentaine, M. et Mme Claude Paradis, du 4371, rue Esplanade, relativement à la même affaire. Tous deux sont actuellement devant les tribunaux.

Enfin, selon un avocat, un sculpteur bien connu, ayant appris qu'il était recherché depuis près d'une semaine au sujet de cette même affaire, se livrerait aujourd'hui même à la police.

Le maire Dawson demande une révision des moyens de taxation

par Michel-G. TREMBLAY

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux seraient disparus s'ils avaient gardé les mêmes moyens de taxation depuis le début de la Confédération.

Les municipalités ont cependant pu survivre même si elles n'ont depuis 100 ans à peine évolué dans leurs sources de taxation. L'impôt foncier est en fait une des seules formes de taxation des gouvernements inférieurs.

Revenant une fois de plus à la charge afin que soient mieux répartis les revenus des différents gouvernements, le maire de ville Mont-Royal, M. Reginald Dawson, a déclaré, hier midi, devant les membres du club Lions de Montréal que le mode de financement des commissions scolaires et des villes doit être révisé.

Le maire Dawson a cité alors en exemple les efforts désespérés de la ville de Montréal pour se sortir de leurs difficultés financières en créant "une loterie qui n'en est pas une".

Cette mesure avait été rendue nécessaire afin de récupérer $28 millions de dollars pour équilibrer le budget. Mais les résultats ne furent pas ceux que l'on estimait, et la ville a été obligé d'augmenter les taxes de 23 p. cent.

La situation précaire des finances municipales pourrait en effet être corrigée si, comme l'a déjà affirmé le maire Drapeau, une entente pouvait être intervenue entre les trois niveaux de gouvernements.

Même si les municipalités doivent tout tenter pour augmenter leurs sources de revenus, le maire de ville Mont-Royal, qui est comptable agréé, soutient qu'il n'aurait jamais pris le risque ("gamble") de rouvrir Terre des Hommes.

"Dans les questions financières, je suis un conservateur pure laine et je n'aime pas prendre des risques avec l'argent des citoyens", d'affirmer le maire Dawson qui s'est toutefois rallié à la cause du maire Drapeau en déclarant qu'il faut maintenant tout faire pour que Terre des Hommes soit un succès.

Et finalement, le maire Dawson a rappelé que si une entente doit intervenir entre les différents niveaux de gouvernements sur le plan de la taxation, il faut qu'immédiatement des rencontres aient lieu entre les autorités. Il a signalé à ce sujet que le gouvernement de la Colombie-Britannique vient d'attribuer $180,000 à un comité qui étudiera le financement des municipalités dans la province.

Le maire de Beloeil critique les services d'entretien du gouvernement

par Claude Masson

La fermeture d'une partie de la route numéro 9 lors de la récente tempête de neige, accompagnée des vents de plusieurs milles à l'heure, a provoqué l'ire du maire de Beloeil.

Dans une déclaration, le maire Yvon L'Heureux s'élève contre l'inefficacité des services du gouvernement provincial "dont l'imprévoyance et les manquements au sens de la responsabilité" ont entrainé la fermeture prolongée de la route numéro 9 entre Beloeil et St-Basile-le-Grand.

Selon M. L'Heureux, cette situation pénible découle de la négligence et de l'incompétence des services provinciaux. "Ce n'est pas la première tempête de cette envergure que nous subissions dans la région et pourtant il avait toujours été possible de circuler sur la route no 9. Pourquoi pas lors de la dernière tempête ?", de s'interroger le maire de Beloeil.

Il a répondu lui-même en étalant des faits.

La clotûre de lattes qui devait être installée en bordure de cette route, entre Beloeil et St-Basile-le-Grand pour protéger la voie contre les bourrasques de neige ne l'a pas été cette année.

Les poteaux ont été plantés, mais le travail n'a pas été complété. "C'est là la conséquence d'un impardonnable manquement de la part des responsables de ce tronçon exposé particulièrement aux bourrasques. Mais d'ajouter le maire l'Heureux, ce qui est plus grave, c'est d'avoir failli à agir rapidement pour remédier à cette situation. Il y avait des mesures d'urgence à adopter et il a fallu des heures pour se décider".

Le maire de Beloeil explique que la machinerie de déblayage ne pouvant se mettre à l'oeuvre qu'une fois la route débarrassée des voitures qui l'encombraient, on a tergiversé des heures durant avant d'autoriser la fermeture temporaire du grand chemin pour permettre d'abord l'enlèvement des autos en panne et ensuite le déneigement des deux voies.

De l'avis de M. L'Heureux, pendant tout ce temps perdu, d'autres voitures allaient s'immobiliser et leurs occupants étaient forcés de trouver refuge dans les restaurants, les motels ou chez les particuliers logés en bordure de la route 9.

"Je trouve renversant qu'une telle situation ait pu exister, affirme M. L'Heureux. Au nom des citoyens, je proteste énergiquement contre l'incurie des services d'entretien, leur manque de surveillance des moyens propres à parer aux tempêtes et l'incroyable indécision des responsables qui ont pour tâche de prendre les mesures d'urgence au moment où elles s'imposent mais qui laissent les choses se détériorer par incompétence. Beloeil ne peut l'accepter et poursuivra des démarches pour corriger ce qui nuit à ses droits".

Tuée par une auto

QUEBEC — Une femme de 41 ans, Mme Edgar Tessier, de Saint-Casimir, comté de Portneuf, a été tuée par une auto, vers 7 h. 30 hier soir, en marchant rue de l'Eglise, près de chez elle.

Examen de la vue,
lunetterie complète,
verres de contact.

OPTOMETRISTES

Harold Bell, O.D. — J. L. Phoenix, O.D.
Louis Vallières, O.D. — Jacques Brais, O.D.
Jean Grant, O.D. — Oscar Schnapp, O.D.
J.-P. Marchand, O.D.

Composez 842-9331,
poste 424

EATON

EATON EN VILLE, SALON DE L'OPTIQUE
(RAYON 221) AU DEUXIEME ETAGE ET A VILLE D'ANJOU

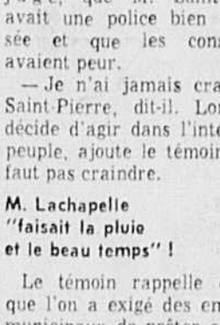

COMPRESSES
médicamenteuses
POUR LES YEUX

SOULAGE la fatigue des yeux, RAFRAÎCHIT et STIMULE la peau tendre autour des yeux où la fatigue et la tension sont susceptibles de paraître.
Aussi OPTREX EN FLACON (POUR LES BAINS D'YEUX)

Chez votre pharmacien

OPTREX
"le bien-être des yeux"
OP-21

POUR FACILITER VOS ACHATS, DÉCOUPEZ ET CONSERVEZ!

RAQ 532-F

Savourez les
VINS JORDAN
partout... en tout temps

VODKA
Smirnoff
discrète au goût... discrète à l'odorat
...la vodka la plus célèbre! CANADA

CKAC vous invite, chaque samedi, de 18 h 45 à 19 h 00, à faire "LE TOUR DU MONDE EN 80 PLATS" en compagnie de Roland-L. Racine, dépisteur des meilleures tables du monde, celles qui font "LES BEAUX JOURS" des gourmets

LES ARTS

Hier

AU Centre du Théâtre d'aujourd'hui, première de "Tango", de Mrozek; à la Comédie-Canadienne, récital du ténor Charles Bressler. On lira dans nos pages les comptes rendus de Martial Dassylva et de Gilles Potvin.

AUJOURD'HUI

AU Conservatoire d'art cinématographique du Sir George Williams, à 7 h.: "Le Dernier des hommes", de Murnau; à 9 h.: "Tout Petit Faust", de Cohl, et "Le Cabinet du Docteur Caligari", de Wiene.

●

A la Bibliothèque Nationale, projections de la Cinémathèque Canadienne. A 7 h. 30: "Les Hommes le dimanche", de Siodmak (1929); à 9 h. 30: trois films sur le Vietnam, de Ivens, Alverez et Pic.

●

A la Comédie-Canadienne, à 8 h. 30: première de la revue "Moi et l'autre", texte de Gilles Richer, avec Dominique Michel et Denyse Filiatrault.

●

Au Redpath Hall de l'Université McGill, à 8 h. 30: "Cantate du café" et "Cantate paysanne", de Bach, présentées par l'Atelier d'Opéra du McGill (avec décors, costumes et mise en scène). Entrée libre.

●

Au Collège Loyola, à 8 h. 30: concert d'orchestre dirigé par Henry Rzepus.

●

A la Faculté de Musique de l'Université de Montréal (2375 Côte Sainte-Catherine), à 11 h.: "Nocturnales". Programme: oeuvres de Serge Garant, jouées et présentées par le compositeur.

●

Au Musée des Beaux-Arts, à compter d'aujourd'hui: exposition "Art du Congo".

ENTRE PARENTHÈSES

C'EST par inadvertance que, dans ma critique de la production de la comédie musicale "Mame", actuellement à l'affiche à la salle Wilfrid-Pelletier, j'ai écrit que le film tiré du roman de Patrick Dennis "Auntie Mame" s'intitulait "My Sister Eileen". Le film en question, tourné par Warner Bros. en 1958, avec Rosalind Russell dans le rôle principal, s'intitule lui aussi "Auntie Mame". (M. D.).

●

Du mercredi 19 mars au samedi 22 mars, à 8 h. 30, les élèves de 3e année de la section anglaise de l'Ecole Nationale de Théâtre présenteront "Blood Wedding" ("Noces de sang"), de Lorca, au Monument National. La mise en scène est de Maurice Podbrey, assistant directeur de la section anglaise de l'Ecole. Les décors et les costumes sont de Michael Eagan.

●

Le Théâtre Lyrique de Laval présentera un concert dimanche soir à 8 h. 30, à la Régionale des Mille-Iles. Au programme: des oeuvres de Mozart et de Verdi et du compositeur québécois Marc Fortier, qui dirigera le concert.

MUSIQUE

Au L.M.M.C.: Une saison déjà finie!

CHARLES BRESSLER, ténor, avec le concours de David Garvey, pianiste. Dernier récital de la saison du Ladies' Morning Musical Club, à la Comédie-Canadienne, hier après-midi.

PROGRAMME

"Dichterliebe", Op. 48 .. Schumann

"Rosemonde"; "Le pont"; "Avant le cinéma"; "Bleuet"; "Voyage à Paris" ..... Poulenc

"Sweet Polly Oliver"; "Down in the Sally Gardens"; "Foggy, Foggy Dew" .. arr. Britten

"Sure on this Shining Night"; "I Hear an Army" ..... Barber

par Gilles POTVIN

Au terme de sa 77e saison consécutive, la plus ancienne société musicale au Canada présentait à ses abonnés le ténor américain Charles Bressler qui vint ici, il y a quelques années, comme soliste de l'ensemble Pro Musica de New York. M. Bressler poursuit maintenant une carrière de soliste en Amérique et en Europe.

Comme tel, l'instrument de ce ténor n'a rien de particulièrement transcendant. C'est une voix de ténor lyrique, d'une qualité moyenne comme timbre et plutôt limitée quant au volume. Tous les registres sont à peu près également développés et l'artiste montre beaucoup d'art et d'intelligence dans la conduite de sa voix. Il contrôle parfaitement sa production à tout moment et cela avec un minimum d'effort apparent.

Le programme choisi ne pouvait que convenir à un véritable chanteur musicien et M. Bressler se place dans cette catégorie. Sa seule exécution du cycle "Les Amours d'un poète" aurait amplement suffi à le prouver.

Le chanteur montre qu'il a approfondi le sens de chacune des mélodies et il réussit à le communiquer sans équivoque, bien que l'on sente que l'allemand n'est pas sa langue. Malgré l'indiscutable qualité de sa présentation et le goût qu'il a manifesté, M. Bressler ne s'est pas élevé très haut sur le plan de la pure émotion. Alors que ces pages viennent tout droit du coeur, elles donnaient hier trop souvent l'impression d'un exercice vocal bien pensé et organisé.

Son groupe consacré à Francis Poulenc comportait des mélodies rarement chantées, comme "Le pont", "Avant le cinéma", "Rosemonde" et "Bleuet". Le chanteur manie le français avec adresse et, encore là, a montré qu'il connaissait le sens des textes.

Le groupe consacré à trois chansons des Iles britanniques harmonisées par Benjamin Britten obtint, comme toujours, un vif succès auprès du public. Le ténor les a d'ailleurs détaillées avec beaucoup d'esprit et d'humour.

Malgré la densité de leur écriture et l'enthousiasme que B. Bressler déploya dans leur interprétation, les deux mélodies de Samuel Barber offrent peu d'originalité et paraissent étrangement démodées.

En rappel, il offrit une mélodie adorable de Reynaldo Hahn, "A Chloris" dans laquelle le compositeur de "Mozart" parodie aimablement son ancêtre Rameau, ainsi qu'un "Psaume CL" de Louis White, page d'une éloquence quelque peu bruyante.

AU JOUR LE JOUR

POUR UNE SEMAINE SEULEMENT! 14 ANS
LE FESTIVAL DES MONSTRES!
LES EPOUSES DE DRACULA
3 FILMS EN COULEUR!
"LA NUIT DU LOUP-GAROU"
"LE SANG DU VAMPIRE"
CINEMA MONTCALM
3238, RUE MASSON, MONTREAL – 727-5213

PREMIERE CE SOIR
Nouvelle revue satirique de Gilles Richer
Moi... et L'autre
DOMINIQUE MICHEL — DENYSE FILIATRAULT
Réal Béland — Roger Joubert
Gilbert Chénier — Françoise Lemieux
Guy Boucher — Yvonne Laflamme
Mise en scène: JEAN BISSONNETTE
Chorégraphie: ALAN LUND
Dispositif scénique: JEAN-MARC HÉBERT
Costumes: YVON DUHAIME
Musique originale de ANDRÉ GAGNON
Les billets sont en vente aux endroits suivants: Dupuis pour "ELLE" de la Plaza St-Hubert et des Galeries d'Anjou, chez Ed. Archambault, ainsi qu'à la Comédie Canadienne
COMÉDIE-CANADIENNE
84 ouest, Ste-Catherine • 861-3338

théâtre du rideau vert
CE SOIR A 20 h. 30
les intérêts créés
Comédie — farce de Benavente
Mise en scène: YVETTE BRIND'AMOUR
Réservations: 844-1793
4664, rue Saint-Denis — Métro Laurier, sortie Gilford

elysée
35 MILTON / 842-6053
SALLE RESNAIS
UN CHEF D'OEUVRE OUBLIÉ D'INGMAR BERGMAN
AVEC HARRIET ANDERSSON
The Naked Night
(LA NUIT DES FORAINS)
SUÉDOIS, SOUS-TITRES ANGLAIS
14 ans
SALLE EISENSTEIN
14 ANS
SOUS-TITRES FRANÇAIS
MASAKI KOBAYASHI
REBELLION (JOIUCHI)
AVEC TOSHIRO MIFUNE, TATSUYA NAKADAI
SAM. DIM. 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.45
SEMAINE 7.30, 9.45

A l'affiche
LE CHOIX DES CRITIQUES
UNE SEMAINE SEULEMENT
18 ANS et PLUS
UNE FEMME ET UN HOMME... DANS UN FILM DONT VOUS TOMBEREZ FOLLEMENT AMOUREUX
mon amour mon amour
de Nadine TRINTIGNANT
avec Jean-Louis TRINTIGNANT, Valérie LAGRANGE
EASTMANCOLOR — SCOPE
Jean-Louis TRINTIGNANT, Jacqueline SASSARD
"LES BICHES"
de Claude CHABROL
Stéphane AUDRAN
PRIX SPÉCIAL POUR ÉTUDIANTS LUN. à VEN. 11.00 à 5.30 p.m.
EASTMANCOLOR
GUY CINEMA GUY & MAISONEUVE TEL: 931-2912
CINÉMA DE RÉPERTOIRE

22ème et DERNIERE SEMAINE! LE 14 MARS "GRAZIE ZIA" (Merci tante) UN FILM D'UNE QUALITE INDENIABLE
POUR UNE PÉRIODE LIMITÉE
"On pleurera un peu et l'on rira beaucoup" — CANDIDE
POUR TOUS
MICHEL SIMON — ALAIN COHEN
Le vieil homme et l'enfant
UN FILM DE CLAUDE BERRI
EN SEMAINE: 8.00 - 10.00
DIMANCHE: 2.00 - 4.00 - 6.00 - 8.00 - 10.00
489-5559 — 5550 OUEST, SHERBROOKE
Salle Hermès
7 DERNIERS JOURS
NE SERA PRESENTE NULLE PART AILLEURS A MONTREAL

8e SEMAINE DE RIRE
une tempête de RIRES!
EN COULEURS
NE REMETS PAS À DEMAIN... LA SIESTE D'AUJOURD'HUI!
POUR TOUS
PHILIPPE NOIRET, FRANÇOISE BRION, MARLÈNE JOBERT
DANS UN FILM DE YVES ROBERT
alexandre le bienheureux
EN SEMAINE: 7.30 — 9.30
DIMANCHE: 1.30 — 3.30 — 5.30 — 7.30 — 9.30
TEL. 489-5559
5550, OUEST, SHERBROOKE
CINÉMA V

ADULTES 18 ANS
TOUTE LA VÉRITÉ SUR LE BONHEUR CONJUGAL
Dr SERGE MONGEAU et MADAME X vous le recommandent...
LE MIRACLE DE L'AMOUR
AUSSI EN COULEURS
COPLAN SAUVE SA PEAU
PLAZA
6505, ST-HUBERT — 274-6155
1204, E. STE-CATHERINE — 523-5180
CANADIEN

POUR TOUS
LE TATOUE LOUIS DE FUNES
sam. 8 mars 7 et 9 h. dim. 3, 7 et 9 h.
STATIONNEMENT GRATUIT
AUDITORIUM BREBEUF
Collège Jean-de-Brébeuf
5625, avenue Decelles

AVIATION
Cours d'entraînement pour JEUNES HOMMES et JEUNES FILLES
Si vous êtes âgés de 17 à 34 ans et avez complété votre 11e année. Voici une occasion unique de vous préparer pour une carrière excitante et sans pareille avec compagnie d'aviation commerciale. Nous vous offrons une chance de vous entraîner comme préposés aux passagers, agent de communication, opérateurs, préposés aux bagages, agents de gares aériennes, préposés aux billets, etc.
La période initiale d'entraînement n'affectera en aucune manière votre présent emploi. Pour obtenir de plus amples informations et ceci sans obligation de votre part, écrivez, donnant votre degré d'instruction, votre adresse et no de téléphone à
AIRLINE TRAINING DIVISION, ATLANTIC SCHOOL
CASE POSTALE 10,296
Connaissance de l'anglais est ESSENTIELLE

4 très grandes vedettes se mettent en 4 pour vous faire rire...
POUR TOUS
LE FOU DU LABO 4
L'homme qui inventa la pilule du rire!
avec JEAN LEFEBVRE, MARIA LATOUR, BERNARD BLIER, PIERRE BRASSEUR
EN COULEURS
HORAIRE: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
CINÉMA DE PARIS 900 OUEST, STE-CATHERINE TEL.: 861-2996
FLEUR DE LYS 858 EST, STE-CATHERINE TEL.: 288-3303

Irrévocablement dernière semaine!
VOTRE DERNIERE CHANCE DE VOIR 2 EXCELLENTS FILMS EN COULEURS
2 FILMS EN COULEURS!
14 ANS
Lamiel
ANNA KARINA, ROBERT HOSSEIN
LE SAMOURAI
ALAIN DELON
JEAN-TALON
JEAN-TALON, A L'EST DE PIE-IX — 725-7000
3019, E. SHERBROOKE — 525-2174
MAISONNEUVE

L'HOMME A LA LIMITE DE SES DESIRS
THE VICIOUS CIRCLE
Den onde cirkeln
LA DERNIÈRE DÉCOUVERTE D'INGMAR BERGMAN
GUNNEL LINDBLOM
PAR ARNE MATTSSON
Semaine: 7.30 - 9.30
Dimanche: 1.30 - 3.30, 5.30 - 7.30 - 9.30
18 ANS RÉSERVÉ AUX ADULTES
EN SUÉDOIS — SOUS-TITRES ANGLAIS
FESTIVAL 1206, E. STE-CATHERINE STATION BEAUDRY — 525-8600

au jour le jour

TELEVISION

VENDREDI APRES-MIDI

3.30 (3) (4) (5) (6) (7) ● **Edge of Night**
(4) **Hé, les gars**
(5) ● **You don't Say**
(8) ● **One Life to Live**
(8) (12) (13) ● **A Doctor's Diary**
(9) **Nouvelles en langue italienne**
(10) ● **Madame s'amuse**

4.00 (2) (7) (9) (11) (13) ● **Bobino**
(3) (7) ● **Art Linkletter**
(4) **M. Jet**
(4) (5) (6) ● **Galloping Gourmet**
(5) ● **The Match Game**
(8) ● **Dark Shadows**
(8) (13) ● **Uncle Willy & Floyd**
(9) **Les événements sociaux**
(10) ● **La cabane à Midas**
(12) **Family Theatre** "Jubal"

4.30 (2) (7) (9) (11) (13) ● **La Ribouldingue**
(3) **Perry Mason**
(4) (5) (6) **Toby**
(5) ● **The Mike Douglas Show**
(7) **General Hospital**
(8) ● **Gilligan's Island**
(9) **Carnet de voyage**
(10) ● **Escadrille sous-marine**

5.00 (2) (9) (11) (13) ● **Yogi**
(4) (5) (6) ● **Archie**
(4) ● **Super Bolide**
(5) **Destination Danger**
(7) ● **Barn Dance**
(8) (13) ● **Bewitched** : "Splitsville"
(8) ● **Dick Van Dyke Show**
(10) (13) ● **Le 5 à 6**

5.30 (2) (9) (11) ● **Tour de terre**
(3) **Marshall Dillon**
(4) ● **Le 5 à 6**
(4) (5) (6) ● **Where It's At**
(7) **The Early Show** :
(8) **The 5.30 Report**
(8) (13) ● **The Merv Griffin Show**
(9) **Hebdo-Jeunesse**
(12) ● **The Pierre Berton Show** :
Invité : Gordon Sinclair
(13) **Popeye**

VENDREDI EN SOIREE

6.00 (2) (11) **Tour à tour**
Invités: Jean-Lou Chauby et Pierre Beauchamps
(3) **World of Sports**
(4) ● **Sports Huddle**
(5) **Eye Witness News**
(5) **Dateline**
(6) **Tween Set**
(7) **Troisième édition**
(7) **Channel 7 News**
(8) **Six O'Clock Movie** : "Captain Horatio Hornblower"
(9) **Nouvelles locales**
(9) **Au Carrefour d'Anjou** avec Jean-Guy Forget
(10) ● **Télé-Métro**
Invitée : Pierret Beauchamp
(12) ● **Pulse**
(13) **Bloc des nouvelles**

6.10 (9) **Sur le vif**

6.15 (2) (11) **Téléjournal**
(3) **Weatherwise**
(7) **Météo, édition sportive**

6.24 (11) **Ici Québec**

6.30 (2) **24 heures**
(3) **Newstime**
(4) **Panoramonde**
(4) **CBC — TV News**
(5) ● **Huntly Brinkley Report**
(5) **The Avengers**
(6) **Hour Glass**
(7) **Maxi-ciné** : "Charge sur la rivière rouge"
(7) ● **CBS Evening News**
(8) (13) ● **Newsline**
(9) **Bonne fin de semaine**
(13) **Votre spectacle** : "Le chien des Baskerville"

6.35 (9) **Téléjournal**

6.40 (10) ● **Sports-images**

6.45 (2) (9) (11) **Aujourd'hui**
(4) ● **Evening Report**

6.50 (10) ● **Télé-Métro**

7.00 (3) ● **CBS News**
(4) **Police des Plaines**
(4) ● **Something Else**
(5) ● **I Love Lucy**
(7) ● **The Glen Campbell Goodtime Hour**
(8) **Ski Trails**
(8) (12) (13) ● **Country Music Hall**
Invités: Del Reeves, Merle Travis, Jimmy Ordge et Fern Dauth
(9) **En plein air**
(10) ● **Dernière heure**

7.15 (10) ● **Télé-Métro**

7.30 (2) (9) (11) ● **Voyage au fond des mers**
(3) ● **Wild, Wild West**
(4) **En première** : "Le shérif aux mains rouges"
(4) ● **My Three Sons**
(5) **The Ghost & Mrs. Muir**
(5) ● **Hight Chaparral**
(6) ● **Rat Patrol**
(8) ● **This is Tom Jones**
(8) (12) (13) ● **Here's Lucy**
(9) **Nouvelles en langue grecque**
(10) **En première** : "Mince de planète"

8.00 (4) (5) (6) ● **Get Smart**
(7) ● **The Good Guys**
(9) **Nouvelles en langue italienne**
(8) (12) (13) ● **Friday Night Movie**
"The Whole World is Watching"
(13) **Vrai de vrai**

8.30 (2) (7) (9) (11) (13) **Du feu, s.v.p.**
Animateurs: Françoise Lemieux et Guy Boucher.
Invités : Renée Claude, Pierre Létourneau, Louise Latraverse et Chantal Renaud.

(3) (7) ● **Gomer Pyle**
(4) (5) (6) ● **Don Messer's Jubilee**
(5) ● **The Name of the Game**
(8) ● **Generation Gap**

9.00 (2) (9) (11) ● **Des agents très spéciaux** : "J comme Judas"
(3) ● **Friday Night Movie** : "Parrish"
(5) **Adam Twelve**
(4) (6) ● **Friday Night Movies** : "For Those Who Think Young". Avec James Darren, Pamela Tiffin, Woody Woodbury et Paul Lynde.
(7) ● **Route 66** avec Martin Milver et George Maharis
(7) ● **CBS Friday Night Movie** : "All Hands on Deck"
(8) ● **Let's Make a Deal**
(13) **Cinéma Kraft** "Les Barbouzes"

9.15 (4) **Nous Deux**
(10) ● **Nous deux.** Avec Christyne Chartrand et Claude Steben.

9.30 (4) (10) **Elle et lui.** Invités: Suzanne Lapointe, Andrée Boucher, Janine Mignolet, Rita Bibeau, Nicole Germain, Paul Berval, Jean Coutu, Serge Bélair et Michel Noël.
(8) ● **Guns of Will Sonnett**

10.00 (2) (9) ● **Mon pays, mes chansons**
(4) **Noir sur blanc**
(5) ● **Star Trek**
(7) **C'est votre affaire**
(8) **Judd for the Defense**
(8) (12) (13) ● **The F.B.I.**
(10) **Dix à dix**
(11) **La Bohème**

10.30 (2) (7) (9) (11) (13) **Les années 60** : "Les mines et les forêts"
(10) ● **L'école du bonheur.**

10.45 (4) **Panoramonde**
(10) ● **Dernière heure et météo**

11.00 (2) (7) (9) (11) (13) **Téléjournal**
(3) **Channel 3 Night Beart**
(4) **CBC — TV News**
(5) **Eye Witness News**
(5) (6) **CBC National News**
(7) **Channel 7 News**
(8) **The 11 O'Clock Report**
(8) (12) (13) ● **CTV National News**
(10) ● **La ronde des sports**

11.15 (4) **Heure exquise** : "Le jardin du diable"
(10) **Cinéma** : "Orphée"

11.20 (2) **Nouvelles du sport**
(4) (5) (6) **Viewpoint**
(8) (13) **Newscap & Sports**
(7) (9) **Dernière édition**
(11) **Ici Québec**
(12) ● **Pulse**
(13) **Bloc des nouvelles**

11.25 (6) **Night Overall**
(9) **Sports**

11.30 (2) (11) ● **Cinéma** : "Sur le pont des soupirs"
(3) **Movie continued**
(5) (7) ● **Tonight Show** avec Johnny Carson
(5) **After Eleven** "April Love"
(7) **Cinéma 7** : "Carillons sans joie"
(8) **Movie 8** : "Madame"
(8) (13) ● **The Big Movie** : "The Evil of Frankenstein". 1964. Avec Peter Cushing, Peter Woodthorpe et Duncan Lamont.
(13) **Ciné-soir** : "Maciste contre les monstres"

11.35 (4) **Sports**
(6) **Canadian Curling Championships**
(9) **Cinéma** : "Les clés du royaume"

11.45 (4) **Channel Four Playhouse** "Distant Trumpet"
(12) ● **Pajama Playhouse**: "Separate Tables"

12.00 (6) **Cine-Six** : "Port of Call"
(3) **Late Show** "How to be Very Popular"

12.32 (4) **Musique Marc Legrand**

12.45 (10) **Dernière édition**

1.00 (2) **Téléjournal**
(13) **Nouvelles anglaises**

1.05 (2) **Ciné-nuit** : "La vengeance de Scarface"

1.38 (5) **Postlure** Marc Legrand

SAMEDI MATINEE

7.00 (5) **One Plus One** : College Chemistry
(8) ● **Faith for Today**

7.30 (8) ● **World of Life**
(5) **Slapstick Comedy** : "Little Miss Marker"

8.00 (3) (7) ● **Go-Go Gopher**
(8) **Colby Telecourse**
(10) **Les p'tits bonshommes**

8.30 (3) (7) ● **Bugs Bunny — Road Runner**
(8) **Discovery**
(8) (13) ● **Continuing Medical Education**

9.00 (2) (7) (9) (11) **Cours universitaires** "Histoire du Canada"
(4) **Ontario School**
(5) ● **Super Six**
(8) ● **Casper Cartoons**
(8) (13) ● **Long John Silver**
(10) ● **Capitaine bonhomme** avec Michel Noël

9.30 (3) ● **Wacky Races**
(5) ● **Top Cat**
(7) **Roger Ramjet**
(8) ● **Adventures of Gulliver**
(8) (13) ● **The Flintstones**
(12) ● **Underdog**

9.45 (2) (7) (9) (11) **Cours universitaires** "Histoire de la littérature canadienne-française"

9.50 (4) **Musique** Marc Legrand

10.00 (3) (7) ● **Archie Show**
(4) **Dessins animés**
(5) ● **The Flintstones**
(6) ● **The Beatles**
(8) **Popeye**
(8) (13) ● **The Uncle Bobby Show**
(10) ● **Le gros Bill**
(12) ● **Roger Ramjet**

10.30 (2) (9) (11) (13) **Pépinot**
(3) (7) ● **Batman — Super Man**
(4) **Ciné-Matinée** : "La fille des Tartares"
(4) **Feature Film**
(5) ● **Kellogg Adv. Hour**
(6) ● **Marine Boy**
(7) **Le cirque à Tonton**
(8) ● **Fantastic Voyage**
(8) (12) (13) ● **Spiderman**

11.00 (2) (9) (11) (13) ● **Robin Fusée**
(6) ● **Daktari**
(8) ● **Journey to Center of Earth**
(8) (12) (13) ● **Rocky and his Friends**
(10) ● **Bon weekend** avec Jean-Claude Robillard

11.30 (2) (7) (9) (11) (13) ● **Roquet, belles oreilles**
(3) (7) ● **Herculoids**
(5) ● **Under Dog**
(8) ● **Fantastic Four**
(8) (12) (13) ● **Batman**

11.50 (10) **Mes amis les animaux**

11.55 (5) **Prelude**

12.00 (2) (7) (9) (11) ● **Ultraman**
(3) (7) ● **Shazzan**
(4) **Légende de Jessie James**
(4) ● **Daktari**
(5) ● **Story Book Squares**
(5) **Great Music from Chicago**
(6) **Cuisine** "Prawns Puerto Valarta"
(8) ● **George of the Jungle**
(8) (13) **Ontario Dept. of Education**
(10) ● **Le temps s'ouvre**
(12) ● **Let's Find Out**
(13) **Les petites annonces**

12.30 (2) (7) (9) (11) (13) **Si jeunesse pouvait**
(3) ● **Johnny Quest**
(4) **De tout de tous**
(5) ● **Untamed World**
(6) **Let's Talk Sports**
(7) (8) ● **American Bandstand**
(10) **Ciné-Samedi** : "Pour elle, un seul homme"
(12) ● **Uncle Bobby**

1.00 (2) (9) (11) ● **Golf et ses étoiles.** Compétition "CBS Golf Classic", disputée à Akron (Ohio). Participants : Littler et De Vincenzo contre Elder et Crampton. Animateurs: Jean-Maurice Bailly et Jacques Barrette. Réalisation: Ronald Corey.
(3) ● **Moby Dick**
(4) **Hollywood Panorama**
(4) (5) **CBC Sports Presents**
(5) **The Rise of the American Nation**
(6) **Three Star Bowling**
(7) ● **Sentinelles de l'air**
(8) (13) **Wrestling**
(12) ● **Captain Scarlett**
(13) **Le temps s'ouvre**

1.25 (4) **Aventures de Kit Carson**

1.30 (3) ● **Lone Ranger**
(7) **Wide World of Sports**
(8) ● **Happening**
(12) ● **Long John Silver**
(13) **Fusée XL-5**

1.45 (2) (7) (9) (11) (13) ● **Les Quatre Saisons** :

1.50 (4) **Le Saint**

2.00 (2) (9) (11) (13) **Cent millions de jeunes** "Premier chantier"
(3) ● **Skippy the Bush Kangaroo**
(4) (5) (6) **Canadian Curling Championship**
(5) ● **NCAA Basketball**
(7) **Fusée XL 5**
(8) **Saturday Showcase** "The Bluebird"
(8) (13) ● **Sat. Afternoon Movie** : "The Haunting"
(12) ● **Sat. at the Movies**: "Nothing Barred". Avec Brian Rix, Charles Heslop, Leo Franklyn et Nauton Wayne.

2.30 (2) (7) (9) (11) (13) **Image en tête**
Magazine hebdomadaire d'information cinématographique. Les écoles européennes de cinéma; invités : Gilles Marsolais, Jean Quintal et Hugues Poulin. Courts métrages : "Slim". Histoire d'un petit villageois. (Tunisien). "Devoti". Les gens distraits pendant la messe. (Italien). Long métrage : "Moi un Noir". Documentaire de Jean Rouch. Histoire d'un groupe de Nigériens venus de Niamey à Abidjan pour faire fortune. Animateurs : André Lafrance, Francine Moran et Philippe Tanguay. Réalisation : René Boissay.
(3) ● **Wheels to Adventure**
(10) **Pour une chanson**

2.40 (4) **Le Virginien**

2.45 (10) **Monsieur Bricole** André Daveluy

3.00 (3) ● **Between the Dark & the Daylight**
(7) ● **The Killy Style**

Galia à "Cinéma" demain soir

Demain soir, à 11 h 15, "Cinéma" présente "Galia" avec Mireille Darc et Venantino Venentini. Au canal 2.

Nous publions ci-dessous les changements ou les précisions que nous communiquent les différents postes après l'heure tombée de notre télé-presse hebdomadaire.

RADIO AM

8.30 CBF : Rendez-vous à l'opéra. De Québec.
"Che fiero momento", extr. d'"Orphée" (Gluck) : Erna Berger, soprano, et Margarete Klose, contralto. — "Quanto è bella", extr. d'"Elixir d'amour" (Donizetti) : Beniamino Gigli, ténor. — Scène finale "Tombe degl'avi mei", extr. de "Lucia di Lammermoor" (Donizetti) : Giuseppe di Stefano, ténor.
Présentateur : Yvon Poirier.

9.30 CBF : Documents.
1. "Giraudoux essayiste". Production de la R.T.B. A l'occasion du 25e anniversaire de la mort de Jean Giraudoux. Emission de Jean-Michel Minon, avec la participation de Marcel Schneider, Victor-Henri DeBidour et Robert Kanters.

2. "Un poète de notre temps : René Char". Production de l'O.R.T.F. Participants : Georges-Emmanuel Clancier, Stanislas Fumet, Hubert Juin et Luc Estang.

RADIO FM

4.30 CBF : Les chefs-d'oeuvre de la musique. Ouverture des "Hébrides" et Symphonie no 3 en la mineur "Ecossaise" (Mendelssohn) : Orch. Philharmonia, dir. Otto Klemperer. — "Litaniae de venerabili altaris sacramento" (Mozart) : Jennifer Vyvyan, soprano ; Nancy Evans, contralto ; William Herbert, ténor ; George James, basse ; Chanteurs de St-Anthony et Orch. Boyd Neel, dir. Anthony Lewis.

7.00 CKVL : Concert. Oeuvres de Paganini, Brahms, Dvorak, Tchaikovsky et Bach.

7.30 CKVL : Les voix connues. Oeuvres de Puccini, Mascagni, Bizet, Ponchielli, Lemaire-Saint Saens et Rossini.

8.00 CBF : Pages Immortelles. Symphonie no 2 en si mineur (Borodin) et "Francesca da Rimini" (Tchaikovsky) : Orch. de la Suisse romande, dir. Silvio Varviso.

CKVL : Musique baroque. Vivaldi : Les Quatre Saisons, concerto No 4 en fa mineur, (L'hiver) — concerto No 1 en mi majeur, Le Printemps, concerto No 2 en sol mineur, L'été, Renato Biffoli, violon, Orchestre Gli Accademici Di Milano.

8.30 CKVL : Rubinstein. Chopin : Nocturnes, op. 55, no 1 en fa mineur, op. 55, no 2 en mi bémol, op. 62, no 1 en si, op. 62, no 2 en mi, op. 72, no 1 en mi mineur, (Posth.).
Op. 15, no 3 en sol mineur, Arthur Rubinstein, pianiste.

9.00 CKVL : Concert. Oeuvres de Berlioz, Liszt, Tartini-Kreisler, Paganini et Rimsky-Korsakov.

9.30 CKVL: Orch. Philharmonique de New York. Chausson : Poème, op. 25, Saint-Saens : Introduction et Rondo Capriccioso, op. 28, Zino Francescatti, violoniste, Orchestre Philharmonique de New York, dir. par Leonard Bernstein.

10.00 CKVL : Ches-d'oeuvres d'Allemagne. Oeuvres de Beethoven, Weber, Haydn et Mozart.

11.30 CKVL : Musique française interprétée par des musiciens français. Jean Français : Divertimento pour cor et orchestre, Lucien Thévet et l'Orch. de Chambre O.R.T.F. dir. par Pierre Michel Le Conte. Martelli : Rhapsodie pour violoncelle et orchestre, Roger Albin et l'Orch. Symphonique de Strasbourg, dir. par Jacques Houtmann.

A Images en tête

Francine Moran et Philippe Tanguay animent l'émission "Images en tête", le samedi après-midi, à 2 h 30. A l'affiche demain "Moi, un nain".

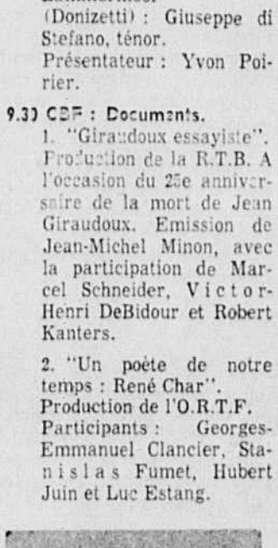

L'Ecole du bonheur

Chaque semaine, les lundi, mercredi et vendredi, à 10 h 45 a.m. et le vendredi soir, à 10 h 30, le canal 10 présente Janette Bertrand et son "Ecole du bonheur".

Concerts publics de Radio-Canada

Ce soir, à 7 h 30, la radio de Radio-Canada présentera à la salle Claude-Champagne, les pianistes-duettistes Renée Morisset et Victor Bouchard.

La "piraterie aérienne"

Avec l'OACI, l'IATA veut tenter de résoudre l'épineux problème

par André LUCHAIRE

C'est le lundi 17 mars ou le mardi 18 mars que le Conseil de l'OACI (Organisation de l'Aviation civile internationale) étudiera les propositions concernant la prévention ou la sanction des détournements illicites d'avions (hi-jacking) — question brûlante que le Conseil a décidé d'inclure à son ordre du jour lorsque fut présentée à ce sujet la demande du gouvernement des Etats-Unis, au début de cette semaine.

Le délai est dû au fait que les délégations concernées doivent d'abord recevoir les directives de leur gouvernement respectif.

Il fut alors décidé d'inclure cette question à l'ordre du jour sans préciser tout de suite quel jour aurait lieu la discussion. C'est seulement mercredi que cette date fut fixée — et encore à titre provisoire, vu les possibles retards d'acheminement des directives gouvernementales (l'OACI, on le sait, est constituée de 116 Etats membres, dont 27 siègent au Conseil).

Il n'a pas encore été décidé si cette réunion aurait lieu à huis clos, ou non, les délégations ayant à ce sujet des opinions divergentes.

L'IATA aussi

Cette question du hi-jacking a fait l'objet d'une réunion secrète tenue mardi et mercredi entre les représentants de l'IATA (Association internationale des Transports aériens, qui est composée de compagnies aériennes) et des fonctionnaires de l'OACI, à Mexico. Le secret le plus absolu a entouré ces délibérations, selon la dépêche de l'UPI qui en a donné la nouvelle, la seule chose qui en soit sortie étant une courte communication officielle de l'IATA, disant que les "représentants d'environ 25 compagnies" ont, ensemble avec des fonctionnaires de l'OACI, étudié diverses propositions destinées à prévenir les détournements d'avion au cours de "deux jours d'utiles discussions".

Selon cette même dépêche, l'IATA envisagerait surtout les mesures techniques concrètes susceptibles de prévenir les attentats telles que, dit-elle, des systèmes électroniques permettant de déceler les armes emportées par des passagers.

L'OACI, au contraire, en tant qu'association de gouvernements, envisagera la possibilité d'ententes internationales à ce sujet.

Le problème a déjà fait l'objet de diverses propositions discutées en comités et sous-comités.

C'est l'assemblée de l'OACI de septembre dernier, à Buenos Aires, qui avait demandé qu'on renvoie la question au comité juridique de l'OACI, qui, à son tour, avait constitué un sous-comité spécial pour l'étudier. Ce sous-comité était constitué par les représentants des pays suivants: Algérie, Canada, Colombie, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Israël, Japon, Nigéria, Royaume-Uni, Suisse et Tunisie. Il a siégé en février.

Le sous-comité dès le départ, a exprimé l'avis que le but fondamental à atteindre... "devrait être de dissuader des personnes d'accomplir des actes de capture illicite d'aéronefs (c'est l'expression officielle adoptée provisoirement en français pour désigner ces actes) et, plus précisément, de prendre les mesures nécessaires pour poursuivre et punir ces personnes.

Le sous-comité s'est orienté apparemment vers une solution comportant des accords internationaux visant à l'incrimination des actes de capture par les législations nationales respectives ainsi que des tentatives d'accomplir de tels actes (ce qui inclut la déclaration de compétence) ainsi qu'à l'instauration de poursuites de la part des autorités de l'Etat sur le territoire duquel le délinquant a atterri. La question d'une extradition éventuelle du coupable a suscité des débats difficiles et finalement il a été reconnu que l'Etat concerné serait libre de ne pas poursuivre et même de ne pas extrader si le délinquant demandé est son propre ressortissant, ou a demandé l'asile politique ou même s'il appert que la demande d'extradition a une motivation politique.

Il convient toutefois de noter qu'il n'y a pas de lien direct entre les travaux de ce sous-comité et la réunion prochaine du Conseil lui-même de l'OACI.

Les premiers ne constituent que la première étape d'un long processus d'élaboration d'une convention juridique devant elle-même faire l'objet d'une conférence internationale: et celle-ci ne saurait être tenue avant l'année prochaine.

Tandis que la réunion du Conseil a pour objet d'essayer de définir une action immédiate, au niveau des gouvernements, en cas de hi-jacking.

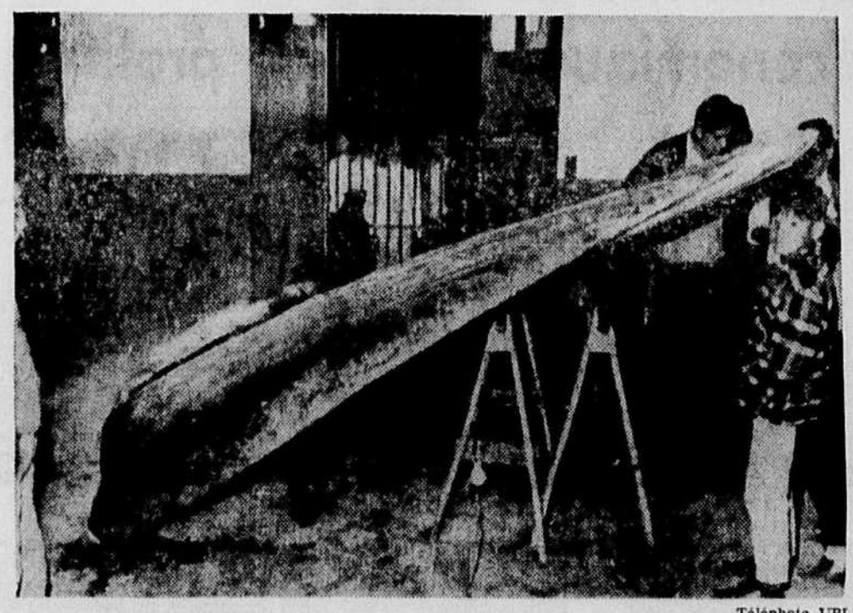

Téléphoto UPI

Les villageois de Tecoluta, au Mexique, examinent la défense d'une dizaine de pieds de longueur d'un animal marin de 35 tonnes qui s'est échoué sur la plage de la localité. La carcasse de la bête avait une longueur de 30 pieds et une largeur de 18 pieds, ayant une forme rappelant celle d'un serpent. Son corps était recouvert d'une dure cuirasse. Des biologistes marins en ont entrepris l'étude pour déterminer si l'animal appartient à l'âge des dinosaures.

La chasse aux phoques s'ouvre ce matin

HALIFAX — (PC) — La chasse aux phoques qui suscite tant de controverses doit débuter aujourd'hui, mais le "massacre" annuel pourrait être retardé en raison des conditions de la glace et du vent dans le détroit de Northumberland.

Il semble bien que ceux qui font la chasse par avion ne pourront participer aux premières prises de la saison parce que la glace est très rude.

Neuf navires sont cependant postés près du grand troupeau qui se trouve sur une banquise dans la baie Egmont au large de la côte ouest de l'Ile-du-Prince-Edouard. Un porte-parole des chasseurs a déclaré, à Halifax, que la chasse commencerait ce matin à moins que les conditions atmosphériques ne s'aggravent.

Un vent du nord qui soufflait avec force hier constituait le grand obstacle, car il continuait à pousser les bancs de glace plus loin dans le détroit de Northumberland.

Le massacre des bébés phoques est limité à 50,000 dans la région de l'Ile-du-Prince-Edouard. L'an dernier, la chasse a duré cinq jours. Les vaisseaux mettront ensuite le cap sur les côtes du Labrador où la saison de chasse commencera plus tard.

Le ministre fédéral des Pêcheries, M. Jack Davis, doit se rendre à Summerside aujourd'hui afin de surveiller la chasse. Il a averti les chasseurs que s'ils n'obéissent pas aux règlements régissant la méthode de tuer les phoques, ils pourraient se voir enlever le droit de chasser dans les eaux internationales du Canada, l'an prochain.

Ailleurs dans le monde, les protestations contre le massacre se poursuivaient à un rythme accéléré.

A New York, Mme Alice Herrington, qui a dirigé une campagne contre la chasse aux phoques dans le golfe du St-Laurent, a déclaré :

"Je veux assurer un meilleur monde pour mes enfants en cessant d'abuser des animaux pour des niaiseries telles que des manteaux de fourrure.

"Vous ne pouvez sûrement pas porter un manteau de fourure après avoir su comment un bébé phoque est tué devant sa mère."

"Friends of Animals Inc.", dont les réclames publicitaires concernant la chasse aux phoques ont suscité une pluie de protestations de gens qui écrivaient à l'ambassade canadienne à Washington et ont également donné lieu à une manifestation d'écoliers au consulat canadien à New York, est présidée par Mme Herrington.

A Oslo, le ministre norvégien des Pêcheries, M. Einar Moxnes, a déclaré au Parlement, hier, que les attaques de la part de la presse étrangère contre les méthodes employées par le Canada et la Norvège pour la chasse aux phoques sont sans fondement.

Tapisserie de Rousseau-Vermette à New York

NEW YORK — Une tapisserie de Mariette Rousseau-Vermette, de Ste-Adèle, fait partie d'une exposition internationale qui a été présentée à travers les Etats-Unis au cours des derniers mois et qui se termine présentement au Musée d'Art moderne de New York, jusqu'au 4 mai.

M. Charles Chartier, délégué général du Québec à New York, a assisté au vernissage de l'exposition. Les oeuvres de 37 artistes du monde entier figurent dans cette exposition.

CKAC/73
découvrez un monde passionnant avec l'émission
ELECTRONIQUE POUR TOUS
SAMEDI
de 9h.05 à 9h.30
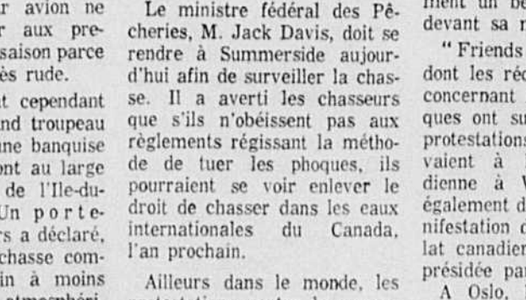
offerte par HEATHKIT
présentée par JACQUES LAJEUNESSE et JEAN MEUNIER expert en électronique et PIERRE LABELLE, animateur
et TECCART

Téléphoto UPI

Neuf morts dans un incendie

Les pompiers de Jersey City, New Jersey, transportent le corps de l'une des neuf personnes, dont huit enfants, qui ont perdu la vie, hier, dans l'incendie d'une maison de bois. La mère de trois enfants qui sont morts alors qu'ils se trouvaient au dernier étage de l'immeuble de cinq étages, a sauté par une fenêtre avec, dans les bras, son enfant de 6 ans. Tous deux ont subi de graves blessures et ont succombé, plus tard, à l'hôpital.

Kierans fera connaître aujourd'hui sa décision au sujet de Rod Service

par Fernand BEAUREGARD
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Les quelques 300 membres du Syndicat des employés de Rod Service Limitée connaîtront probablement aujourd'hui le sort que leur réserve le ministre des Postes, M. Eric Kierans.

Hier, à Ottawa, leurs dirigeants accompagnés du secrétaire général de la CSN, M. Raymond Parent et du président de la Fédération des services publics (CSN), M. Jean des Trois-Maisons, sont venus plaider leur cause devant M. Kierans et ses deux sous-ministres, MM. Faguy et Malo.

A l'issue de cette rencontre qui a duré 90 minutes, il a été convenu entre les deux parties de poursuivre la discussion aujourd'hui, à Montréal.

On sait que le ministère des Postes vient d'annuler tous ses contrats avec Rod Service, l'entreprise chargée du transport du courrier et de la levée des boîtes postales dans la région de Montréal.

En annonçant cette décision draconienne, M. Kierans déclarait que son ministère assumerait désormais les tâches jusqu'ici remplies par Rod Service. Il invitait également les employés de cette compagnie à solliciter individuellement un emploi auprès du ministère.

Cette façon de procéder est violemment dénoncée par le Syndicat des employés de Rod Service, par la CSN et par la Fédération des employés des services publics (CSN).

Elle équivaut, selon le texte d'une lettre conjointe des trois organismes adressée à M. Kierans, le 5 mars, "une volte-face par rapport aux engagements pris envers le syndicat et d'autre part une négation de l'accréditation syndicale et de la convention collective existante."

Or, la convention collective liant la compagnie Rod Service et le syndicat était conclue le 3 juin 1968 et ne doit échoir que le 31 mars 1970.

Le secrétaire général de la CSN, M. Raymond Parent et les dirigeants du Syndicat des employés de Rod Service, au cours de la rencontre d'hier, ont présenté les arguments suivants :

1) Devenu l'employeur du personnel de Rod Service, le ministère des Postes est tenu de respecter intégralement les termes de la convention collective actuellement en vigueur. D'autant plus que c'est sur la foi d'une promesse verbale du ministre lui-même et de son sous-ministre, M. Faguy, que le contrat avait été extensionné du 31 décembre 1969 au 31 mars 1970.
2) Le ministère des Postes se doit de prendre à son emploi tous les employés encore au service de la compagnie et ne peut être laissé libre de procéder à l'embauche, comme il le désire, de façon sélective.
3) Le syndicat reconnait que ces employés étant embauchés par le ministère des Postes, leur statut de fonctionnaire va créer certaines difficultés mais il est assuré qu'il y a moyen de négocier les mesures d'adaptation nécessaires.

Ambassadeur au Vatican:
L'opposition ne représente pas les vues de la majorité des Canadiens

par Fernand BEAUREGARD
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a reconnu hier à la Chambre que le projet de reconnaissance diplomatique du Vatican provoque beaucoup d'opposition au Canada, mais a ajouté que, comme ce fut le cas pour le drapeau unifolié, cela n'indique pas nécessairement que le gouvernement doive plier devant ces objections. Au moment du débat sur le drapeau, nous avons jugé que l'opposition manifestée dans notre courrier ne représentait pas réellement les vues de la majorité des Canadiens.

"Aujourd'hui nous avons un drapeau canadien dont nous sommes très fiers", a dit M. Sharp.

La question de la reconnaissance du Vatican a été soulevée par le député de Prince-Albert, M. Diefenbaker qui, rappelant une déclaration du ministre lors de l'émission de CTV, mardi dernier, à l'effet qu'il avait été fortement surpris de l'abondance de courrier de Canadiens opposés à la reconnaissance diplomatique du Vatican par le Canada, lui demandait si le gouvernement avait décidé d'abandonner son projet.

Et M. Sharp déclarait: "En réponse à cette question précise, le gouvernement n'a pas encore définitivement décidé s'il va procéder plus avant sur cette question.

CARRIERES et PROFESSIONS

GÉRANT de PROJET
POUR
UNIVAC

Nous recherchons un gérant de projet qui assumera la responsabilité immédiate d'un important système mécanisé de rapport du temps utilisant le langage COBOL.

Il supervisera un groupe d'analystes de systèmes seniors qui conseillent différents groupes de programmeurs de notre clientèle concernant les applications d'ordinateur.

Il aura de plus à transiger avec nos clients au niveau du personnel administratif et à travailler étroitement avec les représentants des ventes d'Univac et autre personnel technique de soutien.

C'est une excellente occasion pour l'homme qualifié d'assumer les responsabilités complètes de la direction des projets et d'accéder à des postes administratifs de plus grande responsabilité dans le domaine des systèmes. Un salaire initial alléchant et une gamme complète d'avantages aux employés sont offerts. Ecrire en toute confiance à :

H. DAUBENSPECK
Staffing Specialist,
250 Bloor Street East,
Toronto 5, Ontario.

SPERRY RAND CANADA LIMITEE — UNIVAC DIVISION

CARRIÈRE DANS LE SPORT

JEUNE HOMME INTELLIGENT DESIRANT SE FAIRE UNE CARRIERE CHEZ UN DISTRIBUTEUR DE MATERIEL D'EDUCATION PHYSIQUE.

Qualités requises: Parfait bilingue, bonne présentation, pouvant assumer responsabilités et rédiger sa propre correspondance, étant de calibre pour discuter gymnastique avec ingénieurs-conseils, architectes, et acheteurs en général. Connaissance de la routine de bureau, fort en chiffres et pouvoir préparer soumissions. Auto nécessaire. District Rosemont.

Ecrire donnant tous détails à :

CASIER POSTAL 3,
STATION R, MONTREAL 10

VENDEUR

Nous recherchons un vendeur de machinerie légère de construction, d'au moins 3 ans d'expérience. Nous exigeons un homme agressif qui doit gagner au moins $10,000 par année. Nous sommes une compagnie dynamique en pleine expansion.

Envoyer dossier complet à :
CASE 10,293 LA PRESSE

LA VENTE QUI VA FAIRE DU BRUIT

Quand Philips met des appareils en vente, ça fait du bruit. Surtout quand on offre jusqu'à $100 de rabais sur les stéréos. Et pas n'importe quels stéréos: ceux qu'il suffit d'écouter pour comprendre que le monde entier fait confiance aux combinés stéréos Philips.

Car un Philips offre davantage: un viseur de syntonisation AM/FM, des prises pour brancher des haut-parleurs satellites, un levier de repérage, un bras hydraulique. Et davantage de rendement: les éléments sont soigneusement rassemblés par les ingénieurs Philips qui ont conçu plus de 100,000 systèmes sonores professionnels.

Et puis, il y a les meubles. Tout un choix de meubles qui défient toute comparaison. Leur beauté et la qualité de leur construction vous les feront apprécier longtemps: vous ne vous en fatiguerez jamais. Les concessionnaires Philips vous offrent de gros rabais sur les six différents modèles Philips. Allez le voir et demandez-lui de vous faire entendre le plus beau bruit qui soit au monde. Vous économiserez jusqu'à $100.

JUSQU'À $100 DE RABAIS PHILIPS

RAYMOND BEAUDRY INC. — 119 rue St-Charles, Longueuil, 674-6245
Centre d'Economie du Nord — 1448 est, Fleury, 389-4772
Conrad Clavel Meubles — 157, rue St-Georges, St-Jérôme, 438-3678
Ameublement De Lux (1964) INC. — 1742 boul. Quinn, Jacques-Cartier 679-3411, 1355 rue Leclair, Verdun 769-8587
Radio Lorenz — 115 ouest, Ste-Catherine, Place des Arts, 849-8900
Jos Malaket & Fils INC. — 350, rue Principale, Lachute, 562-5293 - 5294
PLANTE & CLAIRMONT INC. — 17 rue du Marché, Valleyfield, 373-4855

Le Conseil supérieur de l'éducation recommande:

Remettre à plus tard l'adoption du bill 85

QUEBEC (PC) — Le Conseil supérieur de l'éducation recommande au gouvernement du Québec de remettre à plus tard l'adoption du bill 85 portant sur les droits linguistiques dans l'enseignement, jusqu'à ce qu'une politique de la langue soit bien définie.

De plus, le CSE demande au gouvernement d'adopter des mesures intérimaires dans le but de conserver la tradition concernant le choix de la langue d'enseignement par les parents.

Dans des recommandations soumises au ministre de l'Education, M. Jean-Guy Cardinal, le Conseil supérieur de l'éducation soutient qu'une telle politique de la langue doit tenir compte aussi bien des droits collectifs que des droits individuels, des responsabilités collectives, que des responsabilités individuelles.

Selon le CSE, l'élaboration d'une politique linguistique globale suppose la cueillette par l'Etat de toutes les données nécessaires, en particulier au moyen de la commission créée par le gouvernement en vue de faire enquête et rapport sur la situation du français comme langue d'usage au Québec et pour recommander les mesures propres à assurer que les droits linguistiques de la majorité soient aussi bien sauvegardés que ceux de la minorité.

Le Conseil supérieur signale qu'il existe des ambiguïtés dans la rédaction actuelle du bill 85 au sujet des droits et des responsabilités de la collectivité et des individus, d'après lui.

Le mémoire ajoute que ces mêmes ambiguïtés subsistent au sujet des droits des immigrants.

Or, dans cette perspective, le CSE considère que le bill 85 ne peut donner satisfaction actuellement aux groupes en cause et qu'il risque, s'il était adopté, de causer des problèmes encore plus graves que ceux qui se sont produits récemment.

D'autre part, le CSE estime que le problème de la langue française dans le Québec ne se pose pas principalement au niveau de l'école mais au niveau des activités de travail, des activités sociales et économiques et qu'il ne faut pas faire porter tout le poids du problème linguistique sur le système scolaire, mais essayer de le résoudre partout où il se pose.

Des dispositions du bill 85, dans le texte présent, confient au Conseil supérieur, en créant un comité linguistique, le mandat de faire des règlements afin que le ministre de l'Education reconnaisse les institutions d'enseignement comme étant de langue française ou anglaise et aussi la responsabilité de faire des règlements devant régir les programmes d'étude et les examens de la plupart des enseignements "de façon à assurer une connaissance d'usage de la langue française à toute personne qui fréquente une institution reconnue comme étant de langue anglaise".

téléphoto PA

V'la l'sergent !

Bas les pattes et haut les mains! Les criminels de Los Angeles auront peut-être le malheur . . . ou la chance d'affronter le sergent Barbara Guarino, que l'on voit ici vêtue du nouveau costume de l'escouade féminine de la police de Los Angeles. Cette bourse d'aspect inoffensif qu'elle tient précieusement sous le bras contient un revolver.

Intégration des immigrants

QUEBEC — Le service d'orientation et de formation des immigrants du ministère de l'Education annonce que neuf centres, spécialement créés pour faciliter l'intégration des immigrants au milieu québécois, dispensent déjà à un millier d'élèves des cours de langue française et de langue anglaise. On évalue à 2,500 le nombre d'immigrants qui pourront être reçus dans les COFI (centres d'orientation et de formation des immigrants) au cours d'une année. Quelques centres fournissent le logement à leurs élèves et mettent aussi à leur disposition une cantine, une salle de réunion et même une garderie.

L'organisation des neuf centres d'orientation et de formation des immigrants a été rendue possible grâce à la coopération des commissions scolaires régionales, d'institutions indépendantes ainsi que celle du gouvernement fédéral qui achète un nombre déterminé de places et y dirige les immigrants par les centres de main-d'oeuvre. Des associations canadiennes et ethniques contribuent aussi à initier les nouveaux arrivés aux réalités québécoises et canadiennes.

Les centres ont été répartis surtout à Montréal et dans sa périphérie, ainsi qu'à Québec, selon la disponibilité de locaux, et aussi en tenant compte de la possibilité d'établissement définitif des immigrants dans ces régions.

Les chances sont meilleures d'apprendre le français à Edmonton qu'à Ottawa

— le député Paproski

OTTAWA (PC) — Les enfants ont de meilleures chances d'apprendre le français à Edmonton qu'à Ottawa, a déclaré hier M. Steve Paproski, député conservateur d'Edmonton Centre.

Pour la deuxième fois, M. Paproski a secondé vainement une motion demandant que le Parlement ajourne ses travaux pour débattre le problème des jeunes Canadiens qui ne peuvent être instruits dans la langue de leur choix.

Le président de la Chambre, M. Lucien Lamoureux, a rejeté la motion qui était présentée par M. Ralph Stewart, député libéral de Cochrane. La question n'est pas du ressort fédéral, a expliqué M. Lamoureux.

M. Paproski, qui parle anglais, ukrainien, polonais et qui commence à apprendre le français, a déclaré qu'il avait vu plusieurs familles d'Ottawa dont les enfants n'ont pu apprendre le français en bas âge.

"S'ils ne commencent pas entre cinq et neuf ans, vous faites mieux d'y renoncer", a affirmé le député. M. Paproski a une fille de 10 ans qui a commencé à apprendre le français en première année à Edmonton et qui a pu continuer dans les classes plus élevées à Ottawa.

Par contre son autre fille de cinq ans, qui entre à la maternelle, n'a pas pu suivre le programme français à Ottawa "parce qu'aucun de ses parents n'était bilingue."

"La raison qu'on nous donne, c'est que les enfants sans parents bilingues retardent les autres, a déclaré M. Paproski.

C'est assez curieux puisqu'on sait que la majorité des étudiants qui gagnent des prix de français viennent de foyers anglais".

M. Paproski a précisé qu'il faisait allusion au système des écoles séparées.

"Les enfants des écoles séparées d'Edmonton peuvent commencer le français dès la maternelle et ils ne le peuvent pas à Ottawa. Ottawa, capitale du Canada, devrait être le lieu de naissance du bilinguisme", a ajouté le député.

Au cours d'une entrevue, un porte-parole de la Commission des Ecoles séparées d'Ottawa a affirmé que la question des parents bilingues était fausse. L'école désire seulement que l'enfant parle français. "Si l'enfant ne parle pas français que fait-il dans nos classes? Il ne ferait que retarder les autres".

Un règlement stipule que l'enfant doit être de religion catholique.

Legaré

SENSATIONNELLE VENTE DE LITERIE

Voici notre modèle le plus populaire

. . . maintenant offert à prix réduit

"FAMOUS"
MATELAS À 405 RESSORTS SPIRAUX

Le summum du confort! Fabrication soignée et solide. Panneaux capitonnés sur toute la surface. Coutil damassé, contours Permaform contre l'affaissement des bords.

EN SPECIAL A **59.95** — $4 par mois

SOMMIER-BOITE ASSORTI 59.95

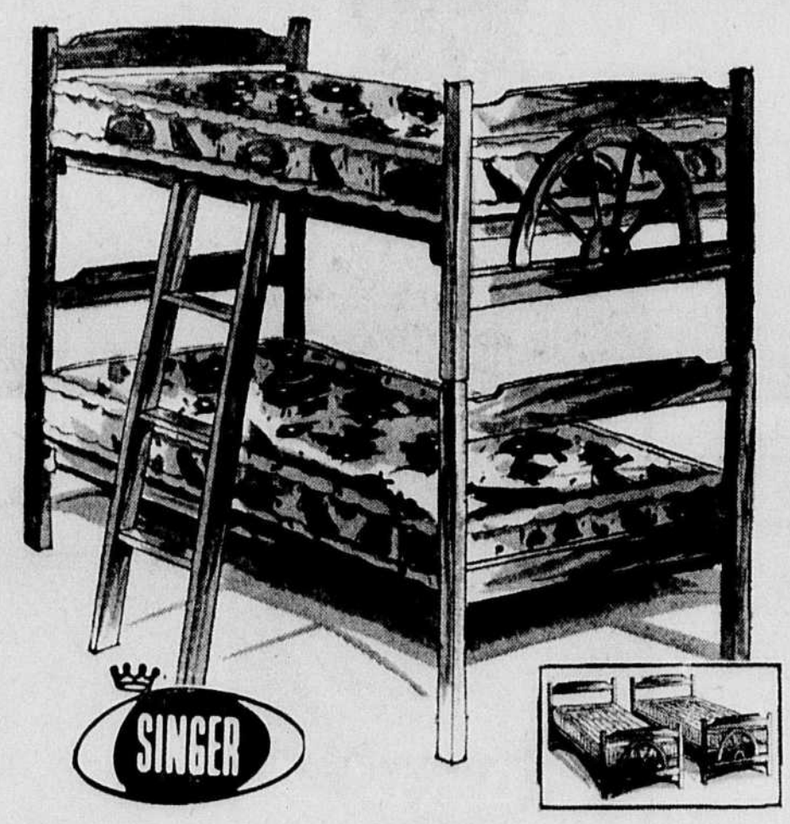

PRATIQUE LIT SUPERPOSE AVEC MATELAS A RESSORTS

Cadre de merisier séché au four et soigneusement assemblé. Demie-roue décorative, échelle, barre protectrice amovible. Sommier de treillis métallique. Matelas universel rembourré de feutre. Noyer antique. Largeur 36".

EN SPECIAL A **109.95** — $6 par mois

MATELAS "ALBION" CONFORTABLE ET DURABLE

Matelas doublement rembourré de sisal pour l'isolation. Capitonnage pour la résistance. Orifices de ventilation pour la fraîcheur. Coutil damassé de haute qualité..

EN SPECIAL A **42.95**

SOMMIER-BOITE DISPONIBLE A 42.95

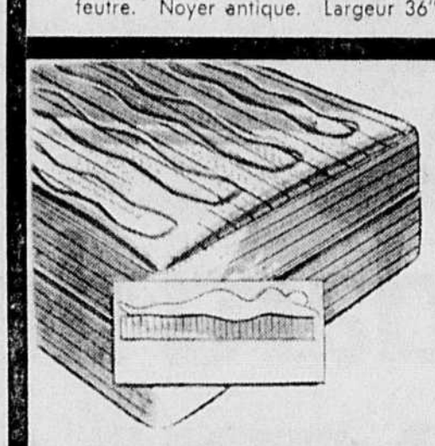

SOMMIER-BOITE ASSORTI

Charpente de bois franc. 4 grandeurs, même bas prix: **34.95**

CONFORTABLES MATELAS A RESSORTS SPIRAUX

Capitonnage voluté dissimulant 220 ressorts spiraux. Fil métallique renforçant le contour, orifices de ventilation. Poignées.

EN SPECIAL A **34.95**

EXTRA SPECIAL

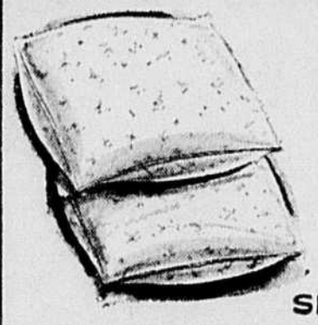

4 par client

SIMMONS

OREILLERS DE PLUME

Rembourrage de plumes traitées. Coutil de qualité. **1.95** ch.

$4 par mois

LIT CONTINENTAL "CITADELLE" 36"

Matelas soigneusement rembourré. Sommier-boîte avec charpente de bois dur. Tête de lit recouverte de vinyle.

EN SPECIAL A **54.95**

12 MAGASINS DANS LE GRAND MONTREAL

Legaré

Ouvert de 9 h. a.m. à 6 h. p.m. jeudi et vendredi jusqu'à 9 h.

1200, AMHERST — Tél. 842-8911

3730 est, rue ONTARIO — Tél. 526-1667

1020, NOTRE-DAME — Tél. 637-5825 (Lachine)

6960, ST-HUBERT — Tél. 271-4668

1278 est, MONT-ROYAL — Tél. 521-5373

4660 est, STE-CATHERINE — Tél. 255-7029

3734 ouest, NOTRE-DAME — Tél. 935-6994

4010, WELLINGTON (Verdun) — Tél. 768-4730

6589, boul. MONK (Ville-Emard) — Tél. 768-4777

10530, PIE-IX (Mtl-Nord) — Tél. 322-2741

3250, MASSON (Rosemont) — Tél. 725-2453

11,926 est, NOTRE-DAME (Pointe-aux-Trembles) — Tél. 645-5371

PAS DE DEPOT REQUIS
JUSQU'A 3 ANS POUR PAYER

Téléphonez ou demandez au vendeur les détails complets sur notre

PLAN DE CREDIT CONTINUEL

photo LA PRESSE

A l'Association France-Canada

L'Association France-Canada recevait à dîner au Cercle Universitaire, mardi soir, en l'honneur de M. Jacques Brault, écrivain, qui a remporté le prix France-Canada. Sur la photo faite à cette occasion, de gauche à droite, M. Jean-Claude Curtet, attaché culturel du consulat français à Montréal ; Madame Jean-Louis Brunet, de l'Association France-Canada ; M. Paul Marchand, pro-maire, représentant Me Jean Drapeau, et M. Jacques Brault.

Au Cercle international Sainte-Marie

Les membres du Cercle international Sainte-Marie se réunissaient mercredi chez Mme Jacques de Vienne pour entendre princesse Nina Troubetzskoi parler de l'influence de la peinture dans l'oeuvre de Dostoïevsky. Des diapositives illustraient cette intéressante causerie. Selon la tradition c'est Mme Maurice Sainte-Marie, présidente fondatrice du Cercle, qui présenta la conférencière. Le thé et le café furent servis par Mme Marcel Swinnen, épouse du consul général de Belgique, et par Mme Namura, épouse du consul adjoint du Japon.

La famille royale n'échappe pas au contrôle des lois

LONDRES (Reuters) — Le prince Philip a déclaré mardi que même la famille royale devait se soumettre aux règles de la bureaucratie.

Au cours d'une entrevue destinée à "The Director" le prince a avoué que lui-même devait songer à demander un permis en vue de bloquer une cheminée à son cottage en Ecosse.

Vous ne pouvez rien entreprendre, a-t-il poursuivi sans qu'immédiatement on contrôle ou sanctionne ce que vous voulez faire. Le prince Philip attribue cet état de chose au fait que le peuple manque de discipline personnelle et qu'il désire au fond que le gouvernement règle tout pour lui.

Autrefois, a conclu le mari de la reine Elizabeth, les gens de l'armée, les soldats, étaient des hommes pleins d'idéal et cela leur donnait le droit de se battre pour ce qu'ils croyaient être le bien et la vérité, mais aujourd'hui les gens sont devenus des mollusques sans pensées personnelles.

photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Portrait de famille

Une réception devait suivre, hier soir, l'assermentation de l'hon. Réjane Colas comme juge de la Cour supérieure. Elle apparaît ici en présence de son mari, Me Emile Colas et de leurs deux enfants. Cette photo a été prise au moment où Madame Colas allait quitter le vieux Palais de Justice pour se rendre à la réception donnée en son honneur.

Salon de l'Hospitalité

Une hôtesse remplacera Miss Hospitalité

Qui dit tourisme dit hospitalité. S'il faut à l'hospitalité des hôtels et des restaurants, il lui faut aussi des hôtesses.

Lundi prochain, s'ouvrira à Montréal le Salon de l'Hospitalité, organisé au niveau de l'industrie par l'Association des Fournisseurs d'Hôtels et de Restaurants. Mais il n'y aura pas de "Miss Hospitalité".

Ce titre décerné habituellement par voie de concours au sein du personnel de l'industrie hôtelière et porté toute l'année, sera remplacé par un simple titre "d'hôtesse du Salon" et s'éteindra lorsque l'exposition fermera ses portes.

Pour éphémère qu'il soit, ce rôle a besoin d'être joué à la perfection. Symbolisant l'hôtesse parfaite, Mme Huguette Laporte le tiendra avec charme, élégance et compétence.

Première femme à entrer dans le personnel des brasseries, Huguette Laporte est représentante, auprès des groupements féminins, à la Brasserie Molson. L'hospitalité n'a pas de secret pour elle qui parcourt la province, organisant réceptions et démonstrations pour convaincre ses invités que la bière est un produit sain, excellent aussi bien dans un verre que dans une préparation culinaire.

Huguette Laporte qui sera proclamée "Hôtesse du Salon" au cours d'une dégustation bière et fromages dimanche après-midi aura pour première mission d'accueillir lundi matin, pour l'ouverture officielle, le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, l'hon. Gabriel Loubier.

Elle assistera aux dîners officiels des différents groupement qui tiendront leurs assemblées annuelles dans le cadre de cette exposition. Elle sera présente lors de la remise des différentes bourses d'études que l'Association des Fournisseurs d'Hôtels et de Restaurants remettra à quatre associations professionnelles reliées à l'industrie de l'hospitalité. Elle sera certainement la reine du bal, au dîner de clôture du Salon.

Rappelons que ce Salon de l'Hospitalité, qui se déroulera à la Place Bonaventure, du 10 au 13 mars, n'est pas ouvert au grand public. C'est un salon spécialisé, réservé à tous ceux qui de loin ou de près appartiennent à l'industire hôtelière.

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Mme Huguette Laporte, première femme représentante d'une brasserie, sera également la première à porter le titre d'hôtesse à l'exposition annuelle organisée par l'Association des fournisseurs d'hôtels, de restaurants et d'institutions. Consultant le programme du Salon de l'Hospitalité, on la voit ici en compagnie de M. Pierre Bernier, directeur et M. Jean-Charles Déziel, président de l'AFHR.

Travail efficace chez les dames auxiliaires du Royal Edward Laurentian

Plus de $20,000 ont été recueillis cette année par les dames auxiliaires de l'hôpital Royal Edward Laurentian pour malades thoraciques.

A part la visite traditionnelle de maisons et jardins qui a rapporté l'intéressante somme de $4,574.99, plusieurs autres activités des membres deviennent des sources de revenu. L'unité no 1 de Montréal sous la présidence de Madame W. R. Wonham a réussi à recueillir plus de $4,000 grâce à divers projets tels que la vente des calendriers, les dispensatrices de café à l'hôpital, etc. L'unité de Sainte-Agathe, pour sa part, sous la présidence de Mlle Ida Bruneau, a réuni la somme de $1,600 grâce aux cotisations aux parties de whist, à la vente de petits plats confectionnés à la maison et à son concert annuel du printemps. L'unité des enfants sous la présidence de Madame Owen Lobley, a pu offrir aux dames auxiliaires la somme de $1,000.

Parmi les dons qui ont été faits à l'hôpital de Sainte-Agathe, au cours de l'année, mentionnons une caisse pour les patients nécessiteux des livres pour les médecins et les infirmières et le salaire de la bibliothécaire, également des films pour distraire les malades. Des fleurs ont été fournies pour les jardins et des pièces d'ameublement pour l'hôpital au montant de $7,945.

Des achats pour l'hôpital de la rue Saint-Urbain se sont chiffrés à plus de $7,000.

Pendant l'année, la direction a tenu six assemblées. Celle de septembre a eu lieu chez Madame Notman à Sainte-Agathe et les membres en ont profité pour visiter l'hôpital. Il y eut également deux assemblées du conseil.

En terminant son rapport, la secrétaire Madame Paul Landers a remercié tous les membres de même que la presse parlée et écrite.

Les femmes des astronautes et leurs inquiétudes

HOUSTON (PA) — Mme David Scott épouse de l'un des trois astronautes a avoué qu'elle se sentait un peu inquiète à la veille du grand départ. "Je n'étais pas vraiment inquiète avoue-t-elle, comme les gens s'imaginent. C'est autre chose de beaucoup plus difficile à définir."

La femme du commandant James A. McDivitt s'est rassurée en se disant que son mari est le meilleur pilote de l'espace au monde. Lui, trouve cette réplique très amusante, mais dès qu'il s'agit de faire plus de confidences, il s'y refuse.

Mme Russell L. Schweickart, épouse du troisième astronaute, ne parle pas souvent non plus des inquiétudes qui la tenaillent au sujet des activités de son mari.

Les trois couples et leurs enfants ont assisté dimanche aux offices religieux à l'Eglise qui leur est propre. Ils ont tous attendu avec la même sérénité le grand départ.

téléphoto PA

Des femmes rassurées...

Les épouses de deux des astronautes d'Appolo 9, Madame Clare Schweickart, à gauche, et Madame Ann Lurton Scott, étaient heureuses hier lorsque le transfert des astronautes s'est effectué sans encombre. Cette marche dans l'espace était la première depuis plus de deux ans. Les jeunes femmes ont rencontré les journalistes devant la maison des Schweickart située tout près du centre spatial de Houston.

à Noter

Société d'hygiène naturelle du Québec

La prochaine conférence de la Société d'hygiène naturelle du Québec, aura lieu cimanche le 9 mars, à 2 h 30 de l'après-midi, à la salle Sheraton de l'hôtel Mont-Royal. Le conférencier, le docteur Baugé-Prévost, hygiéniste et psychosomaticien, parlera de la chaleur (toutes dimensions) première condition de la santé naturelle. Le docteur Baugé Prévost répondra aux questions de l'auditoire. Pour renseignements composer 387-0826.

Club Wilfrid Laurier des femmes libérales

La prochaine assemblée mensuelle des membres du club Wilfrid Laurier des femmes libérales aura lieu le lundi 10 mars à 2 h 30 de l'après-midi, au Club de Réforme de Montréal. M. Yves Michaud, journaliste et député de Gouin à l'Assemblée Législative, sera le conférencier à l'issue de l'assemblée du club. M. Michaud a intitulé sa conférence: "La jeunesse, la contestation et la politique". Cette réunion sera sous la présidence de Mme Siméon Gagnon.

Téléphoto UPI

Des fiancés sympathiques

Le plus jeune membre du Parlement canadien, Lorne Nystrom, qui a 22 ans, vient de se fiancer avec une très jolie fille d'Ottawa âgée de 23 ans, Gayle Anne Morris. Le nouveau député néo-démocrate de Yorkton-Melville a déclaré que le mariage aura lieu à l'été ou à l'automne. Le jeune homme fut élu aux élections générales de juin dernier. Mlle Morris est une consultante en recherches au service de la Commission canadienne de radiotélévision.

Une femme... fossoyeur !

BELLEVILLE, Ont. (PC) — Une veuve domiciliée en Ontario, prétend être la seule femme au Canada qui exerce le métier de fossoyeur.

Mme Eyleen Smith, 54 ans, creuse et retourne la terre depuis une vingtaine d'années, dans les cimetières de Wellington et Bloomfield, se situant à 15 milles au sud de Belleville. Bloomfield s'occupera bientôt de l'un des cimetières de la région. Mais si Mme Smith ne garde pas son emploi, elle n'aura pas de mal à se trouver du travail. On lui a donné le surnom de "Mrs. Fix-It" parce qu'elle est une experte bricoleuse.

Voyageant à bicyclette, parfois sur une distance de 20 milles par jour, elle accepte d'effectuer différents travaux.

ANNONCE

Que faire contre les maniaques du téléphone?

L'an dernier, on a enregistré au Canada et aux Etats-Unis près d'un million d'appels à caractère obscène, menaçant ou importun. Que font les réseaux téléphoniques pour vous protéger contre de tels agissements? Sélection du Reader's Digest de mars révèle comment de nouveaux appareils électroniques de plus en plus perfectionnés permettent de démasquer rapidement les auteurs de communications abusives – et vous offre cinq conseils à mettre en pratique, si vous êtes victime d'un maniaque. Achetez Sélection aujourd'hui!

AU PRIX DU GROS
TROUSSEAUX DE MARIEES, VETEMENTS, LAYETTES DE BEBES, LINGERIE DE MAISON, DRAPERIES, COUVRE-PIEDS, ETC.
LEON COUREY & CIE
MARCHANDISES SECHES EN GROS
COIN ST-LAURENT
1 EST, RUE SAINT-PAUL

HÔTESSES DU CANADA
Formation des hôtesses du Canada
A toutes les jeunes filles, les jeunes dames qui désirent suivre l'entraînement des HOTESSES DU CANADA...
INSCRIVEZ-VOUS IMMEDIATEMENT
LES PLACES SONT LIMITEES
Pour informations, appeler : 735-1151
de 9 h. a.m. à 5 h. p.m.

La fine équipe des 'fines gueules' de CKAC/73
Françoise Morin, réalisatrice, Pierre Labelle, humoriste, et Jacques Berrols, conseiller en nutrition, concilient théorie et pratique. Imitez-les... Suivez leurs conseils à l'antenne de CKAC/73, tous les jours à 10 heures 40 et 18 heures 40, et le samedi de 9 heures 30 à 9 heures 55.

Fait les dents propres
Utilisez le soda à pâte Cow Brand sur une brosse à dents humide. C'est la méthode recommandée comme sûre et efficace pour conserver les dents propres. Une cuillerée à thé dans un verre d'eau constitue le gargarisme idéal contre les maux de gorge.
LE SODA À PÂTE COW BRAND

OFFRE SPÉCIALE DE CETTE SEMAINE
Rég. 59¢
ROULE AU CITRON
CH. 53¢
Richstone RBI BAKERIES Inc.
En vente à la pâtisserie RBI Richstone de votre voisinage.

INFORMATIONS ÉTRANGÈRES

CAHIER No 4 / PAGES 39-52 — la presse — ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, VENDREDI 7 MARS 1969 — 85e ANNEE — No 56

L'échec des négociations patronales-syndicales en France est une nouvelle menace pour le franc

PARIS. (Reuter, UPI, AFP, PC) Une nouvelle perte de confiance dans le franc, aggravée aujourd'hui par la rupture des négociations entre le patronat et les syndicats français et la menace d'une grève générale en France, a déclenché une autre crise sur les marchés monétaires occidenwaux.

Selon des experts internationaux, ce sont les banquiers français qui ont sonné l'larme lorsque les syndicats français ont exigé une nouvelle augmentation des salaires que le gouvernement s'est empressé de qualifier d'insupportable pour l'économie nationale et de menace à la stabilité du franc.

Le général de Gaulle a d'ailleurs insisté hier, devact le conseil des ministres, sur la nécessité de tout mettre en oeuvre pour éviter une dévaluation du franc à laquelle il demeure, bien sûr, foncièrement opposé.

Néanmoins, pour la quatrième journée consécutive, les venes massives de devises françaises se sont maintenues et la spéculation sur le métal précieux sur tous les marchés libres n'a cessé de croître ramenant à la surface la possibilité d'une dévaluation.

Sur le marché libre de Paris, le prix du lingot d'or a atteint son plus haut sommet depuis 21 ans avec $47.89 l'once hier.

La principale centrale syndicale française, la Confédération générale du Travail, d'obédience communiste, a convoqué une grève de 24 heures pour mardi prochain, jour de l'allocution du président de Gaulle à la radio-télévision franaise sur le référendum.

Les employés de l'électricité ont déclaré qu'ils appuieraient l'ordre de grève de la cgt. cestravailleurs sont réticents devant une offre d'augmentation des salaires de quatre pour cent par le gouvernement.

Le ministre des Affaires sociales, M. Maurice Schumann, a mis fin aux pourparlers patronat-syndicats hier en déclarant : "Chaque délégation doit maintenant tirer ses propres conclusions de ces rencontres.

Il ajoutait cependant : "Les résultats sont loin d'être ceux que l'on espérait mais ils ne sont pas pour autant totalement négatifs".

Les banquiers de la capitale française voient dans une aggravation dela crise sociale en France à la suite de l'impasse des négociations une nouvelle menace pour le franc et la possibilité d'une autre ruée sur l'or.

système monétaira international d'une

Les craintes des répercussions sur le éventuelle dévaluation du franc ont déclenché une activité intense sur les marchés mondiaux à l'égard de la livre sterling qui est considérée comme particulièrement vulnérable dans une situation de crise monétaire. Des atteintes à la stabilité de la livre auraient évidemment des effets sur le dollar américain.

C'est d'ailleurs devant l'aggravation de la tension sociale et de la crise que le général de Gaulle a insisté hier sur les graves conséquences que pourrait avoir sur la situation monétaire française un glissement trop accentué des prix et une augmentation insupportable des salaires.

Le chef de l'Etat en a profité pour stigmatiser l'attitude de certains responsables patronaux qui estiment qu'une dévaluation du franc est à la longue inévitable et qu'elle pourrait même être bénéfique par ses effets stimulateurs de l'expansion.

Alors que la fièvre de l'or continue à monter et que la stabilité du franc est à nouveau menacée, certains commentateurs européens estiment que le gouvernement français a posé un geste inopportun en évoquant le spectre de la dévaluation pour tenter de freiner une nouvelle course aux revendications salariales.

Les marchés monétaires du monde sont trop nerveux présentement, selon ces observateurs, pour qu'on puisse se permettre de tenir des propos semblables.

De leur côté, les parlementaires gaullistes, réunis hier soir pour la première fois depuis la fin de l'année dernière, sont arrivés à Paris sans cacher leur inquiétude devant l'incertitude de la situation universitaire, l'aggravation de la tension sociale, les difficultés économiques et les risques monétaires. Durant toute la journée, le premier ministre Couve de Murville et ses collègues du gouvernement ont tenté d'apaiser ces inquiétudes, aidés dans cette tâche par M. Georges Pompidou, ancien premier ministre et candidat à la succession du général de Gaulle.

téléphoto P.A

Mme Meir deviendra lundi premier ministre d'Israël

C'est par une majorité écrasante que l'influent comité central du parti travailliste israélien a voté en faveur de l'ex-ministre des Affaires étrangères, Mme Golda Meir, comme remplaçante de feu M. Levi Eshkol au poste de premier ministre. Dès lundi, Mme Meir sera invitée par le président Zalman Shazar à former un nouveau cabinet. On voit ici Mme Meir (à droite) à son arrivée à l'assemblée du comité qui eut lieu à Tel-Aviv. Une admiratrice lui présente des fleurs.

Les Noirs de Guinée équatoriale font la chasse aux Blancs

MADRID (UPI, AFP, Reuters) — "Des hordes d'indigènes hantent les rues de Santa Isabel, saisissent des Blancs et les jettent en prison. Je ne sais pas quel sort on leur fait subir".

C'est ainsi que le vice-consul britannique, M. Sidney Dunne, a décrit la situation qui prévaut actuellement en Guinée équatoriale, dans une conversation téléphonique entre Madrid et Santa Isabel.

Des rapports contradictoires affluent sur ce qui se passe actuellement dans cette ancienne colonie espagnole qui a accédé à l'indépendance en novembre dernier.

Certains de ces rapports disent que la situation est calme. D'autres affirment que c'est l'anarchie complète.

Les troubles proviennent d'une tentative de coup d'Etat menée par le ministre des Affaires étrangères, M. Atanasio Ndongo, contre le gouvernement du président Francisco Macias, tentative qui n'a pas réussi.

Certaines sources disent que Ndongo a été blessé et a été arrêté. D'autres disent qu'il a été tué.

Entre-temps, des centaines d'Espagnols ont réussi à quitter le pays. Il en reste encore 6,000 autres en Guinée équatoriale et, selon les témoignages de ceux qui sont parvenus jusqu'à Madrid, leur vie est en danger.

Aux Nations Unies, l'ambassadeur espagnol à l'ONU, M. Jaime de Pinies, a demandé au secrétaire général, U Thant de prendre les "mesures appropriées" pour améliorer la situation et de recourir à son "autorité morale" pour assurer l'évacuation des citoyens espagnols.

Une explosion au plastique dans la cafétéria de l'université hébraïque de Jérusalem fait 29 blessés

JERUSALEM (Reuter, AFP) — Le Moyen-Orient a été le théâtre hier de nouveaux acerochages le long du canal de Suez et d'explosions dans la cafétéria d'une université et dans une banque, où trente personnes ont été blessées en tout, dont 29 à l'Université de Jérusalem.

Un soldat israélien a été tué quand des francs-tireurs égyptiens ont intensifié leurs attaques hier le long de la rive israélienne du canal de Suez, et les Israéliens ont répondu en mitraillant les positions arabes, a déclaré hier soir un porte-parole militaire israélien à Tel-Aviv.

A Jérusalem, une charge de plastic a explosé hier matin à l'université hébraïque, faisant 29 blessés dont sept grièvement, au moment où le Parlement israélien, qui se trouve à peu de distance, était en séance extraordinaire pour rendre hommage à la mémoire de M. Levi Eshkol.

La charge de plastic avait été déposée dans la cafétéria de la bibliothèque de l'université, juste au-dessous de la salle des archives qui abrite une collection judaïque unique au monde. Quelque 250 étudiants étaient dans la cafétéria au moment de l'attentat.

De nombreuses personnes qui s'apprêtaient à quitter la ville en autobus ou en taxis, ainsi qu'un certain nombre d'étudiants arabes de l'université ont été appréhendés et sont interrogés par la police.

A Ramallah, en Cisjordanie, une bombe a explosé dans une succursale de la Banque israélienne, blessant grièvement un client et provoquant des dégâts considérables. Là encore, de nombreuses personnes sont actuellement interrogées et d'importantes forces de sécurité ont patrouillé toute la journée dans les rues désertes de la ville dont la plupart des magasins étaient fermés.

Les services de sécurité israéliens ont découvert à Gaza deux groupes appartenant à l'organisation "El Fatah" et ont procédé à dix arrestations. Selon un communiqué qui a été publié à Gaza, les deux groupes avaient commis des actes de sabotage et s'étaient livrés à des attentats à la grenade. Au cours de cette opération, indiquent les autorités israéliennes, d'importantes quantités d'armes, de grenades et de matériel de sabotage ont été découverts.

A Beyrouth, au Liban, deux organismes arabes extrémistes ont revendiqué la responsabilité de ces attentats. Ils ont précisé que l'explosion survenue à l'Université de Jérusalem avait fait plus de victimes que ne l'admettent les autorités israéliennes.

Le chef de police de Jérusalem a précisé au cours d'une conférence de presse que 80 suspects avaient été arrêtés, y compris ceux qu'on croit responsables de l'attentat à la bombe perpétré dans un super-marché achalandé le 21 février, où deux personnes ont été tuées et dix autres blessées.

D'autre part, une dépêche du Caire mande que le général Odd Bull, chef du corps des observateurs des Nations unies sur les lignes de cessez-le-feu, est arrivé hier soir dans la capitale égyptienne pour une visite de 24 heures.

Le général Odd Bull doit visiter les postes d'observation installés sur la rive occidentale du canal de Suez. Les incidents se sont multipliés ces derniers temps, entre les forces égyptiennes et israéliennes stationnées de part et d'autre de la voie d'eau internationale.

Berlin: la guerre des nerfs continue

BERLIN (UPI) — Les autorités soviétiques ont continué de jouer au chat et à la souris au lendemain de l'élection présidentielle tenue mercredi à Berlin. Effectivement hier, pour la sixième journée consécutive, ils ont fermé à deux reprises l'autoroute qui traverse le territoire communiste entre Berlin-ouest et la République fédérale allemande.

Des officiers soviétiques ont précisé que l'autoroute devait être utilisée de nouveau pour les manoeuvres militaires, mais il était évident que c'était là une mesure de représailles à la suite de la tenue de l'élection à Berlin-ouest.

Les soldats soviétiques ont fermé l'autoroute à 9 h. hier matin et l'ont rouverte à midi; elle a été de nouveau fermée à 3 h. et rouverte à 6 h. Ce nouveau harcèlement a causé un embouteillage monstre de véhicules de toutes sortes qui s'étendaient sur une longueur de plus de deux milles.

Les alliés occidentaux ont protesté de nouveau auprès du commandant soviétique, le maréchal Pyotr K. Keshevoi, en Allemagne de l'Est.

Nixon subit sa première défaite au Congrès

WASHINGTON (Washington Post) — L'administration Nixon a subi sa première défaite législative hier, alors que la Commission des crédits budgétaires de la Chambre a refusé d'exclure les obligations détenues par le gouvernement du plafond de la dette.

La commission a cependant élevé le plafond "permanent" de cette dette de $358 à $365 milliards, et le plafond "temporaire", de $365 à $377 milliards.

Un déserteur toutes les dix minutes

WASHINGTON (UPI) — La commission sénatoriale des services armés a indiqué hier que 53,357 militaires américains ont déserté leurs unités du milieu de 1967 au milieu de l'an dernier, soit une moyenne d'un déserteur à toutes les dix minutes. Durant cette même période, on estime que 155,535 soldats, marins, fusiliers-marins et aviateurs se sont absentés sans permission, soit une moyenne d'une absence à toutes les trois minutes.

Les USA ont perdu pour $5 milliaras d'avions au Vietnam

WASHINGTON (UPI) — Les Etats-Unis annoncent aujourd'hui qu'ils ont perdu au Vietnam depuis le 1er janvier 1961, 2,593 avions à ailes fixes et 2,469 hélicoptères. Sur ce nombre, 1,292 bombardiers et 1,023 hélicoptères ont été abattus par la DCA de l'adversaire.

Une évaluation sommaire des autorités militaires établit que le coût moyen des avions et des hélicoptères s'établit à environ $1 million, ce qui indique que le total des pertes d'apparells se chiffre à $5 milliards.

Hanoï défie les Etats-Unis de reprendre les bombardements

téléphoto P.A

Il n'y a plus d'enfants. Ces jeunes Vietnamiens apprennent en même temps à fumer et à faire la guerre.

d'après UPI, AFP, Reuter

Répliquant aux avertissements lancés par le secrétaire américain à la Défense, M. Melvin Laird, à son arrivée à Saigon, un porte-parole du gouvernement d'Hanoï à Paris a dit aujourd'hui que son pays continuerait ses attaques au Sud-Vietnam en dépit de la possibilité de voir les Etats-Unis reprendre leurs bombardements aériens au Nord.

"Nous n'avons pas peur des bombardements américains. Le président Johnson nous a fait bombarder durant quatre ans et il a échoué", a dit le porte-parole qui ajoute : "Si le président Nixon marche sur ses traces, il échouera également."

En descendant d'avion, hier soir à Saigon, le secrétaire Laird a déclaré qu'Hanoï et le Vietcong semblent vouloir "forcer la suspension des pourparlers de paix à Paris", en lançant de violentes attaques aux roquettes contre Saigon et de nombreuses autres villes. Hier, à Paris, les délégués de Saigon menaçaient de se retirer des pourparlers si l'offensive se poursuivait.

On sait que la dernière attaque aux roquettes lancée contre Saigon hier matin, avant l'arrivée de M. Laird, était la plus grave signalée jusqu'ici ayant fait de nombreux morts et blessés tout particulièrement dans la population civile. Hier soir, 30 objectifs furent attaqués, dont la ville de Dalat.

Dans une conférence de presse à sa descente d'avion à l'aéroport de Saigon, M. Laird a déclaré en substance : "Le Nord-Vietnam pratique l'escalade : "La guerre, mais il ne faut pas considérer notre patience et notre attitude comme une preuve de faiblesse. Il a qualifié les attaques aux roquettes contre Saigon d'attaques sans discrimination contre la population civile et de dangereuses violations de l'accord tacite que nous avons avec le Nord-Vietnam".

"Nous ne tolérerons pas une escalade constante de l'ennemi pendant que nous essayons de réaliser la paix à la table de conférence", a ajouté M. Laird. Répondant à un journaliste, le secrétaire américain à la Défense a reconnu qu'il adressait "un nouvel avertissement à Hanoï".

Si les communistes continuent leur offensive, a-t-il dit, les Etats-Unis prendront des mesures de représailles "appropriées", mais il a refusé de préciser quelles seraient ces mesures. "Il y a plusieurs options possibles, a-t-il déclaré, "mais je ne veux pas en parler maintenant".

Pur sa part, le vice-président sud-vietnamien, M. Nguyen Cao Ky, a quitté Paris soudainement pour Saigon hier, précisant que "sa place était plus-tôt au combat qu'autour d'un tapis vert".

Interrogé à Saigon à son arrivée aujourd'hui, M. Ky a réclamé que des mesures de représailles soient prises contre le Nord-Vietnam, à la suite des attentats perpétrés contre les populations civiles de la capitale. Il a même laissé entendre qu'il y a lieu de s'interroger pour savoir si son pays doit continuer de participer aux pourparlers de paix de Paris.

Des rapports alliés indiquent que quelque 40 raids vietcong et nord-vietnamiens ont été perpétrés au cours de la nuit contre huit villages sud-vietnamiens et 32 camps militaires alliés, plusieurs de ces camps sont d'importantes bases américaines situées aux abords de Saigon.

Louis-Philippe Chamberland criminellement responsable de la mort de Claude Dupéré

par Claude BRUN

SAINT-JEROME — Louis-Philippe Chamberland, âgé de 41 ans, a été tenu criminellement responsable de la mort de Claude Dupéré, de Montréal, dont le cadavre a été retrouvé dans son auto le 11 décembre dernier, sur la route no 65, à la Montée-Gagnon, près de Saint-Louis-de-Terrebonne. Le verdict a été rendu par le Dr Jean-Louis Taillon au terme d'une enquête du coroner qu'il présidait et au cours de laquelle une dizaine de témoins, dont les experts de l'Institut médico-légal, ont été entendus.

Chamberland, qui est barbier, a soutenu que le crime avait été commis par un ami de la victime, dont le prénom est Pierre et qui, selon le témoin, serait monté dans l'auto de Dupéré, à Côte-Vertu. Le cadavre de Dupéré a été trouvé, la tête traversée d'une balle provenant d'une arme de calibre .32.

Le témoin a prétendu ne pas se souvenir exactement de cet individu ni des circonstances qui ont entouré le drame. Il a dit être à l'extérieur de la voiture lorsqu'il a entendu une détonation. C'est alors qu'il a cru bon pour sa sécurité de s'enfuir et de se réfugier dans une maison voisine où il a demandé qu'on lui fasse venir une voiture-taxi par ce que son véhicule était en panne le long de la route.

Les témoins

Répondant à une question de Me Stephen Cuddihy, Chamberland a déclaré ne pas se souvenir s'il portait sur lui, ce jour-là, le revolver automatique de calibre .32 que Dupéré lui avait vendu deux mois auparavant. Selon le Dr Jean-Paul Valcourt, pathologiste de l'Institut de médecine légale et de Police scientifique, la victime a été abattue par un projectile de ce calibre et, d'après le témoignage d'un autre expert, M. Vlaca Krcma, spécialiste en balistique, l'arme qui a servi à tuer Dupéré a été placée à sept pouces environ de la cible.

Deux automobilistes qui passaient par là n'ont pu établir la présence d'un troisième individu sur les lieux. M. Roland Charbonneau, de Saint-Louis-de-Terrebonne, a affirmé n'avoir vu que la silhouette de deux hommes dans l'auto en stationnement sur le bord de la route. L'un des deux hommes, selon lui, semblait dormir la tête appuyée sur la glace de sa portière. Quelques instants plus tard, une femme empruntait le même chemin que M. Charbonneau et elle n'a vu qu'un seul homme quitter la voiture et se diriger en direction de Bois-des-Filion.

Ce dernier témoignage a été corroboré par la suite par l'agent Raymond Piché, du détachement de Saint-Jérôme, de la Sûreté provinciale, qui n'a relevé que la piste d'un seul homme dans la neige près de la voiture et ces traces se dirigeaient vers Bois-des-Filion. La maison où le témoin a demandé qu'on loge un appel pour obtenir un taxi est située entre cette municipalité et l'endroit où l'on a retrouvé l'auto abandonnée.

Deux autres victimes de la tempête

LEVIS, (PCf) — Jocelyn Fradette, 21 ans, de Saint-Lazare, et Marius Gagnon, 31 ans, de Sainte-Claire, sont morts hier, à l'Hôtel-Dieu de Lévis, ce qui porte à six le nombre de victimes de la tempête de vent et de poudrerie des 26 et 27 février dernier.

Les deux hommes, qui sont morts sans avoir repris connaissance, avaient été trouvés inconscients dans un camion immobilisé dans la neige, sur la route 53, près de Saint-Henri-de-Lévis.

Leur compagnon, Albert Laflamme, 30 ans, de Saint-Lazare, dans le comté de Bellechasse, était déjà mort lorsque les agents de la Sûreté provinciale ont découvert les trois hommes.

Plus tôt, les agents avaient trouvé sans vie M. Normand Rae, 29 ans, de Charlesbourg, dans un camion de McCullum transport.

Les recherches avaient été entreprises après que des conducteurs de motos-neige eurent trouvé les corps de MM. Roger Lamontagne, 25 ans, et Clermont Turcotte, 33 ans, tous deux de Sainte-Claire, dans une auto immobilisée dans la neige, sur la route no 53, non loin de Saint-Henri-de-Lévis.

Les deux hommes avaient quitté leur travail en fin d'après-midi, le mardi 25 février. Leurs corps avaient été trouvés le lendemain, au début de l'après-midi.

4 hold-up rapportent plus de $2,000

Au moins quatre vols à main armée ont été perpétrés au début de la soirée d'hier, dans la métropole. Ils ont rapporté à leurs auteurs la somme de $2,721.38.

Trois bandits dans la vingtaine, dont l'un était armé d'un revolver, se sont présentés, vers 7 h 40, à l'épicerie Lessard, et ont ordonné au propriétaire, M. Ernest Lessard, de leur remettre le contenu de la caisse, soit $1,000. Ils ont ensuite pris la fuite à pied dans une direction inconnue.

Environ cinq minutes plus tard, Mlle Catherine Nicole, au 1225 est, rue Jean-Talon, a reçu la visite de deux cagoulards qui l'ont soulagé de $40.

Peu après 8 h, deux cagoulards armés de revolvers ont forcé cinq clients et les trois employés d'une succursale du Bureau d'enregistrement des véhicules moteurs, au 9141, boul. Pie-IX, dans le nouveau quartier Saint-Michel-Nord, à se coucher par terre.

Après s'être emparés des $1,480 qui se trouvaient dans la caisse, ils se sont enfuis en auto.

Un employé de L'Acadie Cleaners Ltd., au 1000 ouest, rue Liège, s'est fait voler, vers 8 h 30 hier soir $201.38 en plus de quelques vêtements par un individu armé d'un fusil à canon coupé.

Londres: les jumeaux du crime sont condamnés à l'emprisonnement à vie

LONDRES (AFP, PA) — Les rois de la pègre londonienne, les "jumeaux du Crime", reconnus coupables par le tribunal d'Old Bailey, ont été condamnés à l'emprisonnement à vie.

Epilogue du procès le plus long des annales judiciaires britanniques, la condamnation à vie des frères Reginald et Ronald Kray occupe une place importante dans les journaux britanniques.

En prononçant les sentences, le juge a déclaré: "J'estime que la société a bien gagné son repos après vos activités". Il a de plus demandé que les jumeaux restent détenus pendant au moins trente ans. L'emprisonnement à vie ne signifie souvent en Grande-Bretagne qu'une dizaine d'années derrière les barreaux.

Ronald Kray a été reconnu coupable de deux meurtres et son frère jumeau Réginald d'un meurtre et de complicité dans un second. Leur frère aîné, Charles, coupable de complicité de meurtre, na été condamné qu'à dix ans de prison. Par contre, les co-accusés, Barrie, Bender et Lambrianou, reconnus coupables de meurtre, ont été condamnés à la prison à vie avec au moins 20 ans de détention.

Cette affaire judiciaire sans précédent — son coût global est estimé à environ un million de livres sterling (plus de 2 millions de dollars) — a éclaté au début du mois de mai 1968. Les policiers arrêtaient alors 18 personnes. Huit d'entre elles étaient relâchées peu après. Les dix autres, parmi lesquelles les trois Kray, faisaient tout de suite figure de vedettes et étaient inculpées pour un nombre impressionnant de crimes et délits. Un des exploits les plus étonnants des frères Kray et de leurs défenseurs, a consisté, toutefois, à obtenir que seuls deux chefs d'accusation soient retenus au terme de l'instruction. Ronald a été reconnu coupable, d'avoir assassiné, en mars 1966, un certain George Cornell qu'il a abattu froidement d'une balle en plein front dans un pub d'un quartier populaire de Londres, le "Mendiant aveugle". Il a été également reconnu coupable, ainsi que son frère Réginald du meurtre à coups de couteau, en octobre 1967, d'un petit employé d'un bookmaker londonien. Au cours d'une véritable saturnale du crime, Jack McVitie, a été littéralement déchiqueté par Réginald, qu'une dizaine de complices, Ronald en tête, encourageaient de leurs vociférations tout en maintenant solidement la victime.

Règne de terreur

Aux yeux du public britannique, qui a suivi leur procès avec passion, les Kray resteront dans doute essentiellement ceux que l'on a soupçonné d'avoir tué "le fou à la hache", Frank Mitchell, hercule d'une cruauté morbide, qu'ils auraient auparavant, aidé à mener à bien son évasion du pénitencier de Dartmoor en décembre 1966.

On apprenait également, au cours de l'instruction, qu'ils auraient projeté de se débarrasser, en 1968, d'un certain George Caruana, qui passait alors en jugement, en lui envoyant en plein prétoire une fléchette au curare tirée par un mécanisme dissimulé dans une mallette truquée. Ces bandits que l'homme de la rue a surnommés "les ennemis publics numéro un" étaient passés maître dans la manière de faire régner la terreur sur la pègre londonienne. Le défilé des témoins a été révélateur à cet égard: au fil des audiences se sont succédés à la barre des escrocs truculents, des barmaides terrorisées, et des personnalités du "milieu" qui constituaient les compagnons habituels des Kray.

Ronald n'a cependant pas manqué, au cours de sa déposition de se vanter de relations plus huppées. Certains membres de la Chambre des lords, des actrices de réputation internationale n'auraient pas, si on l'en croit, dédaigné la compagnie des Kray et de leurs amis.

En toile de fond de ce procès fertile en rebondissements et en incidents d'audience, il y a l'empire des Kray. Tous trois anciens boxeurs professionnels, il étaient devenus propriétaires de boites de nuit et de maisons de jeu.

Ce qui n'est pas très clairement apparu dans les débats de l'Old Bailey, ce sont les motifs pour lesquels les Kray ont "liquidé" Cornell et McVitie. Dans le cas du premier, il semble qu'il se soit agi, pour eux, de supprimer un partenaire qui leur avait "dépiu". Quant au second, il aurait été victime de la surenchère au crime que les jumeaux avaient adoptée. Après avoir assassiné Cornell, Ronald a dit, devant témoins, à Réginald: "J'ai eu le mien. C'est maintenant ton tour".

Nécrologie

M. J.-Arthur Ferland

M. J.-Arthur Ferland, époux de feu Blanche Pothier et fondateur de la conserverie La Ferlandière de Berthierville, est décédé le 3 mars 1969, après une courte maladie, à l'âge de 91 ans.

Le défunt avait débuté dans le commerce en 1927 à Berthierville, sa place natale.

Le défunt laisse dans le deuil ses fils : M. le Chanoine, curé de la paroisse Saint-Antoine de Padoue, de Louiseville; M. Gérard Ferland, président de la conserverie La Ferlandière; M. Jacques Ferland, vice-président, tous deux de Berthierville; Me Pothier Ferland, c.r., avocat de Montréal et secrétaire de la compagnie; une fille Mme Ruth Ferland de Louiseville; son gendre M. André Tellier, de Montréal, à l'emploi du service des immeubles de la ville de Montréal, ainsi que 27 petits-enfants et 22 arrière-petits-enfants.

La dépouille mortelle est exposée à 51, De Bienville, à Berthierville.

Les funérailles seront chantées samedi à 10 h, en l'église Ste-Geneviève de Berthierville, par son fils, M. le Chanoine Bernard Ferland.

L'inhumation aura lieu au cimetière du même endroit.

NECROLOGIE

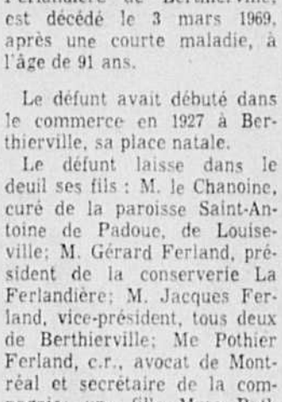

M. J. Onésime Cousineau

A Montréal le 5 mars 1969 à l'âge de 68 ans est décédé M. J. Onésime Cousineau retraité de la Banque de Montréal, époux de Marie-Paule Morin, de Ville St-Laurent. Il laisse dans le deuil outre son épouse ses frères Rémi, Jos. A., Paul-Emile, ses soeurs, Mme Lionel Brisebois (Berthe), Mme Emile St-Onge (Alice), Mlles Yvonne, Germaine et Jeanne, sa belle-mère, Mme Marie-Laure Railton. La dépouille mortelle est exposée aux salons Urgel Bourgie Ltée, 400 est, Henri-Bourassa Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant, à 10 hres à l'église St-Hippolyte de Ville St-Laurent. Départ des salons à 9.30 hres. Inhumation au cimetière de la Côte-des-Neiges. —

NECROLOGIE

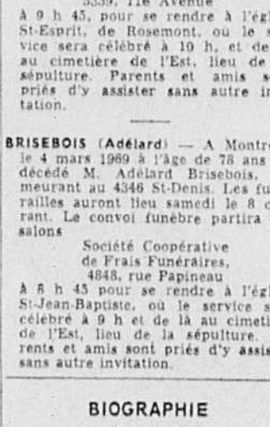

Mme veuve Edmond Boisclair

A Montréal, le 5 mars, à l'âge de 83 ans est décédée Mme veuve Edmond Boisclair, née Célina Létourneau. Lui survivent ses enfants : Lucien, Léopold, Lorenzo, Gérard, André, Marcel, Roland et Jean; ses filles, Mme J. D. Gareau (Aldéa), Diane, Mme Georges Gagnon (Laure), Mme P. E. Marien (Rolande). La dépouille mortelle est exposée au salon J. A. Guilbault, 5359, 11e Avenue, Rosemont. Le service funèbre sera célébré le 8 mars, à 2 heures p.m., à l'église St-Esprit. Inhumation au cimetière de l'Est. —

naissances·décès·remerciements·in memoriam

ALLAIN (Louis-Joseph) — A Montréal, le 5 mars 1969 à l'âge de 69 ans, 3 mois, est décédé Louis-Joseph Allain, comptable, époux de Dolores Bechette. Les funérailles aurnt lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
2590, rue Rouen
à 9 h 40, pour se rendre à l'église [illegible]-Baptiste-de-LaSalle, où le [illegible] sera célébré à 10 h, et de [illegible] cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ASSELIN (Blanche) — A Flusing, Long-Island, New York, le 4 mars 1969, à l'âge de 74 ans est décédée Blanche Deschamps, épouse de feu Paul Asselin, ex-pharmacien, demeurant à 10165 boul. d'Auteuil, mère de Pauline, épouse de Roger-A. Vandal, architecte, Mme Andrea Schizas (Alyette), et Jean-Guy, pharmacien. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400, boul. Henri-Bourassa est,
à 9 h pour se rendre à l'église St-Judes, boul. d'Auteuil, où le service sera célébré à 9 h 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUBICHON (Clérinda) — A Montréal, le 5 mars 1969, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve Joseph Aubichon, née Clérinda Daniel; épouse en 1ères noces d'Arthur Dépatie; demeurant à 5205 de Repentigny. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
4419, rue Beaubien est,
pour se rendre à l'église St-Fabien, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BALDOCK (Anita) — Le 6 mars 1969, à l'hôpital Général de St-Eustache, est décédée Anita Baldock, épouse bien-aimée de feu Arthur Baldock, mère de Mme J. Tester (Claire), Collin, Mme W. Fraser (Sonia), et Nelson, décédé, soeur de Bernice Exposée au salon mortuaire
Clarke
5580, rue Sherbrooke ouest
Messe de Requiem en l'église St-Théophile, Laval-Ouest, samedi à 11 a.m. Inhumation au cimetière paroissial.

BEHEREUR (Oscar) — A Montréal, le 5 mars 1969 à l'âge de 65 ans, est décédé Oscar Behereur, époux de Julia Bélanger demeurant 8596 de Gaspé. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
8535, rue St-Laurent,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Thomas-Apôtre, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERGERON (Gaston) — A St-Sébastien, le 1er mars 1969, à l'âge de 29 ans, est décédé Gaston Bergeron, époux de Marguerite Olsen, fils de M. et Mme Philias Bergeron, frère de Jean-Guy, Jean-Louis, Alice, Denise et Richard. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
H.-C. Fitterly et Fils
2035, rue Wellington
à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Gabriel où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLASKAVITCH (Simone) — A Montréal, le 5 mars 1969, à l'âge de 34 ans, est décédée Simone Maheu, épouse d'Anthony Blaskavitch, mère de Kathleen et Nathalie. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.
5359, 11e Avenue, Rosemont
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Gemma où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOISCLAIR (Célina) — A l'hôpital St-Joseph de la Providence, le 5 mars 1969, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme veuve Edmond Boisclair, née Célina Létourneau, autrefois de Rosemont, elle laisse dans le deuil 8 garçons et 4 filles. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.
5359, 11e Avenue, Rosemont
à 1 h 45, pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont, où le service sera célébré à 2 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRAULT (Louise) — A Rawdon, le 3 mars 1969, est décédée Louise Desureault, épouse d'Honora Brault, mère de Pierrette (Mme L. Shandor), Huguette (Mme L. Robichaud), Paul et Bernard. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.
5359, 11e Avenue
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Esprit, de Rosemont, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRISEBOIS (Adélard) — A Montréal, le 4 mars 1969 à l'âge de 78 ans est décédé M. Adélard Brisebois, demeurant au 4346 St-Denis. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative
de Frais Funéraires,
4848, rue Papineau
à 8 h 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetiere de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORBEIL (Aurore) — A Montréal, le 5 mars 1969, à l'âge de 88 ans, est décédée Mme veuve Willie Corbeil, née Aurore Lambert; mère de Mme Paul Lalande (Gertrude), Mme Gélas Pion (Hélène), Cécile, Adrienne, Marcelle, Madeleine, Thérèse, Claire, Françoise, Charles, Léo, Gaston et Jean. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
185, rue de Castelnau est,
à 9h45, pour se rendre à l'église Ste-Cécile, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COTE (David) — A Montréal, le 5 mars 1969, à l'âge de 54 ans, est décédé M. David Côté, époux de Thérèse Collette, demeurant à 1200, rue Villeray, app 9. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120, rue Jean-Talon est
à 10 h 45, pour se rendre l'église Notre-Dame-du-Rosaire où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COUSINEAU (J.-Onésime) — A Montréal, le 5 mars 1969, à l'âge de 67 ans est décédé M. J.-Onésime Cousineau, époux de Marie-Paule Morin, demeurant à 1330 Latour, Ville St-Laurent. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400 boul. Henri-Bourassa est,
à 9 h 30 pour se rendre à l'église St-Hippolyte (Saint-Laurent), où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CYR (Roméo) — A Montréal, le 6 mars 1969, à l'âge de 44 ans, est décédé Roméo Cyr, époux de Jeannine Parizeau. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Denis
à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Jean-de-la-Croix où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

D'AMBROSIO (Velia) — A Cornwall, le 5 mars 1969, à l'âge de 56 ans, est décédée Mme Silvestro D'Ambrosio, née Velia Damiani, fille d'Ersilia et de feu Carlo Damiani, soeur de Cippino et Jimmy. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.
292, rue Jean-Talon est
pour se rendre à l'église, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DE PETRILLO (Carmine) — A Montréal, le 5 mars 1969, à l'âge de 39 ans, est décédé Carmine De Petrillo, époux d'Adéline Fuoco; père de Luigi, Angéline, Gilda et Antonio. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.
292, rue Jean-Talon est,
pour se rendre à l'église Notre-Dame de la Défense, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESORMEAUX (Albertine) — A St-Augustin, Co. des Deux-Montagnes, le 6 mars 1969, à l'âge de 86 ans, est décédée Albertine Evraire, épouse de feu Euclide Desormeaux, demeurant Côte-des-Anges, St-Augustin, mère d'Albert, Jeanne et Germaine. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alban Mallette et Fils
156, rue Principale à St-Augustin
à 3 h 45, pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 4 h et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DOMINIQUE (Herménégilde) — Subitement à St-Eustache, le 5 mars 1969, à l'âge de 74 ans, est décédé Herménégilde Dominique, époux d'Aldéa Ouellette; demeurant au 51 rue St-Louis, St-Eustache. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alban Mallette et Fils
146, rue St-Louis,
St-Eustache,
à 1h45, pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 2 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFAULT (Rév. Armand) — A Montréal, le 6 mars 1969, à l'âge de 49 ans, est décédé Rév. Armand Dufault, pasteur de l'église de la Pentecôte à Québec, époux de Fleur-Ange Vinet. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
funèbre partira des salons de la
Société Coopérative de Frais
Funéraires
à 10 h 15, pour se rendre au Centre Evangélique (1455 Papineau) où le service sera célébré à 10 h 30 et de là au cimetière de Mont-Royal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUHAMEL (Marie) — A Montréal, le 5 mars 1969, à l'âge de 95 ans, est décédée Mme veuve Théogène Duhamel, née Marie Huberdeau, autrefois de Acton Vale, demeurant à 1504 Frontenac. Elle laisse dans le deuil : Achille, Orphélie, Aurore et Mme René Bouchard (Eléonore) et un neveu, André. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Gauthier Enrg.
2521, rue Ste-Catherine est
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul de Montréal où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUSSAULT (Camille) — A Laprairie, le 4 mars 1969, à l'âge de 59 ans, est décédé M. Camille Dussault, époux de Corona St-Jean, demeurant à 191, St-Henri, Laprairie. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
223, rue St-Jacques,
à 9 h. 50 pour se rendre à l'église Nativité de Laprairie, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORTIN (Alcide) — A Napierville, le 4 mars 1969 à l'âge de 81 ans est décédé M. Alcide Fortin, époux d'Onésime Grégoire. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Fortin,
435, rue St-Jacques,
Napierville,
pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 3 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FYFE (Marie-Anne) — A St-Constant, le 6 mars 1969 à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve Roch Fyfe, née Marie-Anne Bisson. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Poissant et Fils Enrg.,
180, rue St-Pierre,
St-Constant,
pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Adrien) — A Lachine, le 5 mars 1969, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Adrien Gauthier, époux de Marie-Rose Comeau, père d'Hélène (Mme Jean Desparois). Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.
1345, rue Notre-Dame, Lachine
à 2 h. 45, pour se rendre à l'église Très-St-Sacrement où le service sera célébré à 3 h. p.m., et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GENOIS (Richard-Stanley) — A Montréal, le 4 mars 1969 à l'âge de 52 ans est décédé M. Richard Stanley Génois, époux de Lucienne Bonami; demeurant à 430 montée du Moulin, St-François, Ville Laval. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.
11130, Boul. Pie-IX, Montréal-Nord
à 9 h. 10, pour se rendre à l'église St-Noël-Chabanel, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIACHETTI (Georgette) — A Montréal, le 4 mars 1969, à l'âge de 65 ans, est décédée Mme veuve Alexandre Giachetti, née Georgette Barro, mère de Victoria (Mme R. Berson) et Bernard Giachetti et son épouse, Gisèle. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.,
5359, 11e Ave, Rosemont,
à 10 h. 10 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Consolata, où le service sera célébré à 10 h. 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GROLEAU (Yvonne) — A Montréal, le 6 mars 1969, à l'âge de 58 ans, est décédée Mme Rolland Groleau, née Yvonne Robineault, demeurant au 2054-A, St-Germain. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
3198, rue Ontario est
pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUILBAULT (Pauline) — A Pointe-aux-Trembles, le 6 mars 1969, à l'âge de 49 ans, est décédée Mme Roméo Guilbault, née Pauline Lafontaine, elle laisse 2 fils, Reynald, époux de Carmen Brisebois, Gaétan, époux de Yolande Duchesneau, et 3 petits-fils, demeurant à 16220-B, Delphis-Delorme. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
11813, rue Notre-Dame est, P.-A.-T.
pour se rendre à l'église Ste-Maria-Goretti où le service sera célébré, à 3 h. p.m. et de là au cimetière de Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HENRI (Antoinette) — A St-Roch-de-l'Achigan, le 5 mars 1969, à l'âge de 63 ans, est décédée Mme Evanhoe Henri, née Antoinette Houle. Les funérailles auront lieu samedi après-midi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jean-Denis Beauchamp
rue Principale
pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 3 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAGANIERE (Délia) — A St-Casimir, Co. Portneuf, le 6 mars 1969 à l'âge de 83 ans est décédée Mme Télesphore Laganière, née Délia Tessier. Les funérailles auront lieu samedi après-midi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Lacoursière,
à St-Casimir,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 3 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANGLOIS (Léopold) — A Montréal, le 5 mars 1969, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Léopold Langlois, époux d'Alice St-Denis; demeurant au 149 rue Meunier, Pont-Viau, Ville Laval. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses fils Roger et André; ses filles Lucienne, Marie-Paule, Jacqueline, Réjeanne; ses gendres: M. Gaston Cadieux, M. Raoul Lafrance, M. Raymond Francoeur, M. André Sagardi; ses brus: Réjeanne et Pierrette, ainsi que de nombreux petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.
10,540, rue Papineau,
à 9h30, pour se rendre à l'église St-Gilles de Pont-Viau, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPERLE (N.-Albert) — A Longueuil, le 5 mars 1969, à l'âge de 68 ans, est décédé N.-Albert Laperle, époux de Dolores Colpron, demeurant à 419 Guilbault, père de M. et Mme Jean Laperle, de Shawinigan, et M. et Mme Rémi Laperle, de Longueuil. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
B. Francoeur & Fils
163, rue St-Charles ouest
à 10 h. 45, pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre, de Longueuil, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPIERRE (Lucia) — A Montréal, le 6 mars 1969, est décédée Lucia Ste-Marie, épouse de feu Joseph Lapierre. Elle laisse dans le deuil sa fille Juliette (Mme Léon Trudel), 1 frère Louis Therrien, 1 soeur Annette (Mme Rémi Lavoie), 1 belle-soeur Bernadette (Mme Louis Therrien), ainsi qu'un petit-fils Gilles. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
5650, chemin Côte-des-Neiges,
à 9 h 45 pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LATOUR (Eva) — A Montréal, le 6 mars 1969, à l'âge de 66 ans, est décédée Mme veuve Eugène Latour, née Eva Caron. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4955, rue Adam
à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Fabien où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVOIE (Paule) — A Montréal, le 5 mars 1969, à l'âge de 43 ans, est décédée Mme Maurice Lavoie, née Paule De Grandpré. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520, rue St-Denis,
à 9h15, pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 9h30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVOIE (Théodore) — Subitement, à Montréal, le 5 mars 1969, à l'âge de 64 ans est décédé M. Théodore Lavoie, époux de Marie-Laure Lepage, demeurant à 1525 De l'Eglise, Côte-St-Paul. Il laisse dans le deuil 4 enfants: Mme Venitio Dezan (Murielle), Lucien, Roger, et Roland. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
1735, rue De l'Eglise,
pour se rendre à l'église St-Paul, où le service sera célébré et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBRUN (Ernest) — A St-Basile-Le-Grand, le 6 mars 1969 à l'âge de 67 ans 6 mois est décédé Ernest Lebrun, époux d'Eva Mongeau, demeurant au 184 Principale à St-Basile-Le-Grand. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Tetreault et Fils Ltée,
1359, rue Montarville,
à St-Bruno
à 8 h 30, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Basile-Le-Grand, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBRUN (Gustave) — A Montréal, le 4 mars 1969, à l'âge de 63 ans, est décédé Gustave Lebrun, époux en 1ères noces de feu Donalda Ouellette et en 2èmes noces de Thérèse Claveau. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
2590, rue Rouen,
à 8h45, pour se rendre à l'église St-Anselme, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEGER (Yvonne) — A Montréal, le 5 mars 1969, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme veuve Avila Léger, née Yvonne Legault, autrefois de la paroisse St-Irénée. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2630, rue Notre-Dame ouest
à 9.45 h. pour se rendre à l'église St-Irénée où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LONGPRE (Eugène) — A St-Paul-L'Ermite, le 5 mars 1969, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Eugène Longpré, époux de feu Claudia Payette, demeurant à 3003 Rang Montée-Lebeau, St-Paul-L'Ermite. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence
Edgar Guilbault
371, boul. Ange-Gardien
L'Assomption
à 2 h 30, pour se rendre à l'église paroissiale Saint-Paul-l'Ermite où le service sera célébré à 3 h et de là au cimetière du même endroit

Le plus grand quotidien français d'Amérique

la presse

Montréal, vendredi 7 mars 1969, 85e année, no 56, 4 cahiers, 52 pages. ★★★ 10¢

141 bâtons de dynamite

Ce n'est pas une bombe

par Michel AUGER

Un appel anonyme aux bureaux d'une agence de détectives privée a conduit la police, vers 8 h. 30 hier soir, à la découverte de 141 bâtons de dynamite, d'une centaine de détonateurs et de plusieurs pièces servant à l'installation de systèmes d'alerte électroniques, le tout placé dans trois boites de carton abandonnées près d'un pilier de béton, sous le boulevard Métropolitain, en face du 5605, chemin de la Côte-de-Liesse, près de la rue Authier, à Saint-Laurent.

Les détectives qui ont trouvé le matériel explosif ont tout d'abord cru qu'il s'agissait d'une bombe, mais le lieutenant Hubert Grenier de la police de Saint-Laurent qui a minutieusement examiné les pièces trouvées s'est vite rendu compte qu'il s'agissait simplement de dynamite qui n'était pas reliée aux détonateurs. De plus, aucune pile n'a été trouvée dans les boites.

Les policiers, qui croyaient, sur la foi de l'appel reçu par M. Merrill Lawton, enquêteur de l'agence Citadelle, trouver le corps de la victime d'un autre règlement de compte, ont été fort surpris de constater qu'il s'agissait... de dynamite !

Le lieutenant-détective Douglas Stone, qui, avec M. Lawton et le détective Conrad Leroux, ont fait la découverte des boites de bâtons de dynamite ont tout d'abord cru qu'ils s'agissait de déchets abandonnés. Mais en apercevant les fils des détonateurs, ils ont préféré attendre l'arrivée du lieutenant Hubert Grenier, l'expert en désamorçage du Service de la police de Saint-Laurent, qui s'est chargé de vérifier le contenu des boites.

D'autre part, selon l'agent André Parent, il s'agit d'une bombe à retardement qu'il aurait désamorcé lui-même, aidé du lieutenant Hubert Grenier, en coupant deux fils reliant les bâtons de dynamite à deux mécanismes servant à allumer les enseignes au néon.

Les détectives de l'Escouade spéciale chargée de démanteler le réseau terroriste qui se sont rendus sur les lieux de la découverte des matières explosives se sont dits fort surpris de voir des pièces hétéroclites servant à l'installation de systèmes d'alerte électroniques mêlées aux détonateurs et aux bâtons de dynamite.

C'était la première fois qu'ils voyaient de telles pièces dans la fabrication des engins explosifs. Habituellement, les terroristes se servent d'un réveille-matin.

Voir DYNAMITE, page 2

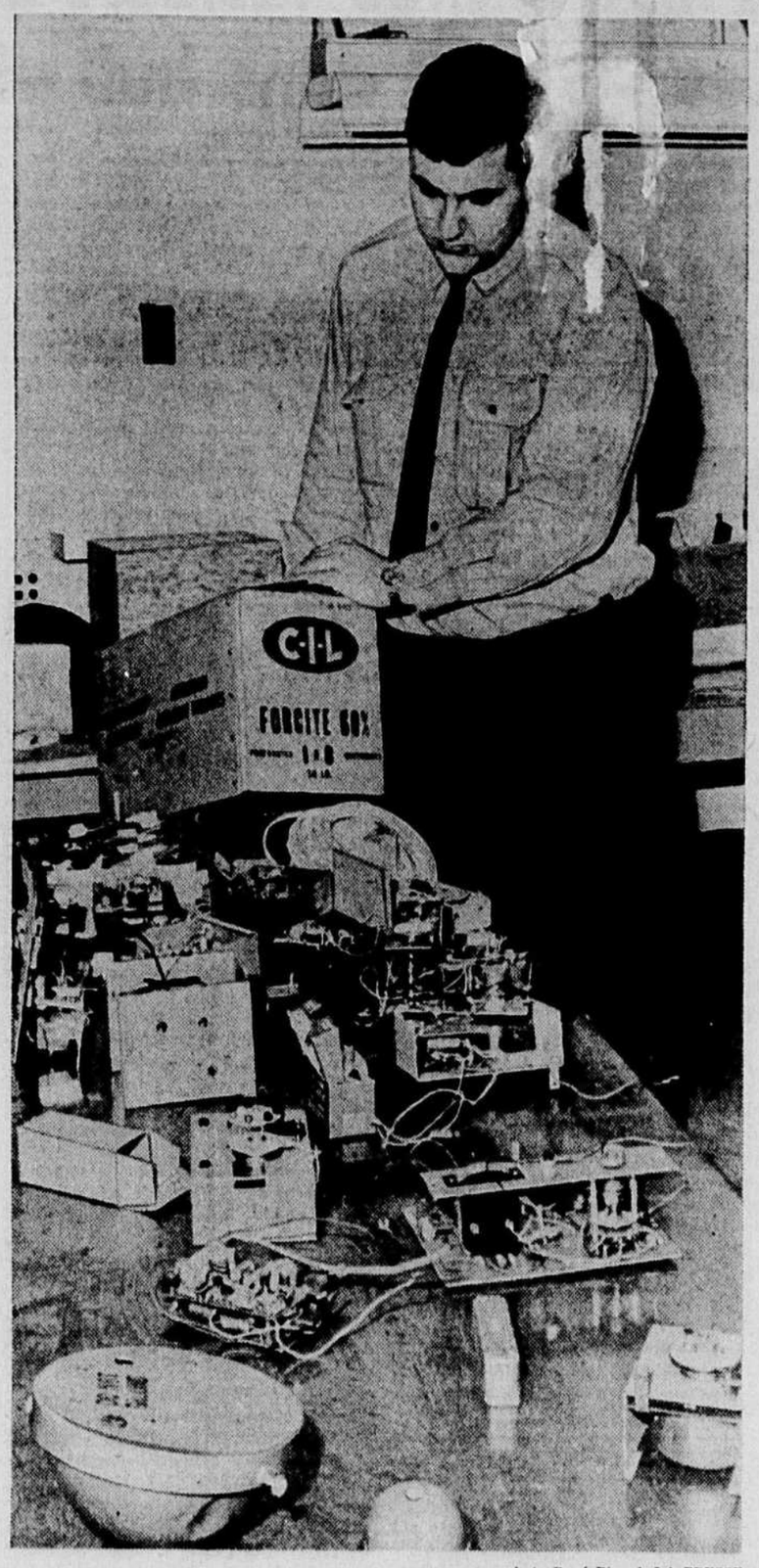

photo René Picard, LA PRESSE

Il n'y manquait que la pile...

Un policier de Saint-Laurent examinant les diverses pièces hétéroclites servant habituellement à l'installation de systèmes d'alerte électroniques, les détonateurs ainsi que la boîte de bâtons de dynamite, attirail trouvé abandonné hier soir sous le boulevard Métropolitain, près de la rue Authier, à Saint-Laurent.

Geoffroy dit être relié à deux cellules

par Lucien CHAMPEAU

Pierre-Paul Geoffroy, 24 ans, 3775 St-Dominique, a relaté avec multiples détails de quelle façon il a fabriqué et a ensuite déposé au moins une vingtaine de bombes un peu partout en ville depuis l'automne dernier.

Il a refusé carrément de répondre à toute question tendant à lui faire dévoiler l'identité de son ou de ses complices, assumant sur ses épaules la responsabilité d'une partie de la récente vague de terrorisme.

A l'issue de son témoignage hier soir, le président de l'audience, le notaire Cyrille Delage, a annoncé :

— qu'il ajournait l'audience à ce matin à 11 h. Elle a de nouveau été ajournée sine die.

— et qu'entre-temps il recommanderait au ministère de la Justice la mise en accusation.

On sait que Me Delage, commissaire des incendies pour la ville de Québec, a été nommé commissaire ad hoc à Montréal pour la pré-enquête consécutive à la capture d'un présumé terroriste.

Me Delage avait ordonné le huis-clos absolu mardi soir et mercredi quand il a commencé l'interrogatoire "style-juge-d'instruction" du détenu Geoffroy.

Ce dernier devait en conséquence comparaître en cour des Sessions hier matin jeudi.

Mais les autorités ont décidé de poursuivre cette pré-enquête hier après-midi en levant le huis-clos.

C'est ainsi qu'hier après-midi et hier soir un fort groupe de journalistes et de photographes ont pu assister au long récit des exploits de Geoffroy répété par ce dernier à la demande des procureurs de la Couronne.

En substance, Geoffroy reconnait l'existence de deux cellules du FLQ : la sienne et une autre avec un membre de laquelle il sert de lien entre les deux.

Les membres de sa cellule, qui sont au nombre d'au moins trois, et qui ne comptent pas de femmes, connaissent bien leur identité respective, mais ne s'interpellent que par des prénoms ou des sobriquets pour des raisons de sécurité.

A sa connaissance, les deux cellules n'entreposaient de la dynamite et autres explosifs que chez lui.

Il a lié connaissance avec les autres membres au cours de manifestations sociales étudiantes, et par parité de goût sur le plan politique, on a d'un commun accord décidé de fonder une cellule, qui s'est adjointe à l'autre avec le temps.

Geoffroy ne se considère pas comme le chef de sa cellule. Il affirme que les décisions se prennent à la majorité des voix et que l'entente collective ne pose pas de problème.

Il refuse de dire si son groupement comprend des étudiants.

Il révèle que c'est un membre d'une autre cellule qui a fabriqué la bombe déposée rue Ste-Catherine ouest chez l'Imprimeur de la Reine.

Il déclare fausse la version qui veut que l'on ait trouvé chez lui trois bombes amorcées et une autre piégée :

"Chez moi, lors de la visite des policiers, il y avait une bombe amorcée ; une seconde bombe n'ayant aucun contact ; et enfin une troisième bombe non piégée car c'était une expérience que nous avions tentée et que nous avions abandonnée parce que nous la trouvions trop dangereuse. Cette troisième bombe en réalité ne comportait que de la dynamite et une pile sèche, rien d'autre."

La bombe chez l'Imprimeur de la Reine fait l'objet d'un long interrogatoire. Le témoin déclare qu'il a aidé un membre d'une autre cellule à la fabriquer et qu'il l'a accompagné pour aller la déposer.

A son retour chez lui, il a écouté les nouvelles à la radio, mais sans y prêter trop d'attention car il commençait à être habitué à entendre le récit de semblables événements. Cette bombe ne comportait que deux bâtons.

Puis on aborde la bombe déposée au club de Réforme, le 22 février dernier. Il parle de l'achat d'un réveil-matin dans une pharmacie de l'avenue du Parc, achat effectué en compagnie d'au moins trois compagnons au coût de $4. Lui-même a versé $0.75.

L'explosif a comporté dix bâtons de Forcite d'une demi-litre et un b a t o n de Pento-Mex.

Voir CELLULES, page 2

Est-ce un nouveau "mai" qui commence à Paris ?

par Pierre SAINT-GERMAIN

correspondant de LA PRESSE à Paris

PARIS — La France se dirige-t-elle vers une nouvelle crise qiu va ébranler le régime gaulliste ? L'homme de la rue se pose la question aujourd'hui en lisant dans tous les quotidiens les manchettes qui annoncent la grève générale prévue pour mardi prochain à la suite de l'échec, hier soir, des négociations tripartites syndicats-patrons-gouvernement. Cette offensive des travailleurs est d'autant plus inquiétante qu'elle s'accompagne d'une révolte des petites et moyennes entreprises contre la fiscalité et d'une nouvelle menace de dévaluation du franc caractérisée par la ruée sur l'or. Ainsi que par la baisse des réserves de devises due au déficit du commerce extérieur. Sur le plan strictement politique, par ailleurs, la bataille contre le référendum sur la "régionalisation" et la réforme du sénat prévue pour le 27 avril prend une ampleur croissante et, par-dessus le marché, une partie des gaullistes accusent d'inefficacité le gouvernement. Il faut ajouter à ce tableau déjà assez sombre la campagne d'agitation que la minorité "gauchiste" continue à mener dans les universités et les lycées. Il est encore trop tôt cependant pour dire si tous ces points noirs peuvent plonger le pays dans un chaos qui entrainerait une épreuve de force comparable à celle de mai-juin derniers. Pour répondre à cette question, il faudrait savoir si les travailleurs sont en état de "combativité". Diverses hypothèses courent les rues, à commencer par celle d'un changement de gouvernement.

Une couche apparemment importante de gaullistes souhaiterait le départ du premier ministre actuel, M. Couve de Murville, qualifié d'"inexistant", et son remplacement par son prédécesseur, M. Pompidou. Ce dernier, dont la déposition est sollicitée par un avocat de la défense sur un point de l'enquête sur l'assassinat de stefan Marcovic, "gorille" des vedettes de cinéma Alain et Nathalie Delon,

Voir PARIS, page 2

● *Rupture des négociations entre le patronat et les ouvriers français*

—page 39

Hausse du prix des cigarettes

La firme Imperial Tobacco of Canada Limited annonce son intention de majorer d'un cent, à compter du 17 mars, le prix de ses paquets de cigarettes.

Le vice-président et gérant général de cette firme, M. Ed Ricard, a révélé dans une entrevue que les distributeurs ont été avisés qu'une augmentation de 43 cents par 1,000 cigarettes entrera en vigueur ce jour-là. Cette majoration, a-t-il expliqué, pourrait se traduire par un cent de plus par paquet de cigarettes.

Voir CIGARETTES, page 2

La foule fracasse les vitres de l'ambassade chinoise à Moscou

MOSCOU, (AFP-UPI-PA-Reuter)—Des dizaines de milliers de Moscovites ont manifesté aujourd'hui devant l'ambassade de Chine pour protester contre les incidents de frontières et ceux qui se sont déroulés à Pékin.

Malgré la présence des forces de l'ordre, la manifestation a pris dès le début des proportions considérables. Toutes les vitres de l'ambassade chinoise ont été brisées.

Pendant que se déroulait cette manifestation, le ministère soviétique des Affaires étrangères a adressé une note à l'ambassade de Chine exigeant que "les autorités chinoises prennent des mesures urgentes pour protéger les établissements soviétiques et le personnel de l'URSS à Pékin contre les actes hostiles et pour leur assurer des conditions d'activité normales".

La foule, portant drapeaux et banderoles, hurle des slogans hostiles aux Chinois tels que "Honte à Mao", "La politique de Mao Tsé-toung sert la cause du capitaliste", "Le peuple soviétique est fidèle à la cause de la révolution socialiste", et lève le poing pour marquer son "indignation".

Peu après le début de la manifestation, des pierres, lancées par la foule, ont brisé une dizaine de baies vitrées de l'immeuble diplomatique, mais la milice a aussitôt lancé un appel par hauts-parleurs aux manifestants pour leur demander de ne pas se livrer à de tels actes.

Dans l'enceinte de l'ambassade de Chine, une énorme pancarte rouge portant des idéogrammes chinois a été dressée pour répondre aux slogans, et les diplomates chinois, massés aux fenêtres, brandissent le poing et hurlent en direction de la foule.

Sans cesse, de nouveaux autobus déversent des manifestants, et une heure et demie après le début de la manifestation, on estimait que plus de cent mille personnes avaient déjà défilé devant l'ambassade en hurlant "Honte, honte". Le flot des manifestants, qui défilent par

Voir MOSCOU, page 2

Les Chinois ont achevé et mutilé les blessés russes

MOSCOU (AFP, UPI, Reuter) — L'Union soviétique a accusé aujourd'hui les troupes chinoises d'avoir tué 31 soldats soviétiques dimanche dernier au cours d'un accrochage survenu sur le fleuve Oussouri. Les soldats chinois, a révélé le porte-parole du gouvernement soviétique, M. Léonide Zamiatine, ont tiré à bout portant et donné des coups de baïonnette à des hommes blessés.

Selon l'agence Tass, M. Zamiatine a ajouté : "Une commission médicale qui a examiné les corps des soldats tués a établi que les Chinois ont tiré à bout portant sur les blessés et les ont frappés à coups de baïonnette.

"Certains gardes-frontières soviétiques avaient le visage tellement mutilé que leur identification a été extrêmement difficile".

Il semble que le Kremlin ait décidé de rendre publics les détails de l'engagement de dimanche dernier à cause des manifestations antisoviétiques qui se sont déroulées à Pékin et à travers toute la Chine.

M. Zamiatine a utilisé des cartes, des photographies et des schémas pour illustrer sa conférence de presse sur l'affaire. Il s'est également appuyé sur des témoignages pour démontrer la responsabilité chinoise.

Par ailleurs, M. Alexis Kossyguine a brusquement quitté la scène du théâtre Bolchoï cet après-midi, après avoir reçu un discret message de son cabinet.

Le président du conseil soviétique était assis entre MM. Léonide Brejnev, secrétaire général du parti communiste, et Nicolas Podgorny, président du praesidium du soviet suprême, losrqu'on lui a remis le message. Il a aussitôt quitté la salle.

Les astronautes entreprennent un dangereux "ballet spatial"

HOUSTON, (AFP - UPI - PA) — Depuis 7 h. 40 ce matin, la m i s s i o n "Apollo-9" est devenue une question de vie ou de mort pour les cosmonautes James McDivitt et Russell Schweickart. A ce moment précis, David Scott, resté seul à bord de la cabine "Apollo", a pressé un bouton libérant les 12 verrous à ressort qui reliaient la cabine mère et le module lunaire.

Les deux véhicules se sont alors éloignés l'un de l'autre et le dangereux "ballet spatial" débutait. Pendant plus de cinq heures, le "LEM" évoluera par ses propres moyens, au début, à proximité de la cabine "Apollo", puis finalement jusqu'à une centaine de milles de celle-ci. Pour s'en éloigner ainsi, McDivitt et Schweickart auront actionné le moteur de descente du module lunaire, simulant alors un atterrissage sur la Lune.

Durant les trois premières heures de la manoeuvre, McDivitt et Schweickart ont actionné à deux reprises le moteur de descente, changeant ainsi d'orbite à chaque fois, et démontré que le système de navigation et les radars de l'appareil fonctionnent parfaitement bien.

Les deux pilotes ont jusqu'à présent démontré un calme extraordinaire dans l'exécution de ces tâches.

Il appartiendra ensuite à ces deux cosmonautes, après avoir largué le palier de descente, de mettre à feu le moteur de remontée et de manoeuvrer de façon à affectuer un rendez-vous avec "Apollo" et de s'y arrimer.

Cependant, en cas de difficulté à bord du "LEM", il est prévu que Scott pourra se porter à leur secours en pilotant seul le navire "Apollo".

Voir BALLET, page 2

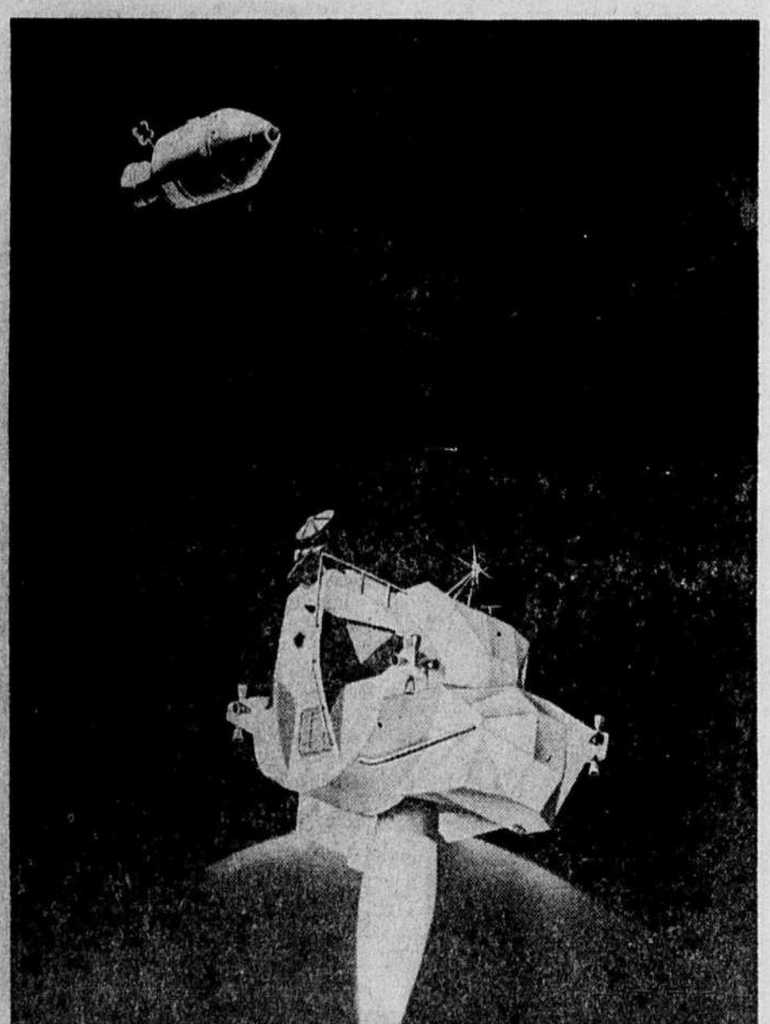

Grâce à son moteur de remontée, le "LEM" part en chasse afin de rejoindre la cabine-mère "Apollo", effectuer le rendez-vous et finalement compléter la manoeuvre par un arrimage. Les deux cosmonautes à bord du module lunaire regagnent la cabine "Apollo" en empruntant le tunnel qui relie les deux appareils.

Sommaire

Ann. classées / 31 à 37, 40 à 50
Arts et Spectacles / 8 à 11
Bandes dessinées / 24
Courrier "Que faire ?" / 39
Décès, naissances, etc. / 51
Editorial / 4
Finance / 20-21
Horoscope / 30
Informations étrangères / 39
Informations nationales / 27
Les secrets de polichinelle / 30
Loisirs et récréation / 24
Mots croisés / 32
Radio et télévision / 19
Sports / 14 à 17
Tribunaux / 7
Vie féminine / 28 à 30
Vie mondaine / 29
Votre médecin / 30

Météo : généralement ensoleillé, Min.: 5°, Max.: 20° ● Détails page 2.

AUJOURD'HUI

● Le Canadien reprend le premier rang — page 13

● La session des Etats généraux — page 18

● Bill 85 :

Le Conseil supérieur de l'éducation demande au gouvernement d'en retarder l'adoption —page 25

Le premier ministre Bertrand en veut l'adoption, quitte à l'abroger par la suite —page 26

● Incendie à Ottawa : un mort — page 27

● Une église vendue pour $700,000 — page 3

Droits réservés

Plus de 1,100 facteurs ont quitté leur travail dans huit villes

Plus de 1,100 facteurs ont abandonné leur emploi aujourd'hui dans huit villes canadiennes pour protester contre la livraison continue du courrier, la perte du temps du transport et la perte de surtemps.

Les facteurs en grève sont ceux de Burlington, Hamilton, St. Catharines, North Bay, Niagara Falls et Sault-Ste-Marie, en Ontario, et de Winnipeg et de Saskatoon, dans l'ouest.

A Montréal, plusieurs facteurs se disent malades depuis l'application des nouvelles directives, le 17 février. Le nombre n'a toutefois pas augmenté plus fortement aujourd'hui, selon un porte-parole du bureau de poste, bien que du côté syndical, on affirme le contraire.

Les plus grandes difficultés, à Montréal, proviennent de l'absence de leur travail de plusieurs employés de Rod Service Limitée. Cette entreprise détient plusieurs contrats de livraison ou de cueillette du courrier. Le ministère des Postes a annoncé son intention de reprendre tous les contrats de Rod Service le 15 mars.

Les dirigeants de la section de Montréal de l'Union des facteurs du Canada réuniront leurs membres en assemblée générale demain ou lundi, semble-t-il.

On ignore encore quelles seront les répercussions des arrêts de travail des facteurs, et si le mouvement s'intensifiera. A quelques endroits, les autres employés des postes ont refusé de franchir les piquets de grève.

D'autre part, le coprésident du Conseil des postiers du Canada, M. Roger Décarie, a déclaré aujourd'hui que les grèves de "chats sauvages" n'avaient pas été autorisées par son organisme.

M. Décarie a dit que des ordres seraient donnés pour que tous retournent au travail et que des télégrammes seraient expédiés à tous les intéressés pour leur rappeler que leur syndicat désavoue leur geste.

"Les conditions de travail sont tellement mauvaises dans certaines villes que je ne puis dire si les employés retourneront au travail. Je ne peux en tout cas pas le promettre", a-t-il ajouté.

Il croit que la meilleure façon de résoudre le problème serait d'avoir recours à un médiateur extérieur.

CELLULES

SUITE DE LA PAGE 1

Geoffroy a reçu l'aide d'un soudeur, membre d'une autre cellule du FLQ, dont il refuse à plusieurs reprises de divulguer l'identité.

Il commence alors la litanie des bombes qu'il a aidé à fabriquer ou à déposer :

- le 14 février : place de la Bourse ;
- le 11 février au Régiment de Maisonneuve. Au cours d'un interrogatoire subséquent, il expliquera qu'avec ses compagnons, au nombre d'au moins trois, il a monté le mécanisme pour 10 h. du soir, mais comme il n'était que 9 h. 30, il a décidé de passer le premier quart d'heure à déguster une bière avec ses amis à la taverne Krausmann, voisine de la barraque.
- le 10 février, Bates Road, à la RCAF.
- le 8 février, au ministère provincial du Travail, 355, McGill : il a participé à la fabrication, mais ne l'a pas déposée.
- le 24 janvier au 8e étage de la banque de la Nouvelle Ecosse, rue McGill : il l'a fabriquée mais non déposée.
- le 21 janvier, au no 760, Crémazie ouest : fabriquée et déposée par lui.
- la bombe déposée le 8 janvier au no 8517, Ernest-Lavigne ne lui rappelle aucun souvenir.
- le 31 décembre, à l'édifice du gouvernement fédéral au no 1179, Bleury : fabriquée et déposée par lui.
- le 31 décembre, il a fabriqué les deux bombes de l'hôtel de ville de Montréal, et a déposé celle du côté ouest, qui n'a pas explosé.
- le 12 décembre chez le propriétaire de la Standard Structural Steel, au no 5915, boul. Pie-IX : fabriquée et déposée par lui.
- le 22 novembre, chez Eaton. Il n'est pas certain qu'il ait fabriqué cette bombe et dit qu'il ne l'a pas déposée.
- le 21 novembre, à la régie des alcools, 8360, St-Laurent : fabriquée et déposée par lui.
- le 17 novembre à la Standard Structural Steel, rue Paré : fabriquée et déposée par lui.
- le 15 novembre à la compagnie Lord, 4700, Iberville : fabriquée et déposée par lui.
- le 14 novembre à la Domtar, 5200, Molson : fabriquée et déposée par lui.
- le 12 novembre, à l'édifice des Chambres de Commerce, 1080 Beaver Hall : ses souvenirs sont imprécis et il ne s'en souvient plus.

Geoffroy révèle que le stock de bombes et de dynamite trouvé chez lui, ne lui appartenait pas en propre mais constituait un bien commun, dont il avait la garde.

Quand on voulait s'en servir, on le prévenait et il laissait la clé de sa porte sous le paillasson.

Il déclare qu'il n'a pas fabriqué la bombe de la Murray Hill et qu'il ne l'a pas déposée.

Il opine qu'une autre cellule doit revendiquer la paternité de cette bombe.

Quand l'interrogatoire revient sur la bombe de l'édifice des Chambres de Commerce, rue Beaver Hall, le témoin répète qu'il ne se souvient pas de grand-chose :

"Nous croyons que les Chambres de Commerce représentent l'exploitation ouvrière et les syndicats de patrons", dit-il.

Traitant de la bombe de la rue St-Louis, à Québec, Geoffroy dit qu'il en a entendu parler par les journaux le lendemain, et qu'il ignore qui l'a fabriquée.

Il affirme qu'il n'existe pas d'autres cellules du FLQ à l'extérieur de Montréal, mais que d'autres cellules peuvent avoir des contacts avec l'extérieur.

Il a fabriqué et déposé la bombe qui a sauté le 22 septembre à la caserne des Black Watch, au no 2067 Bleury.

Il ne croit pas avoir fabriqué la bombe qui a été déposée le 25 septembre au pied du monument MacDonald, à la place du Canada.

Il n'a pas participé à la fabrication ni au transport de la bombe qui a explosé à la compagnie Crête, à Shawinigan :

— Etiez-vous là, quand la bombe est partie de chez vous pour se rendre à Shawinigan, lui est-il de nouveau demandé ?

— Je ne suis pas sûr, répond-il.

On revient sur les bombes du club de Réforme et du Régiment de Maisonneuve, rue Cathcart. La seconde était enveloppée lors de son transport dans l'enveloppe du disque d'Y. Deschamps : "Les unions, qu'est-ce que ça donne ?"

On demande au témoin de dessiner une carte des alentours du Régiment de Maisonneuve et d'indiquer son trajet et celui de ses compagnons à partir de la taverne Krausmann.

On lui pose quelques autres questions et le commissaire Delage rend sa décision.

Hier matin, alors que la Couronne s'apprêtait à loger 135 accusations diverses contre Geoffroy, la comparution de ce dernier a soudainement été retardée, à la suite d'un ordre venu — semble-t-il — de Québec. Selon une source fort sérieuse, la police aurait découvert d'autres indices qui jetteraient une lumière nouvelle sur toute l'affaire.

BALLET

SUITE DE LA PAGE 1

Si tout se passe comme prévu, le "LEM" sera éjecté dans le cosmos quelques heures après que McDivitt et Schweickart auront regagné la cabine mère.

Immédiatement après la séparation, les deux véhicules ont effectué des manoeuvres en cercle l'un autour de l'autre pendant que Scott photographiait ces évolutions.

Avant que cette séparation ne s'effectue, McDivitt et Schweickart avaient vérifié l'appareillage du module lunaire pendant quelques heures. Tout l'équipage était debout depuis minuit et demi pour préparer les manoeuvres de la journée. Les deux pilotes du "LEM" ont changé de véhicule dès 5 h. 30 en empruntant le tunnel qui relie les deux engins.

Le module lunaire est fait de telle façon qu'il ne peut voler que dans le vide cosmique; il ne peut être question pour lui de tenter de réintégrer la terre par ses propres moyens.

Si "Appollo-9" réussit toutes les manoeuvres qui sont une répétition générale d'un atterrissage sur la Lune, la route sera ouverte devant la mission "Appollo-10" qui permettra aux Américains de descendre à quelque 50,000 pieds du sol lunaire à bord d'un "LEM", et devant la mission "Apollo-11" qui devrait permettre à deux cosmonautes de se poser sur la Lune en juillet prochain. En cas d'échec aujourd'hui, le voeu du président Kennedy de conquérir cet astre avant 1970 ne pourra se réaliser. Aujourd'hui, Schweickart dispose du même équipement que durant sa sortie spatiale d'hier, c'est-à-dire qu'il dispose d'une réserve d'oxygène de quatre heures. Mais en cas d'urgence, McDivitt ne peut compter que sur une réserve d'oxygène d'une demi-heure. Si le "LEM" s'approche de la cabine mère mais sans parvenir à s'y arrimer, il est prévu que c'est Schweickart qui devra gagner en premier la cabine "Apollo" en passant par l'extérieur, suivi peu après de McDivitt.

Les Dirigeants de la NASA ont une entière confiance en l'équipement du module lunaire et sont convaincus que les deux pilotes réussiront toutes les manoeuvres du plan de vol.

Ces manoeuvres d'aujourd'hui complétées, tous les buts principaux de la mission "Apollo-9" auront été atteints et le vol, qui doit se terminer jeudi prochain par un amerrisage dans l'Atlantique, se poursuivra à compter de demain dans un calme relatif. Il aura duré près de 10 jours, soit le temps d'un vol Terre-Lune-Terre.

DYNAMITE

SUITE DE LA PAGE 1

Selon l'un de ces policiers, la dynamite trouvée hier pourrait tout aussi bien appartenir à des cambrioleurs trouvant trop dangereux, à la suite de l'arrestation de Pierre-Paul Geoffroy, d'être en possession de dynamite.

Tout le matériel saisi devait être remis aujourd'hui aux experts du laboratoire médico-légal pour de plus amples expertises. Quant à la dynamite, 141 bâtons de Forcite CIL 60 p. 100, les artificiers du détachement de l'Armée canadienne au camp Bouchard à Sainte-Thérèse, en ont pris possession aux petites heures ce matin.

Les policiers ont entrepris des recherches en vue de trouver l'endroit d'où proviennent ces explosifs.

Cette découverte vient s'ajouter à celle de mardi dernier dans l'appartement d'un jeune homme de 25 ans Pierre-Paul Geoffroy, où la police a trouvé 200 bâtons de dynamite et à celle de samedi dernier, dans une grange de Saint-Paul-l'Ermite, où l'on a trouvé 3,000 bâtons de dynamite.

Le mois dernier, deux adolescents de Pointe-aux-Trembles avaient trouvé près de 200 bâtons de dynamite cachés dans un sac de polythène dans un petit boisé longeant l'autoroute de la rive nord, près de la maison de leurs parents.

MOSCOU

SUITE DE LA PAGE 1

rangs de dix, et au rythme de 400 à la minute, est sévèrement canalisé par trois régiments de miliciens dirigés par un général, et par des voitures de pompiers commandées par un colonel.

Une double rangée de miliciens au coude à coude interdit toute progression vers l'immeuble diplomatique mais ne peut empêcher les jets de boulons, blocs de glace ou bouteilles d'encre dont la façade de douze étages de l'immeuble chinois est maculée.

Un diplomate chinois, qui filmait la foule des manifestants, a reçu un jet d'encre sur sa vareuse.

Des voitures radio diffusent le texte de la note soviétique de protestation contre les manifestations chinoises organisées ces derniers jours devant l'ambassade d'URSS à Pékin.

De nombreux soldats, à bord de cinquante camions, sont stationnés à quelque distance de l'ambassade de Chine.

La note soviétique

"Lors des désordres du 3 et 4 mars (à Pékin), des correspondants de l'agence Tass et deux collaborateurs de l'ambassade d'URSS à Pékin ont été l'objet de violences et d'insultes de la part de la foule chinoise", déclare la note remise par le ministère des Affaires étrangères soviétique à l'ambassade de Chine à Moscou.

"Depuis le 3 mars, poursuit la note, la situation qui règne à Pékin constitue un obstacle au fonctionnement normal de l'ambassade et d'autres administrations officielles soviétiques. Elle menace le sécurité du personnel soviétique.

"Des agissements insensés des autorités chinoises dans l'avenir, ajoute la note, peuvent conduire à des complications dont la responsabilité incombera entièrement à la partie chinoise."

Pékin retrouve son calme

Pékin a retrouvé brusquement un calme total aujourd'hui après trois journées de gigantesques manifestations antisoviétiques.

Autobus et bicyclettes se croisent paisiblement sur la grande avenue qui passe devant l'ambassade de l'URSS, là où, de lundi à jeudi, des centaines de milliers de manifestants ont défilé. L'entrée de la petite rue qui mène de l'avenue à l'ambassade n'est pas gardée.

Plus de 150 millions de Chinois ont participé aux manifestations antisoviétiques à travers la Chine, scandant le slogan "A bas les nouveaux tsars", a déclaré ce matin Radio-Pékin capté à Hong-Kong. Pendant ce temps, a ajouté la radio, les troupes frontalières chinoises sont sur pied d'alerte, prêtes à toute éventualité. (Hier encore, la radio parlait de 30 millions de manifestants en trois jours).

Radio-Pékin a ensuite lancé un appel au peuple chinois, l'invitant à resserrer les rangs encore plus fermement derrière le président Mao, et à accroître l'effort de production pour que le pays soit prêt à faire face à une guerre.

La révolution culturelle, a poursuivi la radio, doit être menée jusqu'au bout, et un soutien plus grand doit être donné au peuple soviétique dans sa lutte pour renverser la présente direction du Kremlin. "La colère débordante" du peuple chinois doit se traduire en une "grande puissance militaire", pour répondre au défi armé soviétique.

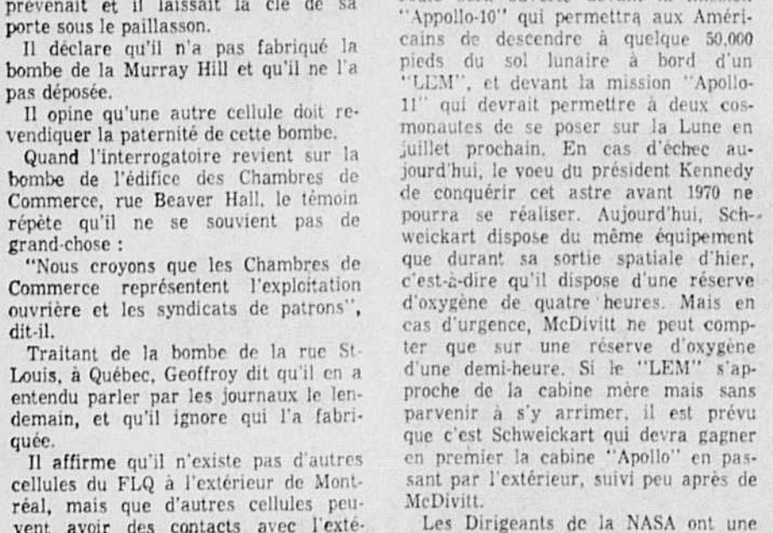

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Pierre-Paul Geoffroy gardait la dynamite

le TEMPS qu'il fera

Pas de nuages avant demain

Le ciel sera ensoleillé toute la journée aujourd'hui et les météorologistes de Dorval prévoient un beau début de fin de semaine.

La température sera moins froide demain, mais un centre de basse pression situé dans le nord du Québec, entre la Baie James et le Labrador, se déplace lentement vers le sud et devrait occasionner la formation de nuages, en fin de journée demain, dans le ciel montréalais.

On ne prévoit toutefois pas de chutes de neige avant dimanche. Tout permet de croire qu'il s'agirait d'une neige légère, mais des vents de l'ouest soufferont à 15 milles à l'heure.

MAXIMUM AUJOURD'HUI : 20

MINIMUM LA NUIT PROCHAINE : 5

Prévisions officielles émises par le Bureau météorologique de Dorval :

Régions de Montréal, Ottawa, Cantons de l'est et Laurentides : généralement ensoleillé aujourd'hui. Samedi, généralement nuageux, avec possibilité d'un peu de neige légère en fin de journée. Moins froid. Vents légers aujourd'hui et de l'ouest de 15 milles samedi. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Montréal et Ottawa, 20 et 5; Sherbrooke et Ste-Agathe, 15 et zéro.

Régions de Québec et St-Maurice : généralement ensoleillé et froid aujourd'hui. Samedi, nuageux avec un peu de neige légère et moins froid. Vents de l'ouest de 15 milles, avec rafales à 25 milles cet après-midi et samedi. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Québec, 15 et 10; La Tuque, 15 et 5.

Régions du Lac St-Jean : généralement nuageux avec un peu de neige commençant dans l'après-midi ou la soirée et se continuant samedi. Plus doux. Vents de l'ouest de 15 à 25 milles. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Chicoutimi, 15 et 5.

FETE : saint Thomas d'Aquin

PARIS

SUITE DE LA PAGE 1

s'est acquis la réputation "d'homme de la situation" lors des "événements" du printemps dernier. Il est toutefois contesté par l'aile "gauche" des gaullistes, qui lui reproche notamment de professer des idées économiques de "droite". Selon une autre hypothèse, le gouvernement se montrerait dur à l'égard des syndicats en vue de provoquer chez eux des réactions qui sèmeraient la peur dans les classes moyennes et amèneraient celles-ci à appuyer le "oui" demandé par de Gaulle au référendum. Jusqu'ici, tous les partis d'opposition, des communistes à la droite, appellent la population à voter "non" à cette consultation qu'ils qualifient de plébiscite. C'est dans ce climat général d'incertitude que les travailleurs des secteurs nationalisé, public et privé préparent l'arrêt de travail qui va perturber mardi la vie économique du pays. Le jour même où de Gaulle doit s'adresser à la nation au sujet du référendum.

6,000 grévistes à l'Hydro-Ontario

TORONTO (PC)—Plus de 6,000 employés de l'Hydro-Ontario, attachés aux centrales et bureaux régionaux de la société dans le sud et le nord-est de la province, sont en grève aujourd'hui. C'est le plus grand nombre de grévistes depuis le début des grèves tournantes du personnel de l'Hydro-Ontario, le 3 février dernier.

CIGARETTES

SUITE DE LA PAGE 1

Les prix des cigares et du tabac ne sont pas touchés.

M. Ricard a précisé que cette majoration a été rendue nécessaire par suite d'une augmentation de prix de différents items, comme la feuille de tabac, le transport, l'emballage et les salaires.

Ainsi donc, à compter du 17 mars, un paquet de cigarettes, à l'exclusion de la taxe provinciale qui varie d'une province à l'autre, se vendra 43 cents pour un format de 20, et les "king size" 44 cents.

La société Benson & Hedges (Canada) Ltd. considère de près les motifs de majoration de prix des cigarettes. Imperial Tobacco of Canada Limited a déjà pris cette décision.

Comme Imperial Tobacco donne le ton à l'industrie du tabac, il est probable que Benson & Hedges et d'autres sociétés majorent les prix dès le 17 mars, date à laquelle les clients d'Imperial Tobacco commenceront à payer 43 cents de plus par 1,000 cigarettes.

Pour sa part, M. J. H. Devlin, président de Rothmans of Pall Mall Canada Limited, a souligné que cette entreprise n'a pas encore pris de décision dans le sens d'une hausse du prix de ses produits. Les manufacturiers de produits de tabac, ajoutait-il, font tous face à des coûts accrus. La société Macdonald Tobacco ne s'est pas encore prononcée sur la hausse.

Le fumeur devra donc payer un cent de plus le paquet de 20 cigarettes, dès le 17 mars, dans le cas des marques Imperial Tobacco et peu après, selon toute vraisemblance, pour les autres marques.

Centre chiropratique de Montréal
Electro-physiothérapie au complet
Dir. : Dr S. M. FAIERSTEIN, B A D C
Chiropraticien diplômé
Ouvert tous les jours — À domicile sur demande
1003 est, ST-JOSEPH (coin BOYER) 843-5019

Une bonne nouvelle. Ça voyage vite!

Le sedan 4 portes Viva de luxe.

Venez essayer une Viva aujourd'hui.

Nouveaux modèles
Pour 1969, deux nouveaux modèles Viva : deux sedans à quatre portes, offrant le luxe, les performances de la Viva et la commodité du modèle quatre portes. La gamme des Viva contient désormais six modèles : trois sedans deux portes, un station-wagon et deux sedans quatre portes.

Nouvelle puissance
Là encore, un choix plus étendu : trois moteurs pour la Viva 1969. Le moteur standard de 57 CV est silencieux, sûr, économique. En option, le "90", qui atteint 70 CV, et aussi un nerveux 4-cylindres à arbre à cames en tête, qui développe 84 CV.

Nouveaux équipements en option
Le "90" et le "1600" sont livrés avec des servo-freins, avec disques à l'avant, et un pont arrière spécial à rapport de 4.125. On peut commander : les freins à disque séparément avec le moteur standard de la Viva, sur tous les modèles ; la transmission entièrement automatique à trois rapports. La boîte de vitesses standard est une 4-vitesses à levier au plancher.

Nouveaux dispositifs de sécurité
La Viva est dotée des dispositifs de sécurité des grandes voitures : feux de position latéraux avant et arrière, feux de recul, système de freinage à deux maîtres-cylindres avec témoin lumineux, colonne de direction amortissante . . . et bien d'autres. Tous standard.

Chaque Viva doit faire sa marque pour recevoir cette marque
GM SYMBOLE D'EXCELLENCE
La Viva : $1897* chez les concessionnaires Pontiac.

*Prix de détail maximum proposé par le fabricant pour le sedan Viva standard, avec chauffage-dégivrage, à Montréal. Le prix indiqué comprend les frais de manutention et de livraison, la taxe de vente fédérale et la taxe d'accise. Taxes provinciale et locale, et frais d'immatriculation non compris. La Viva de luxe (représentée ci-dessus), la SL et le station-wagon sont livrables moyennant un léger supplément de prix.

Concessionnaires VAUXHALL-PONTIAC pour Montréal et sa banlieue :

HARLAND AUTOMOBILES LTEE, 955 boul. Montréal-Toronto, Rond-Point de Dorval, 631-2051
JARRY AUTOMOBILE INCORPOREE, 1068 boul. des Laurentides, Ville de Laval, 669-2681
OMER BARRE VERDUN, LIMITEE, 5987 avenue Verdun, Verdun, 768-2551
VAILLANCOURT PONTIAC BUICK LTEE, 375 boul. Labelle, Chomedey, 681-2533
ABIAS PEPIN AUTOMOBILES LTEE, 155 ouest, rue St-Charles, Longueuil, 674-4924
GOHIER AUTOMOBILES LTEE, 3333 est rue Jarry, 376-8465
BOULEVARD PONTIAC BUICK LTEE, 7085 boul. St-Laurent, 279-7321
MID-TOWN MOTORS LIMITED, 1395 ouest, Boul. Dorchester, 866-9961
MONTREAL BUICK LTD., 4026 ouest, rue Ste-Catherine, 937-6342
GRANT HAMILTON PONTIAC BUICK LTD., 3500 ouest, rue Jean Talon, 735-3792
ROCHELEAU AUTOMOBILE LIMITEE, 11251 est, rue Notre-Dame, 645-1651
SANGUINET AUTOMOBILE LIMITEE, 1965, rue La Fontaine, 524-3761
VILLE-MARIE PONTIAC-BUICK LTEE, 4833 boul. St-Laurent, 288-0186

la presse

MONTREAL, VENDREDI 7 MARS 1969 — 85e ANNEE — No 56 REDACTION (JOUR) 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911 / RENSEIGNEMENTS 874-7272 /3

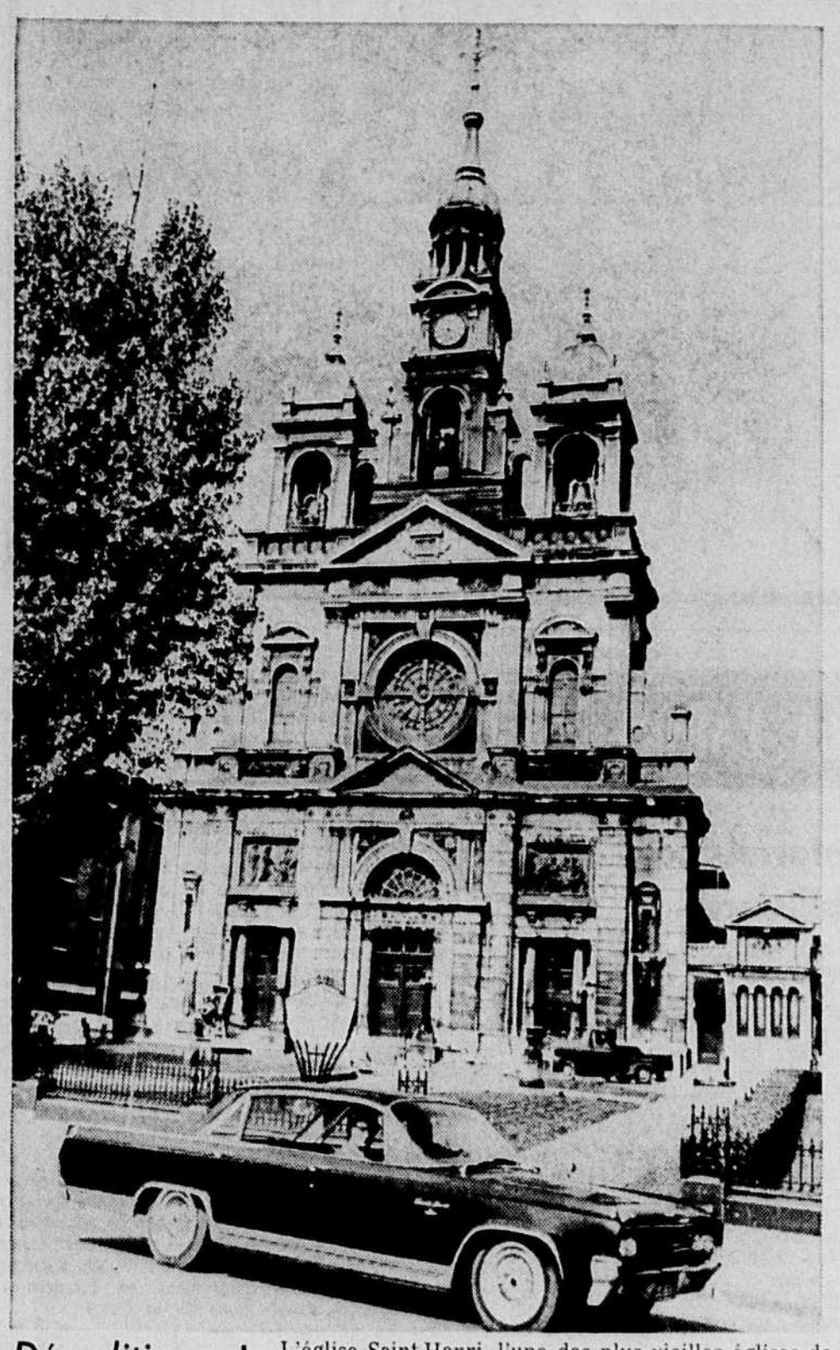

Démolition prochaine

L'église Saint-Henri, l'une des plus vieilles églises de "la ville aux cent clochers", sera démolie pour faire place à un Centre communautaire école-église. La CECM, qui a acheté l'église pour la somme de $700,000, érigera sur son emplacement une polyvalente de 2,700 élèves. Une nouvelle église, plus petite (200 ou 300 places), qui sera construite au coût de $200,000, communiquera avec l'auditorium de l'école polyvalente.

L'église Saint-Henri vendue à la CECM pour la somme de $700,000

par Louise COUSINEAU

L'une des plus vieilles églises de Montréal, l'église Saint-Henri située rue Saint-Jacques, a été vendue pour la somme de $700,000 à la Commission des écoles catholiques de Montréal.

L'église sera démolie et fera place à un Centre communautaire école-église. L'école sera une polyvalente de 2,700 élèves et voisinera l'école primaire Ludger-Duvernay et l'école secondaire Saint-Thomas-d'Aquin.

La nouvelle église sera petite (200 ou 300 places) et communiquera avec l'auditorium de l'école polyvalente contenant 600 places. Ainsi, le dimanche, il y aura assez de place pour tout le monde, tandis que, la semaine, l'église aura un caractère intime.

La nouvelle église sera bâtie sur un terrain que la paroisse a le choix d'acheter ou de louer. Le curé de Saint-Henri, l'abbé Fernand Lapointe, a révélé hier, au cours d'une conférence de presse, qu'il sera plus avantageux financièrement que le terrain soit loué à 8 p. 100 de sa valeur d'évaluation, soit $8 le pied carré par année.

L'église coûtera environ $200,000. Le curé et ses trois vicaires ont acheté une maison au 723 rue du Couvent, au coût de $31,000, qui servira de presbytère.

Un profit net de $400,000

C'est donc dire qu'il restera un profit net d'environ $400,000 à la paroisse Saint-Henri-des-Tanneries. Que fera-t-on de cette somme? Il est question pour le moment de l'investir et d'utiliser les intérêts au maintien de la paroisse, dont les revenus ont décru ces dernières années étant donné la baisse de la pratique religieuse.

La CECM prendra possession du terrain le 1er mai. En attendant que la nouvelle église soit érigée, les paroissiens iront à la messe du dimanche à l'école Ludger-Duvernay, les mariages et les funérailles auront lieu en l'église irlandaise Saint-Thomas-d'Aquin située à proximité.

La vente de l'église a été décidée parce qu'il aurait fallu faire des réparations évaluées à $300,000 (la construction de l'église remonte à 1867). Le curé et ses vicaires ont également pris en considération qu'à l'heure actuelle il faut que les locaux servent le plus possible et le plus souvent possible.

Le sous-sol de l'église abritera les bureaux de la paroisse. On prévoit également une salle d'accueil pour les paroissiens qui voudront discuter après les offices religieux.

Plusieurs paroissiens de Saint-Henri, lorsqu'ils ont entendu parler pour la première fois de la vente de l'église, s'y sont opposés. Le curé Lapointe a même reçu une lettre d'un "enragé" qui déclarait: "Vous êtes tous une bande de fous ". Les sentiments d'opposition se sont atténués toutefois lorsque les paroissiens ont appris combien il en coûterait pour conserver la vieille église.

La CECM a aussi acheté un hospice pour vieillards situé à quelques pas de l'église pour la somme de $825,000. L'hospice ne devra être évacué que le 1er mai 1970 et l'on ignore encore où seront relogés les quelque 300 personnes âgées qui l'habitent. Le foyer pour vieillards n'appartient pas à la paroisse, mais à une corporation dirigée par M. Marc Bourgie, directeur de funérailles.

PINCOURT

Aucune enquête sur les vols pendant 7 mois

par Pierre VENNAT

● Durant le mois d'octobre 1968, il y eut à Pincourt des plaintes pour vols, fuite sur les lieux d'un accident, assaut, mais aucune enquête ne fut effectuée pendant le mois. Cependant, durant le même mois, l'ancien maire Val d'Ambrosio porta plainte deux fois parce qu'on avait passé, sans permission, sur sa propriété privée et chaque fois, sur l'ordre du directeur Osilda Boyer, des enquêtes furent entreprises.

● A la défense du chef, disons qu'il a affirmé devant la commission qu'on l'a forcé, de mai 1968 à la mi-février 1969, à être constamment de servirce de 1 heure du matin à 5 heures de l'après-midi, soit 80 heures par semaine, pour un traitement de $162 par semaine et que le secrétaire-trésorier de la ville, M. Jean-Guy Pépin, lui refusait, pour des raisons "budgétaires", d'affecter des policiers à des enquêtes pour des vols allant jusqu'à $2,000.

Tels sont les principaux points du témoignage, hier matin, du directeur Osilda Boyer devant la Commission d'enquête sur Pincourt.

Le commissaire Gérard Tobin, ancien directeur de la police de Sillery, n'a pas été sans critiquer quand il constata qu'on n'avait pas fait de rapport d'enquête sur les quelque 30 méfaits, dont plusieurs assez graves, d'un mois donné mais qu'on avait jugé bon de faire faire deux enquêtes sur les plaintes de l'ex-maire d'Ambrosio.

D'autant plus que la veille, il a été clairement établi que l'ex-maire d'Ambrosio, au cours de son long règne de 17 ans, avait été assermenté "constable spécial" et muni d'un revolver et d'un insigne de police.

Toutefois, Me Daniel Pheland, qui tente depuis deux jours de faire admettre que le directeur Boyer, ex-conseiller municipal, était l'organisateur politique de M. d'Ambrosio, s'est vu refuser par le juge Roger Gosselin d'aller plus loin dans le temps que l'adoption de la loi de police, l'été dernier, sur cette question. Or l'été dernier, M. d'Ambrosio n'était plus maire...

Le directeur Boyer a accusé le secrétaire-trésorier Pépin de lui avoir refusé, à plusieurs reprises, d'affecter des policiers sur des enquêtes, sous prétexte que cela coûterait trop cher à la ville.

A tel point que pendant 7 mois, les policiers n'ont fait aucune enquête et que le directeur a tout référé à la Sûreté du Québec.

Il a expliqué également sa journée de travail du 1er mai 1968 au 17 février 1969, qui commençait à une heure du matin pour se pourusivre jusqu'à 5 heures du soir, quand il n'était pas obligé de se rendre au poste en soirée.

Il devait alors agir, durant la nuit, comme "répartisseur", répondant au téléphone de la police (une moyenne de 5 par nuit) et au système d'alarme, le tout installé dans sa chambre à coucher, puis, le jour, de jouer son rôle de chef de police en plus de consacrer une quinzaine d'heures par semaine à son poste de chef de pompiers.

"Je le sais que mes rapports ne sont pas bien faits. Je suis d'accord avec vous, mais je n'avais personne pour les faire", a-t-il lancé aux commissaires.

Et en expliquant qu'on l'avait obligé à travailler 40 heures de plus par semaine sans augmentation de salaire: "C'est pas par méchanceté du conseil municipal, mais ils voulaient faire des économies. Ils m'ont enlevé du personnel pour baisser les taxes".

Effectivement, elles ont baissé de 25 cents le $100 d'évaluation.

Le huis-clos

Hier après-midi, pour la première fois depuis le début de l'enquête mardi, le huis-clos a été demandé.

L'incident est survenu peu de temps après que le conseiller municipal James Robert Mac Callum eut contredit le témoignage du directeur Boyer en prétendant que celui-ci n'avait pas été requis de travailler chez lui, de 1 à 9 heures du matin.

Le juge Gosselin lui ayant fait lire la déposition du témoin Boyer et une lettre de celui-ci versée au dossier, et M. Mac Callum ayant juré de dire la vérité, comme tous les autres témoins, avec tout ce que cela implique, de longues minutes de réflexion lui furent accordées.

M. Mac Cullum corrigea alors son témoignage, et alléguant le trou de mémoire momentané, donna raison à M. Boyer.

L'enquête reprendra le 18 mars.

photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Accompagnée de sa fille

Mme Gilles Sicotte, les yeux cachés derrière des verres fumés démesurés et l'air fort tendu, a fait son entrée en cour, hier après-midi, accompagnée de sa fille.

Mme Sicotte revient... et repart jusqu'à lundi!

Mme Gilles Sicotte, dont les déplacements, les comparutions et les témoignages font la manchette depuis quelques semaines dans plusieurs journaux du pays, est revenue hier après-midi en Correctionnelle, où elle avait fait défaut de comparaître mardi dernier.

La prévenue, qui est accusée d'une fraude de $980 à l'endroit d'une dame de Westmount, s'est présentée d'elle-même en cour, en compagnie de son avocat, Me Marcel Prévost, avant même que le nouveau mandat émis contre elle au début de la semaine ait pu être signifié.

Devant le juge en chef André Fabien, Me Prévost a alors expliqué que sa cliente comparaissait à San Francisco mardi et que conséquemment elle ne pouvait être ici en même temps.

"Dès hier, toutefois, ajouta-t-il, elle revenait à sa résidence d'Ottawa, et elle se retrouve ici aujourd'hui. Elle n'a donc pas voulu se défiler ni fuir la justice d'aucune façon".

Me Prévost expliqua encore que, même s'ils avaient été avertis le midi même par sa secrétaire, aucun des avocats de la plaignante n'était en cour et ils avaient même manifesté leur intention de ne pas y être.

"Dans ces conditions, ajouta-t-il, je demande que ma cliente reste en liberté sur parole de la même façon qu'elle avait été relâchée lors de sa comparution.

Le juge Fabien concédant que pas plus que personne la prévenue n'avait le don d'ubiquité, accéda à cette requête et ajourna l'enquête "pro forma" à mardi après-midi alors qu'il fixera une date plus certaine pour l'instruction de la cause.

CECM: regroupement au secondaire de toutes les classes de 7e année

par Claude GRAVEL

La Commission des écoles catholiques de Montréal a donné hier son accord de principe au regroupement de toutes les classes de 7e année dans le cadre du cours secondaire pour l'année scolaire 1969 - 1970.

La mesure recommandée par la direction des études et la direction des régions administratives de la CECM, toucherait directement 13,000 élèves et nécessiterait l'embauchage de 300 autres professeurs au secondaire.

Par contre, la CECM pourrait obtenir environ $1 million par année du gouvernement du Québec, les subventions per capita n'étant plus de $100 — comme c'est le cas à l'élémentaire — mais de $175 par année. La CECM espère aussi obtenir $1,400,000 de plus dans le partage de la taxe des neutres.

En ne donnant que leur accord de principe à ce changement, les commissaires ont souhaité que se poursuivent les études concernant les modalités d'application du nouveau cours et que soit intensifiée la consultation d'organismes comme l'Alliance des professeurs de Montréal et l'Association des principaux d'écoles.

En retardant l'adoption de cette mesure de quelques semaines, les commissaires ont enfin voulu que les principaux, les professeurs, les conseils d'écoles, les parents et les élèves aient l'occasion de se mieux renseigner sur ses avantages et des désavantages.

Si, après ces quelques phases, la CECM accepte le nouveau cours élémentaire et secondaire pour 1969 - 1970, cela signifiera que:

● les 13,000 élèves qui sont cette année en 6e année seront promus en secondaire I en septembre prochain;

● tous les élèves de 7e année continueront à étudier à l'intérieur du cours "traditionnel", c'est-à-dire qu'ils passeront en 8e année;

● les 3,000 élèves qui sont cette année en "6e transitoire" seront regroupés l'an prochain à l'intérieur d'une "8e transitoire.

En somme, pour cinq ans, trois cours secondaires vont cohabiter à l'intérieur des écoles françaises de la CECM. Les écoles catholiques anglaises ne sont pas touchées pour le moment.

S'il est adopté prochainement (et tout indique qu'il le sera), le nouveau cours élémentaire de la CECM durera six ans (au lieu de sept), tandis que le cours secondaire durera cinq ans. En tout, l'élève étudiera 11 ans (au lieu de 12) avant de pouvoir, par exemple, entrer dans un CEGEP.

Pour la commission, cette réduction générale du cours élémentaire de sept à six ans marque une étape importante favorisant l'application du règlement no 1 du ministère de l'Education.

Regroupement dans des écoles polyvalentes

Là où la chose est possible, la CECM entend regrouper les élèves du secondaire I dans des écoles polyvalentes. D'autres élèves étudieront dans des écoles élémentaires qui donnent présentement la 8e et la 9e année. Enfin, il est possible que trois ou quatre classes de secondaire I soient ouvertes dans des écoles élémentaires.

Dans certains cas, admet la CECM, le regroupement obligera les enfants à sortir du cadre de la paroisse. Il faudra aussi transformer ou réaménager un petit nombre de locaux et fournir aux nouvelles classes de secondaire I le matériel pédagogique qu'exigeront certains enseignements plus spécialisés.

Depuis deux ans déjà, la commission scolaire appliquait une mesure transitoire qui permettait aux meilleures élèves de 6e année, près de 3,000 sur 16,000 de terminer leur cours élémentaire sans faire de 7e année. D'autre part, le contenu du programme de 7e était sensiblement modifié.

SGW: les étudiants auraient peut-être quitté les lieux de leur propre chef si le vice-principal n'avait pas refusé de discuter — *le professeur Chester Davis*

par Jean-Pierre BONHOMME

"J'ai le sentiment que les étudiants de l'Université Sir George Williams auraient pu quitter les lieux de leur propre chef, sans l'intervention de la police, si le vice-principal aux affaires académiques, M. O'Brien, n'avait pas refusé de discuter avec eux, le matin du 11 février dernier, jour du sac des ordinatrices électroniques."

C'est l'opinion du professeur de race noire Chester Davis, âgé de 41 ans, qui agissait, selon lui, comme agent de liaison entre les autorités de l'université et les occupants du Centre d'informatique.

Il témoignait visiblement avec prudence à l'enquête préliminaire de Kennedy Frederick qui en est rendue à sa huitième journée d'audience complète en cour municipale de Montréal. La déposition de M. Davis a occupé toute la journée d'hier. C'est à la fin de cette journée alors même que le contre-interrogatoire du témoin n'était même pas terminé que le juge McManamy a suspendu l'audience jusqu'à mardi prochain. Frederick est toujours en prison.

Le professeur Chester Davis a raconté qu'il était allé discuter deux fois avec les étudiants au cours de la matinée du 11 février, avant l'intervention de la brigade policière anti-émeute. Cette intervention, on le sait, eut lieu peu après une heure de l'après-midi.

La première fois, il était près de 11 h. du matin, a dit le témoin. M. Davis a parlé à deux étudiants à travers la barricade qui avait été montée à l'entrée du Centre d'informatique de l'institution, au 9e étage. Il a dit qu'il était allé voir s'il n'était pas possible de faire sortir les étudiants sans que la police n'intervienne. Il a parlé à Roosevelt Douglas et à Kelvin Robinson à qui il a recommandé d'être prudent car il leur a affirmé qu'il y avait danger que des personnes soient blessées et même qu'il y ait des morts. Les étudiants lui ont demandé de faire monter M. O'Brien, ce vice-principal dont nous avons parlé plus haut.

M. Davis est alors descendu au rez-de-chaussée, où se trouvent les bureaux de l'administration de l'université et il aurait essuyé un refus. Il est subséquemment remonté 45 minutes plus tard pour reprendre une conversation de même nature. Il aurait fait le message à Me David Swartz, l'avocat de l'université, que la présence du vice-principal, M. O'Brien, était requise par les étudiants au 9e étage. Encore une fois, M. O'Brien aurait fait savoir qu'il n'avait pas l'intention de se présenter au 9e étage. Le témoin a dit qu'il avait téléphoné au principal, M. Douglas Bornes Clarke, mais qu'il n'avait pu le rejoindre.

Le nom de l'avocat Schwartz est revenu plusieurs fois sur le tapis au cours des différentes audiences de cette enquête préliminaire. Il semble qu'il ait joué un grand rôle dans toute cette affaire.

Quoi qu'il en soit, le témoin a raconté qu'après la faillite de ses interventions, il a dit un "gros mot" à l'adresse de Me Schwartz, au rez-de-chaussée, vers midi, juste avant l'intervention de la police. Effectivement il s'agit d'un échange de mots où le témoin aurait tenté de convaincre Me Schwartz et le vice-principal O'Brien d'intervenir, Me Schwartz aurait alors tourné le dos au professeur et n'aurait pas affiché une attitude conciliante. Me Schwartz occupe une chaise, à côté de celle de Me Claude-Armand Sheppard qui est engagé par l'université pour agir en poursuite. Me Schwartz n'intervient presque jamais; il apporte quelques renseignements qu'il juge utile de transmettre. Il a été présent à toutes les sessions et il n'a pas témoigné malgré le fait qu'il soit largement mis en cause.

Au cours de la déposition du professeur Davis, il est apparu que c'est Me Schwartz qui négociait avec les étudiants. L'avocat de l'université discutait plus précisément avec l'avocat des étudiants.

Au début de février, par exemple, on se parlait ainsi par personnes interposées. Et, fait étrange, les étudiants avaient choisi eux-mêmes un avocat, Me Donald Oliver, de Halifax, mais cet avocat était payé par l'université.

Le témoin a raconté que les étudiants avaient signé un document, le 9 février, dans lequel ils acceptaient la formation d'un nouveau comité pour étudier et régler le cas Anderson. On sait que c'est une accusation de racisme porté par six étudiants de race noire contre le professeur Perry Anderson, il y a un an, qui est principalement à l'origine de ces troubles. Les étudiants voulaient qi le comité formé pour étudier ce cas soit plus représentatif.

Or, le 9 février, les étudiants étaient prêts à accepter que le comité soit composé de deux représentants du professeur Anderson, de deux représentants des étudiants et d'un cinquième choisi par les quatre autres. Ces faits ont été révélés en contre-interrogatoire, mais l'avocat de Frederick, Me Bernard Mergler, n'a pu faire dire au témoin si les autorités de l'université avaient acquiescé, ni si elles avaient pris part à la rédaction du document.

Le professeur Chester Davis à qui l'on a montré les photos des 88 accusés en a reconnu un total de 35. C'est qu'il était entré en discussion avec les étudiants depuis le début de l'occupation du Centre de calcul, c'est-à-dire depuis le 29 janvier. Il n'a pas dit qu'il avait des chefs parmi le groupe. Mais il a affirmé que Kennedy Frederick, l'accusé, lui avait demandé de transmettre des messages aux autorités. Il a dit que c'était un genre de "teach-in" et que les étudiants avaient la conviction qu'il s'agissait d'une question de principe.

Il ne sait pas pourquoi les étudiants ont choisi de s'installer dans le Centre de calcul. Cela aurait pu tout aussi bien être un autre endroit, a-t-il ajouté.

Trois points à discuter

Selon le témoin, les étudiants voulaient discuter trois points: la formation du comité dans le cas Anderson: la réhabilitation de Kennedy Frederick et de Erroll Thomas contre qui l'université avait porté plainte en cour de juridiction pénale à l'occasion d'un incident qui s'est produit peu avant l'occupation, et le rattrapage sur le plan scolaire, à la suite des délais encourus à l'occasion de l'occupation.

Le témoin a invoqué l'incident impliquant Kennedy et Thomas. L'administration aurait envoyé une lettre au professeur Perry Andreson lui disant qu'il restait professeur à plein temps, mais on lui demandait de s'abstenir d'enseigner vu le danger de violence que sa présence aurait pu provoquer.

Le professeur Davis a précisé que la lettre avait été lue en classe et il a laissé entendre que cette allusion à la violence avait indigné Kennedy et Thomas qui se sont rendus au bureau du vice-principal O'Brien.

C'est à la suite de cette visite que l'université a porté des accusations "d'enlèvement, d'extorsion et de conspiration" contre les deux étudiants de race noire. Ces accusations pèsent d'ailleurs encore contre eux.

Au début de l'interrogatoire du professeur Davis, enfin, il a été établi que les étudiants avaient le contrôle du Centre d'informatique depuis le 29 janvier, et que lorsque le témoin y pénétrait ou en sortait, il devait apposer sa signature sur un document.

L'enquête sur Pointe-aux-Trembles

Chacun des conseillers avait un dossier dont le maire était l'auteur

par Jean DENECHAUD

Chacun des membres du conseil municipal de Pointe-aux-Trembles avait un dossier dont le maire lui-même, M. Louis-Philippe Saint-Pierre, était l'auteur et qui devait servir à les intimider et à les forcer à voter comme lui.

C'est ce que M. Jean Cabay, peintre en bâtiment et conseiller municipal de 1964 à novembre 1967, a déclaré hier à l'enquête sur l'administration de cette ville, présidée par le juge Georges-H. Long, assisté de M. Christian Fontaine.

M. Cabay faisait cette déclaration à l'occasion de son témoignage sur les foyers de Pointe-aux-Trembles, sa femme étant propriétaire de l'un de ces foyers.

Le témoin a relaté qu'un comité des foyers pour malades mentaux avait été formé en collaboration avec l'Association des citoyens parce que le nombre des foyers avait atteint un degré de saturation.

— Nous en étions arrivés à des considérations constructives et M. Saint-Pierre a tout bouleversé.

— Mais pourquoi M. Saint-Pierre a-t-il agi de la sorte ? lui a demandé le juge Long.

— Parce que tout ce qui ne vient pas de lui, a répondu le témoin, n'est pas bon.

C'est alors que le commissaire Fontaine lui a demandé comment il se faisait, s'il y avait assez de conseillers pour s'opposer à M. Saint-Pierre, que l'on n'ait pas été capable de s'opposer à ses vues.

Exclus de la table des délibérations

M. Cabay répond que M. Saint-Pierre avait un droit de veto. Quant à lui, le maire l'avait fait exclure de la table des délibérations, parce que, prétendait-il, il était propriétaire d'un foyer.

Cependant, le conseiller Cabay avait expliqué au maire qu'il était propriétaire du duplex où était logé ce foyer, mais que c'était sa femme qui était propriétaire du foyer. Le témoin affirme avoir été "en loi" pour ne pas encourir de disqualification.

M. Cabay a toutefois admis que, si les conseillers étaient demeurés "debout", on aurait pu mettre à exécution les conclusions du comité qui avait fait un "gros travail".

Les foyers n'avaient pas de permis

L'un des procureurs de l'enquête, Me Gabriel Lassonde, porte le débat sur le fait que les foyers n'avaient pas de permis de la ville.

Le témoin explique qu'en ce qui le concerne on a versé une année la taxe d'affaires, mais qu'ensuite on a discontinué parce que le maire ne voulait pas que la ville prenne de responsabilités.

Il alléguait qu'il y avait eu un incendie dans un foyer et que cela "organisait" la ville s'il y avait eu des permis accordés. La ville n'accordait pas de permis et les foyers étaient pour ainsi dire sous la juridiction de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu.

Comme sa femme l'avait fait précédemment, M. Cabay a décrit le fonctionnement du foyer de sa femme.

Il a aménagé un duplex pour servir de foyer et il héberge 14 patients. Lorsque ces patients sont rétablis, on leur trouve des situations. Par son intermédiaire, deux ou trois ont obtenu du travail à la ville de Pointe-aux-Trembles. Ils étaient qualifiés; on ne leur donnait pas du travail technique, mais du travail de bureau.

Les réservoirs

On en vient à la question des réservoirs construits sur les rives du fleuve. Les Ports nationaux suivent l'avis des conseils municipaux dans ces cas et M. Cabay soutient que l'ingénieur avait donné un permis parce que c'était le maire qui lui avait demandé.

Le témoin déclare que le maire lui aurait affirmé que ses démarches et son opposition entraîneraientt contre lui une poursuite de Shell Canada Limited.

— Je lui ai répondu que j'aimais mieux être poursuivi par Shell que par les électeurs.

Le fameux chèque de $5,000

Puis il en vient au fameux chèque de $5,000 que sa femme ou lui avait fait temporairement à l'ordre de M. Goulet pour transmettre à quelqu'un qui se rendrait à Chicago en vue d'obtenir d'une entreprise qu'elle vienne s'établir à Pointe-aux-Trembles.

Le juge Long demande alors que les jugements qui ont été obtenus en cette affaire soient produits à l'enquête.

— C'est très important, déclare le juge Long, il s'agit d'un prêt entre deux membres du conseil, il faut connaître absolument les détails de l'affaire.

Au cours de la matinée, M. Bernard Benoit, marchand, conseiller municipal jusqu'à novembre 1964, a donné un aperçu de l'atmosphère qui régnait au conseil de Pointe-aux-Trembles à cette époque.

— Etait-ce vrai ? lui a demandé le juge Long, que M. Saint-Pierre était roi, à cette époque, et qu'il agissait en véritable dictateur.

— Certainement lui a répondu M. Benoit, ce qui déplaisait à Saint-Pierre déplaisait à Dieu.

Sa première divergence avec le maire est survenue une quinzaine de jours après son élection et le témoin a été dans l'opposition. Il avait décidé ensuite de se présenter à la mairie en 1964 contre M. Saint-Pierre.

Au début du mandat de M. Benoit comme conseiller, on avait constitué des comités municipaux et le témoin affirme que ce système était démocratique, car il faisait participer les membres du conseil à l'administration des fonctionnaires.

Il relate avoir souvent fait face au veto du maire. Selon lui toute une réorganisation s'imposait, mais il était difficile d'agir car on faisait de la publicité contre les projets. Cette opposition faisait sa publicité au moyen d'un journal, dont M. Roland Foisy était directeur.

"L'odyssée d'un M. Côté

Puis le témoin relate "l'odyssée" d'un M. Côté, partisan de l'ex-maire Langelier, qui devait "prendre la porte".

— Il faut donner crédit toutefois au maire qui s'opposa au congédiement de M. Côté. Selon le témoin, M. Côté, qui était très compétent, a été engagé en octobre 1964 et il a obtenu un contrat de trois ans.

L'atmosphère était très tendue en 1963 et en 1964. Selon lui, M. Saint-Pierre prenait plaisir à susciter des ennuis à tel point que l'on adopta une résolution à l'effet que, si un contribuable désirait parler à l'assemblée du conseil, il devait présenter sa proposition par écrit.

Au sujet de la plantation d'arbres à Pointe-aux-Trembles M. Saint-Pierre prétendait que l'on faisait du favoritisme et l'on a demandé un référendum, faisant tomber l'affaire à l'eau.

On nous dit, souligne le juge, que M. Saint-Pierre avait une police bien organisée et que les conseillers avaient peur.

— Je n'ai jamais craint M. Saint-Pierre, dit-il. Lorsqu'on décide d'agir dans l'intérêt du peuple, ajoute le témoin, il ne faut pas craindre.

M. Lachapelle "faisait la pluie et le beau temps" !

Le témoin rappelle ensuite que l'on a exigé des employés municipaux de prêter serment de ne rien dévoiler des affaires de la municipalité.

Il a protesté, car cela devenait difficile pour les membres du conseil d'obtenir des renseignements.

En mai 1964, tous les comités auraient été remplacés et il affirme qu'à cette époque M. Lachapelle "faisait la pluie et le beau temps".

En terminant, il rappelle que l'on a accordé une extension au Crédit immobilier pour l'exécution de ses contrats et que la ville a toujours fait diligence pour fournir les améliorations requises.

DISPARUE

Une adolescente de 15 ans, Francine Rhéaume, du 1613, rue Dézéry, est disparue depuis le 14 janvier dernier. Elle mesure 5'4", pèse environ 110 livres, a le teint pâle, les cheveux noirs et les yeux bruns. Au moment de sa disparition, elle portait un manteau long en cuir noir, un chandail brun à col roulé, une jupe à carreaux sur un pantalon en velours côtelé brun et des bottes noires. Toute personne pouvant fournir des renseignements à son sujet est prié de communiquer avec le sergent-détective Maurice Rochon, au Bureau des personnes disparues du Service de la police de Montréal, en composant: 872-5687.

Longueuil pourra créer un Office municipal d'habitation

par Claude MASSON

Après Montréal, la ville de Longueuil vient elle aussi d'être autorisée par le conseil des ministres à créer son Office municipal d'habitation.

Cet organisme sans but lucratif et théoriquement indépendant du pouvoir politique a pour objet l'acquisition, la construction et l'administration d'immeubles à loyer modique pour des personnes à faible revenu. L'organisme a la responsabilité d'exercer tous les pouvoirs, droits et privilèges que lui accorde la loi de la Société d'habitation du Québec.

Quatre membres du conseil et trois hauts fonctionnaires ont été choisis pour agir comme administrateurs de l'Office municipal d'habitation de Longueuil pour une période d'au plus six mois. Il s'agit du maire, M. Marcel Robidas; des conseillers municipaux Jean-Jacques Lemieux, Jean-Pierre Renaud et Jacques Bouchard; du gérant de la ville, M. Léo-Paul Gagnon; de l'ingénieur et assistant-gérant, M. Jean G. Curzi et du greffier de la municipalité, M. Réal Bélanger.

Après cette étape préliminaire, la ville devra nommer un représentant des corps intermédiaires et un délégué des citoyens concernés par les projets de rénovation urbaine parmi les administrateurs de l'organisme. Ils seront alors nommés pour une période n'excédant pas trois ans.

Les immeubles à loyer modique à construire et qui seront administrés par l'Office d'habitation de Longueuil seront utilisés par un certain nombre de familles qui vivent présentement dans le secteur dit "La Terrasse Excel" et qui constitue un projet de rénovation urbaine de l'ordre de $4 millions et demi qui affectera 85 familles, entraînant la démolition de 100 bâtiments pour faire place à un secteur tout neuf de 42 acres. Ce projet sera réalisé sur une période de quatre ans. On prévoit que 54 familles seront éligibles au logement public subventionné.

Les logements seront aussi utilisés plus tard par les personnes à faible revenu qui seront touchées par le second secteur de rénovation urbaine, aux abords du Chemin Chambly. Il s'agit, dans ce cas, d'une zone qui double la superficie du premier projet: 84 acres.

La "loterie" de février a atteint $1,045,194

Le revenu total définitif de la loterie de février organisée par la ville de Montréal est de $1,045,194.

Le nombre de souscripteurs est de beaucoup plus élevé que les mois précédents, c'est-à-dire que l'on a enregistré un plus grand nombre de petites souscriptions.

Le choix des "candidats" pour la "taxe volontaire" de février aura lieu à compter de 7 h. du soir, lundi prochain, au Centre récréatif Maisonneuve, 3000, rue Viau.

L'"examen" des "candidats" se tiendra au même endroit à compter de 4 h. de l'après-midi, le dimanche 16 mars.

Les dépenses

Les dépenses et engagements de l'administration Drapeau - Saulnier jusqu'au 27 janvier concernant la loterie tenue mensuellement depuis mai dernier avaient atteint $3,042,709.34.

Ce sont les dernières "précisions" obtenues à l'hôtel de ville relativement aux "dépenses et engagements" de la "taxe volontaire".

Voici comment se répartit le montant total de $3,042,709.34 : traitements et gages, $125,387.56; frais de poste, $200,932.04; annonces, $50,096.64; frais de transport et accueil des gagnants, $38,760.29; sollicitation par courrier, $262,430.37; autres "services externes", $43,024.36.

Au chapitre "fournitures et matériaux", on compte $648,944.72 pour "formules, papeterie et articles de bureau", puis $69,905.16 pour "mobilier et machines".

Les prix accordés, compte tenu de l'achat des lingots d'argent et la taxe de vente de 8 p. 100, représentent un montant de $1,603,228.20.

Montréal groupe en un seul les 60 règlements de zonage de l'ancienne ville de Saint-Michel

par Claude MASSON

L'annexion de Saint-Michel à Montréal aura eu au moins un grand avantage: la fusion des 60 règlements de zonage en vigueur dans l'ancienne municipalité en un seul règlement beaucoup plus complet.

Cette amélioration majeure facilitera d'autant la compréhension de la délimitation des territoires réservés aux constructions résidentielles, aux commerces et aux industries ainsi que les normes de construction exigées dans ces trois secteurs.

Ce travail de concentration des règlements de l'ex-ville, en y apportant les modifications nécessaires, a été effectué par le Service d'urbanisme de la ville de Montréal sous la direction de M. Aimé Desautels.

Il s'agit d'un travail technique très complexe dont l'importance n'est pas visible aux yeux du public en général mais dont le résultat servira à donner petit à petit une meilleure architecture au Quartier Saint-Michel Nord. Il sera évidemment impossible de détruire ce qui existe déjà même si des constructions disproportionnées s'alignent côte à côte dans certains secteurs.

Le nouveau règlement de zonage du quartier Saint-Michel-Nord a été adopté sans discussion en première lecture par le conseil municipal de Montréal au cours de l'assemblée spéciale de vendredi dernier. C'est à la prochaine séance, lors de la seconde lecture, que les conseillers du district concerné pourront réclamer les éclaircissements désirés s'ils le veulent.

Le nouveau règlement comprend huit articles, 53 sous-articles et de multiples sous-paragraphes.

Jusqu'à ce que le règlement de zonage du quartier Saint-Michel-Nord soit officiellement adopté par le conseil municipal de Montréal, le comité exécutif présidé par M. Lucien Saulnier a autorisé une mesure d'exception à l'effet que les permis demandés et qui répondent aux normes de l'ancienne législation peuvent quand même être émis. Habituellement, en pareil cas, l'émission des permis est gelée.

Le règlement soumis par l'administration Drapeau-Saulnier supprime et remplace tous les règlements, résolutions et ordonnances qui régissaient les immeubles situés dans le territoire annexé.

Lorsque le règlement en question sera adopté en seconde lecture, aucun terrain dans ce territoire ne pourra être utilisé ou occupé et aucune construction ne pourra être édifiée, reconstruite, agrandie, modifiée, réparée, occupée ou utilisée pour des fins autres que celles autorisées par ledit règlement et aux conditions qui y sont spécifiées.

Quiconque contreviendra à quelqu'une des dispositions du règlement sera passible d'une amende, avec ou sans frais, et à défaut du paiement immédiat de ladite amende ou de ladite amende et des frais, selon le cas, d'un emprisonnement, le montant de ladite amende et le terme d'emprisonnement devant être fixés par la Cour municipale de Montréal à sa discrétion. Cependant, l'amende ne devra pas excéder $100 et l'emprisonnement pas plus de 60 jours. Les infractions supplémentaires entraîneront des amendes plus élevées.

Comment mieux maintenir VOTRE DENTIER solidement en place

Si votre dentier vous gêne parce qu'il bouge constamment et menace de tomber chaque fois que vous ouvrez la bouche pour parler, manger ou rire, saupoudrez-le de poudre FASTEETH. Cette poudre alcaline (non acide) tient les dentiers plus solidement et plus confortablement. Ne forme ni pâte ni gomme, ne laisse aucun goût. Ne rancit pas, assainit l'haleine. FASTEETH se vend à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

Le "strip-tease" à la Comédie-Canadienne

Etudiante arrêtée

par Michel AUGER

Une jeune étudiante de 22 ans, appréhendée chez elle, hier après-midi, au 2117, rue Saint-Denis, devait comparaître en Cour municipale aujourd'hui pour répondre à deux accusations d'indécence et de cruauté envers les animaux découlant de sa participation au spectacle inusité présenté par trois hommes et deux femmes qui se sont dévêtus sur la scène de la Comédie Canadienne, le samedi soir 15 février dernier, lors de la présentation de la pièce "Double jeu", de Françoise Loranger.

La jeune femme qui s'est dévêtue devant plus de 600 personnes sur la scène du théâtre de la rue Sainte-Catherine est une étudiante du CEGEP du Vieux-Montréal.

Elle a été mise sous arrêt par les sergents-détectives René Piquette et Raymond Bergeron, de la Sûreté du poste no 4, qui enquêtent dans cette affaire en compagnie des agents Maurice Rochon et Pierre Huot, de l'Escouade de la moralité et de M. Alain Perron, inspecteur de la Société protectrice des animaux.

La semaine dernière, les policiers avaient appréhendé un couple dans la trentaine, M. et Mme Claude Paradis, du 4371, rue Esplanade, relativement à la même affaire. Tous deux sont actuellement devant les tribunaux.

Enfin, selon un avocat, un sculpteur bien connu, ayant appris qu'il était recherché depuis près d'une semaine au sujet de cette même affaire, se livrerait aujourd'hui même à la police.

Ilots Saint-Martin: ouverture de trois importantes soumissions

Trois sociétés ont fait tenir des soumissions à l'hôtel de ville de Montréal relativement à la construction projetée de 83 logements de tailles variables dans un secteur des "îlots Saint-Martin", îlots qui font partie du territoire de la Petite Bourgogne.

Les trois soumissionnaires sont (entre parenthèses : le prix demandé) : Brandon Construction Inc. ($1,370,500), Laurence & Frères Construction Ltée, de Laval ($1,382,000), puis B. G. L. Construction Ltée ($1,385,428).

Il s'agira là, comme on l'a déjà dit, de l'aménagement de la quatrième et dernière étape des Habitations des îlots Saint-Martin, immédiatement au sud de la rue Saint-Antoine, de part et d'autre de la rue Saint-Martin.

Cette quatrième étape ne comprend aucune restauration, mais plutôt la construction de 83 logements répartis dans des bâtiments multi-familiaux, soit 39 logements de trois chambres à coucher, huit logements de deux chambres à coucher et 36 logements d'une chambre à coucher.

Le contrat qui sera prochainement adjugé comprendra également l'aménagement de deux "stationnements" en sous-sol en vue d'abriter 96 voitures puis les services des bâtiments de l'habitation.

Faut-il rappeler longuement que les îlots Saint-Martin compteront 313 logements.

Les soumissions que le comité exécutif a ouvertes hier sont transmises "pour étude et rapport" à M. Guy-R. Legault, directeur du service municipal de l'habitation.

De l'acide sur les habits !

Deux vandales ont pénétré hier après-midi chez le tailleur Spécialités d'habits, 5912 rue St-Hubert, et pendant que l'un d'eux accaparait l'attention du vendeur, l'autre se promenait entre les étalages.

Après leur départ, ils ont téléphoné à l'employé et lui ont révélé que c'était eux qui venaient de jeter de l'acide sur les complets, causant de la sorte $12,000 de dommages.

La police, alertée, croit qu'il s'agit d'intimidation de la part du racket de la protection.

Bûcheron tué

Un bûcheron a été tué, vers 4 h. hier après-midi, par la chute d'un arbre qu'il tentait d'abattre dans le bois en face du 1225, Montée Champagne, dans le quartier Sainte-Dorothée, à Laval.

Il s'agit de M. Jean Martin, âgé de 48 ans, du 360, rang Sainte-Germaine, à Oka.

Le maire Dawson demande une révision des moyens de taxation

par Michel-G. TREMBLAY

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux seraient disparus s'ils avaient gardé les mêmes moyens de taxation depuis le début de la Confédération.

Les municipalités ont cependant pu survivre même si elles n'ont depuis 100 ans à peine évolué dans leurs sources de taxation. L'impôt foncier est en fait une des seules formes de taxation des gouvernements inférieurs.

Revenant une fois de plus à la charge afin que soient mieux répartis les revenus des différents gouvernements, le maire de ville Mont-Royal, M. Reginald Dawson, a déclaré, hier midi, devant les membres du club Lions de Montréal que le mode de financement des commissions scolaires et des villes doit être révisé.

Le maire Dawson a cité alors en exemple les efforts désespérés de la ville de Montréal pour se sortir de leurs difficultés financières en créant "une loterie qui n'en est pas une".

Cette mesure avait été rendue nécessaire afin de récupérer $28 millions de dollars pour équilibrer le budget. Mais les résultats ne furent pas ceux que l'on estimait, et la ville a été obligé d'augmenter les taxes de 23 p. cent.

La situation précaire des finances municipales pourrait en effet être corrigée si, comme l'a déjà affirmé le maire Drapeau, une entente pouvait être intervenue entre les trois niveaux de gouvernements.

Même si les municipalités doivent tout tenter pour augmenter leurs sources de revenus, le maire de ville Mont-Royal, qui est comptable agréé, soutient qu'il n'aurait jamais pris le risque ("gamble") de rouvrir Terre des Hommes.

"Dans les questions financières, je suis un conservateur pure laine et je n'aime pas prendre des risques avec l'argent des citoyens", d'affirmer le maire Dawson qui s'est toutefois rallié à la cause du maire Drapeau en déclarant qu'il faut maintenant tout faire pour que Terre des Hommes soit un succès.

Et finalement, le maire Dawson a rappelé que si une entente doit intervenir entre les différents niveaux de gouvernements sur le plan de la taxation, il faut qu'immédiatement des rencontres aient lieu entre les autorités. Il a signalé à ce sujet que le gouvernement de la Colombie-Britannique vient d'attribuer $180,000 à un comité qui étudiera le financement des municipalités dans la province.

Tuée par une auto

QUEBEC — Une femme de 41 ans, Mme Edgar Tessier, de Saint-Casimir, comté de Portneuf, a été tuée par une auto, vers 7 h. 30 hier soir, en marchant rue de l'Eglise, près de chez elle.

Examen de la vue,
lunetterie complète,
verres de contact.

OPTOMETRISTES

Harold Bell, O.D. — J. L. Phoenix, O.D.
Louis Vallières, O.D. — Jacques Brais, O.D.
Jean Grant, O.D. — Oscar Schnapp, O.D.
J.-P. Marchand, O.D.

Composez 842-9331,
poste 424

EATON

EATON EN VILLE, SALON DE L'OPTIQUE
(RAYON 221) AU DEUXIEME ETAGE ET A VILLE D'ANJOU

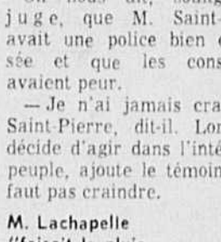

COMPRESSES médicamenteuses POUR LES YEUX

SOULAGE la fatigue des yeux, RAFRAÎCHIT et STIMULE la peau tendre autour des yeux où la fatigue et la tension sont susceptibles de paraître. Aussi OPTREX EN FLACON (POUR LES BAINS D'YEUX)

Chez votre pharmacien

OPTREX

"le bien-être des yeux" OP-21

POUR FACILITER VOS ACHATS, DÉCOUPEZ ET CONSERVEZ!

RAQ 532-F

Savourez les VINS JORDAN partout... en tout temps

VODKA Smirnoff

discrète au goût... discrète à l'odorat

...la vodka la plus célèbre! CANADA

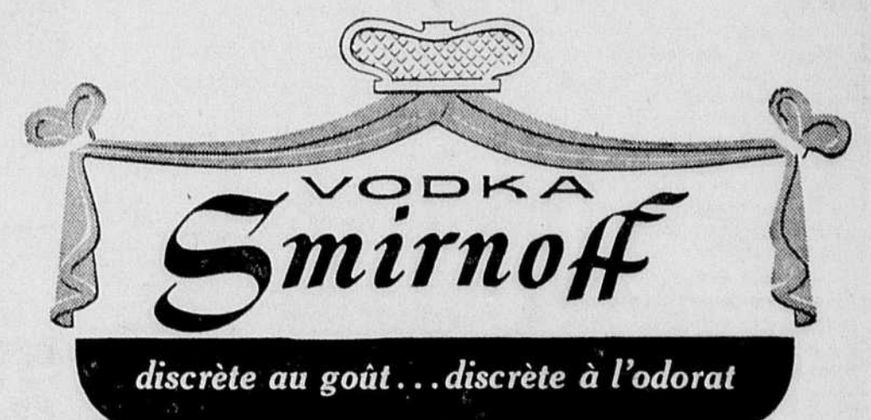

CKAC vous invite, chaque samedi, de 18 h 45 à 19 h 00, à faire "LE TOUR DU MONDE EN 80 PLATS" en compagnie de Roland-L. Racine, dépisteur des meilleures tables du monde, celles qui font "LES BEAUX JOURS" des gourmets

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Visiteur de marque à Montréal

De passage à Montréal, le Torontois George Knudson, sans doute le meilleur golfeur professionnel au pays, a confirmé un fait dont se doutaient tous les golfeurs: il sera de l'omnium canadien, à Pinegrove, en juillet prochain.

Knudson insatisfait de sa tenue en 1969

par Jacques Barrette

Le célèbre golfeur canadien, George Knudson, était de passage à Montréal, hier, afin de promouvoir la vente des pantalons George Knudson, dont le magasin Simpson's a l'exclusivité dans la Métropole canadienne.

Quoiqu'il ait passé la dernière semaine à Toronto, avec sa famille, George n'a pas encore perdu son teint bronzé, acquis au circuit américain depuis le début de l'année. "Pourtant, le climat du Sud-Ouest des Etats-Unis n'a pas été excellent au cours des sept premiers tournois de la saison. Seules les trois dernières rondes du tournoi Bob Hope, et les quatre de l'omnium de Phoenix ont été disputées dans des conditions parfaites. A part celles-là, nous avons vécu sous la pluie, la neige (à Tucson, Arizona, il y a une dizaine de jours) et le froid", de relater le champion des professionnels du Canada.

Après nous avoir parlé de son "tan", George nous a fait part de ses projets pour l'année en cours. "Tout d'abord, je m'inscrirai à encore une douzaine de tournois, cette année. Je retournerai ensuite au circuit américain, le 27 mars prochain, pour l'omnium "National Airlines". Et j'arrêterai brièvement à Greensboro, avant de me rendre à Augusta, Georgie, afin de participer au tournoi des Maîtres", a mentionné Knudson, l'un des grands internationalistes du golf.

Enfin, George a assuré qu'il sera à Pinegrove, du 24 au 27 juillet prochain, pour prendre part à l'Omnium du Canada. A ce propos, il a ajouté: "Mes collègues du circuit américain sont bien chagrinés de voir que deux importants tournois seront présentés en même temps. Il semble que la moitié des vedettes viendront à notre championnat national, et que l'autre moitié se rendra à Akron, Ohio, pour y participer à l'American Golf Classic. Jack Nicklaus, par exemple, sera au club Firestone pour défendre la couronne qu'il a remportée en 1968, à ce dernier tournoi, tandis que Bob Charles sera à Pinegrove pour l'Omnium du Canada".

Knudson tente d'obtenir les dates du championnat de la CPGA, qui se déroulera à Vancouver, dans le but d'inscrire cette compétition à son horaire de l'année. Si le CPGA n'est pas présenté en même temps qu'un important tournoi du circuit américain, George défendra son titre, face aux meilleurs professionnels du Canada.

Au sujet de ses activités golfiques, le Torontois confie qu'il tente de s'organiser pour passer la moitié de l'année chez lui dans la Ville-Reine, et l'autre moitié à exercer son métier de professionnel joueur.

"Je dois aider mon épouse dans l'éducation de nos deux fils, a-t-il prétendu. C'est la principale raison pour laquelle je désire me limiter à une vingtaine de tournois par année. Les garçons vieillissent, et je ne veux pas pour tout l'or au monde qu'ils me considèrent comme un étranger."

Depuis le début de l'année 1969, sa propre tenue sur les links l'a grandement déçu. "Je n'ai aucune raison de jouer aussi mal. Je continue à renforcer mon corps par des exercices quotidiens fort rigoureux et j'ai suffisamment joué pour connaître quelque succès. Mais non, je joue mal", de souligner Knudson.

Toutefois, le pro de Toronto s'est dit émerveillé par le jeu de certains jeunes professionnels, dont Wayne Vollmer, un pro canadien qui a fait fureur au circuit canadien, en 1968. Il a aussi mentionné les noms des solides jeunes joueurs, tels Tom Shaw (récent vainqueur de l'omnium Doral), Bob Lunn, Larry Ziegler, Raymond Floyd, Lee Trevino, Roy Pace, Howell Fraser, John et Dick Lotz, Bob Dickson, Ron Cerrudo et Benson McLendon.

En terminant, notre as golfeur canadien a encore voué sa fidélité aux bâtons avec tige en aluminium, tout comme George Archer. Ils sont les deux seuls réguliers du circuit à utiliser continuellement de tels bâtons. Quelques autres les emploient occasionnellement.

Knudson est passé à Montréal comme un coup de vent, mais il nous reviendra pour plus longtemps à la fin de juillet pour l'Omnium du Canada.

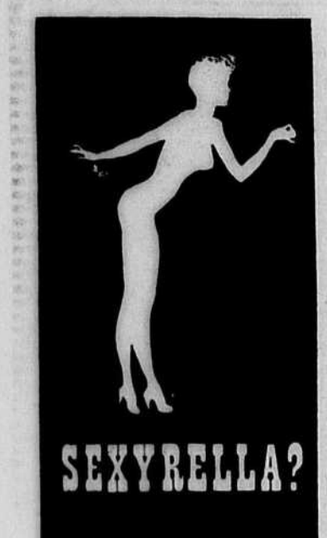

AU FIL D'ARRIVÉE

LÉON BOUCHARD

Un début prometteur pour Claude Bourgeois

Un conducteur de chevaux de courses sous harnais, d'origine italienne, serait présentement de passage à Montréal. Selon **Larry DiBernardo,** propriétaire de la ferme Del Rosa, ce meneur aurait remporté plus de 150 victoires en 172 présences en piste, l'an dernier, en Italie.

Ses victoires répétées lui ont donné une moyenne presque inimaginable, mais, si l'on se penche sur la carrière de chaque jockey en particulier, l'on s'aperçoit qu'à un moment donné, chaque meneur connait une période d'bondance quelque peu en dehors de l'ordinaire.

Et comme dirait certains experts dans ce domaine: "Il est toujours mieux de bien débuter, parce que ce qui est pris, reste pris." Et, c'est sur cette note que le jeune **Claude Bourgeois** a fait son début, à Blue Bonnets, il y a près de trois semaines.

Bourgeois avait bien conduit, l'an dernier, sur les pistes du Vermont, alors qu'il avait récolté trois 2es et une 3e places en 15 essais. Mais, à la manière du jeune hockeyiste qui a droit à cinq matches pour une équipe professionnelle sans perdre son statut amateur, ceci n'influençait en rien son record puisqu'il ne possédait, en ce temps-là, qu'une license de probation, approuvée par l'Association canadienne du Trot et Amble. Cette année, sur réception de l'autorisation qui lui permettait de conduire sur toutes les pistes à pari-mutuel, le jeune apprenti a fait reluire les yeux des connaisseurs, alors qu'en cinq présences en pistes, il a accumulé quare première places.

A 21 ans, le jeune Bourgeois ne possède pas le physique d'un **Ben Weider** (il pèse 135 livres), mais son sang-froid et son intelligence compensent pour les muscles et les performances qu'il a fournies dans le sulky de Meg W., Fringe et Sergeant Rum, sont un gage de succès. Contrairement aux autres jeunes qui débutent, Claude n'appartient pas à une famille dont le père et les frères s'adonnent au sport du trot et amble. A 14 ans, encore étudiant, le sort avait voulu qu'il vienne passer la période des vacances à Montréal, et, naturellement, à ce stade de la vie, l'argent se faisant rare, pour retourner à Quesnel, en Colombie-Britannique, sa ville natale, il avait fallu que Bourgeois travaille.

C'est ainsi qu'il avait fait son début dans notre sport comme palefrenier, pour le compte de **Rock Leblanc.**

L'année suivante, à la fin des cours, Bourgeois avait choisi de poursuivre sa carrière dans le trot et amble; il avait donc déménagé ses pénates dans notre province, pour prendre un emploi avec **André Boucher,** qui faisait alors campagne sur le tracé de Trois-Rivières. Par la suite, il a travaillé pour **Sébastien Brisson, Frank Mollica et Léon Marte,** tous des propriétaires bien à vue.

Claude Bourgeois a présentement la charge de neuf coursiers et son début comme conducteur, dans le sport du trot et amble, a été des plus prometteurs.

"J'étais content, dit-il, de remporter ma première victoire, alors vous pouvez vous imaginer ce que je ressens, après avoir paradé dans le cercle des vainqueurs quatre fois consécutives!"

Après cette réunion de courses à Blue Bonnets, le jeune Bourgeois ira faire campagne à la piste de Saratoga . . .

Pendant que les négociations vont bon train en vue d'un prochain contrat, **Roger Ponton** en a profité pour "travailler" une jeune pouliche trotteuse de deux ans. Issu de Empress Flora et engendré par Hughes Hanover, Jo Jo Drummond a trotté un mille en 2:40, bien sagement et très habilement.

Si l'on considère que les poulains de la Floride "travaillent" actuellement en 35 ou 40 secondes, ce chronométrage représente un temps très rapide pour notre température, au Québec.

"Elle est à vendre", de dire Ponton. "Elle est "stakée" pour plus pesant qu'elle est, mais ma situation ne me permet pas de refuser un profit sur quelques coursiers qui m'appartiennent."

Il serait bon de mentionner que la jeune pouliche est issue d'une mère qui est la soeur-propre de Drummond R.C., et qu'elle est éligible pour participer aux épreuves commanditées par les Eleveurs du Québec...

Reynald Filion aurait fait récemment en Nouvelle-Zélande, l'acquisition d'un ambleur de très grande classe. Il s'agit de Drean Acres, un ambleur de cinq ans qui n'aurait pas de difficulté à récolter $15,000 en bourses, cette année...

Apeès avoir fait l'achat de Adios Mite C. pour un prix qui frise les $3,500, **Henri Filion** a terminé troisième dans une épreuve principale remportée récemment, à Windsor, par l'ambleur Walvis Bay. "N'eut-il été d'une manoeuvre un peu brusque de Zip Tar", d'ajouter Henri, "je l'aurais probablement emporté. Adios Mite C. a tout de même montré ses sabots à l'ambleur que **Keith Waples** pilotait"...

Benoit Côté et **Stan Deneka se** sont portés acquéreurs des coursiers Arawana Scot et Pleasant Lad, pour une somme indéterminée . . . **Normand Pelletier** passera les prochains jours à la piste de courses de Greenwood, en vue de se réclamer un ambleur de classe... Hier soir, à la piste de Windsor, c'était la parade des champions, alors que **Stanley Dancer, Billy Haughton** étaient naturellement, favoris pour l'emporter . . . La piste de Trois-Rivières ouvrira ses portes le 13 avril prochain. L'on procède actuellement à l'enlèvement de la neige, dans la zone des écuries, et le secrétaire des courses nous a laissé entendre que les coursiers venant de l'étranger pourront être acceptés dès le 15 mars prochain . . .

A Blue Bonnets, pas de nouvelles... bonnes nouvelles?

Interrompues durant quelque 24 heures, les négociations entre la direction de la Piste Blue Bonnets et l'Association des Hommes à Chevaux unis du Canada (UHHA), pour la signature d'un nouveau contrat, ont repris hier, mais aucune des deux parties impliquées n'a parlé de progrès, aussi sensibles soient-ils, sur la question du partage des bourses. Aux dernières nouvelles, on s'en rappelle, la piste offrait 43 pour cent de sa part du pari mutuel, tandis que l'UHHA, au nom de ses membres, réclame 47 pour cent.

Hier, la direction de la piste a émis le court communiqué suivant;

"Les négociations se poursuivent à Blue Bonnets. Comme aucun développement d'importance majeure n'est à signaler, il est presque certain qu'il n'y aura pas de courses à Blue Bonnets lors du prochain week-end."

En quelques lignes, le service des relations publiques de la piste du boulevard Décarie a bien résumé la situation, une situation qui n'est guère encourageante, du moins pour ceux qui espéraient miser leur "p'tit deux" lors du prochain week-end.

Parlons coureurs...

Avec la grève qui se poursuit actuellement à Blue Bonnets, les amateurs de courses porteront certainement une partie de leur attention vers la saison des coureurs, qui commencera le 24 mars, à la piste Greenwood de Toronto. Déjà plusieurs entraineurs et jockeys sont rendus sur place et prêts à entreprendre la nouvelle campagne.

Parmi ceux-ci, on retrouvera le jeune Robert Pion, de Ville St-Laurent, qui l'année dernière, avait accumulé le plus gros montant en bourses au cours de la réunion de 56 jours tenue à Blue Bonnets. Robert avait conservé une fiche de 42-48-36 en 238 présences en piste, pour encaisser $110,450.

Pat Santo, qui était cantonné en Floride pour la saison froide, a pour sa part, expédié 12 de ses coursiers à Greenwood, alors que Pete Maxwell, détenteur du titre du meilleur entraineur à Blue Bonnets, l'année dernière, se rendra en Ohio.

Le populaire Vince Tartaglia, inactif à cause d'empoisonnement du sang, se remet peu à peu, auprès de sa famille, sous le soleil de la Floride.

Noel Hickey, de Baie D'Urfé, qui, tout récemment, devenait propriétaire d'une portion des parts de George Royal, un jeune poulain des plus prometteurs, fera lui aussi campagne à Toronto.

Viceregal, reconnu comme le cheval de l'année au Canada, en 1968, fera probablement son début aujourd'hui, sur le circuit américain, alors qu'il prendra le départ à la piste Gulfstream en Floride. N'ayant jamais connu la défaite au Canada, à titre de deux ans, en huit départs consécutifs, il constitue actuellement le meilleur prospect parmi les 76 nominations pour le stake Hutcheson qui sera couru aujourd'hui, à la piste Gulfstream.

La renommée de l'écurie Miron

La renommée des coursiers de l'écurie Miron a non seulement franchi les frontières, mais elle s'étend maintenant en Europe, devant les succès répétés de son ancien protégé Murray Mir, maintenant une vedette établie au circuit européen. L'écurie Torinese de Turin, propriété de Luca Blangino, vient d'acheter, pour une somme d'argent indéterminée, la trotteuse Dutchess Mir, âgée de quatre ans.

Représentée par son gérant général, Angelo Pecchioni, l'écurie Torinese, par l'agent local M. Jean-Guy Trudeau, a aussi fait l'achat du trotteur américain Final Notice.

Pecchioni, qui dirige l'écurie de 67 chevaux pour M. Blangino, est tout feu tout flamme, lorsqu'il parle de Murray Mir, un cheval de cinq ans acheté de l'écurie Miron par des intérêts italiens, l'automne dernier.

avec Bols on ne manque jamais son coup

40 oz 8.30
25 oz 5.45
10 oz 2.35

"Distillé au Canada pour la distillerie Erven Lucas Bols, Amsterdam, Hollande.

VISITEZ LA PLUS GRANDE EXPOSITION PERMANENTE DE CAMPING AU CANADA

OUVERT LE SOIR JUSQU'À 9h.
SAMEDI: 9h. à 6h.
DIMANCHE: 12h. à 6h.

TÉL.: 352-1113

BELLON
LANCE LE BALLON DAUPHINE DE L'ISLET

EN EXCLUSIVITE A MONTREAL

BELLON

VOYEZ LES 4 NOUVELLES DAUPHINES DE L'ISLET
15½' — 18' — 21' — 24½'
EN EXCLUSIVITE chez BELLON
LA DAUPHINE offre confort, sécurité, du plaisir pour toute la famille durant les quatre saisons du camping.
BELLON VOUS OFFRE LES MEILLEURS PRIX D'ECHANGE !

BELLON
vous offre 24 modèles de tentes-remorques
EN EXCLUSIVITE
LA STARCRAFT
9 modèles à toit rigide
BELLON DE LUXE
BELLON SUPER 8
BELLON SUPER 6
TOUT POUR LE CAMPEUR

CIE D'AUVENTS CANADIENNE / BELLON CAMPING
Divisions de BELLON INC.
10701 Boul. RAY-LAWSON, Ville D'anjou
ENTRE HENRI-BOURASSA
ET LE BOUL. MÉTROPOLITAIN EST

conditions de SKI

Laurentides

	Conditions	Epaisseur	Chute récente	Qualité
Mont-Tremblant	bon à exc.	32 - 46	0 po.	gran.
Saint-Jovite	exc.	38 - 60	0 po.	gran. et art.
Saint-Faustin	bon à exc.	27 - 34	0 po.	gran.
Saint-Donat	exc.	29 - 42	0 po.	poudr.
Sainte-Agathe	bon à exc.	29 - 36	0 po.	poudr.
★Saint-Adolphe	exc.	26 - 38	0 po.	poudr.
Val David	exc.	26 - 29	0 po.	poudr.
Val-Morin	exc.	27 - 36	0 po.	poudr.
Sainte-Adèle	bon à exc.	27 - 36	0 po.	poudr.
Sainte-Marguerite Ville d'Estérel	exc.	30 - 35	0 po.	poudr.
Piedmont-Mont-Gabriel	exc.	27 - 38	0 po.	poudr. et art.
Saint-Sauveur	exc.	27 - 34	0 po.	poudr.
Saint-Hippolyte	exc.	27 - 34	0 po.	poudr. et art.
Morin Heights	exc.	27 - 34	0 po.	poudr.
Rawdon	bon à exc.	28 - 36	0 po.	poudr.
Saint-Gabriel-de-Brandon	bon à exc.	30 - 36	0 po.	poudr.

* En Fin de semaine seulement.

Cantons de l'Est

Sherbrooke	bon à exc.	40 - 72	0 po.	poudr.
North-Hatley	exc.	27 - 26	0 po.	poudr.
East Angus	exc.	36 - 50	0 po.	poudr.
Lac Brompton	exc.	42 - 60	0 po.	poudr.
Magog (Mt Orford)	exc.	47 - 78	0 po.	poudr.
Knowlton	exc.	51 - 71	0 po.	poudr.
Mansonville	exc.	42 - 84	0 po.	poudr.
Sutton	exc.	48 - 87	0 po.	poudr.
Sutton Jct	exc.	52 - 82	0 po.	poudr.
Granby	exc.	26 - 60	0 po.	poudr.
Bromont	exc.	26 - 64	0 po.	poudr.
Mansonville	exc.	42 - 84	0 po.	poudr.
St-Bruno	exc.	40 - 74	0 po.	gran.
Frelighsburg	exc.	30 - 56	0 po.	gran.
Thetford-Mines	exc.	26 - 52		
Victoriaville	exc.	21 - 18	0 po.	poudr.
et Warwick	exc.	24 - 40	0 po.	poudr.

Région de la ville de Québec

Beaupré (Mont Ste-Anne)	bon à exc.	48 - 50	0 po.	poudr.
* Lac-Beauport	bon à exc.	30 - 34	0 po.	gran.
Stoneham	bon à exc.	22 - 45	0 po.	poudr.

Région de la Mauricie

Trois-Rivières	passable	40 - 40	0 po.	dur
Shawinigan	passable	43 - 47	0 po.	dur
Grande-Piles	bon	49 - 45	0 po.	dur

Région de la Gatineau

Old Chelsea (Camp-Fortune)	bon	20 - 23	0 po.	poudr.
Wakefield-Lac Ste-Marie	bon	21 - 25	0 po.	poudr.

Région du Saguenay

Chicoutimi-Kénogami	bon	25 - 28	0 po.	gran.
Port-Alfred (Mont-Mars)	bon à exc.	26 - 28	0 po.	gran.

* Pentes 2A, 2B et 1, fermées.

SPÉCIAUX POUR CLIENTS MATINAUX
BATEAUX A PRIX DE GROS

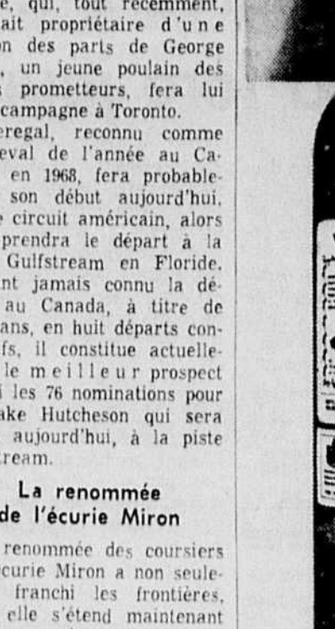

Longueur 14', en V, largeur 71", sièges dos à dos, pour moteur jusqu'à 50 h.p.,
Rég. $1050 MAINTENANT $695.

Sportsman 15', largeur 6', pare-brise s'ouvrant, pont avant à découvert, sièges-lits, rampe de pont, panneaux de côté, jusqu'à 85 h.p.
Rég. $1395 NOTRE PRIX $995.

Sea Scout 18', bordé à clin, sièges-lits, panneaux de côté, rampe de pont, volant mécanique, jusqu'à 120 h.p.
Rég. $1995 Notre bas prix à $1375.

OFFRES COMBINEES QUI SONT FORMIDABLES

VENEZ ET PROFITEZ DE LA CHAUDE HOSPITALITE DU SUD (sur la rive sud)
Chez votre vendeur
EVINRUDE REVEL CRAFT

DON'S MARINE LTD.
4105, BOUL. LAURIER (ROUTE 9)
ST-HUBERT
OUVERT de 9 à 9 heures.
SAMEDI jusqu'à 4 h. p.m.
676-8644

SI VOUS PAYEZ PLUS CHER, VOUS PAYEZ TROP CHER

au jour le jour

TELEVISION

VENDREDI APRES-MIDI

3.30 (3) (4) (5) (6) (7) ● Edge of Night
(4) Hé, les gars
(5) ● You don't Say
(8) ● One Life to Live
(8) (12) (13) ● A Doctor's Diary
(9) Nouvelles en langue italienne
(10) ● Madame s'amuse

4.00 (2) (7) (9) (11) (13) ● Bobino
(3) (7) ● Art Linkletter
(4) M. Jet
(4) (5) (6) ● Galloping Gourmet
(5) ● The Match Game
(8) ● Dark Shadows
(8) (13) ● Uncle Willy & Floyd
(9) Les événements sociaux
(10) ● La cabane à Midas
(12) Family Theatre
"Jubal"

4.30 (2) (7) (9) (11) (13) ● La Ribouldingue
(3) Perry Mason
(4) (5) (6) Toby
(5) ● The Mike Douglas Show
(7) General Hospital
(8) ● Gilligan's Island
(9) Carnet de voyage
(10) ● Escadrille sous-marine

5.00 (2) (9) (11) (13) ● Yogi
(4) (5) (6) ● Archie
(4) ● Super Bolide
(7) Destination Danger
(7) ● Barn Dance
(8) (13) ● Bewitched :
"Splitsville"
(8) ● Dick Van Dyke Show
(10) (13) ● Le 5 à 6

5.30 (2) (9) (11) ● Tour de terre
(3) Marshall Dillon
(4) ● Le 5 à 6
(4) (5) (6) ● Where It's At
(7) The Early Show :
(8) The 5.30 Report
(8) (13) ● The Merv Griffin Show
(9) Hebdo-Jeunesse
(12) ● The Pierre Berton Show :
Invité : Gordon Sinclair
(13) Popeye

VENDREDI EN SOIREE

6.00 (2) (11) Tour à tour
Invités: Jean-Lou Chauby et Pierret Beauchamps
(3) World of Sports
(4) ● Sports Huddle
(5) Eye Witness News
(5) Dateline
(6) Tween Set
(7) Troisième édition
(7) Channel 7 News
(8) Six O'Clock Movie :
"Captain Horatio Hornblower"
(9) Nouvelles locales
(9) Au Carrefour d'Anjou
avec Jean-Guy Forget
(10) ● Télé-Métro
Invitée :
Pierret Beauchamp
(12) ● Pulse
(13) Bloc des nouvelles

6.10 (9) Sur le vif
6.15 (2) (11) Téléjournal
(3) Weatherwise
(7) Météo, édition sportive
6.24 (11) Ici Québec
6.30 (2) 24 heures
(3) Newstime
(4) Panoramonde
(4) CBC — TV News
(5) ● Huntly Brinkley Report
(5) The Avengers
(6) Hour Glass
(7) Maxi-ciné :
"Charge sur la rivière rouge"
(7) ● CBS Evening News
(8) (13) ● Newsline
(9) Bonne fin de semaine
(13) Votre spectacle :
"Le chien des Baskerville"
6.35 (9) Téléjournal
6.40 (10) ● Sports-images
6.45 (2) (9) (11) Aujourd'hui
(4) ● Evening Report
6.50 (10) ● Télé-Métro
7.00 (3) ● CBS News
(4) Police des Plaines
(4) ● Something Else
(5) ● I Love Lucy
(7) ● The Glen Campbell Goodtime Hour
(8) Ski Trails
(8) (12) (13) ● Country Music Hall
Invités: Del Reeves, Merle Travis, Jimmy Ordge et Fern Dauth
(9) En plein air
(10) ● Dernière heure
7.15 (10) ● Télé-Métro
7.30 (2) (9) (11) ● Voyage au fond des mers
(3) ● Wild, Wild West
(4) En première :
"Le shérif aux mains rouges"
(4) ● My Three Sons
(5) The Ghost & Mrs. Muir
(5) ● Hight Chaparral
(6) ● Rat Patrol
(8) ● This is Tom Jones
(8) (12) (13) ● Here's Lucy
(9) Nouvelles en langue grecque
(10) En première :
"Mince de planète"
8.00 (4) (5) (6) ● Get Smart
(7) ● The Good Guys
(9) Nouvelles en langue italienne
(8) (12) (13) ● Friday Night Movie
"The Whole World is Watching"
(13) Vrai de vrai
8.30 (2) (7) (9) (11) (13) Du feu, s.v.p.
Animateurs: Françoise Lemieux et Guy Boucher.
Invités : Renée Claude, Pierre Létourneau, Louise Latraverse et Chantal Renaud.
(3) (7) ● Gomer Pyle
(4) (5) (6) ● Don Messer's Jubilee
(5) ● The Name of the Game
(8) ● Generation Gap
9.00 (2) (9) (11) ● Des agents très spéciaux :
"J comme Judas"
(3) ● Friday Night Movie :
"Parrish"
(5) Adam Twelve
(4) (6) ● Friday Night Movies :
"For Those Who Think Young". Avec James Darren, Pamela Tiffin, Woody Woodbury et Paul Lynde.
(7) ● Route 66
avec Martin Milver et George Maharis
(7) ● CBS Friday Night Movie :
"All Hands on Deck"
(8) ● Let's Make a Deal
(13) Cinéma Kraft
"Les Barbouzes"
9.15 (4) Nous Deux
(10) ● Nous deux. Avec Christyne Chartrand et Claude Steben.
9.30 (4) (10) Elle et lui.
Invités: Suzanne Lapointe, Andrée Boucher, Janine Mignolet, Rita Bibeau, Nicole Germain, Paul Berval, Jean Coutu, Serge Bélair et Michel Noël.
(8) ● Guns of Will Sonnett
10.00 (2) (9) ● Mon pays, mes chansons
(4) Noir sur blanc
(5) ● Star Trek
(7) C'est votre affaire
(8) Judd for the Defense
(8) (12) (13) ● The F.B.I.
(10) Dix à dix
(11) La Bohème
10.30 (2) (7) (9) (11) (13) Les années 80 :
"Les mines et les forêts"
(10) ● L'école du bonheur.
10.45 (4) Panoramonde
(10) ● Dernière heure et météo
11.00 (2) (7) (9) (11) (13) Téléjournal
(3) Channel 3 Night Beart
(4) CBC — TV News
(5) Eye Witness News
(5) (6) CBC National News
(7) Channel 7 News
(8) The 11 O'Clock Report
(8) (12) (13) ● CTV National News
(10) ● La ronde des sports
11.15 (4) Heure exquise :
"Le jardin du diable"
(10) Cinéma :
"Orphée"
11.20 (2) Nouvelles du sport
(4) (5) (6) Viewpoint
(8) (13) Newscap & Sports
(7) (9) Dernière édition
(11) Ici Québec
(12) ● Pulse
(13) Bloc des nouvelles
11.25 (6) Night Overall
(9) Sports
11.30 (2) (11) ● Cinéma :
"Sur le pont des soupirs"
(3) Movie continued
(5) (7) ● Tonight Show
avec Johnny Carson
(5) After Eleven
"April Love"
(7) Cinéma 7 :
"Carillons sans joie"
(8) Movie 8 :
"Madame"
(8) (13) ● The Big Movie :
"The Evil of Frankenstein". 1964. Avec Peter Cushing, Peter Woodthorpe et Duncan Lamont.
(13) Ciné-soir :
"Maciste contre les monstres"
11.35 (4) Sports
(6) Canadian Curling Championships
(9) Cinéma :
"Les clés du royaume"
11.45 (4) Channel Four Playhouse
"Distant Trumpet"
(12) ● Pajama Playhouse:
"Separate Tables"
12.00 (6) Cine-Six :
"Port of Call"
(3) Late Show
"How to be Very Popular"
12.32 (4) Musique Marc Legrand
12.45 (10) Derniere édition
1.00 (2) Téléjournal
(13) Nouvelles anglaises
1.05 (2) Ciné-nuit :
"La vengeance de Scarface"
1.38 (5) Postlure Marc Legrand

SAMEDI MATINEE

7.00 (5) One Plus One :
College Chemistry
(8) ● Faith for Today
7.30 (8) ● World of Life
(5) Slapstick Comedy :
"Little Miss Marker"
8.00 (3) (7) ● Go-Go Gopher
(8) Colby Telecourse
(10) Les p'tits bonshommes
8.30 (3) (7) ● Bugs Bunny — Road Runner
(8) Discovery
(8) (13) ● Continuing Medical Education
9.00 (2) (7) (9) (11) Cours universitaires
"Histoire du Canada"
(4) Ontario School
(5) ● Super Six
(8) ● Casper Cartoons
(8) (13) ● Long John Silver
(10) ● Capitaine bonhomme
avec Michel Noël
9.30 (3) ● Wacky Races
(5) ● Top Cat
(7) Roger Ramjet
(8) ● Adventures of Gulliver
(8) (13) ● The Flintstones
(12) ● Underdog
9.45 (2) (7) (9) (11) Cours universitaires
"Histoire de la littérature canadienne-française"
9.50 (4) Musique Marc Legrand
10.00 (3) (7) ● Archie Show
(4) Dessins animés
(5) ● The Flintstones
(6) ● The Beatles
(8) Popeye
(8) (13) ● The Uncle Bobby Show
(10) ● Le gros Bill
(12) ● Roger Ramjet
10.30 (2) (9) (11) (13) Pépinot
(3) (7) ● Batman — Super Man
(4) Ciné-Matinée :
"La fille des Tartares"
(4) Feature Film
(5) ● Kellogg Adv. Hour
(6) ● Marine Boy
(7) Le cirque à Tonton
(8) ● Fantastic Voyage
(8) (12) (13) ● Spiderman
11.00 (2) (9) (11) (13) ● Robin Fusée
(6) ● Daktari
(8) ● Journey to Center of Earth
(8) (12) (13) ● Rocky and his Friends
(10) ● Bon weekend
avec Jean-Claude Robillard
11.30 (2) (7) (9) (11) (13) ● Roquet, belles oreilles
(3) (7) ● Herculoids
(5) ● Under Dog
(6) ● Fantastic Four
(8) (12) (13) ● Batman
11.50 (10) Mes amis les animaux
11.55 (5) Prelude
12.00 (2) (7) (9) (11) ● Ultraman
(3) (7) ● Shazzan
(4) Légende de Jessie James
(4) ● Daktari
(5) ● Story Book Squares
(5) Great Music from Chicago
(6) Cuisine
"Prawns Puerto Valarta"
(8) ● George of the Jungle
(8) (13) Ontario Dept. of Education
(10) ● Le temps s'ouvre
(12) ● Let's Find Out
(13) Les petites annonces
12.30 (2) (7) (9) (11) (13) Si jeunesse pouvait
(3) ● Johnny Quest
(4) De tout de tous
(5) ● Untamed World
(6) Let's Talk Sports
(7) (8) ● American Bandstand
(10) Ciné-Samedi :
"Pour elle, un seul homme"
(12) ● Uncle Bobby
1.00 (2) (9) (11) ● Golf et ses étoiles. Compétition "CBS Golf Classic", disputée à Akron (Ohio). Participants : Littler et De Vincenzo contre Elder et Crampton. Animateurs: Jean-Maurice Bailly et Jacques Barrette. Réalisation: Ronald Corey.
(3) ● Moby Dick
(4) Hollywood Panorama
(4) (5) CBC Sports Presents
(5) The Rise of the American Nation
(6) Three Star Bowling
(7) ● Sentinelles de l'air
(8) (13) Wrestling
(12) ● Captain Scarlett
(13) Le temps s'ouvre
1.25 (4) Aventures de Kit Carson
1.30 (3) ● Lone Ranger
(7) Wide World of Sports
(8) ● Happening
(12) ● Long John Silver
(13) Fusée XL-5
1.45 (2) (7) (9) (11) (13) ● Les Quatre Saisons :
1.50 (4) Le Saint
2.00 (2) (9) (11) (13) Cent millions de jeunes
"Premier chantier"
(3) ● Skippy the Bush Kangaroo
(4) (5) (6) Canadian Curling Championship
(5) ● NCAA Basketball
(7) Fusée XL 5
(8) Saturday Showcase
"The Bluebird"
(8) (13) ● Sat. Afternoon Movie : "The Haunting"
(12) ● Sat. at the Movies:
"Nothing Barred". Avec Brian Rix, Charles Heslop, Leo Franklyn et Nauton Wayne.
2.30 (2) (7) (9) (11) (13) Image en tête
Magazine hebdomadaire d'information cinématographique. Les écoles européennes de cinéma; invités : Gilles Marsolais, Jean Quintal et Hugues Poulin. Courts métrages : "Slim". Histoire d'un petit villageois. (Tunisien). "Devoti". Les gens distraits pendant la messe. (Italien). Long métrage : "Moi un Noir". Documentaire de Jean Rouch. Histoire d'un groupe de Nigériens venus de Niamey à Abidjan pour faire fortune. Animateurs : André Lafrance, Francine Moran et Philippe Tanguay. Réalisation : René Boissay.
(3) ● Wheels to Adventure
(10) Pour une chanson
2.40 (4) Le Virginien
2.45 (10) Monsieur Bricole
André Daveluy
3.00 (3) ● Between the Dark & the Daylight
(7) ● The Killy Style

Galia à "Cinéma" demain soir

Demain soir, à 11 h 15, "Cinéma" présente "Galia" avec Mireille Darc et Venantino Venentini. Au canal 2.

Nous publions ci-dessous les changements ou les précisions que nous communiquent les différents postes après l'heure tombée de notre télé-presse hebdomadaire.

RADIO AM

8.30 CBF : Rendez-vous à l'opéra. De Québec.
"Che fiero momento", extr. d'"Orphée" (Gluck) : Erna Berger, soprano, et Margarete Klose, contralto. — "Quanto è bella", extr. d'"Elixir d'amour" (Donizetti) : Beniamino Gigli, ténor. — Scène finale "Tombe degl'avi mei", extr. de "Lucia di Lammermoor" (Donizetti) : Giuseppe di Stefano, ténor.
Présentateur : Yvon Poirier.

9.30 CBF : Documents.
1. "Giraudoux essayiste". Production de la R.T.B. A l'occasion du 25e anniversaire de la mort de Jean Giraudoux. Emission de Jean-Michel Minon, avec la participation de Marcel Schneider, Victor-Henri DeBidour et Robert Kanters.
2. "Un poète de notre temps : René Char". Production de l'O.R.T.F. Participants : Georges-Emmanuel Clancier, Stanislas Fumet, Hubert Juin et Luc Estang.

RADIO FM

4.30 CBF : Les chefs-d'oeuvre de la musique. Ouverture des "Hébrides" et Symphonie no 3 en la mineur "Ecossaise" (Mendelssohn) : Orch. Philharmonia, dir. Otto Klemperer. — "Litaniae de venerabili altaris sacramento" (Mozart) : Jennifer Vyvyan, soprano ; Nancy Evans, contralto ; William Herbert, ténor ; George James, basse ; Chanteurs de St-Anthony et Orch. Boyd Neel, dir. Anthony Lewis.

7.00 CKVL : Concert. Oeuvres de Paganini, Brahms, Dvorak, Tchaikovsky et Bach.

7.30 CKVL : Les voix connues. Oeuvres de Puccini, Mascagni, Bizet, Ponchielli, Lemaire-Saint Saens et Rossini.

8.00 CBF : Pages Immortelles. Symphonie no 2 en si mineur (Borodin) et "Francesca da Rimini" (Tchaikovsky) : Orch. de la Suisse romande, dir. Silvio Varviso.

CKVL : Musique baroque. Vivaldi : Les Quatre Saisons, concerto No 4 en fa mineur, (L'hiver) — concerto No 1 en mi majeur, Le Printemps, concerto No 2 en sol mineur, L'été, Renato Biffoli, violon, Orchestre Gli Accademici Di Milano.

8.30 CKVL : Rubinstein. Chopin : Nocturnes, op. 55, no 1 en fa mineur, op. 55, no 2 en mi bémol, op. 62, no 1 en si, op. 62, no 2 en mi, op. 72, no 1 en mi mineur, (Posth.).
Op. 15, no 3 en sol mineur, Arthur Rubinstein, pianiste.

9.00 CKVL : Concert. Oeuvres de Berlioz, Liszt, Tartini-Kreisler, Paganini et Rimsky-Korsakov.

9.30 CKVL: Orch. Philharmonique de New York. Chausson : Poème, op. 25, Saint-Saens : Introduction et Rondo Capriccioso, op. 28, Zino Francescatti, violoniste, Orchestre Philharmonique de New York, dir. par Leonard Bernstein.

10.00 CKVL : Ches-d'oeuvres d'Allemagne. Oeuvres de Beethoven, Weber, Haydn et Mozart.

11.30 CKVL : Musique française interprétée par des musiciens français.
Jean Françaix :
Divertimento pour cor et orchestre, Lucien Thévet et l'Orch. de Chambre O.R.T.F. dir. par Pierre Michel Le Conte. Martelli : Rhapsodie pour violoncelle et orchestre, Roger Albin et l'Orch. Symphonique de Strasbourg, dir. par Jacques Houtmann.

A Images en tête

Francine Moran et Philippe Tanguay animent l'émission "Images en tête", le samedi après-midi, à 2 h 30. A l'affiche demain "Moi, un nain".

L'Ecole du bonheur

Chaque semaine, les lundi, mercredi et vendredi, à 10 h 45 a.m. et le vendredi soir, à 10 h 30, le canal 10 présente Janette Bertrand et son "Ecole du bonheur".

Concerts publics de Radio-Canada

Ce soir, à 7 h 30, la radio de Radio-Canada présentera à la salle Claude-Champagne, les pianistes-duettistes Renée Morisset et Victor Bouchard.

L'OACI étudiera des propositions pour éliminer les détournements

par André LUCHAIRE

C'est le lundi 17 mars ou le mardi 18 mars que le Conseil de l'OACI (Organisation de l'Aviation civile internationale) étudiera les propositions concernant la prévention ou la sanction des détournements illicites d'avions (hi-jacking) — question brûlante que le Conseil a décidé d'inclure à son ordre du jour lorsque fut présentée à ce sujet la demande du gouvernement des Etats-Unis, au début de cette semaine.

Le délai est dû au fait que les délégations concernées doivent d'abord recevoir les directives de leur gouvernement respectif.

Il fut alors décidé d'inclure cette question à l'ordre du jour sans préciser tout de suite quel jour aurait lieu la discussion. C'est seulement mercredi que cette date fut fixée — et encore à titre provisoire, vu les possibles retards d'acheminement des directives gouvernementales (l'OACI, on le sait, est constituée de 116 Etats membres, dont 27 siègent au Conseil).

Il n'a pas encore été décidé si cette réunion aurait lieu à huis clos, ou non, les délégations ayant à ce sujet des opinions divergentes.

L'IATA aussi

Cette question du hi-jacking a fait l'objet d'une réunion secrète tenue mardi et mercredi entre les représentants de l'IATA (Association internationale des Transports aériens, qui est composée de compagnies aériennes) et des fonctionnaires de l'OACI, à Mexico. Le secret le plus absolu a entouré ces délibérations, selon la dépêche de l'UPI qui en a donné la nouvelle, la seule chose qui en soit sortie étant une courte communication officielle de l'IATA, disant que les "représentants d'environ 25 compagnies" ont, ensemble avec des fonctionnaires de l'OACI, étudié diverses propositions destinées à prévenir les détournements d'avion au cours de "deux jours d'utiles discussions".

Selon cette même dépêche, l'IATA envisagerait surtout les mesures techniques concrètes susceptibles de prévenir les attentats telles que, dit-elle, des systèmes électroniques permettant de déceler les armes emportées par des passagers.

L'OACI, au contraire, en tant qu'association de gouvernements, envisagera la possibilité d'ententes internationales à ce sujet.

Le problème a déjà fait l'objet de diverses propositions discutées en comités et sous-comités.

C'est l'assemblée de l'OACI de septembre dernier, à Buenos Aires, qui avait demandé qu'on renvoie la question au comité juridique de l'OACI, qui, à son tour, avait constitué un sous-comité spécial pour l'étudier. Ce sous-comité était constitué par les représentants des pays suivants: Algérie, Canada, Colombie, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Israël, Japon, Nigéria, Royaume-Uni, Suisse et Tunisie. Il a siégé en février.

Le sous-comité dès le départ, a exprimé l'avis que le but fondamental à atteindre... "devrait être de dissuader des personnes d'accomplir des actes de capture illicite d'aéronefs (c'est l'expression officielle adoptée provisoirement en français pour désigner ces actes) et, plus précisément, de prendre les mesures nécessaires pour poursuivre et punir ces personnes.

Le sous-comité s'est orienté apparemment vers une solution comportant des accords internationaux visant à l'incrimination des actes de capture par les législations nationales respectives ainsi que des tentatives d'accomplir de tels actes (ce qui inclut la déclaration de compétence) ainsi qu'à l'instauration de poursuites de la part des autorités de l'Etat sur le territoire duquel le délinquant a atterri. La question d'une extradition éventuelle du coupable a suscité des débats difficiles et finalement il a été reconnu que l'Etat concerné serait libre de ne pas poursuivre et même de ne pas extrader si le délinquant demandé est son propre ressortissant, ou a demandé l'asile politique ou même s'il appert que la demande d'extradition a une motivation politique.

Il convient toutefois de noter qu'il n'y a pas de lien direct entre les travaux de ce sous-comité et la réunion prochaine du Conseil lui-même de l'OACI.

Les premiers ne constituent que la première étape d'un long processus d'élaboration d'une convention juridique devant elle-même faire l'objet d'une conférence internationale: et celle-ci ne saurait être tenue avant l'année prochaine.

Tandis que la réunion du Conseil a pour objet d'essayer de définir une action immédiate, au niveau des gouvernements, en cas de hi-jacking.

téléphoto PA

Coup d'oeil royal

La reine Elizabeth II jette un coup d'oeil par la fenêtre du dernier wagon de la nouvelle ligne de métro automatique de Londres. Le système comprend un circuit de télévision pour la surveillance de l'entrée et de la sortie des passagers, le contrôle automatique des arrêts et des départs et la perception automatique.

La chasse aux phoques s'ouvre ce matin

HALIFAX — (PC) — La chasse aux phoques qui suscite tant de controverses doit débuter aujourd'hui, mais le "massacre" annuel pourrait être retardé en raison des conditions de la glace et du vent dans le détroit de Northumberland.

Il semble bien que ceux qui font la chasse par avion ne pourront participer aux premières prises de la saison parce que la glace est très rude.

Neuf navires sont cependant postés près du grand troupeau qui se trouve sur une banquise dans la baie Egmont au large de la côte ouest de l'Ile-du-Prince-Edouard. Un porte-parole des chasseurs a déclaré, à Halifax, que la chasse commencerait ce matin à moins que les conditions atmosphériques ne s'aggravent.

Un vent du nord qui soufflait avec force hier constituait le grand obstacle, car il continuait à pousser les bancs de glace plus loin dans le détroit de Northumberland.

Le massacre des bébés phoques est limité à 50,000 dans la région de l'Ile-du-Prince-Edouard. L'an dernier, la chasse a duré cinq jours. Les vaisseaux mettront ensuite le cap sur les côtes du Labrador où la saison de chasse commencera plus tard.

Le ministre fédéral des Pêcheries, M. Jack Davis, doit se rendre à Summerside aujourd'hui afin de surveiller la chasse. Il a averti les chasseurs que s'ils n'obéissent pas aux règlements régissant la méthode de tuer les phoques, ils pourraient se voir enlever le droit de chasser dans les eaux internationales du Canada, l'an prochain.

Ailleurs dans le monde, les protestations contre le massacre se poursuivaient à un rythme accéléré.

A New York, Mme Alice Herrington, qui a dirigé une campagne contre la chasse aux phoques dans le golfe du St-Laurent, a déclaré :

"Je veux assurer un meilleur monde pour mes enfants en cessant d'abuser des animaux pour des niaiseries telles que des manteaux de fourrure.

"Vous ne pouvez sûrement pas porter un manteau de fourrure après avoir su comment un bébé phoque est tué devant sa mère."

"Friends of Animals Inc.", dont les réclames publicitaires concernant la chasse aux phoques ont suscité une pluie de protestations de gens qui écrivaient à l'ambassade canadienne à Washington et ont également donné lieu à une manifestation d'écoliers au consulat canadien à New York, est présidée par Mme Herrington.

A Oslo, le ministre norvégien des Pêcheries, M. Einar Moxnes, a déclaré au Parlement, hier, que les attaques de la part de la presse étrangère contre les méthodes employées par le Canada et la Norvège pour la chasse aux phoques sont sans fondement.

Chute funeste dans une cour de triage

M. André Jacques, âgé de 26 ans, du 12 rue Dollard à Lac Mégantic, a trouvé la mort d'une façon tragique ce matin lorsque il a fait une chute en bas d'un wagon qui lui a sectionné la tête sur les rails de la cour de triage du Pacifique Canadien, à Côte-Saint-Luc.

Le corps de la victime a été transporté à la morgue de la rue Parthenais. Le lieutenant-détective Pierre Dubuc a été chargé de l'enquête.

CKAC/73
découvrez un monde passionnant avec l'émission
ELECTRONIQUE POUR TOUS
SAMEDI
de 9h.05 à 9h.30

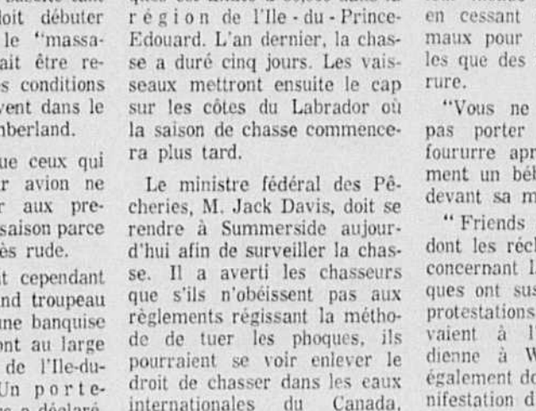

offerte par HEATHKIT
présentée par JACQUES LAJEUNESSE et JEAN MEUNIER expert en électronique et PIERRE LABELLE, animateur
et TECCART

Ottawa invite l'industrie à collaborer à sa politique de développement régional

par Roger MARCEAU

Conscient de l'importance des décisions prises par les entreprises, le gouvernement fédéral invite l'industrie canadienne à collaborer à sa politique de développement régional dont le but est de réduire les fortes disparités économiques.

Un appel à une collaboration "quotidienne" a, en effet, été lancé, hier, à l'occasion d'un colloque du Centre des Dirigeants d'Entreprise (CDE) sur la fonction de l'entreprise, par le ministre de l'Industrie et du Commmerce, M. Jean-Luc Pépin, qui a présenté une allocution en remplacement de M. Jean Marchand, ministre des Forêts et du Développement rural.

Dans un style toujours vivant, M. Pépin a développé les idées principales de l'exposé préparé par M. Marchand, et présenté les principes d'action du nouveau ministère du Développement économique régional créé par Ottawa, il y a quelques jours.

Le nouveau ministère, a-t-il dit, propose une politique coordonnée de développement régional et vise à améliorer l'efficacité des moyens déjà existants.

Dans la nouvelle politique, les stimulants seront mieux utilisés, c'est-à-dire de façon plus rationnelle que dans le cadre de l'entente ARDA, au cours des dernières années.

On veut aussi concentrer les efforts sur certaines zones de croissance bien définies au lieu de disperser l'aide sur l'ensemble du territoire. Les efforts seront également concentrés sur les entreprises qui sont susceptibles d'engendrer un plus grand nombre d'emplois. Ce dernier élément est particulièrement important puisque les régions à développer connaissent un taux de chômage très élevé.

Dans le cadre du nouveau ministère, on accordera aussi une aide aux provinces dans le développement de l'infrastructure; l'aide ne sera donc pas limitée aux entreprises.

Le ministre a, d'autre part, exprimé sa croyance dans l'importance d'un élargissement de l'aide visant à permettre aux entreprises de s'ajuster, de se réadapter à des conditions nouvelles. C'est le cas, par exemple, des sociétés qui sont affectées par la mise en vigueur des réductions tarifaires négociées au Kennedy Round, mais cette politique s'applique aussi à toute autre entente qui aurait des effets déplorables sur l'activités de certaines entreprises.

Le ministre Pépin a mentionné, dans son exposé, que, sous l'empire de la Loi de développement régional, 936 demandes ont été présentées au gouvernement, demandes qui prévoyaient des investissements de $1,990,000,000.

De ce total, il a précisé que 269 projets venaient du Québec, lesquels représentaient des déboursés de $700 millions, la création de 16,000 emplois, et le versement de $130 millions en stimulants et subventions.

Toujours en ce qui concerne le Québec, on souligne le besoin d'améliorer la base industrielle, et d'atténuer le malaise actuel. Le ministre a enfin fait un appel à l'entreprise privée, l'invitant à participer à la vie politique, à s'occuper de l'intérêt général.

NOMINATIONS A CATELLI - FIVE ROSES

M. J. K. Murphy — M. J. P. Girard

M. J. D. Tobin, directeur des ventes, Catelli-Five Roses, annonce les nominations suivantes : M. J. K. Murphy, directeur, exploitation des ventes et M. J. P. Girard, directeur, formation en cours d'emploi, ventes. Ces nominations résultent de la récente intégration de Catelli-Five Roses, une division de The Ogilvie Flour Mills Company Limited.

Les spéculateurs tablent à nouveau sur la dévaluation très prochaine du franc

LONDRES (PA) — Une nouvelle ruée vers l'or semble se préparer sur les marchés européens du métal jaune, stimulée par la possibilité escomptée à nouveau d'une dévaluation du franc français.

A Zurich, Suisse, le prix de l'or a atteint la cote record de $41 en monnaie américaine, par once, sur ce marché libre le plus important au monde.

Les courtiers rapportent qu'ils achètent de partout et que le volume est élevé mais ajoutent qu'ils sont trop inondés d'ordres d'achat pour se livrer à une analyse détaillée à l'heure actuelle.

A Londres, la cote de départ hier matin était de $43.25 en hausse de 25 cents sur la fermeture de la veille, pour ensuite monter dans la journée jusqu'à $43.75.

A Paris le cours atteignit un nouveau record de tous les temps, le troisième en trois jours. Le marché a clôturé hier à $47.92 l'once, contre $47, la veille à la fermeture.

Le prix officiel de l'or pour les règlements internationaux est de $35 l'once.

La plus grande partie de la demande sur le marché de Londres émanait de France, un courtier évaluant à autant que 75 pour cent cette proportion. L'on indiquait que les Français passaient de l'argent en contrebande à l'étranger, pour le convertir en or.

Les courtiers en devises étrangères sont d'avis que la dévaluation du franc n'est qu'une question de temps. Les craintes nouvelles pour la devise française résultent des demandes d'augmentations de salaires formulées par les syndicats ouvriers français, et font que les spéculateurs viennent sur le marché de l'or pour se couvrir.

Dans les négociations avec les travailleurs, qualifiées "d'aigres" par un participant, le gouvernement du président de Gaulle a offert une hausse des salaires de quatre pour cent. Paris maintient que toute hausse au-delà de ce pourcentage serait inflationniste. Les travailleurs demandent une augmentation des salaires de 12 pour cent.

Un porte-parole du gouvernement a déclaré que des augmentations substantielles de salaires amèneraient une dévaluation du franc, qui reste encore secoué par la crise financière de l'automne dernier.

La demande accrue d'or résulte aussi de la tension au Moyen-Orient, de la situation à Berlin, et des problèmes de frontières sino-russes, le spéculateur estimant qu'advenant une guerre, il vaut mieux avoir de l'or en banque que n'importe quelle autre sorte de devise.

En novembre dernier, lorsque les réserves françaises baissèrent en dessous des $4 milliards il y eut une ruée du franc vers le mark allemand, et les nations financières occidentales établirent un fonds de réserve de $2 milliards pour soutenir le franc. Mais le président de Gaulle refusa de dévaluer la monnaie française.

A la place, il annonça une série de mesures restrictives y compris une réduction du déficit du gouvernement, un blocage des prix, le contrôle des changes et le gel des salaires tant que le franc n'aurait pas repris sa santé.

A Paris, le ministre des Finances, François-Xavier Ortoli, a déclaré hier à une réunion des députés gaullistes que l'économie française était saine. "Aujourd'hui les choses vont bien mais certains sont mécontents parce que sans aucun doute ils aimeraient que ça aille mal", a-t-il indiqué.

Par ailleurs, la France a subi en janvier un déficit dans son commerce extérieur de 1,073,000,000 de francs, soit légèrement moins que celui de 1,180,000,000 de francs en décembre mais beaucoup plus que celui de 511,000,000 de francs en janvier 1968.

Les importations françaises se sont élevées à 6,765,000,000 de francs, contre 7,148,000,000 en décembre, alors que les exportations se sont chiffrées à 5,692,000,000 de francs en janvier et 5,959,000,000 en décembre.

Le déficit français avec ses partenaires du Marché commun a été ramené à 574 millions de francs contre 1,029,000,000 de francs en décembre 1968.

Usine de graphite pour Union Carbide

La construction de nouvelles installations pour la production du graphite commencera en avril prochain à Welland, Ontario, selon ce qu'a annoncé M. J.S. Deward, président de Union Carbide Canada Limited.

Devant être construite au coût approximatif de $10 millions, l'usine complètement intégrée augmentera la capacité de production de produits de graphite de la compagnie de quelque cinquante pour cent. On s'attend à ce que cette capacité de production soit en marche au troisième trimestre de 1970.

L'installation d'équipement spécial moderne permettra l'emploi des techniques les plus avancées dans la fabrication du graphite. Les nouveaux aménagements seront logés en plusieurs immeubles sur un terrain de quelque quinze acres adjacent à la présente usine de carbone et de graphite de la compagnie. Des mesures sont prises en vue d'agrandissements futurs.

De nos jours, les deux applications principales du graphite sont, l'une, la fabrication des électrodes de graphite utilisés dans les fournaises à arc électrique des aciéries et l'autre, la manufacture des anodes de graphite pour la fabrication de produits chimiques tels que la soude caustique et le chlore. Union Carbide est le plus important fabricant d'électrodes et d'anodes de graphite du Canada.

En faisant son annonce, M. Dewar a souligné que l'emploi de plus en plus répandu de la fournaise électrique dans les aciéries, allié à l'usage de puissances d'alimentation toujours grandissant, a créé une exigente demande d'électrodes de fournaise. En utilisant, dans ses nouvelles installations, l'équipement le plus moderne et en employant la technologie la plus au point, Union Carbide sera en mesure de répondre à toutes les exigences requises en matière d'électrodes de graphite. Dans ce domaine, en effet, on s'attend à ce que l'expansion de Welland aura une capacité de production de graphite suffisante pour répondre à la demandé prévue par l'industrie canadienne de l'acier pendant plusieurs années à venir.

En plus de fabriquer les électrodes et les anodes de graphite, l'usine de Welland de Union Carbide produit aussi une grande variété de produits de carbone et de graphite pour usage industriel ainsi que des ferro-alliages pour les industries de l'acier et des fonderies.

L'entreprise doit se définir en termes de créativité économique et non de profit

par Roger Marceau

Dans l'exposé de base présenté, hier, au colloque du Centre des Dirigeants d'Entreprises sur la fonction de l'entreprise, M. Philippe de Woot, de l'Université de Louvain, a souligné que, pour montrer qu'elle est utile à la société, l'entreprise doit se définir en termes de créativité économique et non pas de profit.

M. de Woot, qui est directeur du Centre de Perfectionnement dans la direction des entreprises, à Louvain, a précisé que la notion de créativité recouvre à la fois la production et le progrès. En termes concrets, dit-il, c'est la création d'un monde meilleur; c'est l'amélioration continue des niveaux de vie; c'est le passage de l'immobilisme du sous-développement à la dynamique de la croissance. De ce fait, l'entreprise est l'agent même du progrès économique, ajoute-t-il.

Il estime qu'il faut une doctrine patronale adaptée aux faits, doctrine qui doit s'établir à partir du fait concret, du but de l'entreprise, de sa fonction qui doit être la créativité.

C'est pourquoi il demande d'abandonner la vieille liturgie démodée du 19e siècle pour affronter le problème et en arriver à une philosophie de l'entreprise.

La contestation de l'entreprise

M. de Woot a aussi parlé de la contestation de l'entreprise privée, principalement en Europe, cas qu'il connait mieux, dit-il. Il fait cependant remarquer que de nombreuses déclarations d'Américains ne diffèrent pas tellement de celles des Européens.

M. de Woot constate qu'à l'exception des groupements de droite, tous les groupes critiquent et mettent en doute l'entreprise privée. C'est le cas en Europe des socialistes et des démocrates chrétiens.

L'entreprise privée est l'objet, dit-il, de trois critiques principales:

1)d'abord, une critique d'ordre économique, selon laquelle l'entreprise est laissée entre les mains de dirigeants nonsanctionnés, ce qui n'est pas démocratieue.

2)le deuxième reproche est d'ordre humain; on mentionne que l'entreprise n'a pas développé l'homme, qu'elle éteint ses aspirations, qu'elle maintient l'ouvrier et le cadre moyen dans état infantile, qu'elle n'en fait pas des membres à part entière.

3)le troisième reproche concerne son individualisme et son égoisme sur le plan public. Elle ne prend pas en considération l'intérêt public, l'intérêt général.

M. de Woot a mentionné également que l'Eglise, dans Mater Magistra, condamne aussi la façon dont le groupe humain est traité dans l'entreprise capitaliste, et cité de nombreux exemples d'intellectuels américains, dont l'économiste J. K. Gailbraith, qui expriment des condamnations fortes.

Selon le conférencier, la génération actuelle qui entre à l'université ne se contentera plus de structures qui ne permettent pas la discussion publique.

Problème humain de l'entreprise

M. de Woot fait remarquer que l'homme, sur le plan travail, est fortement aliéné; qu'il se trouve dans un grand isolement, une grande solitude, source de frustration. Selon lui, c'est aussi la situation des cadres.

Il ajoute que l'homme au travail n'est pas entièrement épanoui, qu'il adopte des attitudes d'indifférence et de retrait par rapport à la vie de l'entreprise, et que c'est là le problème humain de l'entreprise.

Il distingue, dans son analyse, l'homme-bras, l'homme-coeur, et l'homme-tête. Le dernier, c'est celui qui veut avoir une influence à son niveau de travail. Il mentionne que c'est là que les aliénations sont les plus fortes.

Le "management participatif"

Pour trouver une solution, le conférencier a indiqué la voie dans laquelle il faudrait s'engager: il s'agit du "Management participatif", qui signifie une série de pratiques bien concrètes et non pas quelque chose de vague. Il a d'ailleurs indiqué neuf éléments de cette nouvelle conception de l'organisation, à savoir:

—changer la conception de l'organisation, qui n'est pas une structure, un organigramme, mais surtout une définition de buts;

—modifier la conception que les dirigeants se font de leur rôle. On doit abandonner la conception de l'homme-orchestre du 19e siècle pour celle de chef d'orchestre.

—assouplir les structures.

—substituer au style autoritaire, le style de commandement participatif.

—adopter un management scientifique et les outils de gestion modernes qui, par leur objectivité même, permettent la délégation et favorisent la participation.

—adopter le travail de groupe, autant pour l'exécution que pour la direction.

—avoir un système d'information adapté aux conditions actuelles.

—avoir une politique de formation, ce qui est essentiel dans l'entreprise aussi bien pour les cadres que les exécutants.

—enfin, avoir un système adéquat de rémunération et de promotion.

M. de Woot a déclaré, en conclusion, que le management participatif suppose tout cela, et que parler de participation sans cela, c'est des mots, du vent.

Excédent commercial de $52 millions en janvier

OTTAWA (PC) — Le Canada a commencé l'année 1969 avec un excédent de $52,000,000 dans sa balance commerciale pour janvier, annonce le Bureau fédéral de la statistique.

Les chiffres préliminaires rendus publics, qui sont ajustés pour tenir compte des variations saisonnières, font ressortir pour les exportations de marchandises — y compris la réexportation de produits importés — un total de $1,217,000,000, comparativement à $1,202,000,000 en décembre.

Les importations en provenance de tous pays, se sont élevées à $1,165,000,000, à rapprocher de $1,106,000,000 en décembre.

Les chiffres pour janvier laissent ainsi apparaître un excédent des exportations sur les importations, de $52,000,000, comparé à $96,000,000 en décembre.

Dans les exportations, $633,000,000 étaient destinées aux Etats-Unis, $103,000,000, au Royaume-Uni et $231,000,000 vers divers autres pays.

Des importations canadiennes de janvier, $843,000,000 provenaient des Etats-Unis, $67,000,000 du Royaume-Uni et $255,000,000 de divers autres pays.

Les chiffres d'exportation comparatifs pour le mois de décembre s'établissaient à $827,000,000 sur les Etats-Unis, $100,000,000 pour le Royaume-Uni, et $275,000,000 pour les autres pays.

De même, les importations de décembre portaient sur $799,000,000 des Etats-Unis, $68,000,000 du Royaume-Uni et $239,000,000 d'autres pays.

Le BFS a précisé que l'excédent commercial de $52,000,000 réalisé en janvier, après ajustement des variations saisonnières, représente à peu près l'excédent moyen ajusté des quatre derniers mois de 1968.

Sans tenir compte de l'ajustement saisonnier, l'excédent de janvier porterait sur $12,900,000

Hausse de 21.1% du bénéfice net de la Banque de N.-Ecosse

La Banque de Nouvelle-Ecosse annonce dans le rapport intérimaire qu'elle vient de publier aujourd'hui que le total de ses revenus s'est élevé à $95.3 millions et celui de ses dépenses, à $80 millions, pour le trimestre qui s'est terminé le 31 janvier 1969. Le solde des revenus, avant les virements au compte de la réserve pour pertes et avant les impôts sur le revenu, s'est établi à $15.3 millions. Ce chiffre représente une augmentation de 41.4 pour cent sur les $10.8 millions enregistrés pour le même trimestre de l'année précédente et de 15.9 pour cent en regard de celui du quatrième trimestre de 1968.

Les bénéfices nets, compte tenu des réserves estimatives de prévoyance et pour les impôts sur le revenu, ont augmenté de 21.1 pour cent par rapport au premier trimestre de l'année précédente. Le rendement de l'action a été de 28.7 cents en comparaison de 23.7 cents pour le même trimestre en 1968.

Les dividendes ont été versés à raison de 17 cents l'action, une augmentation de 2 cents l'action sur le dividende payé pour la même période l'année dernière.

M. F. William Nicks, président du Conseil et président, souligne dans le rapport aux actionnaires que les chiffres d'un trimestre n'indiquent pas nécessairement ce que seront les résultats de l'exercice entier. Il ajoute que les comparaisons ne valent que si elles sont faites avec la période correspondante de l'année précédente.

Au 31 janvier 1969, l'actif total de la Banque atteignait un nouveau sommet, $5,252 millions, qui représente une augmentation de $927 millions ou de 21 pour cent sur l'actif établi au 31 janvier 1968. L'actif s'est accru de $35 millions depuis la fin du dernier exercice financier, le 31 octobre 1968.

Alcan accroît ses intérêts en Italie

Alcan Aluminium Limitée va augmenter graduellement sa participation, qui est à l'heure actuelle de 26 pour cent, dans Angeletti et Ciucani Fonderia Laminatoio S.p.A. de Milan (Italie) jusqu'à concurrence d'une participation majoritaire dans cette entreprise de transformation de l'aluminium. Telle est, en substance, la teneur des accords récemment intervenus entre les deux sociétés. De plus, les liens commerciaux et techniques entre les deux firmes seront renforcés.

Les installations de Angeletti et Ciucani ont une capacité de transformation de l'aluminium de 28,000 tonnes par an. La société italienne possède l'un des plus importants laminoirs d'Italie. Sa chaine de peinture en continu, pour la tôle d'aluminium et d'acier, compte parmi les plus modernes d'Europe. Elle a également une participation majoritaire dans Alma Alluminio Manufatti S.p.A., producteur de profilés dont la capacité annuelle est de 4,500 tonnes.

La production de Angeletti et Ciucani sera intégrée à celle des autres installations de transformation que Alcan possède en Europe, y compris les nouveaux grands laminoirs de Norf (Allemagne) dont l'Alcan est propriétaire à 50 pour cent. La Compagnie précise que cette extension des activités de l'Alcan dans le secteur Transformation va créer de nouveaux débouchés pour l'aluminium de première fusion de Alcan, y compris le metal de ses usines du Canada.

Usine de $3 millions de Dow à Varennes

La compagnie Dow Chemical of Canada Limited annonce la construction d'une nouvelle usine de Styromousse et de mousse de plastique de marque "Roofmate". Cette usine, sise au Québec, sera située sur les bords du fleuve St-Laurent immédiatement à l'est de la ville de Varennes.

La nouvelle usine, évaluée à plus de $3,000,000, est conçue pour répondre aux besoins de plus en plus grands du Québec et des Provinces Maritimes en isolants de plastique. C'est l'usine de la Compagnie à Toronto qui pourvoit présentement à ces besoins.

La construction de l'usine débutera au printemps et elle doit être terminée à la fin de l'année.

La division de génie de Dow à Sarnia se chargera de la conception du procédé de transformation industrielle tandis que le bureau d'études de Surveyer, Nenniger et Chênevert Inc. assurera les travaux de génie relatifs à la mise en valeur de l'emplacement incluant les fondations de l'usine et la structure.

La styromousse est une mousse de polysiyrène dilaté fabriquée selon un procédé exclusif à Dow. Elle est hautement résistante à l'eau et à la vapeur d'eau, la Styromousse est un isolant très efficace et sa structure cellulaire lui permet d'adhérer facilement au ciment ou au plâtre de gypse. La Styromousse est très utilisée à basse température particulièrement dans les entrepôts frigorifiques et plus récemment, dans la construction domiciliaire où elle a permis d'obtenir une réduction appréciable des coûts de construction.

Le "Roofmate" est une isolant conçu pour être installé sous les toits en terrasse. Il offre une haute résistance aux chocs et à l'écrasement et se moque de l'eau ou de la vapeur d'eau, il maintient ainsi un haut degré d'isolation et ceci d'une façon permanente.

fonds mutuels

par la PRESSE CANADIENNE

	Achat	Vente
Adanac	2.70	2.95
A.G.F. Special Fund	4.26	—
Andreae Equity	4.03	4.40
All Cdn Com	8.28	9.05
All Cdn Div	9.90	10.82
All Cdn Ven	9.73	10.63
American Growth	6.89	7.53
Associate Investors	5.75	5.81
Beaubran	43.83	47.59
Canada Growth	7.47	8.21
Canada Security	4.41	4.64
Can Channing Venture	5.69	6.24
Can Gas Energy	14.29	15.66
Can Investment Fund	4.42	4.85
Can Scudder Fund	21.43	21.43
Can Sec Growth	10.36	11.35
Can Trusteed	4.83	5.28
Canafund	62.29	65.40
Champion Mutual	8.00	8.69
Capital Growth	9.80	10.05
xChase Fund	13.00	14.21
Collective Mutual	7.47	8.16
Commonwealth Intl	12.62	13.83
Commonwealth Intl Lever	15.95	17.48
xCompetitive Capital	9.77	10.68
Corporate Investors	6.37	6.95
Corporate Inv Stock Fund	6.86	7.50
xDividend Shares	3.87	4.25
Dominion Compound	5.04	5.48
xDreyfus	13.54	15.11
Entarea Investment	6.13	6.70
Executive Fund of Cda	9.25	9.71
Exec Inv Intl Ltd	7.91	8.50
Federated Financial	6.35	6.94
Federated Growth	6.53	7.14
xFidelity Trend	24.76	29.09
First Participating	17.72	19.37
Fonds Collectif A	7.75	8.47
Fonds Collectif B	5.26	5.42
Fonds Collectif C	9.97	10.89
Fonds Desjardins A	5.75	—
Fonds Desjardins B	4.36	—
Fraser Fund	11.91	11.97
Gis Compound	10.94	11.69
Gis Income	4.64	5.08
Growth Equity	8.60	9.40
Guardian Growth	10.10	—
Growth Oil and Gas	22.15	—
Investors Growth	12.01	13.13
Harvard	10.45	11.42
International Growth	7.25	7.93
Investors Growth	11.94	13.05
Investors Intl Mutual	8.53	9.33
Investors Mutual	5.64	6.17
Keystone Canada	8.12	8.92
xKeystone Cust S-1	21.72	23.69
xKeystone Cust S-4	11.91	13.00
xKeystone Cust K-2	6.06	6.62
Keystone Polaris	5.63	6.16
Le Fonds P.E.P.	3.93	4.28
xLexington Research	15.86	17.33
Magna Carta	4.46	4.84
Maritime Equity	4.09	4.47
Marlborough	10.14	—
Molson M Fund	5.67	6.19
Mutual Accumulating	5.93	6.43
Mutual Bond	8.77	9.49
Mutual Bond Income	4.99	5.22
Mutual Growth	7.56	8.27
Mutual Income	6.30	6.89
Natrusco	13.84	15.06
Natural Resources	8.79	9.61
xOne William Street	15.07	16.07
Pension Mutual	11.14	12.18
Principal Growth	6.33	6.91
Provident Mutual	7.42	8.11
Prov Stock Fund	6.90	7.55
xPutnam Growth	11.85	12.95
Radisson	4.73	—
Regent Fund	11.36	12.42
Royfund	5.95	6.13
Pret et Rev.	7.96	8.75
Sav Inv Am Pret	12.38	13.60
Spec	10.86	11.86
Taurus	7.31	8.03
xTechnol	8.60	9.37
Timed Investment Fund	6.98	7.01
United Accumulative	5.75	6.32
United American	2.99	3.29
United Venture	5.70	6.26
Universal Savings Equity	7.23	7.90
Western Growth	6.14	6.71
Winfield Growth	13.98	15.28

x—Fonds américains.

denrées agricoles

Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture :

Beurre : arrivages courants, 92 .64, 93 .65. Prix de vente de la Commission canadienne du lait : 65.

Fromage : livré à Montréal, arrivages courants, québécois blanc en gros .46 à .46½ ; coloré .46¼ à .46¾.

Poudre de lait écrémé : procédé par vaporisation no 1 en sacs : 20 à 22 ; procédé par rouleau, no 1 en sacs : 19 ; autres catégories pour nourrissage : .16½ à .17.

Poudre de lait de beurre pour nourrissage 15-15½, poudre de lait 5½ cents.

Pommes de terre : prix de gros : Québec, nouvelles 0.95 à 1.00 les 50 livres ; 26 à 28 les 10 livres ; I.P.E. $1.85 à $1.90 les 75 livres ; $1.30 à $1.35 les 50 livres ; 33 à 35 les 10 livres ; N.B. $1 à $1.05 les 50 livres ; 26 à 28 les 10 livres.

Prix des oeufs : en cartons d'une douzaine : A-extra gros 55.3, A-gros 52.8, A-moyens 47.5, A-petits 44.9.

CENTRE PROFESSIONNEL DE MONTREAL
801 est, rue Sherbrooke
BUREAUX A LOUER
Air climatisé — Ascenseurs automatiques
527-2496

AVIS DE SOUMISSION
CONSEIL DES PORTS NATIONAUX
PORT DE MONTREAL
CONCESSION DE RESTAURANT

Des soumissions seront reçues pour la concession du restaurant no 5A, au quai no 24, Port de Montréal.

Toute personne désirant soumissionner pour cette concession devra en faire la demande par écrit, au Directeur du port, 357, rue de la Commune, Montréal 125, Québec.

Tous les documents nécessaires seront envoyés aux personnes qui nous auront donné leur nom, adresse et qualités.

Les soumissions reçues après-midi, le 19 mars 1969, seront retournées sans être ouvertes.

G. BEAUDET,
Directeur du port.

Montréal, le 4 mars 1969.

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DE
LA SAUVEGARDE

Avis est donné, par les présentes, que l'assemblée générale annuelle de la Compagnie d'assurance sur la vie La Sauvegarde aura lieu jeudi, le 27 mars 1969, à 10 heures a.m., au Château Frontenac (Salle de bal) (Québec) aux fins suivantes :

1—Prendre connaissance du rapport financier annuel
2—Elire les administrateurs
3—Nommer les vérificateurs
4—Se prononcer sur toutes autres questions concernant la Compagnie qui pourraient être légalement apportées devant l'assemblée.

Par ordre du Conseil d'administration,

ANDRE GARIEPY
Secrétaire

Montréal, le 7 mars 1969.

DOMINION GLASS COMPANY LIMITED

AVIS est par la présente donné qu'un dividende de un et trois quarts pour cent (1¾%) a été déclaré sur les ACTIONS PRIVILEGIEES de la compagnie pour le trimestre se terminant le 31 mars 1969.

Ce dividende sera payé le mardi 15 avril 1969 aux actionnaires enregistrés à la fermeture des bureaux le vendredi 28 mars 1969.

D'ordre de l'administration,
le secrétaire
T. B. KING

Montréal, le 27 février 1969.
ETAOINhdSHRDLUCMFWYPSHRDCH

L'EXCELLENCE
Compagnie d'assurance-vie
ASSEMBLEE GENERALE
ANNUELLE
DES ACTIONNAIRES

AVIS est, par les présentes, donné que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'EXCELLENCE, Compagnie d'assurance-vie sera tenue à 215 ouest, rue Saint-Jacques, au Cercle de la Place d'Armes Inc., suite 811, Montréal, le lundi 10 mars 1969, à onze heures de l'avant-midi, aux fins de recevoir et étudier le bilan et l'état des revenus et dépenses ainsi que le rapport des vérificateurs, procéder à l'élection des administrateurs et au choix des vérificateurs et discuter toute autre question qui pourra être soumise à l'assemblée.

GABRIEL LAPOINTE,
secrétaire

HOLLINGER MINES LIMITED
DIVIDENDE NUMERO 479

Un dividende régulier de 35 cents l'action a été déclaré par les directeurs sur le capital-actions de la compagnie, payable le 30e jour de mai 1969 aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires, le 2e jour de mai 1969.

Daté ce 4e jour de mars 1969.
P. C. FINLAY
Vice-président et trésorier

ASSOCIATION DES AGENTS DE RECLAMATIONS DU QUEBEC

M. G.W. MacDonald, A.R.A.

M. G.W. MacDonald vient d'être élu pour un deuxième terme comme président.

Ont été aussi élus:
Normand Cloutier, vice-président
Hervé Delorme, trésorier
L. De G. Alleyn, secrétaire
tous de Montréal.

Les autres membres du conseil sont:

Marcel Côté	Joliette
Jacques Gauthier	Montréal
Michel Desautels	St-Hyacinthe
Guy Robitaille	Repentigny
Michel Gougeon	Montréal

CLINIQUE MEDICALE DE L'EST
30 est, boulevard St-Joseph
BUREAUX POUR PROFESSIONNELS
Chauffés — Air climatisé — Ascenseur
527-2496 845-4241

TORONTO

par la PRESSE CANADIENNE

INDUSTRIELLES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	11.40	Net
Abitibi	3205	$10⅝	10½	10⅝	
Abitbp 7½p	25	$54⅜	54⅜	54⅜	
Acklands	100	$17⅛	17⅛	17⅛	
A.G.F.M	75	$69	68	69	+ 1
Agra Vegt	100	$5⅛	5⅛	5⅛	— ⅛
Almco Ind	600	$18⅛	18	18	— ⅛
Alta Gas T	1940	$39¾	39⅛	39¾	+ ¼
Altw Gas p	3100	$81¾	81¾	81¾	
Alta G D p	10	$115	115	115	— 3
Alta Gas w	950	960	950	960	+10
Alta Nat	z25	$23	23	23	
Algo Cent	100	$9⅞	9⅞	9⅞	+ ⅛
Algoma St	425	$18⅝	18⅝	18⅝	— ⅛
Alcan	1225	$29¾	29½	29⅝	
Alcan pr	50	$35¼	35¼	35¼	— ½
Ang CT 315	75	$43	43	43	
Aquitaine	755	$18⅛	18	18	— ⅛
Argus C pr	510	$14⅞	14⅞	14⅞	— ⅛
Asbestos	203	$25⅛	25⅛	25⅛	— ¼
Atco Ind	1200	$17½	17¼	17¼	
Atl Sugar	1100	$6¼	6⅛	6¼	
Atl Sug pr	z10	$57	57	57	
Atl Sug wts	1740	205	200	200	
Auto Elec	z25	$22⅛	22⅛	22⅛	
Bahama	8500	66	63	63	— 2
Bank Mtl	2921	$14⅝	14½	14⅝	
Bk Mtl r	29840	36	35	35	— 1
Bank N S	500	$23½	23⅛	23½	— ¼
Bell Canad	669	$44⅞	44⅝	44⅝	— ⅜
Block Bros	890	$21¾	21½	21½	— ¼
Bramalea	4180	$9	8¾	8⅞	— ⅛
Brailian	401	$17⅛	17	17⅛	— ⅛
BC Forest	z19	$35¾	35½	35½	
BC Sugar	225	$52	52	52	+ ¼
BC Phone	z17	$65½	64½	65½	
BCPh 4¾ p	10	$66¾	66¾	66¾	
BCPh 5.15	25	$75¼	75¼	75¼	+1¼
BCPh rts	6920	55	55	55	
Brinco	16757	$6	5⅞	6	+ ⅛
Buntin Rid	100	$12	12	12	
Cad Dev b p	25	$61½	61½	61½	— ½
CAE Ind	100	$9¼	9¼	9¼	
Calgary P	250	$26¼	26¼	26¼	
Calvrt Die	1006	150	150	150	
Cambridg	210	$10	10	10	
CD Sugar	425	$40	40	40	
Can Bread	z50	$24	24	24	
C Packrs	100	$20	20	20	
Can Perm	140	$11¾	11¾	11¾	+ ⅛
Cdn Brew	1385	$9⅛	9⅛	9⅛	
C Chem w	100	350	350	350	
C Coniaur	100	130	130	130	
C Curtis	1450	180	175	175	
CG Invest	25	$67¼	67¼	67¼	
C Goldale	25	$28	28	28	— ½
C Hydro	915	$25½	25	25	— ¼
C Imp Bnk	6060	$20	19¾	19⅞	— ⅛
C Ind Gas	675	$28¾	28½	28½	— ¼
CIL	1548	$15⅞	15¾	15⅞	
C Interurb	375	$7	6⅞	6⅞	
C Intrurb p	230	$12½	12½	12½	
C Marconi	510	$6⅝	6¼	6⅝	+ ⅛
CP Inve pr	4045	$33½	33½	33½	+ ⅛
CP Inve wt	1905	900	895	900	+10
CPR	244	$78⅝	78½	78½	— ½
CPR $3. pr	1100	$9¾	9¾	9¾	— ⅛
Cdn Salt	250	$17⅞	17⅞	17⅞	+ ⅛
Cdn Tire A	235	$64⅞	64⅞	64⅞	— ⅜
Cdn Wall	z5	$173	173	173	
CWN Gas	300	$15¾	15¾	15¾	
C Westing	100	$16½	16½	16½	
Canron	100	$21½	21½	21½	— 1
Capit Bldg	3675	$6⅞	6⅝	6¾	— ⅛
Carrier JD	z35	$15	14½	14½	
CDRH Ltd	700	$13	12⅞	13	— ⅛
Chemcell	250	$11¾	11¾	11¾	
Chrysler	z75	$55	55	55	
Clairton	1300	235	230	235	+ 5
Codville A	z30	$8	8	8	
Cominco	295	$37	37	37	
C Holiday I	117	$13¾	13⅜	13⅜	
Compro	400	$5¼	5¼	5¼	— ⅛
Computel	50	$39¼	39	39	— ¾
Con Bath	385	$20⅜	20½	20½	— ⅛
Con Bath w	100	350	350	350	
Con Bldg	1300	460	450	455	— 5
Con Bldg w	699	140	140	140	
Cons Ga	620	$18⅞	18¾	18¾	
Coronatn	4475	325	315	320	+ 5
Coronatn p	500	320	315	320	+15
Cosmoy	500	$7½	7½	7½	
Crain R L	100	$15⅛	15⅛	15⅛	— ¼
Crestbrk	100	$17	17	17	
Crush Intl	225	$10¼	10¼	10¼	
Cygnus A	150	$8½	8½	8½	+ ⅛
Cygnus B	500	$9¾	9¾	9¾	
Distl Seag	250	$49½	49½	49½	+ ⅛
Domz Pete	540	$81	81	81	— 2
D Bridge	100	$18½	18½	18½	
Dofasco	100	$22½	22½	22½	
Dom Gloss	z50	$17¼	17¼	17¼	
Dom Store	400	$14⅞	14¾	14¾	
Domtar	1080	$13⅝	13½	13½	+ ⅛
Donlee M	100	$22	22	22	
Dupont	130	$35¼	35	35¼	+ ¼
Dustbane	100	$27	27	27	
Dylex D A	1415	$26	25¼	25½	— ½
E-L Fin	1200	$14½	14⅜	14⅜	
E-L Fin w	825	710	710	710	+10
Electro ltd	450	$23⅞	23¾	23¾	— ⅛
Emp Life	z50	$29⅛	28½	28¾	
Erie D	z25	$24½	24½	24½	
Erie D A	100	$24¼	24¼	24¼	
Exquisite	160	$9	9	9	— ¼
Exquite w	400	220	220	220	— 5
Falcon	1445	$123	122	122	— ½
Fam Play	z7	$7⅞	7⅞	7⅞	
Fed Farm	1400	$7⅞	7½	7¾	— ½
Fed Frm w	600	375	375	375	+ 5
Fed Grain	z10	$8⅞	8⅞	8⅞	
Fleet Mfg	4300	315	300	300	—15
Ford Cnda	z1	$305	305	305	
FPE Pion	100	$24½	24½	24½	
FPE Pn pr	140	$98	98	98	+ 1
Fraser	150	$20	20	20	
Fruehauf	100	$16	16	16	+ ½
Gen Distrb	125	$17¾	17¾	17¾	— ¼
Greb Ind	500	$11⅛	11	11	
GL Paper	100	$27	27	27	
GN Capital	400	$12⅛	12	12	— ¼
Gt WHLife	120	$120	120	120	
Gt WSadd	1400	$13½	13¼	13½	
Greyhnd	420	$13½	13½	13½	
Gulf Can	65	$41¾	40¾	40¾	
Halifax D	100	270	270	270	
H Cotton	25	$36½	36½	36½	—1½
Hand Chm	600	$22½	22¼	22¼	— ⅜
Hardee	5400	180	170	170	—10
Harveys F	675	$10⅛	10	10⅛	— ⅛
Hawker S	150	380	380	380	?10
Hays Dna	z50	$15¼	15¼	15¼	
Homz A	635	$39½	39½	39½	+ ½
Home B	5	$39	39	39	
Horne Pit	300	360	350	350	
H Bay Co	50	$24	24	24	
HB Oil Gas	61	$33½	33½	33½	— ½
Huron Eri	100	$16⅞	16⅞	16⅞	
Husky Oil	425	$20	20	20	
Husky B pr	z20	$46½	46½	45½	
Husky D w	z15	$12	12	12	
Imp Life	20	$190	190	190	
Imp Oil	507	$18½	18½	18½	— ⅛
Ind Accept	160	$26¼	26¼	26¼	— ⅛
In Acc wts	50	870	870	870	
Ind Wire	200	385	385	385	+10
Inglis	700	$11¾	11⅝	11⅝	— ⅛
Inland Gas	250	$15	15	15	
Inspiratn	315	130	130	130	
IBM	z5	$320	320	320	
Int Nickel	5080	$39¾	39¼	39½	— ⅛
Int Util	215	$43¼	43¼	43¼	— ½
Int Util A	50	$44⅝	44⅝	44⅝	+ ⅜
Intpr Disc	3200	400	400	400	+10
Intpr Pipe	100	$19¼	19¼	19¼	+ ¼
Int Pipe w	100	980	980	980	—10
Intpr Steel	200	485	485	485	
Inv Group	875	$13	12½	12¾	+ ¼
Inv Grp A	1700	$10⅞	10⅝	10¾	+ ¼
In Ovrseas	50	$11¼	11¼	11¼	—½
ITL Ind	1031	$19	19	19	— ⅛
James Stl	1508	$13¾	13½	13½	+ ¼
Jefferson	100	$25	25	25	— ¼
Jokey C	1700	$5	495	495	— 5
Kaps Tran	700	$20	19¾	19¾	— ¼
Kelly D A	200	$7¼	7¼	7¼	
Kelsey H	100	$17	17	17	— ½
Labatt	550	$25½	25⅜	25½	+ ⅛
Labatt pr	25	$25	25	25	
Lafarge	100	$12	12	12	
LOnt Cem	500	410	410	410	
Lau Fin	z10	$6	6	6	
Lau Fn 140	100	$16¼	16¼	16¾	
Leigh Inst	400	$47	46⅜	46⅜	— ½
Levy	75	$32	32	32	+ ¼
Life Invest	300	$10½	10½	10½	
Loeb M	275	$8½	8½	8½	
Maclean H	z35	$14½	14½	14½	
MB Ltd	z35	$33⅜	33⅛	33⅜	
Magna El	100	$17	17	17	— ¼
Magnetcs	800	395	390	395	
M L-F Mills	200	$23	23	23	— ¼
Maritime	200	$17¾	17¾	17¾	
Markboro	900	$8⅞	8⅝	8¾	— ⅛
Markbro w	500	565	550	550	—15
Moss-Fer	1525	$22¼	22½	22⅝	+ ⅛
Met Str 67 p	100	$19¼	19¼	19¼	+ ¼
MLW Wor	z25	$17¾	17¾	17¾	
Mon Life	200	$24	24	24	— 1
Montex	150	230	230	230	— 5
Montex w	999	145	140	145	+10
Mont Trst	z30	$12½	12½	12½	
Moore	7110	$30⅞	30¾	30⅞	+ ⅛
Nt Contain	z10	$11	11	11	
Neon	750	$32	31⅛	31⅛	— ¾
N Provid D	4320	240	235	235	
Noranda	556	$33¾	33¼	33⅜	— ⅛
NA Rockw	25	$42	42	42	— ¾
Nor Ctl G	1150	$18	18	18	— ¼
Nor Ctl wts	1250	905	905	905	—20
NS L P	79	$9	9	9	
Ocean Cm	z59	$23	22¼	22¼	
Okanagan	230	485	485	485	+20
OSF Ind	795	$28¼	27½	27½	—1½
Oshawa A	700	$32½	32⅜	32½	+ ⅛
Overland	100	$11½	11½	11½	
Overlnd 2 p	2400	$6¾	6¾	6¾	
Pac Pete	2465	$28¾	28½	28⅝	— ⅛
Peace Riv	200	$6	6	6	
Pitts Eng	200	$21¾	21¾	21¾	
Pow Corp	204	$11⅛	11	11	
Prem Iron	500	495	495	495	
Price Com	736	$15¼	15¼	15¼	
QN Gas	427	$16½	16½	16½	
Rank Org	3800	$10¾	10¾	10¾	
Rapid Grp	100	$5¼	5¼	5¼	
Reed Osir	700	$19¼	19⅛	19⅛	+ ⅛
Reichhold	200	$15	15	15	— ⅛
Revelstk	110	$26	25¾	25¾	— ¼
Revenu	17711	$15	14⅜	14⅜	— ⅝
Royal Bnk	2248	$22⅜	22½	22½	— ⅜
Royal Trst	830	$26	25¾	25¾	+ ⅛
Russell H	z20	$19	19	19	
St Maurice	1400	285	280	285	+ 5
Sayvette	900	$6⅛	6	6⅛	+ ⅛
Scintrex	200	$17	17	17	+ ½
Seaway M	725	$25¾	25¼	25½	— ¼
Secur Cap	1220	$9¾	9¾	9¾	— ⅛
Selkirk A	z10	$14¾	14¾	14¾	
Shell Inv p	75	$27	27	27	
Shell Inv w	600	$12¾	12¾	12¾	+ ⅛
Shell Can	345	$26½	26½	26½	
Simpsons	4155	$35	34⅞	35	+ ½
Simpson S	z10	$30⅝	30⅝	30⅝	
Skyline H	150	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅛
Slater Stl	1150	$15¾	15¾	15¾	+ ⅛
Sogemine	500	$16½	16½	16½	
Soqtham	550	$62	61½	61½	— 2
Stafford	600	$5⅝	5⅝	5⅝	— ⅛
St Brodcst	z160	$12¼	12	12	
Steel Can	955	$25⅝	25⅜	25⅜	— ¼
Steinbg A	z140	$12½	12¼	12½	
Stuart Hse	1000	$7½	7¼	7½	+ ¼
Suptest od	350	$40½	40	40	— 1
Texaco	300	$32	32	32	
Thom Nes	z50	$18¾	18½	18½	
Thom N pr	25	$48	48	48	
Toromont	1750	335	325	325	—15
Tor Dm Bk	225	$21	21	21	
Towers	200	115	115	115	
Traders A	200	$10⅝	10⅝	10⅝	+ ⅛
Tr Can PL	452	$41¼	41¼	41¼	+ ¼
Tr Can P w	210	$16¾	16½	16½	— ¼
Trans Mt	235	$14⅜	14⅜	14⅜	
Trans PPL	100	$12¾	12¾	12¾	+ ⅜
Trizec Crp	790	240	230	230	
Un Carbid	100	$19	19	19	+ ⅜
Un Gas	1975	$15⅛	15⅛	15⅛	+ ⅛
U Corp B	100	$17⅝	17⅝	17⅝	— ¼
Un Fn Mgt	100	$22	22	22	
Un Wburn	300	$15⅛	15⅛	15⅛	
Un Wbn wt	100	$11¼	11¼	11¼	— ¼
U Sections	z100	$17	17	17	
Van Ness	1300	$6¾	6¾	6¾	— ⅛
Vascan	525	$12	12	12	
Versatd	1025	$26⅞	26¾	26¾	— ¼
Venpower	100	160	160	160	— 5
Versatile	600	$11¼	11¼	11¼	
Versatil A	z50	$8	8	8	
Vulcan	100	$6⅛	6⅛	6⅛	— ⅛
Wainoco O	200	370	365	365	— 5
Walk GW	1295	$39¾	39½	39⅝	+ ⅛
Weldwod	25	$27¾	27¾	27¾	— ¼
Westc'st	185	$28¼	28¼	28¼	+ ¼
W Brdcast	415	$21¾	21¾	21¾	— ¼
W Cdn Seed	1000	305	305	305	
Weston	z40	$16¼	16⅛	16¼	
White Pas	310	$24	24	24	
Woodwd A	100	$17½	17½	17½	
Zellers	300	$13¾	13⅝	13⅝	
Zenith	200	240	240	240	

MINES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	11.40	Net
Accra	2500	21	20	20	— 1
Acme Gas	1500	28	28	28	+ ½
Agnico	z28	180	180	180	
Akaitcho	2400	145	142	144	— 1
Am Larder	1000	33	33	33	+ 1
Ang Ruyn	200	104	104	104	+ 3
Ang U Dev	500	105	105	105	— 1
Area	400	290	290	290	
Arcadia	5000	15	15	15	+ 1
Aunor	1400	425	410	425	+ 5
Bankfield	1000	12½	12	12½	
Borat	1000	87	87	87	— 3
B-Dou	1000	23½	23½	23½	—1½
Bethlm	1140	$18⅞	18⅝	18⅝	+ ⅛
Black Bay	1000	10	10	10	
Bl Hawk	300	118	118	118	+ 7
Bralorne	z25	300	300	300	
Bunk H	11000	19	17	19	+ 2
Camflo	3632	680	675	680	+15
Camp Chib	200	885	885	885	
Camp RL	300	$36¼	36	36	+ ½
C Tung	800	180	176	176	
C Keely	10000	7	7	7	
C Malart	2000	21½	21	21½	+ 1
Candore	3000	19	18½	18½	—1½
Can-fer	1000	320	320	320	
Cassiar	180	$19⅛	19⅛	19⅛	
Cent Pat	2300	215	210	215	+ 5
Chemalay	100	450	450	450	
Chestrvile	500	23½	23½	23½	
Chib Kay	1000	19	19	19	— ½
Coch Will	100	163	163	163	+ 2
Coin Lake	600	40½	40½	40½	—2½
Conlagas	500	51	51	51	+ 1
Coniga	3500	48	47	47	— 1
C Shawkey	6500	50	48	48½	
C Callinan	4000	16	16	16	+1½
CG Arrow	1000	28	28	28	— 1
CHall e	700	54	54	54	— 2
C Morisn	1180	760	735	745	—15
Con Nichol	4166	29	28	28	— 1
C Rambler	z25	115	115	115	
C Red Pop	4000	22½	22½	22½	+2½
Conwest	200	880	880	880	
Cop Fields	613	145	140	140	— 5
Cop Man	3000	20	19½	19½	— ½
Coulee	1500	46	44	44	
Crowbank	1000	28	28	28	— 1
D'Aragon	500	29	29	29	+ 1
D'Eldona	z166	98	91	91	
Denison	2141	$65½	63½	65	
Dicknsn	400	420	420	420	
Discovry	2775	242	240	242	+ 2
Dome	910	$93½	92⅞	93½	+ ¾
Donalda	4000	41	41	41	
Dynasty	2000	$15⅝	15½	15½	— ¼
East Sull	350	760	760	760	
Endako	200	$12⅜	12⅜	12⅜	+ ¼
F Mar	300	175	172	172	+ 5
Fort Relnc	200	169	169	169	
Frobex	400	190	190	190	
Gnt Masct	300	300	299	300	+ 5
Giant k	910	$15	15	15	+ ¼
Glenn Exp	2000	18½	18½	18½	
Goldray	400	325	320	320	
Golbrim	3800	54	51	53	
Gortdrm	800	465	455	455	—10
Granduc	200	$12¼	12¼	12¼	
Gunnar	3 00	360	350	355	+ 5
Heath	2000	7½	7½	7½	— ½
High-Bl	300	475	465	475	
Huds Bay	1820	$89	88½	89	
Hydra Ex	z120	30	30	30	
Int Mogul	404	$16¼	16¼	16¼	
Iso	1000	215	215	215	— 2
Jelex	3000	75	75	75	+ 2
Joliet	500	32½	32½	32½	+ ½
Jonsmith	6500	18	18	18	
Jorex Ltd	500	225	225	225	+ 3
Joutel	500	104	104	104	+ 3
Jowsey	1000	65	65	65	
Kam Katla	200	325	325	325	
Kerr Add	2776	$19	18¾	19	+ ¼
K Anacon	500	72	72	72	— 1
K Anacon r	6132	3	2½	2½	— ½
Kid Coper	1550	43	43	43	
Kopan	2500	12½	12	12	— 1
L Osu	15000	20½	20	20	— ½
L Shore	125	775	775	775	— 5
La Luz	100	$11½	11½	11½	
Langis	1200	18	18	18	— 1
Leitch	z25	250	250	250	
LL Lac	1000	500	500	500	
Lytton M	2380	375	355	360	
Macassa	400	220	220	220	—15
Macdon	3000	18½	18½	18½	— ½
Madeline	200	545	545	545	
Martin	5000	41	39	40	
Mattgmi	300	$15⅞	15	15	
Maybrun	1000	15	15	15	+ ½
M Adam	11900	172	169	170	+ 1
Mc Intyre	627	$117½	117½	117½	— 1
Meta Uran	z200	32	32	32	
Mt Wright	3500	29	28	28	— 1
Multi-Mi	1600	240	240	240	+ 5
Newconx	400	820	810	820	+ 5
N Imperal	1900	278	275	277	— 1
N Kelore	1000	8½	8½	8½	+ 1
Newlund	2030	32	31	31	
N Mylama	2000	24	24	24	— ½
Newnor	1000	11	11	11	
N Que Ragl	100	$11½	11½	11½	
N Senator	2000	35	35	35	
Nudul	3000	21	21	21	
Opemska	225	980	980	980	— 5
Pamour	z50	315	315	315	
Patino	100	$31¼	31¼	31¼	+ ¼
Pce Expl	2100	199	195	195	+ 5
Pick Crow	1300	40	40	40	+ 2
Pine Point	z10	43¾	43¾	43¾	
Placer	300	$35¼	35	35¼	+ ¼
Que Lith	z10	515	515	515	
Q Mattgmi	820	162	160	160	
Radior	10500	60	60	60	+ 1
Rayrock	2100	285	282	282	— 3
Rio Algom	1730	$24½	24½	24½	+ ¼
Romwn	715	$18½	18½	18½	— ⅛
Ryanor	z700	9½	9½	9½	
Satel r	10500	1	1	1	
Sherr	17495	$12	11	12	+ ¼
Sigma	1200	800	780	800	+25
Sil Stand	1900	275	270	270	— 3
Sisco	200	390	390	390	—20
Steep R	650	655	650	655	
Sud C	11000	70	68	69	+ 2
Sullivan	2100	750	730	750	+ 5
Teck Corp	250	670	670	670	
Texmont	3500	90	90	90	+ 1
Tombill	1100	175	175	175	— 3
Tormont	2000	11	11	11	
Tribag	100	140	140	140	
Trin Chib	2500	29	28	29	
Tundra	1000	34	34	34	+ 1
Upp Con	100	395	395	395	+ 5
Urban Q	5500	20	20	20	
Urban r	10000	½	½	½	— ½
Vespar	2000	99	98	99	— 1
West Mine	3400	340	340	340	
Wr H	14410	430	420	420	
Yk Bear	100	810	810	810	
Yukon C r	z200	25	19	19	
Zulapa	1000	19½	19½	19½	

PETROLES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	11.40	Net
Alminex	100	570	570	570	
Am Ledjac	4000	17	17	17	
Asamera	2225	$26¾	26¾	26¾	— ¾
Bralsa	100	450	450	450	
Calvzrt	500	53	53	53	
CS Pete	2350	640	625	630	—15
CS Pete w	200	370	350	350	—30
C Gridoil	740	$13⅛	13⅛	13⅛	
C Homestd	z50	$10⅛	10⅛	10⅛	
C Lt Pete	1875	92	90	92	
Cdn Sup O	z50	$51¾	51¾	51¾	
Cent Del	500	$13⅜	13⅜	13⅜	
Charter Ol	1010	$14	14	14	+ ¼
Chieftan D	400	840	840	840	
Dynamic	1800	320	315	320	
French Pt	1000	735	735	735	+10
Gr Plains	z50	$28½	28½	28½	
Gt Colisds	100	815	815	815	—10
Int Helium	1500	139	138	139	+ 3
Midcon	500	66	66	66	
Mill City	2400	400	385	385	— 5
N Cent	3900	400	390	390	— 5
Northld	2800	104	100	100	

LES INDICES DE LA BOURSE DE TORONTO

	Ind.	Aur.	Mét.	Pét.
Variations 6 mars	— .78	+6.09	+ .53	—5.98
Clôture 6 mars	184.88	272.21	115.76	223.66
Haut — 1969	193.50	266.53	121.65	259.04
Bas — 1969	182.54	235.72	113.75	219.09
Haut — 1968	191.07	260.79	115.96	252.94
Bas — 1968	144.46	179.29	95.09	165.61

du parquet de la bourse

Wall Street continue de baisser

Les craintes d'une nouvelle crise monétaire internationale principalement en ce qui a trait à l'avenir du franc français dépriment le marché de **Wall Street** ce matin qui continue d'évoluer nettement en baisse dans une atmosphère modérément active.

Environ une heure après l'ouverture, le Dow Jones industriel enregistrait un déclin de 8.02 à 905.52, ce qui équivaut à un recul de 17.59 depuis hier. L'indice général de la UPI s'inscrit en baisse de 0.41 pour cent. Les pertes par rapport aux hausses sont environ trois fois plus nombreuses.

De plus, la situation vietnamienne se corse; un porte-parole du Nord-Vietnam aurait déclaré que les attaques sur le Sud-Vietnam vont se poursuivre en dépit des menaces de représailles américaines.

* * *

Légèrement irréguliers à l'ouverture les cours continuent de perdre du terrain par la suite à la Bourse de Montréal ce matin.

Les écarts restent pour le moment fractionnaires mais à l'indice tous les secteurs du marché sont en baisse : les industrielles, (—.76 à 187.01) les services publics, (—1.14 à 149.19) les banques, (—2.28 à 177.43) le combiné, (—.99 à 178.74) et les papeteries, (—.07 à 118.23).

Dans le groupe minier à la Bourse Canadienne, Dumagami, la plus active, gagne .03 à 76 cents, Agassiz .02 à 1.19 et Mt. Pleasant .02 à 43 cents. Dumont Nickel perd .02 à 22½ cents.

* * *

A **Toronto,** les cours sont de même généralement en baisse à l'exception des aurifères et des pipe-lines.

Aux aurifères, Campbell Red Lake gagne ½ point à 36, Dome ¾ à 93½, Giant Yellowknife ¼ à 15 et Kerr-Addison ⅛ à 18⅞. Aux pipelines, Trans-Canada gagne ¼ à 41¼ de même que Westcoast à 38¼ et Interprovincial Pipeline à 19¼.

Dome Pete baisse de 2 points à 81, Canadien Pacifique ½ à 78½ de même Falconbridge à 122. Les banques Royale et de N.-Ecosse se replient de ¼ chacune à 22⅝ et 23½ respectivement.

* * *

La **Bourse de Londres** continue de se replier aujourd'hui dans une allure d'extrême prudence à la suite de la faiblesse de la livre sterling et du franc français qui se poursuit.

Sauf aux aurifères, presque tous les groupes de valeurs sont en baisse. Les fonds d'Etat britanniques sont aussi notamment plus faibles. La baisse sensible de Wall Street hier affecte également les valeurs canadiennes qui sont généralement en baisse. Vers l'approche de la clôture, l'indice industriel du Financial Times enregistre un déclin de 4.1 à 471.7. Sur le marché libre de l'or, le cours de l'once d'or est coté à $43.60 l'once, en hausse de 35 cents par rapport à son cours d'hier après-midi.

* * *

La **Bourse de Paris,** où l'or continue à battre ses records, a été marqu

Téléphoto UPI

Les caméras ont enregistré le hold-up

Des caméras dissimulées dans les bureaux de la compagnie Hackensack Trust, à Saddle Brook, New Jersey, ont enregistré ces scènes d'un vol à main armée perpétré hier, par cinq individus masqués. La photo de gauche montre l'un des bandits s'avançant près d'un policier grièvement blessé étendu sur le plancher. La photo de droite montre deux autres malfaiteurs, sacs d'argent en main, cachant partiellement deux femmes que les bandits ont forcées à se coucher sur le plancher.

Kierans fera connaître aujourd'hui sa décision au sujet de Rod Service

par Fernand BEAUREGARD
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Les quelques 300 membres du Syndicat des employés de Rod Service Limitée connaîtront probablement aujourd'hui le sort que leur réserve le ministre des Postes, M. Eric Kierans.

Hier, à Ottawa, leurs dirigeants accompagnés du secrétaire général de la CSN, M. Raymond Parent et du président de la Fédération des services publics (CSN), M. Jean des Trois-Maisons, sont venus plaider leur cause devant M. Kierans et ses deux sous-ministres, MM. Faguy et Malo.

A l'issue de cette rencontre qui a duré 90 minutes, il a été convenu entre les deux parties de poursuivre la discussion aujourd'hui, à Montréal.

On sait que le ministère des Postes vient d'annuler tous ses contrats avec Rod Service, l'entreprise chargée du transport du courrier et de la levée des boîtes postales dans la région de Montréal.

En annonçant cette décision draconienne, M. Kierans déclarait que son ministère assumerait désormais les tâches jusqu'ici remplies par Rod Service. Il invitait également les employés de cette compagnie à solliciter individuellement un emploi auprès du ministère.

Cette façon de procéder est violemment dénoncée par le Syndicat des employés de Rod Service, par la CSN et par la Fédération des employés des services publics (CSN).

Elle équivaut, selon le texte d'une lettre conjointe des trois organismes adressée à M. Kierans, le 5 mars, "une volte-face par rapport aux engagements pris envers le syndicat et d'autre part une négation de l'accréditation syndicale et de la convention collective existante."

Or, la convention collective liant la compagnie Rod Service et le syndicat était conclue le 3 juin 1968 et ne doit échoir que le 31 mars 1970.

Le secrétaire général de la CSN, M. Raymond Parent et les dirigeants du Syndicat des employés de Rod Service, au cours de la rencontre d'hier, ont présenté les arguments suivants :

1) Devenu l'employeur du personnel de Rod Service, le ministère des Postes est tenu de respecter intégralement les termes de la convention collective actuellement en vigueur. D'autant plus que c'est sur la foi d'une promesse verbale du ministre lui-même et de son sous-ministre, M. Faguy, que le contrat avait été extensionné du 31 décembre 1969 au 31 mars 1970.

2) Le ministère des Postes se doit de prendre à son emploi tous les employés encore au service de la compagnie et ne peut être laissé libre de procéder à l'embauche, comme il le désire, de façon sélective.

3) Le syndicat reconnaît que ces employés étant embauchés par le ministère des Postes, leur statut de fonctionnaire va créer certaines difficultés mais il est assuré qu'il y a moyen de négocier les mesures d'adaptation nécessaires.

Ambassadeur au Vatican:
L'opposition ne représente pas les vues de la majorité des Canadiens

par Fernand BEAUREGARD
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a reconnu hier à la Chambre que le projet de reconnaissance diplomatique du Vatican provoque beaucoup d'opposition au Canada, mais a ajouté que, comme ce fut le cas pour le drapeau unifolié, cela n'indique pas nécessairement que le gouvernement doive plier devant ces objections. Au moment du débat sur le drapeau, nous avons jugé que l'opposition manifestée dans notre courrier ne représentait pas réellement les vues de la majorité des Canadiens.

"Aujourd'hui nous avons un drapeau canadien dont nous sommes très fiers", a dit M. Sharp.

La question de la reconnaissance du Vatican a été soulevée par le député de Prince-Albert, M. Diefenbaker qui, rappelant une déclaration du ministre lors de l'émission de CTV, mardi dernier, à l'effet qu'il avait été fortement surpris de l'abondance de courrier de Canadiens opposés à la reconnaissance diplomatique du Vatican par le Canada, lui demandait si le gouvernement avait décidé d'abandonner son projet.

Et M. Sharp déclarait: "En réponse à cette question précise, le gouvernement n'a pas encore définitivement décidé s'il va procéder plus avant sur cette question.

Neuf morts dans un incendie

Les pompiers de Jersey City, New Jersey, transportent le corps de l'une des neuf personnes, dont huit enfants, qui ont perdu la vie, hier, dans l'incendie d'une maison de bois. La mère de trois enfants qui sont morts alors qu'ils se trouvaient au dernier étage de l'immeuble de cinq étages, a sauté par une fenêtre avec, dans les bras, son enfant de 6 ans. Tous deux ont subi de graves blessures et ont succombé, plus tard, à l'hôpital.

CARRIERES et PROFESSIONS

GÉRANT de PROJET
POUR
UNIVAC

Nous recherchons un gérant de projet qui assumera la responsabilité immédiate d'un important système mécanisé de rapport du temps utilisant le langage COBOL.

Il supervisera un groupe d'analystes de systèmes seniors qui conseillent différents groupes de programmeurs de notre clientèle concernant les applications d'ordinateur.

Il aura de plus à transiger avec nos clients au niveau du personnel administratif et à travailler étroitement avec les représentants des ventes d'Univac et autre personnel technique de soutien.

C'est une excellente occasion pour l'homme qualifié d'assumer les responsabilités complètes de la direction des projets et d'accéder à des postes administratifs de plus grande responsabilité dans le domaine des systèmes. Un salaire initial alléchant et une gamme complète d'avantages aux employés sont offerts. Ecrire en toute confiance à :

H. DAUBENSPECK
Staffing Specialist,
250 Bloor Street East,
Toronto 5, Ontario.

SPERRY RAND CANADA LIMITEE — UNIVAC DIVISION

CARRIÈRE DANS LE SPORT

JEUNE HOMME INTELLIGENT DESIRANT SE FAIRE UNE CARRIERE CHEZ UN DISTRIBUTEUR DE MATERIEL D'EDUCATION PHYSIQUE.

Qualités requises: Parfait bilingue, bonne présentation, pouvant assumer responsabilités et rédiger sa propre correspondance, étant de calibre pour discuter gymnastique avec ingénieurs-conseils, architectes, et acheteurs en général. Connaissance de la routine de bureau, fort en chiffres et pouvoir préparer soumissions. Auto nécessaire. District Rosemont.

Ecrire donnant tous détails à :

CASIER POSTAL 3,

STATION R, MONTREAL 10

VENDEUR

Nous recherchons un vendeur de machinerie légère de construction, d'au moins 3 ans d'expérience. Nous exigeons un homme agressif qui doit gagner au moins $10,000 par année. Nous sommes une compagnie dynamique en pleine expansion.

Envoyer dossier complet à :

CASE 10,293 LA PRESSE

LA VENTE QUI VA FAIRE DU BRUIT

Quand Philips met des appareils en vente, ça fait du bruit. Surtout quand on offre jusqu'à $100 de rabais sur les stéréos. Et pas n'importe quels stéréos: ceux qu'il suffit d'écouter pour comprendre que le monde entier fait confiance aux combinés stéréos Philips.

Car un Philips offre davantage: un viseur de syntonisation AM/FM, des prises pour brancher des haut-parleurs satellites, un levier de repérage, un bras hydraulique. Et davantage de rendement: les éléments sont soigneusement rassemblés par les ingénieurs Philips qui ont conçu plus de 100,000 systèmes sonores professionnels.

Et puis, il y a les meubles. Tout un choix de meubles qui défient toute comparaison. Leur beauté et la qualité de leur construction vous les feront apprécier longtemps: vous ne vous en fatiguerez jamais. Les concessionnaires Philips vous offrent de gros rabais sur les six différents modèles Philips. Allez le voir et demandez-lui de vous faire entendre le plus beau bruit qui soit au monde. Vous économiserez jusqu'à $100.

JUSQU'À $100 DE RABAIS PHILIPS

RAYMOND BEAUDRY INC. 119 rue St-Charles, Longueuil, 674-6245

Centre d'Economie du Nord 1448 est, Fleury, 389-4772

Conrad Clavel Meubles 157, rue St-Georges, St-Jérôme, 438-3678

Ameublement De Lux (1964) INC. 1742 boul. Quinn, Jacques-Cartier 679-3411; 1355 rue Leclair, Verdun 769-8587

Radio Lorenz 115 ouest, Ste-Catherine, Place des Arts, 849-8900

Jos Malaket & Fils INC. 350, rue Principale, Lachute, 562-5293 - 5294

PLANTE & CLAIRMONT INC. 17 rue du Marché, Valleyfield, 373-4855

Le Conseil supérieur de l'éducation recommande:

Remettre à plus tard l'adoption du bill 85

QUEBEC (PC) — Le Conseil supérieur de l'éducation recommande au gouvernement du Québec de remettre à plus tard l'adoption du bill 85 portant sur les droits linguistiques dans l'enseignement, jusqu'à ce qu'une politique de la langue soit bien définie.

De plus, le CSE demande au gouvernement d'adopter des mesures intérimaires dans le but de conserver la tradition concernant le choix de la langue d'enseignement par les parents.

Dans des recommandations soumises au ministre de l'Education, M. Jean-Guy Cardinal, le Conseil supérieur de l'éducation soutient qu'une telle politique de la langue doit tenir compte aussi bien des droits collectifs que des droits individuels, des responsabilités collectives, que des responsabilités individuelles.

Selon le CSE, l'élaboration d'une politique linguistique globale suppose la cueillette par l'Etat de toutes les données nécessaires, en particulier au moyen de la commission créée par le gouvernement en vue de faire enquête et rapport sur la situation du français comme langue d'usage au Québec et pour recommander les mesures propres à assurer que les droits linguistiques de la majorité soient aussi bien sauvegardés que ceux de la minorité.

Le Conseil supérieur signale qu'il existe des ambiguïtés dans la rédaction actuelle du bill 85 au sujet des droits et des responsabilités de la collectivité et des individus, d'après lui.

Le mémoire ajoute que ces mêmes ambiguïtés subsistent au sujet des droits des immigrants.

Or, dans cette perspective, le CSE considère que le bill 85 ne peut donner satisfaction actuellement aux groupes en cause et qu'il risque, s'il était adopté, de causer des problèmes encore plus graves que ceux qui se sont produits récemment.

D'autre part, le CSE estime que le problème de la langue française dans le Québec ne se pose pas principalement au niveau de l'école mais au niveau des activités de travail, des activités sociales et économiques et qu'il ne faut pas faire porter tout le poids du problème linguistique sur le système scolaire, mais essayer de le résoudre partout où il se pose.

Des dispositions du bill 85, dans le texte présent, confient au Conseil supérieur, en créant un comité linguistique, le mandat de faire des règlements afin que le ministre de l'Education reconnaisse les institutions d'enseignement comme étant de langue française ou anglaise et aussi la responsabilité de faire des règlements devant régir les programmes d'étude et les examens de la plupart des enseignements "de façon à assurer une connaissance d'usage de la langue française à toute personne qui fréquente une institution reconnue comme étant de langue anglaise".

Sirhan ne regrette pas, mais n'est pas content de lui

LOS ANGELES (PA) — Sirhan Bishara Sirhan a déclaré qu'il ne regrettait pas, mais qu'il n'était pas trop content de lui" d'avoir tué le sénateur Robert Kennedy, tout en soulignant que les détails entourant cet assassinat lui avaient complètement échappé.

Son procureur a révélé hier qu'il avait plus de 17 témoins à faire entendre au jury qui doit juger Sirhan à la suite du meurtre commis le 5 juin dernier.

Sirhan, qui témoignait pour la troisième journée consécutive, s'est par ailleurs lancé dans une attaque à fond de train contre les Juifs et les Sionistes.

Des étudiants attaquent le premier ministre belge

LOUVAIN — (Reuter) — Des étudiants francophones ont attaqué hier la voiture du premier ministre belge, M. Gaston Eyskens, pour protester contre l'attitude de son gouvernement en ce qui a trait au transfert de la section française de l'Université de Louvain.

Les étudiants ont attaqué le véhicule au moment où M. Eyskens, ancien professeur d'économie à l'université, retournait à son domicile en compagnie de son épouse.

L'intervention de la police a permis au premier ministre de regagner son foyer sain et sauf. Plus tôt, les policiers avaient dû faire usage de gaz lacrymogènes pour disperser les manifestantsqui s'étaient assis dans la rue et empêchaient ainsi la voiture présidentielle de passer.

La protestation avait pour but de blâmer le gouvernement qui aurait refusé de donner pleine garantie financière à la section française qui doit s'installer à Ottignes.

Le gouvernement belge avait décidé en 1968 de retirer la section française de l'Université de Louvain, une institution flamande, et de la transférer à Ottignes dans le secteur français de la Belgique.

téléphoto PA

V'la l'sergent !

Bas les pattes et haut les mains! Les criminels de Los Angeles auront peut-être le malheur . . . ou la chance d'affronter le sergent Barbara Guarino, que l'on voit ici vêtue du nouveau costume de l'escouade féminine de la police de Los Angeles. Cette bourse d'aspect inoffensif qu'elle tient précieusement sous le bras contient un revolver.

Clay Shaw poursuit Garrison

LA NOUVELLE-ORLEANS (AFP) — M. Clay Shaw, l'homme d'affaires louisianais qui avait été accusé par M. Jim Garrison, procureur de La Nouvelle-Orléans, d'avoir comploté en vue d'un attentat contre le président John Kennedy a, à son tour, entamé jeudi des poursuites contre le procureur.

M. Shaw, trouvé non coupable à l'issue d'un procès qui dura plusieurs semaines et qui se termina la semaine dernière, a demandé à une cour fédérale de la Louisiane d'inculper M. Garrison pour l'avoir persécuté sans preuves. La cour a transmis sa requête au ministère de la Justice à Washington.

Les vendeurs d'essence réclament un profit de 33 pour 100

QUEBEC (PC) — L'Association provinciale des services pour l'automobile, qui groupe 1,500 membres, vient de faire des représentations auprès des compagnies pétrolières, dans le but de bénéficier d'un profit de 33 pour cent sur la vente du gallon d'essence.

C'est ce qu'a fait savoir, au cours d'une entrevue, le président de cet organisme, M. Henri Roy, précisant que les vendeurs au détail ne retirent actuellement que 7.8 cents sur la vente de chaque gallon d'essence, ce qui représente un taux de profit de 15 pour cent sur l'essence "rouge" et de 16.5 pour cent sur le "jaune".

"En 1953, a ajouté M. Roy, la part de revenus aux détaillants représentait 33 pour cent du prix du gallon d'essence; depuis, cette marge n'a fait que diminuer à l'avantage du gouvernement qui retire, à lui seul, 19 cents du gallon."

Par ailleurs, la demande de l'association, si elle recevait la sanction des compagnies pétrolières, contribuerait, selon M. Roy, à hausser d'un cent à quatre cents le prix du gallon de gazoline.

Legaré

SENSATIONNELLE VENTE DE LITERIE

Voici notre modèle le plus populaire

... maintenant offert à prix réduit

"FAMOUS"

MATELAS À 405 RESSORTS SPIRAUX

Le summum du confort ! Fabrication soignée et solide. Panneaux capitonnés sur toute la surface. Coutil damassé, contours Permaform contre l'affaissement des bords.

EN SPECIAL A 59.95 $4 par mois

SOMMIER-BOITE ASSORTI 59.95

PRATIQUE LIT SUPERPOSE AVEC MATELAS A RESSORTS

Cadre de merisier séché au four et soigneusement assemblé. Demie-roue décorative, échelle, barre protectrice amovible. Sommier de treillis métallique. Matelas universel rembourré de feutre. Noyer antique. Largeur 36".

EN SPECIAL A 109.95 $6 par mois

MATELAS "ALBION" CONFORTABLE ET DURABLE

Matelas doublement rembourré de sisal pour l'isolation. Capitonnage pour la résistance. Orifices de ventilation pour la fraîcheur. Coutil damassé de haute qualité..

EN SPECIAL A 42.95

SOMMIER-BOITE DISPONIBLE A 42.95

SOMMIER-BOITE ASSORTI

Charpente de bois franc. 4 grandeurs, même bas prix :

34.95

CONFORTABLES MATELAS A RESSORTS SPIRAUX

Capitonnage voluté dissimulant 220 ressorts spiraux. Fil métallique renforçant le contour, orifices de ventilation. Poignées.

EN SPECIAL A 34.95

EXTRA SPECIAL

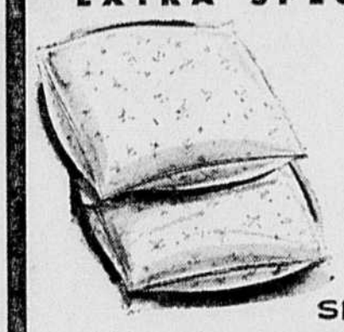

4 par client

SIMMONS

OREILLERS DE PLUME 1.95 ch.

Rembourrage de plumes traitées. Coutil de qualité.

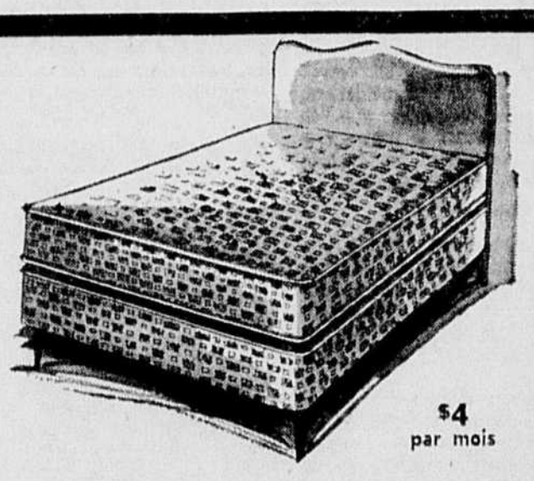

$4 par mois

LIT CONTINENTAL "CITADELLE" 36"

Matelas soigneusement rembourré. Sommier-boîte avec charpente de bois dur. Tête de lit recouverte de vinyle.

EN SPECIAL A 54.95

12 MAGASINS DANS LE GRAND MONTREAL

Legaré

Ouvert de 9 h. a.m. à 6 h. p.m. jeudi et vendredi jusqu'à 9 h.

1200, AMHERST Tél. 842-8911

6960, ST-HUBERT Tél. 271-4668

3734 ouest, NOTRE-DAME Tél. 935-6994

10530, PIE-IX (Mtl-Nord) Tél. 322-2741

3730 est, rue ONTARIO Tél. 526-1667

1278 est, MONT-ROYAL Tél. 521-5373

4010, WELLINGTON (Verdun) Tél. 768-4730

3250, MASSON (Rosemont) Tél. 725-2453

1020, NOTRE-DAME Tél. 637-5825 (Lachine)

4660 est, STE-CATHERINE Tél. 255-7029

6589, boul. MONK (Ville-Emard) Tél. 768-4777

11,926 est, NOTRE-DAME (Pointe-aux-Trembles) Tél. 645-5371

PAS DE DEPOT REQUIS JUSQU'A 3 ANS POUR PAYER

Téléphonez ou demandez au vendeur les détails complets sur notre

PLAN DE CREDIT CONTINUEL

INFORMATIONS ÉTRANGÈRES

CAHIER No 4 / PAGES 39-52 — la presse — ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, VENDREDI 7 MARS 1969 — 85e ANNEE — No 56

L'échec des négociations patronales-syndicales en France est une nouvelle menace pour le franc

PARIS. (Reuter, UPI, PC, AFP) — Une nouvelle baisse de confiance dans le franc, aggravée aujourd'hui par la rupture des négociations entre le patronat et les syndicats français et la menace de grève générale en France le 11 mars, a fait croître la tension sur les marchés monétaires occidentaux, affirment les milieux financiers internationaux précisant cependant qu'il n'y a pas de menace de crise "pour le moment".

Selon ces experts internationaux, ce sont les banquiers français qui ont sonné l'alarme lorsque les syndicats français ont exigé une nouvelle augmentation des salaires que le gouvernement s'est empressé de qualifier d'insupportable pour l'économie nationale et de menace à la stabilité du franc.

Le général de Gaulle a d'ailleurs insisté hier, devant le conseil des ministres, sur la nécessité de tout mettre en oeuvre pour éviter une dévaluation du franc à laquelle il demeure, bien sûr, foncièrement opposé.

Néanmoins, pour la quatrième journée consécutive, les ventes massives de devises françaises se sont maintenues et la spéculation sur le métal précieux sur tous les marchés libres n'a cessé de croître, ramenant à la surface la possibilité d'une dévaluation.

Sur le marché libre de Paris, le prix du lingot d'or a atteint son plus haut sommet depuis 21 ans avec $47.89 l'once hier.

La principale centrale syndicale française, la Confédération générale du travail, d'obédience communiste, a convoqué une grève de 24 heures pour mardi prochain, jour de l'allocution du président de Gaulle à la radio-télévision française sur le référendum.

Les employés de l'électricité ont déclaré qu'ils appuieraient l'ordre de grève de la CGT. Ces travailleurs sont réticents devant une offre d'augmentation des salaires de quatre pour cent par le gouvernement.

Le ministre des Affaires sociales, M. Maurice Schumann, a mis fin aux pourparlers patronat-syndicats hier en déclarant: "Chaque délégation doit maintenant tirer ses propres conclusions de ces rencontres.

Il ajoutait cependant: "Les résultats sont loin d'être ceux que l'on espérait mais ils ne sont pas pour autant totalement négatifs".

Les banquiers de la capitale française voient dans une aggravation de la crise sociale en France, à la suite de l'impasse des négociations, une nouvelle menace pour le franc et la possibilité d'une autre ruée sur l'or.

Les craintes des répercussions sur le système monétaire international d'une éventuelle dévaluation du franc ont déclenché une activité intense sur les marchés mondiaux à l'égard de la livre sterling qui est considérée comme particulièrement vulnérable dans une situation de crise monétaire. Des atteintes à la stabilité de la livre auraient évidemment des effets sur le dollar américain.

C'est d'ailleurs devant l'aggravation de la tension sociale et de la crise que le général de Gaulle a insisté hier sur les graves conséquences que pourrait avoir sur la situation monétaire française un glissement trop accentué des prix et une augmentation insupportable des salaires.

Le chef de l'Etat en a profité pour stigmatiser l'attitude de certains responsables patronaux qui estiment qu'une dévaluation du franc est à la longue inévitable et qu'elle pourrait même être bénéfique par ses effets stimulateurs de l'expansion.

Alors que la fièvre de l'or continue à monter et que la stabilité du franc est à nouveau menacée, certains commentateurs européens estiment que le gouvernement français a posé un geste inopportun en évoquant le spectre de la dévaluation pour tenter de freiner une nouvelle course aux revendications salariales.

Les marchés monétaires du monde sont trop nerveux présentement, selon ces observateurs, pour qu'on puisse se permettre de tenir des propos semblables.

De leur côté, les parlementaires gaullistes, réunis hier soir pour la première fois depuis la fin de l'année dernière, sont arrivés à Paris sans cacher leur inquiétude devant l'incertitude de la situation universitaire, l'aggravation de la tension sociale, les difficultés économiques et les risques monétaires. Durant toute la journée, le premier ministre Couve de Murville et ses collègues du gouvernement ont tenté d'apaiser ces inquiétudes, aidés dans cette tâche par M. Georges Pompidou, ancien premier ministre et candidat à la succession du général de Gaulle.

téléphoto PA

Mme Golda Meir est accueillie à Tel-Aviv par des admirateurs

La presse boudera de Gaulle mercredi

PARIS (AFP) — La France sera privée de journaux le 12 mars c'est-à-dire au lendemain de l'allocution que doit prononcer le général de Gaulle à l'occasion du référendum sur la régionalisation et la réforme du Sénat.

En effet, le comité exécutif de la Fédération française des travailleurs du livre a invité l'ensemble des personnels ouvriers, employés et cadres des entreprises de presse à participer au mouvement général de grève de 24 heures le mardi 11 mars.

En conséquence les journaux ne paraîtront pas le mardi soir ni le mercredi matin. Cette grève a été décidée hier par la C.G.T. (Confédération générale du travail et la C.F.D.T. (Confédération française démocratique du travail) pour protester contre l'attitude intransigeante du gouvernement et du patronat lors de la "conférence de Tilsitt".

Mme Meir assumera les fonctions de premier ministre de l'Etat d'Israël jusqu'aux élections de novembre

JERUSALEM. (PA, AFP, Reuter) — C'est par une majorité écrasante que l'influent comité central du parti travailliste israélien (MAPAI) a voté, aujourd'hui, en faveur de Mme Golda Meir comme remplaçante de feu M. Levi Eshkol au poste de premier ministre.

Mme Meir était ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Eshkol. Le vote en faveur de Mme Meir, seule candidate au poste, a été de 287 à zéro, 45 membres s'abstenant de voter. Ces abstentionnistes sont pour la plupart des supporteurs du ministre de la Défense, le général Moshe Dayan.

A moins d'imprévu, le président d'Israël, M. Zalman Shazar, invitera, dès lundi, Mme Meir à former un nouveau cabinet. Celle qu'on appelle maintenant la grande dame d'Israël, et qui est âgée de 71 ans, devient donc le quatrième premier ministre du pays. Elle sera en fonction jusqu'aux élections de novembre. Entre-temps, on croit comprendre qu'elle invitera MM. Dayan et Allon à faire partie du nouveau cabinet pour continuer à entretenir le moral de la population.

Terrorisme à Jérusalem

Une bombe de plastic a éclaté dans la cafétéria de l'université hébraïque de Jérusalem et a fait 29 blessés, dont sept grièvement. La charge a été déposée juste au-dessous de la salle des archives qui abrite une collection judaïque unique au monde. Quelque 250 étudiants se trouvaient dans la cafétéria au moment de l'attentat.

A Beyrouth, au Liban, deux cellules d'extrémistes arabes revendiquent la responsabilité de l'attentat et soutiennent que l'explosion a fait plus de victimes qu'on ne veut l'admettre.

Une quantité importante de matériel de sabotage a été découverte dans deux maisons démolies la nuit dernière par les sapeurs de l'armée israélienne dans le quartier arabe de Jérusalem, annonce la police de la capitale. Cette découverte a été faite au cours des recherches effectuées à la suite de l'attentat à l'université. Quarante-trois personnes ont été arrêtées au cours de ces recherches, et 160 autres suspects ont été relâchés.

Entre-temps, de nouveaux accrochages se sont produits le long du canal de Suez. Un soldat israélien a été tué par des francs-tireurs égyptiens, et les Israéliens ont répliqué en mitraillant les positions arabes, a déclaré un porte-parole israélien.

Le général Odd Bull, chef du corps des observateurs des Nations unies sur les lignes de cessez-le-feu est arrivé, hier soir, dans la capitale égyptienne pour une visite de 24 heures des postes d'installations.

Ce matin, un journal semi-officiel du Caire prédit qu'advenant une prochaine guerre, ce seront les nations arabes qui attaqueront les premières. L'article est signé Hassanein Haikal, un confident de Nasser, assure une dépêche.

Washington nie l'existence de camps de concentration aux USA

NEW YORK (AFP, PA, WP) — Le secrétariat américain de la Justice a catégoriquement démenti aujourd'hui l'existence de camps d'emprisonnement où seraient incarcérées des personnes qui refusent l'appel sous les drapeaux et des agitateurs politiques noirs et blancs.

C'est l'avocat newyorkais William Kunster qui a accusé le gouvernement fédéral d'avoir établi six de ces camps de concentration et qui a précisé qu'il en avait visité un à Allenwood, près de Lewisburg, en Pennsylvanie. Il a ajouté que les cinq autres camps se trouvaient dans l'ouest des Etats-Unis.

Il existe effectivement une prison à Allenwood mais les autorités refusent de donner toute précision sur son fonctionnement, affirmant simplement qu'il s'agit d'une annexe de la prison de Lewisburg.

Me Kunster est un avocat de race blanche spécialisé dans la défense de militants extrémistes noirs.

Par ailleurs, le secrétaire de la Justice, M. John Mitchell, a déclaré hier qu'il autorisera probablement les procureurs généraux fédéraux à porter des accusations au criminel contre "les agitateurs endurcis" qui passent d'un Etat à un autre pour inciter des étudiants à l'émeute.

De nombreuses preuves ont été recueillies concernant cet aspect de l'agitation estudiantine sur les campus, a dit M. Mitchell; je dirais même qu'il s'agit là d'un aspect très sérieux du problème.

Une enquête, qui a débuté sous le gouvernement Johnson, se poursuit encore afin de déterminer si les désordres sur les campus tombent sous le coup de la loi contre les émeutes, qui rend coupable de "crime contre l'Etat" toute personne qui franchit la frontière d'un Etat dans le but d'inciter à une émeute, de l'organiser, de l'encourager ou d'y participer.

M. Mitchell a toutefois précisé qu'il fallait distinguer entre les véritables agitateurs et les jeunes qui aiment à protester. Ces derniers ne sont pas violents mais aiment contester.

Chasse aux Blancs en Guinée équatoriale

MADRID (UPI, AFP, Reuters) — "Des hordes d'indigènes hantent les rues de Santa Isabel, saisissent des Blancs et les jettent en prison. Je ne sais pas quel sort on leur fait subir".

C'est ainsi que le vice-consul britannique, M. Sidney Dunne, a décrit la situation qui prévaut actuellement en Guinée équatoriale, dans une conversation téléphonique entre Madrid et Santa Isabel.

Des rapports contradictoires affluent sur ce qui se passe actuellement dans cette ancienne colonie espagnole qui a accédé à l'indépendance en novembre dernier.

Certains de ces rapports disent que la situation est calme. D'autres affirment que c'est l'anarchie complète.

Les troubles proviennent d'une tentative de coup d'Etat menée par le ministre des Affaires étrangères, M. Atanasio Ndongo, contre le gouvernement du président Francisco Macias, tentative qui n'a pas réussi.

Certaines sources disent que Ndongo a été blessé et a été arrêté. D'autres disent qu'il a été tué.

Entre-temps, des centaines d'Espagnols ont réussi à quitter le pays. Il en reste encore 6,000 autres en Guinée équatoriale et, selon les témoignages de ceux qui sont parvenus jusqu'à Madrid, leur vie est en danger.

Aux Nations Unies, l'ambassadeur espagnol à l'ONU, M. Jaime de Pinies, a demandé au secrétaire général, U Thant de prendre les "mesures appropriées" pour améliorer la situation et de recourir à son "autorité morale" pour assurer l'évacuation des citoyens espagnols.

Hanoï défie les Etats-Unis de reprendre les bombardements

d'après UPI, AFP, Reuter

Répliquant aux avertissements lancés par le secrétaire américain à la Défense, M. Melvin Laird, à son arrivée à Saigon, un porte-parole du gouvernement d'Hanoi à Paris a dit aujourd'hui que son pays continuerait ses attaques au Sud-Vietnam en dépit de la possibilité de voir les Etats-Unis reprendre leurs bombardements aériens au Nord.

"Nous n'avons pas peur des bombardements américains. Le président Johnson nous a fait bombarder durant quatre ans et il a échoué", a dit le porte-parole qui ajoute: "Si le président Nixon marche sur ses traces, il échouera également."

En descendant d'avion, hier soir à Saigon, le secrétaire Laird a déclaré qu'Hanoi et le Vietcong semblent vouloir "forcer la suspension des pourparlers de paix à Paris", en lançant de violentes attaques aux roquettes contre Saigon et de nombreuses autres villes. Hier, à Paris, les délégués de Saigon menaçaient de se retirer des pourparlers si l'offensive se poursuivait.

On sait que la dernière attaque aux roquettes lancée contre Saigon hier matin, avant l'arrivée de M. Laird, était la plus grave signalée jusqu'ici ayant fait de nombreux morts et blessés tout particulièrement dans la population civile. Hier soir, 30 objectifs furent attaqués, dont la ville de Dalat.

"Nous ne tolérerons pas une escalade constante de l'ennemi pendant que nous essayons de réaliser la paix à la table de conférence", a ajouté M. Laird. Répondant à un journaliste, le secrétaire américain à la Défense a reconnu qu'il adressait "un nouvel avertissement à Hanoi".

Si les communistes continuent leur offensive, a-t-il dit, les Etats-Unis prendront des mesures de représailles "appropriées", mais il a refusé de préciser quelles seraient ces mesures. "Il y a plusieurs options possibles, a-t-il déclaré, "mais je ne veux pas en parler maintenant".

Pur sa part, le vice-président sud-vietnamien, M. Nguyen Cao Ky, a quitté Paris soudainement pour Saigon hier, précisant que "sa place était plus-tôt au combat qu'autour d'un tapis vert".

Interrogé à Saigon à son arrivée aujourd'hui, M. Ky a réclamé que des mesures de représailles soient prises contre le Nord-Vietnam, à la suite des attentats perpétrés contre les populations civiles de la capitale. Il a même laissé entendre qu'il y a lieu de s'interroger pour savoir si son pays doit continuer de participer aux pourparlers de paix de Paris.

téléphoto PA

Il y a plus d'enfants. Ces jeunes Vietnamiens apprennent en même temps à lire et à faire la guerre.

Un déserteur toutes les dix minutes

WASHINGTON (UPI) — La commission sénatoriale des services armés a indiqué hier que 53,357 militaires américains ont déserté leurs unités du milieu de 1967 au milieu de l'an dernier, soit une moyenne d'un déserteur à toutes les dix minutes. Durant cette même période, on estime que 155,536 soldats, marins, fusiliers-marins et aviateurs se sont absentés sans permission, soit une moyenne d'une absence à toutes les [illegible]

Les USA ont perdu pour $5 milliards d'avions au Vietnam

WASHINGTON (UPI) — Les Etats-Unis annoncent aujourd'hui qu'ils ont perdu au Vietnam depuis le 1er janvier 1961, 2,593 avions à ailes fixes et 2,409 hélicoptères. Sur ce nombre, 1,292 bombardiers et 1,023 hélicoptères ont été abattus par la DCA de l'adversaire.

Une évaluation sommaire des autorités militaires établit que le coût moyen des avions et des hélicoptères s'établit à environ $1 million, ce qui indique que le total des pertes d'appareils se chiffre à $5 milliards.

naissances·décès·remerciements·in memoriam

ALLAIN (Louis-Joseph) — A Montréal, le 5 mars 1969 à l'âge de 69 ans, 3 mois, est décédé Louis-Joseph Allain, comptable, époux de Dolores Béchette. Les funérailles aurnt lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
2590, rue Rouen
à 9 h 40, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-de-LaSalle, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ASSELIN (Blanche) — A Flusing, Long-Island, New York, le 4 mars 1969, à l'âge de 74 ans est décédée Blanche Deschamps, épouse de feu Paul Asselin, ex-pharmacien, demeurant à 10165 boul. d'Auteuil, mère de Pauline, épouse de Roger-A. Vandal, architecte, Mme Andréa Schizas (Alyette), et Jean-Guy, pharmacien. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400, boul. Henri-Bourassa est,
à 9 h pour se rendre à l'église St-Judes, boul. d'Auteuil, où le service sera célébré à 9 h 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUBICHON (Clérinda) — A Montréal, le 5 mars 1969, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve Joseph Aubichon, née Clérinda Daniel; épouse en 1ères noces d'Arthur Dépatie; demeurant à 5205 de Repentigny. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
4419, rue Beaubien est,
pour se rendre à l'église St-Fabien, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BALDOCK (Anita) — Le 6 mars 1969, à l'hôpital Général de St-Eustache, est décédée Anita Baldock, épouse bien-aimée de feu Arthur Baldock, mère de Mme J. Tester (Claire), Collin, Mme W. Fraser (Sonia), et Nelson, décédé, soeur de Bernice. Exposée au salon mortuaire
Clarke
5580, rue Sherbrooke ouest
Messe de Requiem en l'église St-Théophile, Laval-Ouest, samedi à 11 a.m. Inhumation au cimetière paroissial.

BEHEREUR (Oscar) — A Montréal, le 5 mars 1969 à l'âge de 65 ans, est décédé Oscar Behereur, époux de Julia Bélanger demeurant 8596 de Gaspé. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
8335, rue St-Laurent,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Thomas-Apôtre, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERGERON (Gaston) — A St-Sébastien, le 1er mars 1969, à l'âge de 29 ans, est décédé Gaston Bergeron, époux de Marguerite Olsen, fils de M. et Mme Philias Bergeron, frère de Jean-Guy, Jean-Louis, Alice, Denise et Richard. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
H. C. Fetterly & Fils
2035, rue Wellington
à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Gabriel où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOISCLAIR (Célina) — A l'hôpital St-Joseph de la Providence, le 5 mars 1969, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme veuve Edmond Boisclair, née Célina Létourneau, autrefois de Rosemont, elle laisse dans le deuil 8 garçons et 4 filles. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.
5359, 11e Avenue, Rosemont
à 1 h 45, pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont, où le service sera célébré à 2 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOISCLAIR (Jean-Marc) — A Montréal, le 6 mars 1969, à l'âge de 4 ans, est décédé enfant Jean-Marc Boisclair, fils de Jean-Marc Boisclair et de Françoise Bradette, demeurant à 2186 des Ormeaux. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Langlois
8628, rue Hochelaga
pour se rendre à l'église St-Bernard où le service sera célébré à 2 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOIVIN (Albert) — A la Résidence St-Georges, le 6 mars 1969, à l'âge de 77 ans, est décédé Albert Boivin, époux de feu Délia Ouimet. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
512, rue de l'Eglise
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Garde, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRAULT (Louise) — A Rawdon, le 5 mars 1969, est décédée Louise Desureault, épouse d'Honora Brault, mère de Pierrette (Mme L. Shandor), Huguette (Mme L. Robichaud), Paul et Bernard. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.
5359, 11e Avenue
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Esprit, de Rosemont, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRISEBOIS (Adélard) — A Montréal, le 4 mars 1969 à l'âge de 78 ans est décédé M. Adélard Brisebois, demeurant au 4346 St-Denis. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative
de Frais Funéraires,
4848, rue Papineau
à 8 h 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARON (Rose-Ida) — A Montréal, le 6 mars 1969, est décédée Rose-Ida Marier, épouse de feu Eugène Caron. La dépouille mortelle est exposée aux salons
J. R. Deslauriers Ltée
5650, chemin Côte-des-Neiges
Avis des funérailles plus tard.

CECYRE (Flore) — A Montréal, le 6 mars 1969, à l'âge de 71 ans, est décédée Mlle Flore Cécyre; fille de feu Zéphirin Cécyre et de feu Emma Maheu; demeurant à 4350 av. Marcil. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
angle boul. Decarie et
Notre-Dame-de-Grâce
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré et de là au cimetière de Beauharnois, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORBEIL (Aurore) — A Montréal, le 5 mars 1969, à l'âge de 88 ans, est décédée Mme veuve Willie Corbeil, née Aurore Lambert; mère de Mme Paul Lalande (Gertrude), Mme Gélas Pion (Hélène), Cécile, Adrienne, Marcelle, Madeleine, Thérèse, Claire, Françoise, Charles, Léo, Gaston et Jean. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
185, rue de Castelnau est.
à 9h45, pour se rendre à l'église Ste-Cécile, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COTE (David) — A Montréal, le 5 mars 1969, à l'âge de 54 ans, est décédé M. David Côté, époux de Thérèse Collette, demeurant à 1200, rue Villeray, app 9. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120, rue Jean-Talon est
à 10 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COUSINEAU (J.-Onésime) — A Montréal, le 5 mars 1969, à l'âge de 67 ans est décédé M. J.-Onésime Cousineau, époux de Marie-Paule Morin, demeurant à 1330 Latour, Ville St-Laurent. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400 boul. Henri-Bourassa est,
à 9 h 30 pour se rendre à l'église St-Hippolyte (Saint-Laurent), où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CYR (Roméo) — A Montréal, le 6 mars 1969, à l'âge de 44 ans, est décédé Roméo Cyr, époux de Jeannine Parizeau. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Denis
à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Jean-de-la-Croix où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

D'AMBROSIO (Velia) — A Cornwall, le 5 mars 1969, à l'âge de 56 ans, est décédée Mme Silvestro D'Ambrosio, née Velia Damiani, fille d'Ersilia et de feu Carlo Damiani, soeur de Cippino et Jimmy. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.
292, rue Jean-Talon est
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DE PETRILLO (Carmine) — A Montréal, le 5 mars 1969, à l'âge de 39 ans, est décédé Carmine De Petrillo, époux d'Adéline Fuoco; père de Luigi, Angéline, Gilda et Antonio. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.
292, rue Jean-Talon est,
pour se rendre à l'église Notre-Dame de la Défense, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESORMEAUX (Albertine) — A St-Augustin, Co. des Deux-Montagnes, le 6 mars 1969, à l'âge de 86 ans, est décédée Albertine Evraire, épouse de feu Euclide Desormeaux, demeurant Côte-des-Anges, St-Augustin, mère d'Albert, Jeanne et Germaine. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alban Mallette et Fils
156, rue Principale à St-Augustin
à 3 h 45, pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 4 h et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DOMINIQUE (Herménégilde) — Subitement à St-Eustache, le 5 mars 1969, à l'âge de 74 ans, est décédé Herménégilde Dominique, époux d'Aldéa Ouellette; demeurant au 51 rue St-Louis, St-Eustache. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alban Mallette et Fils
146, rue St-Louis,
St-Eustache,
à 1h45, pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 2 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFAULT (Rév. Armand) — A Montréal, le 6 mars 1969, à l'âge de 49 ans, est décédé Rév. Armand Dufault, pasteur de l'église de la Pentecôte à Québec, époux de Fleur-Ange Vinet. Il laisse dans le deuil 2 frères, Philias et Hector, 1 soeur, Alice (Mme Roland Maher). Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salon de
La Société Coopérative
de Frais Funéraires
4848, rue Papineau
à 10 h 15, pour se rendre au Centre Evangélique (1455 Papineau) où le service sera célébré à 10 h 30 et de là au cimetière de Mont-Royal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUHAMEL (Marie) — A Montréal, le 5 mars 1969, à l'âge de 95 ans, est décédée Mme veuve Théogène Duhamel, née Marie Huberdeau, autrefois de Acton Vale, demeurant à 1594 Frontenac. Elle laisse dans le deuil: Achille, Orphélie, Aurore et Mme René Bouchard (Eléonore) et un neveu, André. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Gauthier Enrg.
2521, rue Ste-Catherine est
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul de Montréal où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUMOUCHEL (Adrien) — A Montreal, le 6 mars 1969, à l'âge de 80 ans, est décédé Adrien Dumouchel, célibataire, autrefois de Valleyfield. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul & Fortin
835, rue Laurier est
pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 7 h 30, et de là au cimetière de Valleyfield, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUSSAULT (Camille) — A Laprairie, le 4 mars 1969, à l'âge de 59 ans, est décédé M. Camille Dussault, époux de Corona St-Jean, demeurant à 191, St-Henri, Laprairie. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
223, rue St-Jacques,
à 9 h. 50 pour se rendre à l'église Nativité de Laprairie, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FLAMAND-BOURGIE (Simone) — A Montréal, le 6 mars 1969, est décédée Mme Simone Flamand, née Simone Bourgie, demeurant à 3841, boul. Edouard-Montpetit. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2630, rue Notre-Dame, ouest
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORTIN (Alcide) — A Napierville, le 4 mars 1969 à l'âge de 81 ans est décédé M. Alcide Fortin, époux d'Onésime Grégoire. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Fortin,
435, rue St-Jacques,
Napierville,
pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 3 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FYFE (Marie-Anne) — A St-Constant, le 6 mars 1969 à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve Roch Fyfe, née Marie-Anne Bisson. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Poissant et Fils Enrg.,
180, rue St-Pierre,
St-Constant,
pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Adrien) — A Lachine, le 5 mars 1969, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Adrien Gauthier, époux de Marie-Rose Comeau, père d'Hélène (Mme Jean Desparois). Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.
1345, rue Notre-Dame, Lachine
à 2 h. 45, pour se rendre à l'église Très-St-Sacrement où le service sera célébré à 3 h. p.m., et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GENOIS (Richard-Stanley) — A Montréal, le 4 mars 1969 à l'âge de 52 ans est décédé M. Richard Stanley Génois, époux de Lucienne Bonami; demeurant à 430 montée du Moulin, St-François, Ville Laval. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.
11130, Boul. Pie-IX, Montréal-Nord
à 9 h. 10, pour se rendre à l'église St-Noël-Chabanel, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIACHETTI (Georgette) — A Montréal, le 4 mars 1969, à l'âge de 65 ans, est décédée Mme veuve Alexandre Giachetti, née Georgette Barro, mère de Victoria (Mme R. Berson) et Bernard Giachetti et son épouse, Gisèle. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.,
5359, 11e Ave, Rosemont.
à 10 h. 10 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Consolata, où le service sera célébré à 10 h. 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRENIER (Guy) — A Beaconsfield, le 6 mars 1969, à l'âge de 46 ans, est décédé Guy Grenier, époux de Carole, il laisse 1 fils Michel, sa mère Mme Victor Grenier, 1 cousine, Alice Vézina, son frère Jacques, sa soeur Pierrette (Mme Raymond Gauthier), 1 belle-soeur, Denise Routhier-Grenier. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
1111, avenue Laurier ouest
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Viateur où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GROLEAU (Yvonne) — A Montréal, le 6 mars 1969, à l'âge de 58 ans, est décédée Mme Rolland Groleau, née Yvonne Robineault, demeurant au 2054-A, St-Germain. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
3198, rue Ontario est
pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUAY (Alice) — A Montréal, le 6 mars 1969, à l'âge de 77 ans, est décédée Mme veuve Raoul Guay, née Alice Séguin; demeurant à 2370 Hampton, N.-D.-G. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
angle boul. Décarie et
Av. Notre-Dame-de-Grâce
à 8 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.v.p. pas de fleurs.

GUILBAULT (Pauline) — A Pointe-aux-Trembles, le 6 mars 1969, à l'âge de 49 ans, est décédée Mme Roméo Guilbault, née Pauline Lafontaine, elle laisse 2 fils, Reynald, époux de Carmen Brisebois, Gaétan, époux de Yolande Duchesneau, et 3 petits-fils, demeurant à 16220-B, Delphis-Delorme. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
11813, rue Notre-Dame est, P.-A.-T.
pour se rendre à l'église Ste-Maria-Goretti où le service sera célébré à 3 h. p.m. et de là au cimetière de Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAREL (Ernest) — Subitement à Montréal, le 6 mars 1969, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Ernest Harel, époux d'Alice Brault, père de Jeannine (Mme veuve Raoul Guilbault), grand-père de Claude, André et Jacques. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.
5359, 11e Ave, Rosemont
à 9 h 45, pour se rendre à l'église Saint-François-Solano, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Exposé samedi à 1 heure.

HENRI (Antoinette) — A St-Roch-de-l'Achigan, le 5 mars 1969, à l'âge de 63 ans, est décédée Mme Evanhoé Henri, née Antoinette Houle. Les funérailles auront lieu samedi après-midi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jean-Denis Beauchamp
rue Principale
pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 3 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAGANIERE (Délia) — A St-Casimir, Co. Portneuf, le 6 mars 1969 à l'âge de 83 ans est décédée Mme Téléphore Laganière, née Délia Tessier. Les funérailles auront lieu samedi après-midi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Lacoursière,
à St-Casimir,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 3 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANGEVIN (Alexandrine) — A Saint-Lambert, le 7 mars 1969, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme veuve A. C. Langevin, née Alexandrine Trudeau, demeurant au 574, ave Victoria, St-Lambert. Elle laisse dans le deuil ses enfants Bernard, Mme Roger Dubois (Marthe), Mme Jean-Paul Gratton (Madeleine) et 1 fille adoptive Cécile Wood, 1 soeur, Mme Laurence Langlois (Irène), ses petits-enfants Mme Kenneth Morrison (Francine Gratton), Claude Dubois, Jean et Pierre Gratton, ainsi que 3 arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
63, ave Lorne, St-Lambert
à 9 h 45, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Lambert, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de St-Lambert, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANGLOIS (Léopold) — A Montréal, le 5 mars 1969, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Léopold Langlois, époux d'Alice St-Denis; demeurant au 149 rue Meunier, Pont-Viau, Ville Laval. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses fils Roger et André; ses filles Lucienne, Marie-Paule, Jacqueline, Réjeanne; ses gendres: M. Gaston Cadieux, M. Raoul Lafrance, M. Raymond Francoeur, M. André Sagardi; ses brus Réjeanne et Pierrette, ainsi que de nombreux petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.
10,540, rue Papineau,
à 9h30, pour se rendre à l'église St-Gilles de Pont-Viau, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPERLE (N.-Albert) — A Longueuil, le 5 mars 1969, à l'âge de 68 ans, est décédé N.-Albert Laperle, époux de Dolores Colpron, demeurant à 419 Guilbault, père de M. et Mme Jean Laperle, de Shawinigan, et M. et Mme Rémi Laperle, de Longueuil. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
B. Francoeur & Fils
163, rue St-Charles ouest
à 10 h. 45, pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre, de Longueuil, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPIERRE (Lucia) — A Montréal, le 6 mars 1969, est décédée Lucia Ste-Marie, épouse de feu Joseph Lapierre. Elle laisse dans le deuil sa fille Juliette (Mme Léon Trudel), 1 frère Louis Therrien, 1 soeur Annette (Mme Rémi Lavoie), 1 belle-soeur Bernadette (Mme Louis Therrien), ainsi qu'un petit-fils Gilles. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
5630, chemin Côte-des-Neiges,
à 9 h 45 pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NECROLOGIE

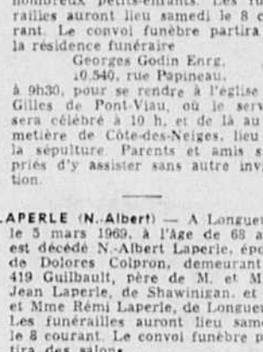

Mme veuve Edmond Boisclair

A Montréal, le 5 mars, à l'âge de 83 ans est décédée Mme veuve Edmond Boisclair, née Célina Létourneau. Lui survivent ses enfants: Lucien, Léopold, Lorenzo, Gérard, André, Marcel, Roland et Jean; ses filles, Mme J. D. Gareau (Aldéa), Diane, Mme Georges Gagnon (Laure), Mme P. E. Marien (Rolande). La dépouille mortelle est exposée au salon J. A. Guilbault, 5359, 11e Avenue, Rosemont. Le service funèbre sera célébré le 8 mars, à 2 heures p.m., à l'église St-Esprit. Inhumation au cimetière de l'Est. —

LATOUR (Eva) — A Montréal, le 6 mars 1969, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme veuve Eugène Latour, née Eva Caron. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4955, rue Adam
à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Fabien où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVOIE (Paule) — A Montréal, le 5 mars 1969, à l'âge de 43 ans, est décédée Mme Maurice Lavoie, née Paule De Grandpré. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520, rue St-Denis,
à 9h15, pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 9h30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVOIE (Théodore) — Subitement, à Montréal, le 5 mars 1969, à l'âge de 64 ans est décédé M. Théodore Lavoie, époux de Marie-Laure Lepage, demeurant à 1525 De l'Eglise, Côte-St-Paul. Il laisse dans le deuil 4 enfants: Mme Venitio Dezan (Murielle), Lucien, Roger, et Roland. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
1735, rue De l'Eglise,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Paul où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBLANC (Lydia) — A Montréal, le 7 mars 1969, à l'âge de 93 ans, est décédée Mme veuve Camille Leblanc, née Lydia Beilerose, demeurant à 529 Dufresne. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Gauthier Enrg.
2521, rue Ste-Catherine est
pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul, de Montréal, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le BON (Georges) — A Verdun, le 7 mars 1969, à l'âge de 84 ans, est décédé M. Georges Le Bon, ancien fonctionnaire de la Cité de Montréal; époux de Marie-Louise Bélanger, demeurant à 922 de l'Eglise, Verdun, père de René, Paul, Mme Arthur Gougeon (Irène), Mme Hector Vallée (Yvette), Mme Rolland Turgeon (Fleurette), Mme Marcel Bleau (Diane). Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2630, rue Notre-Dame ouest
à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Henri, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Rigaud, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBRUN (Ernest) — A St-Basile-Le-Grand, le 6 mars 1969 à l'âge de 67 ans 6 mois est décédé Ernest Lebrun, époux d'Eva Mongeau, demeurant au 184 Principale à St-Basile-Le-Grand. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Tetreault et Fils Ltée,
1559, rue Montarville,
à St-Bruno
à 8 h 30, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Basile-Le-Grand, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBRUN (Gustave) — A Montréal, le 4 mars 1969, à l'âge de 63 ans, est décédé Gustave Lebrun, époux en 1ères noces de feu Donalda Ouellette et en 2èmes noces de Thérèse Claveau. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
2590, rue Rouen,
à 8h45, pour se rendre à l'église St-Anselme, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEGER (Yvonne) — A Montréal, le 5 mars 1969, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme veuve Avila Léger, née Yvonne Legault, autrefois de la paroisse St-Irénée. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2630, rue Notre-Dame ouest
à 9.45 h. pour se rendre à l'église St-Irenée où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LONGPRE (Eugène) — A St-Paul-L'Ermite, le 5 mars 1969, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Eugène Longpré, époux de feu Claudia Payette, demeurant à 3095 Rang Montée-Lebeau, St-Paul-L'Ermite. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Edgar Guilbault
371, boul. Ange-Gardien
L'Assomption
à 2 h 30, pour se rendre à l'église paroissiale Saint-Paul-l'Ermite où le service sera célébré à 3 h et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARCHAND (Wilfrid) — A St-Philippe d'Argenteuil, le 6 mars 1969, à l'âge de 48 ans, est décédé M. Wilfrid Marchand, fils de feu Philibert Marchand et de Arthémise Lévesque, frère de Jean-Louis de Brownsburg, Gilberte et Georges Etienne, de St-Philippe, Mme Raymond Beaulieu (Thérèse), de Lachute, Raymonde et Agathe, de Montréal. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Ménard.
397 rue Grâce, Lachute,
pour se rendre à l'église de St-Philippe où le service sera célébré à 2 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MORENCY-TAILLEFER (Micheline) — A Montréal, le 3 mars 1969, à l'âge de 63 ans, est décédée Micheline Morency, épouse de feu Richard Taillefer, elle laisse sa fille Francine, son gendre Claude Desormeaux, ainsi que sa petite-fille Line. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Denis
à 10 h. 15, pour se rendre à l'église St-Edouard où le service sera célébré à 10 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MOTTRAM (Clarilda) — A Ville de Blainville, le 5 mars 1969, à l'âge de 50 ans, est décédée Mme Gordon Mottram, née Clarilda Lauzon, demeurant au 351 Côte-St-Louis. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
René Sanscartier Enrg.,
37, rue Blainville ouest,
à 9 h 45 pour se rendre à l'église St-Rédempteur, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

OUELLETTE (Rosa)—A Ste-Scholastique, le 5 mars 1969, à l'âge de 86 ans, est décédée Mme veuve Edouard Ouellette, née Rose Bélisle; mère de Jeanne, de Carmelle Rousseau, de Mme Walter Poirier (Gabrielle), Roch, Aimé, Raymond ainsi que ses brus. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Girardot Enrg,
à Ste-Scholastique,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAGEAU (Aurore) — A Montréal, le 5 mars 1969 à l'âge de 64 ans est décédée Mme Cyrille Pageau, née Aurore Séguin, demeurant à 5035 Ste-Marie, mère de Thérèse (Mme Gabriel Chapdelaine); elle laisse 4 soeurs: Mme Alfred Charest, Mme John Rozon, Mme Alphonse Chartrand, Mme Pierre Charest. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4505, rue Notre-Dame ouest,
à 9 h 45 pour se rendre à l'église Ste-Clothilde, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de St-Lazare, Co. Vaudreuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAQUETTE (Amanda) — A Montréal, le 5 mars 1969 à l'âge de 76 ans, est décédée Mme veuve Alphonse Paquette, née Amanda Patry; mère d'Emile, Fernand, Mme Roger Côté (Jeanne), Mme Arsène Ahelo (Simone), et Mme Jean Laforêt (Laurette). Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Ambroise, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PELADEAU (Lucien) — A Montréal, le 6 mars 1969, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Lucien Péladeau, époux de Juliette Pagé

Le plus grand quotidien français d'Amérique

la presse

Montréal, vendredi 7 mars 1969, 85e année, no 56, 4 cahiers, 52 pages. DERNIÈRE ÉDITION 10¢

141 bâtons de dynamite

Ce n'est pas une bombe

par Michel AUGER

Un appel anonyme aux bureaux d'une agence de détectives privée a conduit la police, vers 8 h. 30 hier soir, à la découverte de 141 bâtons de dynamite, d'une centaine de détonateurs et de plusieurs pièces servant à l'installation de systèmes d'alerte électroniques, le tout placé dans trois boîtes de carton abandonnées près d'un pilier de béton, sous le boulevard Métropolitain, en face du 5605, chemin de la Côte-de-Liesse, près de la rue Authier, à Saint-Laurent.

Les détectives qui ont trouvé le matériel explosif ont tout d'abord cru qu'il s'agissait d'une bombe, mais le lieutenant Hubert Grenier de la police de Saint-Laurent qui a minutieusement examiné les pièces trouvées s'est vite rendu compte qu'il s'agissait simplement de dynamite qui n'était pas reliée aux détonateurs. De plus, aucune pile n'a été trouvée dans les boîtes.

Les policiers, qui croyaient, sur la foi de l'appel reçu par M. Merrill Lawton, enquêteur de l'agence Citadelle, trouver le corps de la victime d'un autre règlement de compte, ont été fort surpris de constater qu'il s'agissait... de dynamite !

Le lieutenant-détective Douglas Stone, qui, avec M. Lawton et le détective Conrad Leroux, ont fait la découverte des boîtes de bâtons de dynamite ont tout d'abord cru qu'ils s'agissait de déchets abandonnés. Mais en apercevant les fils des détonateurs, ils ont préféré attendre l'arrivée du lieutenant Hubert Grenier, l'expert en désamorçage du Service de la police de Saint-Laurent, qui s'est chargé de vérifier le contenu des boîtes.

D'autre part, selon l'agent André Parent, il s'agit d'une bombe à retardement qu'il aurait désamorcé lui-même, aidé du lieutenant Hubert Grenier, en coupant deux fils reliant les bâtons de dynamite à deux mécanismes servant à allumer les enseignes au néon.

Les détectives de l'Escouade spéciale chargée de démanteler le réseau terroriste qui se sont rendus sur les lieux de la découverte des matières explosives se sont dits fort surpris de voir des pièces hétéroclites servant à l'installation de systèmes d'alerte électroniques mêlées aux détonateurs et aux bâtons de dynamite.

C'était la première fois qu'ils voyaient de telles pièces dans la fabrication des engins explosifs. Habituellement, les terroristes se servent d'un réveille-matin.

Voir DYNAMITE, page 2

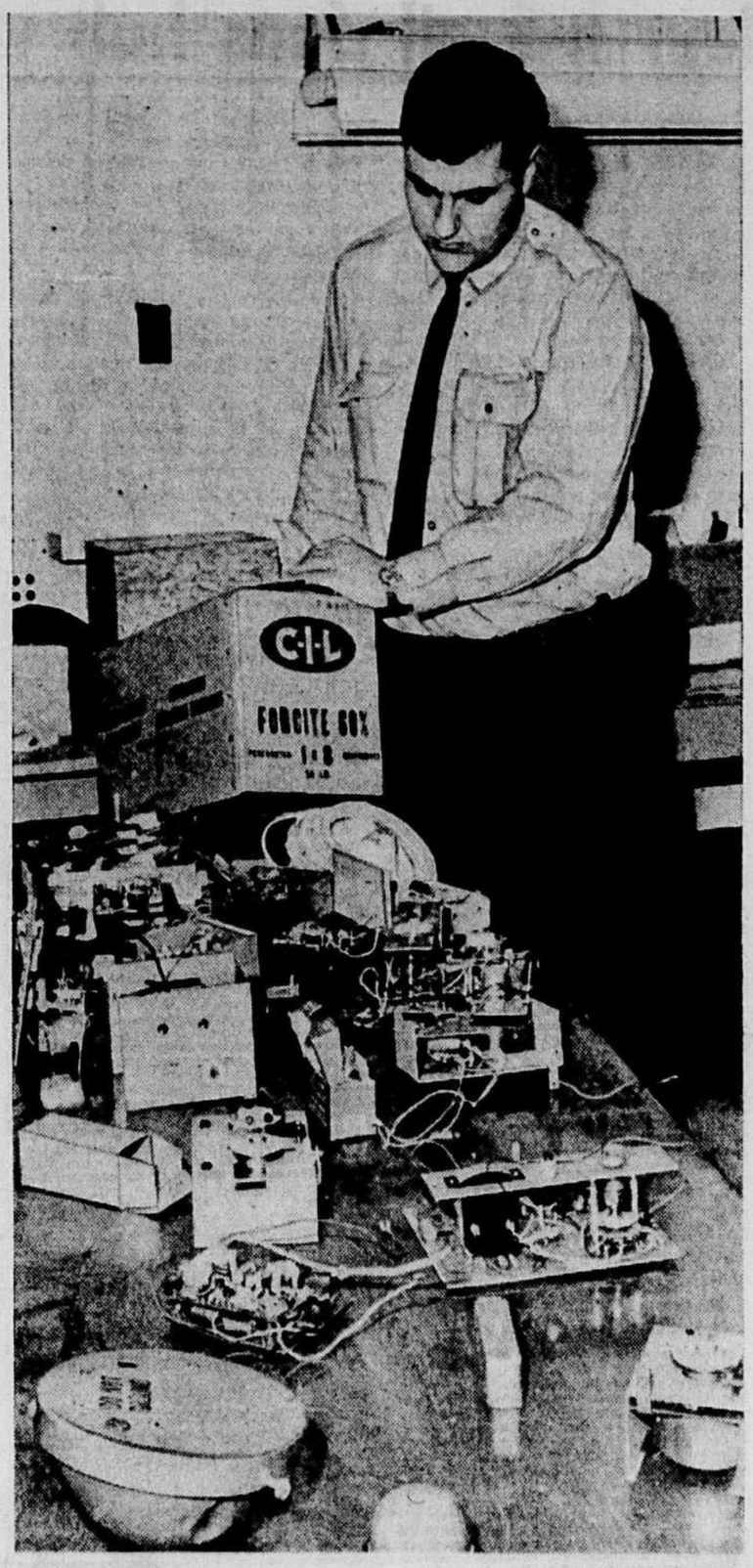

photo René Picard, LA PRESSE

Il n'y manquait que la pile...

Un policier de Saint-Laurent examinant les diverses pièces hétéroclites servant habituellement à l'installation de systèmes d'alerte électroniques, les détonateurs ainsi que la boîte de bâtons de dynamite, attirail trouvé abandonné hier soir sous le boulevard Métropolitain, près de la rue Authier, à Saint-Laurent.

Geoffroy avoue sa culpabilité

par Léopold LIZOTTE

A la surprise quasi-générale, Pierre-Paul Geoffroy, le jeune terroriste appréhendé il y a quelques jours dans un logis de la rue Saint-Dominique, a reconnu sa culpabilité, cet après-midi, aux 129 accusations diverses portées contre lui, en rapport avec la nouvelle vague de terrorisme qui s'est abattue sur la région métropolitaine en 1968, pour prendre encore plus d'ampleur pendant les deux premiers mois de la présente année.

Après avoir écouté, pendant plus d'une heure, la longue énumération des délits qui lui étaient reprochés, le jeune prévenu de 25 ans a déclaré que c'était volontairement, et sans pression quelconque, qu'il reconnaissait ainsi avoir participé à la fabrication et au dépôt de trente et une des cinquante-quatre bombes qui ont explosé dans la province, ces derniers mois.

Avant d'accepter ses aveux le juge en chef André Fabien, qui avait remplacé le juge Emile Trottier aux comparutions, pour l'occasion, lui avait fait remarquer que toutes ces accusations étaient évidemment très graves, et il lui demanda s'il avait réfléchi suffisamment pour prendre une décision finale.

Le prévenu, qui n'avait montré aucune nervosité, au cours de sa longue comparution, mais s'était tout simplement impatienté, à plusieurs reprises, du bruit pourtant minime qui pouvait se faire autour de lui, a alors répondu qu'il ne voulait aucun délai pour enregistrer son plaidoyer.

Son procureur, Me André Daviault, de Berthierville, dont les services avaient été retenus ce matin par sa famille, demanda alors un ajournement de la sentence à un mois, en expliquant qu'il voulait évidemment préparer les représentations qu'il entendait faire à la cour, dans un cas aussi sérieux.

Le juge Fabien a fixé une première date, (le 21 mars) pour ces représentations, quitte à en fixer une autre ensuite pour le prononcé de la peine.

Geoffroy s'est effectivement reconnu coupable d'avoir conspiré et pour fabriquer et pour déposer 31 bombes différentes, de les avoir toutes fabriquées de ses mains, et de les avoir également déposées lui-même.

Il a également été accusé de vol de

Voir CULPABILITE, page 2

Geoffroy dit être relié à 2 cellules

Comparaissant de nouveau hier soir devant le notaire Cyrille Delage, nommé commissaire ad hoc pour le Commissariat des Incendies à Montréal, Geoffroy a refusé carrément de répondre à toute question tendant à lui faire dévoiler l'identité de ses complices.

L'enquête qui avait débuté à huis clos, s'est tenue en public hier soir par décision des autorités.

En substance, Geoffroy reconnait l'existence de deux cellules du FLQ : la sienne et une autre avec un membre de laquelle il sert de lien entre les deux.

Les membres de sa cellule, qui sont au nombre d'au moins trois, et qui ne comptent pas de femmes, connaissent bien leur identité respective, mais ne s'interpellent que par des prénoms ou des sobriquets pour des raisons de sécurité.

A sa connaissance, les deux cellules n'entreposaient de la dynamite et autres explosifs que chez lui.

Il a lié connaissance avec les autres membres au cours de manifestations sociales étudiantes, et par parité de goût sur le plan politique, on a d'un commun accord décidé de fonder une cellule, qui s'est adjointe à l'autre avec le temps.

Geoffroy ne se considère pas comme le chef de sa cellule. Il affirme que les

Voir CELLULES, page 2

Est-ce un nouveau "mai" qui commence à Paris ?

par Pierre SAINT-GERMAIN
correspondant de LA PRESSE à Paris

PARIS — La France se dirige-t-elle vers une nouvelle crise qui va ébranler le régime gaulliste ? L'homme de la rue se pose la question aujourd'hui en lisant dans tous les quotidiens les manchettes qui annoncent la grève générale prévue pour mardi prochain à la suite de l'échec, hier soir, des négociations tripartites syndicats-patrons-gouvernement. Cette offensive des travailleurs est d'autant plus inquiétante qu'elle s'accompagne d'une révolte des petites et moyennes entreprises contre la fiscalité et d'une nouvelle menace de dévaluation du franc caractérisée par la ruée sur l'or. Ainsi que par la baisse des réserves de devises due au déficit du commerce extérieur. Sur le plan strictement politique, par ailleurs, la bataille contre le référendum sur la "régionalisation" et la réforme du sénat prévue pour le 27 avril prend une ampleur croissante et, par-dessus le marché, une partie des gaullistes accusent d'inefficacité le gouvernement. Il faut ajouter à ce tableau déjà assez sombre la campagne d'agitation que la minorité "gauchiste" continue à mener dans les universités et les lycées. Il est encore trop tôt cependant pour dire si tous ces points noirs peuvent plonger le pays dans un chaos qui entrainerait une épreuve de force comparable à celle de mai-juin derniers. Pour répondre à cette question, il faudrait savoir si les travailleurs sont en état de "combativité". Diverses hypothèses courent les rues, à commencer par celle d'un changement de gouvernement.

Une couche apparemment importante de gaullistes souhaiterait le départ du premier ministre actuel, M. Couve de Murville, qualifié d'"inexistant", et son remplacement par son prédécesseur, M. Pompidou. Ce dernier, dont la déposition est sollicitée par un avocat de la défense sur un point de l'enquête sur l'assassinat de stefan Marcovic, "gorille" des vedettes de cinéma Alain et Nathalie Delon,

Voir PARIS, page 2

• *Rupture des négociations entre le patronat et les ouvriers français*
—page 39

La foule fracasse les vitres de l'ambassade chinoise à Moscou

MOSCOU, (AFP-UPI-PA-Reuter)—Des dizaines de milliers de Moscovites ont manifesté aujourd'hui devant l'ambassade de Chine pour protester contre les incidents de frontières et ceux qui se sont déroulés à Pékin.

Malgré la présence des forces de l'ordre, la manifestation a pris dès le début des proportions considérables. Toutes les vitres de l'ambassade chinoise ont été brisées.

Pendant que se déroulait cette manifestation, le ministère soviétique des Affaires étrangères a adressé une note à l'ambassade de Chine exigeant que "les autorités chinoises prennent des mesures urgentes pour protéger les établissements soviétiques et le personnel de l'URSS à Pékin contre les actes hostiles et pour leur assurer des conditions d'activité normales".

La foule, portant drapeaux et banderoles, hurle des slogans hostiles aux Chinois tels que "Honte à Mao", "La politique de Mao Tsé-toung sert la cause du capitaliste", "Le peuple soviétique est fidèle à la cause de la révolution socialiste", et lève le poing pour marquer son "indignation".

Peu après le début de la manifestation, des pierres, lancées par la foule, ont brisé une dizaine de baies vitrées de l'immeuble diplomatique, mais la milice a aussitôt lancé un appel par hauts-parleurs aux manifestants pour leur demander de ne pas se livrer à de tels actes.

Dans l'enceinte de l'ambassade de Chine, une énorme pancarte rouge portant des idéogrammes chinois a été dressée pour répondre aux slogans, et les diplomates chinois, massés aux fenêtres, brandissent le poing et hurlent en direction de la foule.

Sans cesse, de nouveaux autobus déversent des manifestants, et une heure et demie après le début de la manifestation, on estimait que plus de cent mille personnes avaient déjà défilé devant l'ambassade en hurlant "Honte, honte". Le flot des manifestants, qui défilent par

Voir MOSCOU, page 2

Les Chinois ont achevé et mutilé les blessés russes

MOSCOU (AFP, UPI, Reuter) — L'Union soviétique a accusé aujourd'hui les troupes chinoises d'avoir tué 31 soldats soviétiques dimanche dernier au cours d'un accrochage survenu sur le fleuve Oussouri. Les soldats chinois, a révélé le porte-parole du gouvernement soviétique, M. Léonide Zamiatine, ont tiré à bout portant et donné des coups de baïonnette à des hommes blessés.

Selon l'agence Tass, M. Zamiatine a ajouté : "Une commission médicale qui a examiné les corps des soldats tués a établi que les Chinois ont tiré à bout portant sur les blessés et les ont frappés à coups de baïonnette.

"Certains gardes-frontières soviétiques avaient le visage tellement mutilé que leur identification a été extrêmement difficile".

Il semble que le Kremlin ait décidé de rendre publics les détails de l'engagement de dimanche dernier à cause des manifestations antisoviétiques qui se sont déroulées à Pékin et à travers toute la Chine.

M. Zamiatine a utilisé des cartes, des photographies et des schémas pour illustrer sa conférence de presse sur l'affaire. Il s'est également appuyé sur des témoignages pour démontrer la responsabilité chinoise.

Par ailleurs, M. Alexis Kossyguine a brusquement quitté la scène du théâtre Bolchoï cet après-midi, après avoir reçu un discret message de son cabinet.

Le président du conseil soviétique était assis entre MM. Léonide Brejnev, secrétaire général du parti communiste, et Nicolas Podgorny, président du praesidium du soviet suprême, lorsqu'on lui a remis le message. Il a aussitôt quitté la salle.

Le Canada veut établir sa souveraineté dans l'Arctique

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le gouvernement fédéral cherche à établir que la souveraineté du Canada dans l'Arctique couvre non seulement les terres, mais aussi les glaces et les eaux.

Le premier ministre du Canada, M. Trudeau, a indiqué ce matin à la Chambre des communes que la question est de savoir si la souveraineté du Canada s'étend aux eaux de l'Arctique.

Voir ARCTIQUE, page 2

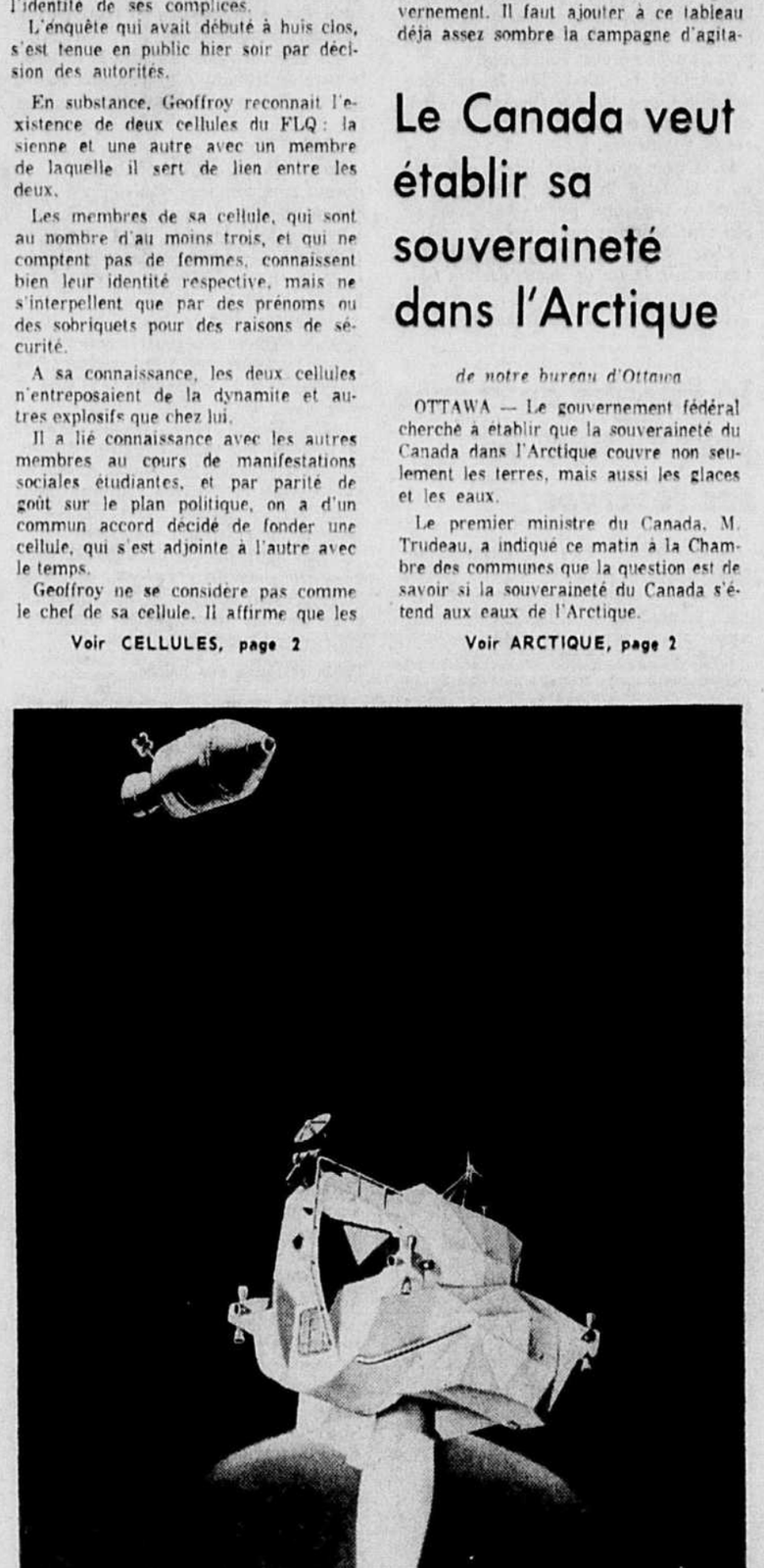

Grâce à son moteur de remontée, le "LEM" part en chasse afin de rejoindre la cabine-mère "Apollo", effectuer le rendez-vous et finalement compléter la manoeuvre par un arrimage. Les deux cosmonautes à bord du module lunaire regagnent la cabine "Apollo" en empruntant le tunnel qui relie les deux appareils.

Le "LEM" réussit parfaitement sa mission et s'arrime à "Apollo"

HOUSTON (AFP, UPI, PA) — Les cosmonautes James McDivitt et Russell Schweickart ont effectué avec une grande maîtrise cet après-midi l'arrimage de leur module lunaire avec la cabine mère "Apollo". Ce moment historique s'est produit à 1 h. 39 après que le "LEM" eut évolué d'une façon autonome pendant six heures et se fut éloigné du véhicule "Apollo" jusqu'à une distance d'une centaine de milles.

Le succès complet remporté aujourd'hui avec le "LEM" ouvre la route de la Lune que les Américains croient être en mesure de conquérir en juillet de cette année. Ce module lunaire était la seule pièce du complexe équipement "Apollo" qui n'avait pas encore été expérimenté en vol. La chose est maintenant accomplie.

Avant de procéder à la manoeuvre finale d'arrimage, le "LEM" et la cabine "Apollo" avaient réussi leur rendez-vous plus tôt que le moment prévu dans le plan de vol.

Pendant 25 minutes, les deux appareils ont tourné l'un autour de l'autre, s'examinant et se photographiant mutuellement afin de voir si l'équipement nécessaire à l'arrimage était en bon état.

Alors que le "LEM" n'était plus qu'à 100 pieds de la cabine mère, il a pivoté de 180 degrés afin d'être en bonne posture pour l'arrimage. David Scott, seul aux commandes de la cabine "Apollo" a alors pris l'initiative de la manoeuvre et c'est lui qui s'est rapproché peu à peu du module lunaire.

Voir APOLLO-9, page 2

Sommaire

Ann. classées / 31 à 37, 40 à 50
Arts et Spectacles / 8 à 11
Bandes dessinées / 24
Courrier "Que faire ?" / 39
Décès, naissances, etc. / 51
Editorial / 4
Finance / 20-21
Horoscope / 30
Informations étrangères / 39
Informations nationales / 27
Les secrets de polichinelle / 30
Loisirs et récréation / 24
Mots croisés / 32
Radio et télévision / 19
Sports / 14 à 17
Tribunaux / 7
Vie féminine / 28 à 30
Vie mondaine / 29
Votre médecin / 30

Météo : généralement ensoleillé, Min.: 5°, Max.: 20° • Détails page 2.

AUJOURD'HUI

• Le Canadien reprend le premier rang — page 13

• La session des Etats généraux — page 18

• Bill 85 :
Le Conseil supérieur de l'éducation demande au gouvernement d'en retarder l'adoption
—page 25

Le premier ministre Bertrand en veut l'adoption, quitte à l'abroger par la suite
—page 26

• Incendie à Ottawa : un mort — page 27

• Une église vendue pour $700,000 — page 3

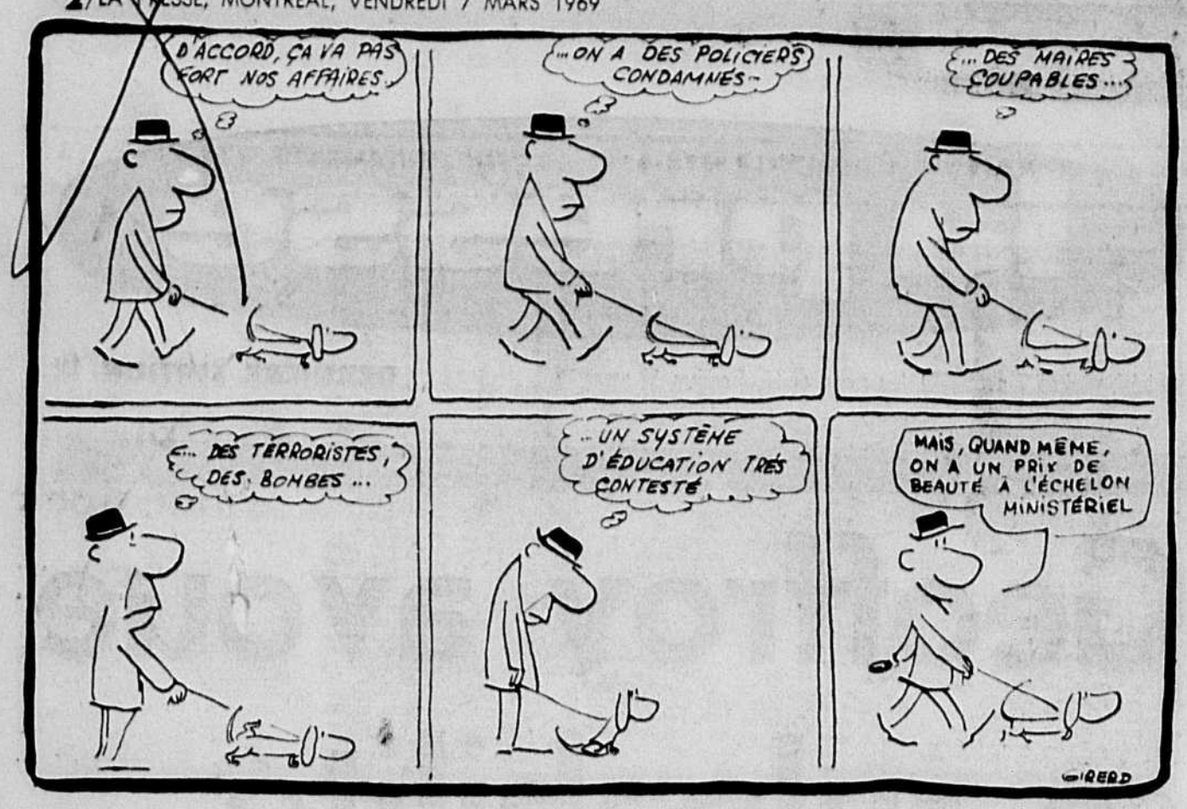

Droits réservés

Plus de 1,100 facteurs ont quitté leur travail dans huit villes

Plus de 1,100 facteurs ont abandonné leur emploi aujourd'hui dans huit villes canadiennes pour protester contre la livraison continue du courrier, la perte du temps du transport et la perte de surtemps.

Les facteurs en grève sont ceux de Burlington, Hamilton, St. Catharines, North Bay, Niagara Falls et Sault-Ste-Marie, en Ontario, et de Winnipeg et de Saskatoon, dans l'ouest.

A Montréal, plusieurs facteurs se disent malades depuis l'application des nouvelles directives, le 17 février. Le nombre n'a toutefois pas augmenté plus fortement aujourd'hui, selon un porte-parole du bureau de poste, bien que du côté syndical, on affirme le contraire.

Les plus grandes difficultés, à Montréal, proviennent de l'absence de leur travail de plusieurs employés de Rod Service Limitée. Cette entreprise détient plusieurs contrats de livraison ou de cueillette du courrier. Le ministère des Postes a annoncé son intention de reprendre tous les contrats de Rod Service le 15 mars.

Les dirigeants de la section de Montréal de l'Union des facteurs du Canada réuniront leurs membres en assemblée générale demain ou lundi, semble-t-il.

On ignore encore quelles seront les répercussions des arrêts de travail des facteurs, et si le mouvement s'intensifiera. A quelques endroits, les autres employés des postes ont refusé de franchir les piquets de grève.

D'autre part, le coprésident du Conseil des postiers du Canada, M. Roger Décarie, a déclaré aujourd'hui que les grèves de "chats sauvages" n'avaient pas été autorisées par son organisme.

M. Décarie a dit que des ordres seraient donnés pour que tous retournent au travail et que des télégrammes seraient expédiés à tous les intéressés pour leur rappeler que leur syndicat désavoue leur geste.

"Les conditions de travail sont tellement mauvaises dans certaines villes que je ne puis dire si les employés retourneront au travail. Je ne peux en tout cas pas le promettre", a-t-il ajouté.

Il croit que la meilleure façon de résoudre le problème serait d'avoir recours à un médiateur extérieur.

APOLLO-9

SUITE DE LA PAGE 1

"Ça c'est du sport", s'est exclamé McDivitt en entendant le mécanisme d'arrimage s'enclencher et fixer solidement le "LEM" à la cabine "Apollo".

"OK, nous sommes arrimés", a mentionné Scott à l'adresse du Centre de contrôle de Houston.

Et McDivitt d'ajouter: "Je pense que je vais maintenant dormir pendant trois jours".

La NASA se félicite sans réserve du succès de la "répétition" de débarquement lunaire que fut, aujourd'hui, le premier vol d'une cabine conçue à cet effet.

Une telle réussite prouve que le "LEM" est à même de faire face aux redoutables exigences des prochains voyages "Apollo".

"L'équipage et la mission, a déclaré le directeur adjoint de la NASA pour les affaires publiques, M. Julien Scheer, ont dépassé nos espérances les plus chères.

Il nous reste pourtant encore à ramener les pilotes à terre sains et saufs, a ajouté M. Scheer. McDivitt, Schweickart et Scott doivent en effet passer encore près de six jours sur orbite".

Une fois rendus dans la cabine "Apollo", les cosmonautes McDivitt et Schweickart pourront se reposer pendant que Scott continuera pendant un certain temps à piloter le navire.

En fin d'après-midi, le module lunaire sera détaché de la cabine "Apollo" et une dernière mise à feu de son moteur l'expédiera sur une haute orbite terrestre de stationnement où il finira un jour par se désintégrer.

La grande aventure de McDivitt et Schweickart avait débuté à 7 h. 40 ce matin lorsque le "LEM" s'était décroché de la cabine mère. Les deux véhicules avaient alors volé l'un près de l'autre pendant un certain temps afin de s'assurer que tout l'appareillage du module lunaire fonctionnait parfaitement bien.

Cet expérience terminée, le "LEM" a commencé de s'éloigner du navire "Apollo" et à un certain moment, après avoir actionné le moteur de descente pour simuler un atterrissage sur la Lune, il se trouvait à plus de 100 milles de la cabine "Appollo".

Les pilotes ont ensuite manoeuvré de façon à détacher le palier de descente de leur engin et commencé la chasse de la cabine "Apollo" afin de réaliser le rendez-vous et finalement l'arrimage. Lorsque le palier de descente s'est détaché, le poids total du "LEM" est passé de 32,000 livres à 9,500 livres.

C'est pourquoi il n'a fallu que de brefs allumages du moteur de remontée pour manoeuvrer le palier supérieur du module lunaire et parvenir à modifier l'orbite et à s'approcher de la cabine mère.

Toutes ces manoeuvres effectuées par le "LEM" et la cabine "Apollo" ont été comparés à un "ballet spatial", mais l'enjeu était de taille puisque en cas d'échec, la vie de deux cosmonautes aurait été mise en danger. En effet, le module lunaire est construit de telle sorte qu'il ne peut songer à gagner la Terre par ses propres moyens; il lui faut donc s'approcher d'un autre navire spatial et permettre le transbordement de ses occupants pour que ceux-ci réintègrent la sécurité relative d'un navire apte à regagner le sol.

CULPABILITE

SUITE DE LA PAGE 1

dynamite aux Carrières Lagacé, à Laval, de possession d'explosifs et de détonateurs volés et, finalement, de la possession de deux bombes piégées qui reposaient sur 96 bâtons de dynamite, dans son appartement.

La liste de ses méfaits comprend les attentats les plus percutants de ces derniers mois, et notamment les explosions à la Bourse, au club de Réforme, à l'hôtel de ville, au manège de la rue Cathcart, chez Eaton, chez l'Imprimeur de la Reine, dans les entrepôts de certaines industries en grève, et au domicile de leur président.

C'est devant une trentaine de personnes seulement que la comparution s'est déroulée, le juge ayant ordonné la fermeture de la porte de la chambre no 1 après le début de la séance, un sévère contrôle des entrées ayant été exercé, auparavant.

Prévisions budgétaires de $3 millards

De notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre des Finances du Québec, M. Paul Dozois, a annoncé, hier, que c'est au début de la semaine prochaine, mardi ou mercredi, qu'il déposera à l'Assemblée nationale ses prévisions budgétaires pour l'année 1969-70.

L'an dernier, le budget brut des dépenses du gouvernement québécois avait atteint la somme record de $2,956,945,100, comparativement à $2,681,174,300, en 1967-68.

Le budget des dépenses record avait été atteint même si le gouvernement avait cherché à présenter des prévisions austères contenant des réductions importantes.

On s'attend à ce que la même situation se répète cette année. Avec une légère augmentation, le budget brut devrait maintenant dépasser le chiffre de trois milliards de dollars.

Dans les milieux parlementaires, le grand mystère demeure le financement de ces dépenses. On se demande comment le gouvernement évitera une hausse des impôts.

D'après plusieurs observateurs, il est cependant peu probable que le gouvernement recoure à cette solution pour régler son problème financier. Une telle mesure, dit-on, est impensable alors qu'il y a possibilité d'élections à plus ou moins brèves échéances.

Toutefois, ce n'est pas la semaine prochaine que les contribuables québécois sauront oui ou non si leurs impôts seront augmentés.

M. Dozois a en effet laissé entendre qu'il attendra la fin du débat sur le discours inaugural avant de prononcer son rituel discours sur le budget.

C'est dans ce discours, généralement prononcé à la fin de mars, que les contribuables québécois sont renseignés sur les projets du gouvernement.

La Banque de France perd le tiers de ses réserves

PARIS (UPI) — Le gouvernement français a perdu le tiers des réserves que la banque de France avait accumulées durant la période de difficultés du dollar américain et de la livre sterling en 1968.

C'est ce que révèle aujourd'hui un communiqué de la Banque de France qui précise que ses réserves d'or et de devises étrangères ont baissé à quatre milliards de dollars en date du 27 février.

La monnaie française, qui était demeurée forte durant la crise de 1968, s'est affaiblie à la suite de l'inflation, de la vague de grèves et des troubles sociaux qui ont porté un coup dur à l'économie nationale.

Et voilà que de nouvelles difficultés, les exigences salariales des syndicats et la menace de grève générale, menacent à nouveau le franc.

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Pierre-Paul Geoffroy gardait la dynamite

DYNAMITE

SUITE DE LA PAGE 1

Selon l'un de ces policiers, la dynamite trouvée hier pourrait tout aussi bien appartenir à des cambrioleurs trouvant trop dangereux, à la suite de l'arrestation de Pierre-Paul Geoffroy, d'être en possession de dynamite.

Tout le matériel saisi devait être remis aujourd'hui aux experts du laboratoire médico-légal pour de plus amples expertises. Quant à la dynamite, 141 bâtons de Forcite CIL 60 p. 100, les artificiers du détachement de l'Armée canadienne au camp Bouchard à Sainte-Thérèse, en ont pris possession aux petites heures ce matin.

Les policiers ont entrepris des recherches en vue de trouver l'endroit d'où proviennent ces explosifs.

Cette découverte vient s'ajouter à celle de mardi dernier dans l'appartement d'un jeune homme de 25 ans Pierre-Paul Geoffroy, où la police a trouvé 200 bâtons de dynamite et à celle de samedi dernier, dans une grange de Saint-Paul-l'Ermite, où l'on a trouvé 3,000 bâtons de dynamite.

Le mois dernier, deux adolescents de Pointe-aux-Trembles avaient trouvé près de 200 bâtons de dynamite cachés dans un sac de polythène dans un petit boisé longeant l'autoroute de la rive nord, près de la maison de leurs parents.

MOSCOU

SUITE DE LA PAGE 1

rangs de dix, et au rythme de 400 à la minute, est sévèrement canalisé par trois régiments de miliciens dirigés par un général, et par des voitures de pompiers commandées par un colonel.

Une double rangée de miliciens au coude à coude interdit toute progression vers l'immeuble diplomatique mais ne peut empêcher les jets de boulons, blocs de glace ou bouteilles d'encre dont la façade de douze étages de l'immeuble chinois est maculée.

Un diplomate chinois, qui filmait la foule des manifestants, a reçu un jet d'encre sur sa vareuse.

Des voitures radio diffusent le texte de la note soviétique de protestation contre les manifestations chinoises organisées ces derniers jours devant l'ambassade d'URSS à Pékin.

De nombreux soldats, à bord de cinquante camions, sont stationnés à quelque distance de l'ambassade de Chine.

"Lors des désordres du 3 et 4 mars (à Pékin), des correspondants de l'agence Tass et deux collaborateurs de l'ambassade d'URSS à Pékin ont été l'objet de violences et d'insultes de la part de la foule chinoise", déclare la note remise par le ministère des Affaires étrangères soviétique à l'ambassade de Chine à Moscou.

"Depuis le 3 mars, poursuit la note, la situation qui règne à Pékin constitue un obstacle au fonctionnement normal de l'ambassade et d'autres administrations officielles soviétiques. Elle menace le sécurité du personnel soviétique.

"Des agissements insensés des autorités chinoises dans l'avenir, ajoute la note, peuvent conduire à des complications dont la responsabilité incombera entièrement à la partie chinoise."

Pékin retrouve son calme

Pékin a retrouvé brusquement un calme total aujourd'hui après trois journées de gigantesques manifestations antisoviétiques.

Autobus et bicyclettes se croisent paisiblement sur la grande avenue qui passe devant l'ambassade de l'URSS, là où, de lundi à jeudi, des centaines de milliers de manifestants ont défilé. L'entrée de la petite rue qui mène de l'avenue à l'ambassade n'est pas gardée.

Plus de 150 millions de Chinois ont participé aux manifestations antisoviétiques à travers la Chine, scandant le slogan "A bas les nouveaux tsars", a déclaré ce matin Radio-Pékin capté à Hong-Kong. Pendant ce temps, a ajouté la radio, les troupes frontalières chinoises sont sur pied d'alerte, prêtes à toute éventualité. (Hier encore, la radio parlait de 30 millions de manifestants en trois jours).

Radio-Pékin a ensuite lancé un appel au peuple chinois, l'invitant à resserrer les rangs encore plus fermement derrière le président Mao, et à accroître l'effort de production pour que le pays soit prêt à faire face à une guerre.

La révolution culturelle, a poursuivi la radio, doit être menée jusqu'au bout, et un soutien plus grand doit être donné au peuple soviétique dans sa lutte pour renverser la présente direction du Kremlin. "La colère débordante" du peuple chinois doit se traduire en une "grande puissance militaire", pour répondre au défi armé soviétique.

6,000 grévistes à l'Hydro-Ontario

TORONTO (PC)—Plus de 6,000 employés de l'Hydro-Ontario, attachés aux centrales et bureaux régionaux de la société dans le sud et le nord-est de la province, sont en grève aujourd'hui. C'est le plus grand nombre de grévistes depuis le début des grèves tournantes du personnel de l'Hydro-Ontario, le 3 février dernier.

le **TEMPS** qu'il fera

Pas de nuages avant demain

Le ciel sera ensoleillé toute la journée aujourd'hui et les météorologistes de Dorval prévoient un beau début de fin de semaine.

La température sera moins froide demain, mais un centre de basse pression situé dans le nord du Québec, entre la Baie James et le Labrador, se déplace lentement vers le sud et devrait occasionner la formation de nuages, en fin de journée demain, dans le ciel montréalais.

On ne prévoit toutefois pas de chutes de neige avant dimanche. Tout permet de croire qu'il s'agirait d'une neige légère, mais des vents de l'ouest soufferont à 15 milles à l'heure.

MAXIMUM AUJOURD'HUI : 20

MINIMUM LA NUIT PROCHAINE : 5

Prévisions officielles émises par le Bureau météorologique de Dorval :

Régions de Montréal, Ottawa, Cantons de l'est et Laurentides : généralement ensoleillé aujourd'hui. Samedi, généralement nuageux, avec possibilité d'un peu de neige légère en fin de journée. Moins froid. Vents légers aujourd'hui et de l'ouest de 15 milles samedi. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Montréal et Ottawa, 20 et 5; Sherbrooke et Ste-Agathe, 15 et zéro.

Régions de Québec et St-Maurice : généralement ensoleillé et froid aujourd'hui. Samedi, nuageux avec un peu de neige légère et moins froid. Vents de l'ouest de 15 milles, avec rafales à 25 milles cet après-midi et samedi. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Québec, 15 et 10; La Tuque, 15 et 5.

Régions du Lac St-Jean : généralement nuageux avec un peu de neige commençant dans l'après-midi ou la soirée et se continuant samedi. Plus doux. Vents de l'ouest de 15 à 25 milles. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Chicoutimi, 15 et 5.

FETE : saint Thomas d'Aquin

PARIS

SUITE DE LA PAGE 1

s'est acquis la réputation "d'homme de la situation" lors des "événements" du printemps dernier. Il est toutefois contesté par l'aile "gauche" des gaullistes, qui lui reproche notamment de professer des idées économiques de "droite". Selon une autre hypothèse, le gouvernement se montrerait dur à l'égard des syndicats en vue de provoquer chez eux des réactions qui sèmeraient la peur dans les classes moyennes et amèneraient celles-ci à appuyer le "oui" demandé par de Gaulle au référendum. Jusqu'ici, tous les partis d'opposition, des communistes à la droite, appellent la population à voter "non" à cette consultation qu'ils qualifient de plébiscite. C'est dans ce climat général d'incertitude que les travailleurs des secteurs nationalise, public et privé préparent l'arrêt de travail qui va perturber mardi la vie économique du pays. Le jour même où de Gaulle doit s'adresser à la nation au sujet du référendum.

CELLULES

SUITE DE LA PAGE 1

décisions se prennent à la majorité des voix et que l'entente collective ne pose pas de problème.

Il refuse de dire si son groupement comprend des étudiants.

Geoffroy révèle que le stock de bombes et de dynamite trouvé chez lui, ne lui appartenait pas en propre mais constituait un bien commun, dont il avait la garde.

Quand on voulait s'en servir, on le prévenait et il laissait la clé de sa porte sous le paillasson.

Il affirme qu'il n'existe pas d'autres cellules du FLQ à l'extérieur de Montréal, mais que d'autres cellules peuvent avoir des contacts avec l'extérieur.

ARCTIQUE

SUITE DE LA PAGE 1

M. Trudeau a mentionné que faire la preuve que les eaux de l'Arctique sont "intra-territoriales" n'est pas chose facile. Au contraire, cela est très complexe, a-t-il dit.

Pour préparer un dossier complet, le premier ministre a demandé à tous les ministères concernés de recueillir toutes les informations utiles. Il n'a donné plus de détails.

Cette question de la souveraineté du Canada dans l'Arctique a été soulevée à la Chambre par M. John Diefenbaker et fait suite à certaines rumeurs que les Américains songeraient à s'installer dans l'Arctique pour l'exploration et éventuellement l'exploitation du pétrole.

Un navire américain doit en fait faire une expédition d'est en ouest à travers l'Arctique au cours de l'été prochain.

Le gouvernement canadien n'a pas encore reçu, ni fait de représentations au gouvernement américain. Le premier ministre a clairement indiqué qu'on en est au stage de la préparation.

Centre chiropratique de Montréal

Electro-physiothérapie au complet

Dr S M FAIERSTEIN

Chiropraticien diplômé

Ouvert tous les jours — À domicile sur demande

1003 est ST JOSEPH — 843-5019

Le sedan 4 portes Viva de luxe.

Venez essayer une Viva aujourd'hui.

Nouveaux modèles

Pour 1969, deux nouveaux modèles Viva : deux sedans à quatre portes, offrant le luxe, les performances de la Viva et la commodité du modèle quatre portes. La gamme des Viva contient désormais six modèles : trois sedans deux portes, un station-wagon et deux sedans quatre portes.

Nouvelle puissance

Là encore, un choix plus étendu : trois moteurs pour la Viva 1969. Le moteur standard de 57 CV est silencieux, sûr, économique. En option, le "90", qui atteint 70 CV, et aussi un nerveux 4-cylindres à arbre à cames en tête, qui développe 84 CV.

Nouveaux équipements en option

Le "90" et le "1600" sont livrés avec des servo-freins, avec disques à l'avant, et un pont arrière spécial à rapport de 4.125. On peut commander : les freins à disque séparément avec le moteur standard de la Viva, sur tous les modèles ; la transmission entièrement automatique à trois rapports. La boîte de vitesses standard est une 4-vitesses à levier au plancher.

Nouveaux dispositifs de sécurité

La Viva est dotée des dispositifs de sécurité des grandes voitures : feux de position latéraux avant et arrière, feux de recul, système de freinage à deux maîtres-cylindres avec témoin lumineux, colonne de direction amortissante . . . et bien d'autres. Tous standard.

Chaque Viva doit faire sa marque pour recevoir cette marque

GM SYMBOLE D'EXCELLENCE

La Viva : $1897* chez les concessionnaires Pontiac.

*Prix de détail maximum proposé par le fabricant pour le sedan Viva standard, avec chauffage-dégivrage, à Montréal. Le prix indiqué comprend les frais de manutention et de livraison, la taxe de vente fédérale et la taxe d'accise. Taxes provinciale et locale, et frais d'immatriculation non compris. La Viva de luxe (représentée ci-dessus), la SL et le station-wagon sont livrables moyennant un léger supplément de prix.

Concessionnaires VAUXHALL-PONTIAC pour Montréal et sa banlieue :

HARLAND AUTOMOBILES LTEE, 955 boul. Montréal-Toronto, Rond-Point de Dorval, 631-2051

JARRY AUTOMOBILE INCORPOREE, 1068 boul. des Laurentides, Ville de Laval, 669-2681

OMER BARRE VERDUN, LIMITEE, 5987 avenue Verdun, Verdun, 768-2551

VAILLANCOURT PONTIAC BUICK LTEE, 375 boul. Labelle, Chomedey, 681-2533

ABIAS PEPIN AUTOMOBILES LTEE, 155 ouest, rue St-Charles, Longueuil, 674-4924

GOHIER AUTOMOBILES LTEE, 3333 est rue Jarry, 376-8465

BOULEVARD PONTIAC BUICK LTEE, 7085 boul. St-Laurent, 279-7321

MID-TOWN MOTORS LIMITED, 1395 ouest, Boul. Dorchester, 866-9961

MONTREAL BUICK LTD., 4026 ouest, rue Ste-Catherine, 937-6342

GRANT HAMILTON PONTIAC BUICK LTD., 3500 ouest, rue Jean Talon, 735-3792

ROCHELEAU AUTOMOBILE LIMITEE, 11251 est, rue Notre-Dame, 645-1651

SANGUINET AUTOMOBILE LIMITEE, 1965, rue La Fontaine, 524-3761

VILLE-MARIE PONTIAC-BUICK LTEE, 4833 boul. St-Laurent, 288-0186

la presse

MONTREAL, VENDREDI 7 MARS 1969 — 85e ANNEE — No 56

REDACTION (JOUR) 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911 / RENSEIGNEMENTS 874-7272

Démolition prochaine

L'église Saint-Henri, l'une des plus vieilles églises de "la ville aux cent clochers", sera démolie pour faire place à un Centre communautaire école-église. La CECM, qui a acheté l'église pour la somme de $700,000, érigera sur son emplacement une polyvalente de 2,700 élèves. Une nouvelle église, plus petite (200 ou 300 places), qui sera construite au coût de $200,000, communiquera avec l'auditorium de l'école polyvalente.

L'église Saint-Henri vendue à la CECM pour la somme de $700,000

par Louise COUSINEAU

L'une des plus vieilles églises de Montréal, l'église Saint-Henri située rue Saint-Jacques, a été vendue pour la somme de $700,000 à la Commission des écoles catholiques de Montréal.

L'église sera démolie et fera place à un Centre communautaire école-église. L'école sera une polyvalente de 2,700 élèves et voisinera l'école primaire Ludger-Duvernay et l'école secondaire Saint-Thomas-d'Aquin.

La nouvelle église sera petite (200 ou 300 places) et communiquera avec l'auditorium de l'école polyvalente contenant 600 places. Ainsi, le dimanche, il y aura assez de place pour tout le monde, tandis que, la semaine, l'église aura un caractère intime.

La nouvelle église sera bâtie sur un terrain que la paroisse a le choix d'acheter ou de louer. Le curé de Saint-Henri, l'abbé Fernand Lapointe, a révélé hier, au cours d'une conférence de presse, qu'il sera plus avantageux financièrement que le terrain soit loué à 8 p. 100 de sa valeur d'évaluation, soit $8 le pied carré par année.

L'église coûtera environ $200,000. Le curé et ses trois vicaires ont acheté une maison au 723 rue du Couvent, au coût de $31,000, qui servira de presbytère.

Un profit net de $400,000

C'est donc dire qu'il restera un profit net d'environ $400,000 à la paroisse Saint-Henri-des-Tanneries. Que fera-t-on de cette somme? Il est question pour le moment de l'investir et d'utiliser les intérêts au maintien de la paroisse, dont les revenus ont décru ces dernières années étant donné la baisse de la pratique religieuse.

La CECM prendra possession du terrain le 1er mai. En attendant que la nouvelle église soit érigée, les paroissiens iront à la messe du dimanche à l'école Ludger-Duvernay, les mariages et les funérailles auront lieu en l'église irlandaise Saint-Thomas-d'Aquin située à proximité.

La vente de l'église a été décidée parce qu'il aurait fallu faire des réparations évaluées à $300,000 (la construction de l'église remonte à 1867). Le curé et ses vicaires ont également pris en considération qu'à l'heure actuelle il faut que les locaux servent le plus possible et le plus souvent possible.

Le sous-sol de l'église abritera les bureaux de la paroisse. On prévoit également une salle d'accueil pour les paroissiens qui voudront discuter après les offices religieux.

Plusieurs paroissiens de Saint-Henri, lorsqu'ils ont entendu parler pour la première fois de la vente de l'église, s'y sont opposés. Le curé Lapointe a même reçu une lettre d'un "enragé" qui déclarait: "Vous êtes tous une bande de fous". Les sentiments d'opposition se sont atténués toutefois lorsque les paroissiens ont appris combien il en coûterait pour conserver la vieille église.

La CECM a aussi acheté un hospice pour vieillards situé à quelques pas de l'église pour la somme de $825,000. L'hospice ne devra être évacué que le 1er mai 1970 et l'on ignore encore où seront relogés les quelque 300 personnes âgées qui l'habitent. Le foyer pour vieillards n'appartient pas à la paroisse, mais à une corporation dirigée par M. Marc Bourgie, directeur de funérailles.

Chamberland responsable de la mort de Dupéré

par Claude BRUN

SAINT-JEROME — Louis-Philippe Chamberland, âgé de 41 ans, a été tenu criminellement responsable de la mort de Claude Dupéré, de Montréal, dont le cadavre a été retrouvé dans son auto le 11 décembre dernier, sur la route no 65, à la Montée-Gagnon, près de Saint-Louis-de-Terrebonne. Le verdict a été rendu par le Dr Jean-Louis Taillon au terme d'une enquête du coroner qu'il présidait et au cours de laquelle une dizaine de témoins, dont les experts de l'Institut médico-légal, ont été entendus.

Chamberland, qui est barbier, a soutenu que le crime avait été commis par un ami de la victime, dont le prénom est Pierre et qui, selon le témoin, serait monté dans l'auto de Dupéré, à Côte-Vertu. Le cadavre de Dupéré a été trouvé, la tête traversée d'une balle provenant d'une arme de calibre .32.

Le témoin a prétendu ne pas se souvenir exactement de cet individu ni des circonstances qui ont entouré le drame. Il a dit être à l'extérieur de la voiture lorsqu'il a entendu une détonation. C'est alors qu'il a cru bon pour sa sécurité de s'enfuir et de se réfugier dans une maison voisine où il a demandé qu'on lui fasse venir une voiture-taxi par ce que son véhicule était en panne le long de la route.

Les témoins

Répondant à une question de Me Stephen Cuddihy, Chamberland a déclaré ne pas se souvenir s'il portait sur lui, ce jour-là, le revolver automatique de calibre .32 que Dupéré lui avait vendu deux mois auparavant. Selon le Dr Jean-Paul Valcourt, pathologiste de l'Institut de médecine légale et de Police scientifique, la victime a été abattue par un projectile de ce calibre et, d'après le témoignage d'un autre expert, M. Vlaca Krcma, spécialiste en balistique, l'arme qui a servi à tuer Dupéré a été placée à sept pouces environ de la cible.

Deux automobilistes qui passaient par là n'ont pu établir la présence d'un troisième individu sur les lieux. M. Roland Charbonneau, de Saint-Louis-de-Terrebonne, a affirmé n'avoir vu que la silhouette de deux hommes dans l'auto en stationnement sur le bord de la route. L'un des deux hommes, selon lui, semblait dormir la tête appuyée sur la glace de sa portière. Quelques instants plus tard, une femme empruntait le même chemin que M. Charbonneau et elle n'a vu qu'un seul homme quitter la voiture et se diriger en direction de Bois-des-Filion.

Ce dernier témoignage a été corroboré par la suite par l'agent Raymond Piché, du détachement de Saint-Jérôme, de la Sûreté provinciale, qui n'a relevé que la piste d'un seul homme dans la neige près de la voiture et ces traces se dirigeaient vers Bois-des-Filion. La maison où le témoin a demandé qu'on loge un appel pour obtenir un taxi est située entre cette municipalité et l'endroit où l'on a retrouvé l'auto abandonnée.

photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Accompagnée de sa fille

Mme Gilles Sicotte, les yeux cachés derrière des verres fumés démesurés et l'air fort tendu, a fait son entrée en cour, hier après-midi, accompagnée de sa fille.

Mme Sicotte revient... et repart jusqu'à lundi!

Mme Gilles Sicotte, dont les déplacements, les comparutions et les témoignages font la manchette depuis quelques semaines dans plusieurs journaux du pays, est revenue hier après-midi en Correctionnelle, où elle avait fait défaut de comparaître mardi dernier.

La prévenue, qui est accusée d'une fraude de $980 à l'endroit d'une dame de Westmount, s'est présentée d'elle-même en cour, en compagnie de son avocat, Me Marcel Prévost, avant même que le nouveau mandat émis contre elle au début de la semaine ait pu être signifié.

Devant le juge en chef André Fabien, Me Prévost a alors expliqué que sa cliente comparaissait à San Francisco mardi et que conséquemment elle ne pouvait être ici en même temps.

"Dès hier, toutefois, ajouta-t-il, elle revenait à sa résidence d'Ottawa, et elle se retrouve ici aujourd'hui. Elle n'a donc pas voulu se défiler ni fuir la justice d'aucune façon".

Me Prévost expliqua encore que, même s'ils avaient été avertis le midi même par sa secrétaire, aucun des avocats de la plaignante n'était en cour et ils avaient même manifesté leur intention de ne pas y être.

"Dans ces conditions, ajouta-t-il, je demande que ma cliente reste en liberté sur parole de la même façon qu'elle avait été relâchée lors de sa comparution.

Le juge Fabien concédant que pas plus que personne la prévenue n'avait le don d'ubiquité, accéda à cette requête et ajourna l'enquête "pro forma" à mardi après-midi alors qu'il fixera une date plus certaine pour l'instruction de la cause.

Ilots Saint-Martin

Ouverture de trois soumissions

Trois sociétés ont fait tenir des soumissions à l'hôtel de ville de Montréal relativement à la construction projetée de 83 logements de tailles variables dans un secteur des "ilots Saint-Martin", ilots qui font partie du territoire de la Petite Bourgogne.

Les trois soumissionnaires sont (entre parenthèses : le prix demandé) : Brandon Construction Inc. ($1,370,500), Laurence & Frères Construction Ltée, de Laval ($1,382,000), puis B. G. L. Construction Ltée ($1,385,428).

Il s'agira là, comme on l'a déjà dit, de l'aménagement de la quatrième et dernière étape des Habitations des ilots Saint-Martin, immédiatement au sud de la rue Saint-Antoine, de part et d'autre de la rue Saint-Martin.

Cette quatrième étape ne comprend aucune restauration, mais plutôt la construction de 83 logements répartis dans des bâtiments multi-familiaux, soit 39 logements de trois chambres à coucher, huit logements de deux chambres à coucher et 36 logements d'une chambre à coucher.

Le contrat qui sera prochainement adjugé comprendra également l'aménagement de deux "stationnements" en sous-sol en vue d'abriter 96 voitures puis les services des bâtiments de l'habitation.

Faut-il rappeler longuement que les ilots Saint-Martin compteront 313 logements.

Les soumissions que le comité exécutif a ouvertes hier sont transmises "pour étude et rapport" à M. Guy-R. Legault, directeur du service municipal de l'habitation.

CECM: regroupement au secondaire de toutes les classes de 7e année

par Claude GRAVEL

La Commission des écoles catholiques de Montréal a donné hier son accord de principe au regroupement de toutes les classes de 7e année dans le cadre du cours secondaire pour l'année scolaire 1969-1970.

La mesure recommandée par la direction des études et la direction des régions administratives de la CECM, toucherait directement 13,000 élèves et nécessiterait l'embauchage de 300 autres professeurs au secondaire.

Par contre, la CECM pourrait obtenir environ $1 million par année du gouvernement du Québec, les subventions per capita n'étant plus de $100 — comme c'est le cas à l'élémentaire — mais de $175 par année. La CECM espère aussi obtenir $1,400,000 de plus dans le partage de la taxe des neutres.

En ne donnant que leur accord de principe à ce changement, les commissaires ont souhaité que se poursuivent les études concernant les modalités d'application du nouveau cours et que soit intensifiée la consultation d'organismes comme l'Alliance des professeurs de Montréal et l'Association des principaux d'écoles.

En retardant l'adoption de cette mesure de quelques semaines, les commissaires ont enfin voulu que les principaux, les professeurs, les conseils d'écoles, les parents et les élèves aient l'occasion de se mieux renseigner sur ses avantages et des désavantages.

Si, après ces quelques phases, la CECM accepte le nouveau cours élémentaire et secondaire pour 1969-1970, cela signifiera que :

- **les 13,000 élèves qui sont cette année en 6e année seront promus en secondaire I en septembre prochain ;**
- **tous les élèves de 7e année continueront à étudier à l'intérieur du cours "traditionnel", c'est-à-dire qu'ils passeront en 8e année ;**
- **les 3,000 élèves qui sont cette année en "6e transitoire" seront regroupés l'an prochain à l'intérieur d'une "8e transitoire.**

En somme, pour cinq ans, trois cours secondaires vont cohabiter à l'intérieur des écoles françaises de la CECM. Les écoles catholiques anglaises ne sont pas touchées pour le moment.

S'il est adopté prochainement (et tout indique qu'il le sera), le nouveau cours élémentaire de la CECM durera six ans (au lieu de sept), tandis que le cours secondaire durera cinq ans. En tout, l'élève étudiera 11 ans (au lieu de 12) avant de pouvoir, par exemple, entrer dans un CEGEP.

Pour la commission, cette réduction générale du cours élémentaire de sept à six ans marque une étape importante favorisant l'application du règlement no 1 du ministère de l'Education.

Regroupement dans des écoles polyvalentes

Là où la chose est possible, la CECM entend regrouper les élèves du secondaire I dans des écoles polyvalentes. D'autres élèves étudieront dans des écoles élémentaires qui donnent présentement la 8e et la 9e année. Enfin, il est possible que trois ou quatre classes de secondaire I soient ouvertes dans des écoles élémentaires.

Dans certains cas, admet la CECM, le regroupement obligera les enfants à sortir du cadre de la paroisse. Il faudra aussi transformer ou réaménager un petit nombre de locaux et fournir aux nouvelles classes de secondaire I le matériel pédagogique qu'exigeront certains enseignements plus spécialisés.

Depuis deux ans déjà, la commission scolaire appliquait une mesure transitoire qui permettait aux meilleures élèves de 6e année, près de 3,000 sur 16,000 de terminer leur cours élémentaire sans faire de 7e année. D'autre part, le contenu du programme de 7e était sensiblement modifié.

SGW: les étudiants auraient peut-être quitté les lieux de leur propre chef si le vice-principal n'avait pas refusé de discuter — *le professeur Chester Davis*

par Jean-Pierre BONHOMME

"J'ai le sentiment que les étudiants de l'Université Sir George Williams auraient pu quitter les lieux de leur propre chef, sans l'intervention de la police, si le vice-principal aux affaires académiques, M. O'Brien, n'avait pas refusé de discuter avec eux, le matin du 11 février dernier, jour du sac des ordinatrices électroniques."

C'est l'opinion du professeur de race noire Chester Davis, âgé de 41 ans, qui agissait, selon lui, comme agent de liaison entre les autorités de l'université et les occupants du Centre d'informatique.

Il témoignait visiblement avec prudence à l'enquête préliminaire de Kennedy Frederick qui en est rendue à sa huitième journée d'audience complète en cour municipale de Montréal. La déposition de M. Davis a occupé toute la journée d'hier. C'est à la fin de cette journée alors même que le contre-interrogatoire du témoin n'était même pas terminé que le juge McManamy a suspendu l'audience jusqu'à mardi prochain. Frederick est toujours en prison.

Le professeur Chester Davis a raconté qu'il était allé discuter deux fois avec les étudiants au cours de la matinée du 11 février, avant l'intervention de la brigade policière anti-émeute. Cette intervention, on le sait, eut lieu peu après une heure de l'après-midi.

La première fois, il était près de 11 h. du matin, a dit le témoin. M. Davis a parlé à deux étudiants à travers la barricade qui avait été montée à l'entrée du Centre d'informatique de l'institution, au 9e étage. Il a dit qu'il était allé voir s'il n'était pas possible de faire sortir les étudiants sans que la police n'intervienne. Il a parlé à Roosevelt Douglas et à Kelvin Robinson à qui il a recommandé d'être prudent car il leur a affirmé qu'il y avait danger que des personnes soient blessées et même qu'il y ait des morts. Les étudiants lui ont demandé de faire monter M. O'Brien, ce vice-principal dont nous avons parlé plus haut.

M. Davis est alors descendu au rez-de-chaussée, où se trouvent les bureaux de l'administration de l'université et il aurait essuyé un refus. Il est subséquemment remonté 46 minutes plus tard pour reprendre une conversation de même nature. Il aurait fait le message à Me David Swartz, l'avocat de l'université, que la présence du vice-principal, M. O'Brien, était requise par les étudiants au 9e étage. Encore une fois, M. O'Brien aurait fait savoir qu'il n'avait pas l'intention de se présenter au 9e étage. Le témoin a dit qu'il avait téléphoné au principal, M. Douglas Barnes Clarke, mais qu'il n'avait pu le rejoindre.

Le nom de l'avocat Schwartz est revenu plusieurs fois sur le tapis au cours des différentes audiences de cette enquête préliminaire. Il semble qu'il ait joué un grand rôle dans toute cette affaire.

Quoi qu'il en soit, le témoin a raconté qu'après la faillite de ses interventions, il a dit un "gros mot" à l'adresse de Me Schwartz, au rez-de-chaussée, vers midi, juste avant l'intervention de la police. Effectivement il s'agit d'un échange de mots où le témoin aurait tenté de convaincre Me Schwartz et le vice-principal O'Brien d'intervenir, Me Schwartz aurait alors tourné le dos au professeur et n'aurait pas affiché une attitude conciliante. Me Schwartz occupe une chaise, à côté de celle de Me Claude-Armand Sheppard qui est engagé par l'université pour agir en poursuite. Me Schwartz n'intervient presque jamais; il apporte quelques renseignements qu'il juge utile de transmettre. Il a été présent à toutes les sessions et il n'a pas témoigné malgré le fait qu'il soit largement mis en cause.

Au cours de la déposition du professeur Davis, il est apparu que c'est Me Schwartz qui négociait avec les étudiants. L'avocat de l'université discutait plus précisément avec l'avocat des étudiants.

Au début de février, par exemple, on se parlait ainsi par personnes interposées. Et, fait étrange, les étudiants avaient choisi eux-mêmes un avocat, Me Donald Oliver, de Halifax, mais cet avocat était payé par l'université.

Le témoin a raconté que les étudiants avaient signé un document, le 9 février, dans lequel ils acceptaient la formation d'un nouveau comité pour étudier et régler le cas Anderson. On sait que c'est une accusation de racisme porté par six étudiants de race noire contre le professeur Perry Anderson, il y a un an, qui est principalement à l'origine de ces troubles. Les étudiants voulaient qu'le comité formé pour étudier ce cas soit plus représentatif.

Or, le 9 février, les étudiants étaient prêts à accepter que le comité soit composé de deux représentants du professeur Anderson, de deux représentants des étudiants et d'un cinquième choisi par les quatre autres. Ces faits ont été révélés en contre-interrogatoire, mais l'avocat de Frederick, Me Bernard Mergler, n'a pu faire dire au témoin si les autorités de l'université avaient acquiescé, ni si elles avaient pris part à la rédaction du document.

Le professeur Chester Davis à qui l'on a montré les photos des 88 accusés en a reconnu un total de 35. C'est qu'il était entré en discussion avec les étudiants depuis le début de l'occupation du Centre de calcul, c'est-à-dire depuis le 29 janvier. Il n'a pas dit qu'il avait des chefs parmi le groupe. Mais il a affirmé que Kennedy Frederick, l'accusé lui avait demandé de transmettre des messages aux autorités. Il a dit que c'était un genre de "teach-in" et que les étudiants avaient la conviction qu'il s'agissait d'une question de principe.

Il ne sait pas pourquoi les étudiants ont choisi de s'installer dans le Centre de calcul. Cela aurait pu tout aussi bien être un autre endroit, a-t-il ajouté.

Trois points à discuter

Selon le témoin, les étudiants voulaient discuter trois points : la formation du comité dans le cas Anderson ; la réhabilitation de Kennedy Frederick et de Erroll Thomas contre qui l'université avait porté plainte en cour de juridiction pénale à l'occasion d'un incident qui s'est produit peu avant l'occupation, et le rattrapage sur le plan scolaire, à la suite des délais encourus à l'occasion de l'occupation.

Le témoin a invoqué l'incident impliquant Kennedy et Thomas. L'administration aurait envoyé une lettre au professeur Perry Andreson lui disant qu'il restait professeur à plein temps, mais on lui demandait de s'abstenir d'enseigner vu le danger de violence que sa présence aurait pu provoquer.

Le professeur Davis a précisé que la lettre avait été lue en classe et il a laissé entendre que cette allusion à la violence avait indigné Kennedy et Thomas qui se sont rendus au bureau du vice-principal O'Brien.

C'est à la suite de cette visite que l'université a porté des accusations "d'enlèvement, d'extorsion et de conspiration" contre les deux étudiants de race noire. Ces accusations pèsent d'ailleurs encore contre eux.

Au début de l'interrogatoire du professeur Davis, enfin, il a été établi que les étudiants avaient le contrôle du Centre d'informatique depuis le 29 janvier, et que lorsque le témoin y pénétrait ou en sortait, il devait apposer sa signature sur un document.

L'enquête sur Pointe-aux-Trembles

Chacun des conseillers avait un dossier dont le maire était l'auteur

par Jean DENECHAUD

Chacun des membres du conseil municipal de Pointe-aux-Trembles avait un dossier dont le maire lui-même, M. Louis-Philippe Saint-Pierre, était l'auteur et qui devait servir à les intimider et à les forcer à voter comme lui.

C'est ce que M. Jean Cabay, peintre en bâtiment et conseiller municipal de 1964 à novembre 1967, a déclaré hier à l'enquête sur l'administration de cette ville, présidée par le juge Georges H. Long, assisté de M. Christian Fontaine.

M. Cabay faisait cette déclaration à l'occasion de son témoignage sur les foyers de Pointe-aux-Trembles, sa femme étant propriétaire de l'un de ces foyers.

Le témoin a relaté qu'un comité des foyers pour malades mentaux avait été formé en collaboration avec l'Association des citoyens parce que le nombre des foyers avait atteint un degré de saturation.

— Nous en étions arrivés à des considérations constructives et M. Saint-Pierre a tout bouleversé.

— Mais pourquoi M. Saint-Pierre a-t-il agi de la sorte ? lui a demandé le juge Long.

— Parce que tout ce qui ne vient pas de lui, a répondu le témoin, n'est pas bon.

C'est alors que le commissaire Fontaine lui a demandé comment il se faisait, s'il y avait assez de conseillers pour s'opposer à M. Saint-Pierre, que l'on n'ait pas été capable de s'opposer à ses vues.

Exclus de la table des délibérations

M. Cabay répond que M. Saint-Pierre avait un droit de veto. Quant à lui, le maire l'avait fait exclure de la table des délibérations, parce que, prétendait-il, il était propriétaire d'un foyer.

Cependant, le conseiller Cabay avait expliqué au maire qu'il était propriétaire du duplex où était logé ce foyer, mais que c'était sa femme qui était propriétaire du foyer. Le témoin affirme avoir été "en loi" pour ne pas encourir de disqualification.

M. Cabay a toutefois admis que, si les conseillers étaient demeurés "debout", on aurait pu mettre à exécution les conclusions du comité qui avait fait un "gros travail".

Les foyers n'avaient pas de permis

L'un des procureurs de l'enquête, Me Gabriel Lassonde, porte le débat sur le fait que les foyers n'avaient pas de permis de la ville.

Le témoin explique qu'en ce qui le concerne on a versé une année la taxe d'affaires, mais qu'ensuite on a discontinué parce que le maire ne voulait pas que la ville prenne de responsabilités.

Il alléguait qu'il y avait eu un incendie dans un foyer et que cela "organisait" la ville s'il y avait eu des permis accordés. La ville n'accordait pas de permis et les foyers étaient pour ainsi dire sous la juridiction de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu.

Comme sa femme l'avait fait précédemment, M. Cabay a décrit le fonctionnement du foyer de sa femme.

Il a aménagé un duplex pour servir de foyer et il héberge 14 patients. Lorsque ces patients sont rétablis, on leur trouve des situations. Par son intermédiaire, deux ou trois ont obtenu du travail à la ville de Pointe-aux-Trembles. Ils étaient qualifiés; on ne leur donnait pas du travail technique, mais du travail de bureau.

Les réservoirs

On en vient à la question des réservoirs construits sur les rives du fleuve. Les Ports nationaux suivent l'avis des conseils municipaux dans ces cas et M. Cabay soutient que l'ingénieur avait donné un permis parce que c'était le maire qui lui avait demandé.

Le témoin déclare que le maire lui aurait affirmé que ses démarches et son opposition entraîneraientt contre lui une poursuite de Shell Canada Limited.

— Je lui ai répondu que j'aimais mieux être poursuivi par Shell que par les électeurs.

Le fameux chèque de $5,000

Puis il en vient au fameux chèque de $5,000 que sa femme ou lui avait fait temporairement à l'ordre de M. Goulet pour transmettre à quelqu'un qui se rendrait à Chicago en vue d'obtenir d'une entreprise qu'elle vienne s'établir à Pointe-aux-Trembles.

Le juge Long demande alors que les jugements qui ont été obtenus en cette affaire soient produits à l'enquête.

— C'est très important, déclare le juge Long, il s'agit d'un prêt entre deux membres du conseil, il faut connaître absolument les détails de l'affaire.

Au cours de la matinée, M. Bernard Benoit, marchand, conseiller municipal jusqu'à novembre 1964, a donné un aperçu de l'atmosphère qui régnait au conseil de Pointe-aux-Trembles à cette époque.

— Etait-ce vrai ? lui a demandé le juge Long, que M. Saint-Pierre était roi, à cette époque, et qu'il agissait en véritable dictateur.

— Certainement lui a répondu M. Benoit, ce qui déplaisait à Saint-Pierre déplaisait à Dieu.

Sa première divergence avec le maire est survenue une quinzaine de jours après son élection et le témoin a été dans l'opposition. Il avait décidé ensuite de se présenter à la mairie en 1964 contre M. Saint-Pierre.

Au début du mandat de M. Benoit comme conseiller, on avait constitué des comités municipaux et le témoin affirme que ce système était démocratique, car il faisait participer les membres du conseil à l'administration des fonctionnaires.

Il relate avoir souvent fait face au veto du maire. Selon lui toute une réorganisation s'imposait, mais il était difficile d'agir car on faisait de la publicité contre les projets. Cette opposition faisait sa publicité au moyen d'un journal, dont M. Roland Foisy était directeur.

"L'odyssée d'un M. Côté

Puis le témoin relate "l'odyssée" d'un M. Côté, partisan de l'ex-maire Langelier, qui devait "prendre la porte".

— Il faut donner crédit toutefois au maire qui s'opposa au congédiement de M. Côté. Selon le témoin, M. Côté, qui était très compétent, a été engagé en octobre 1964 et il a obtenu un contrat de trois ans.

L'atmosphère était très tendue en 1963 et en 1964. Selon lui, M. Saint-Pierre prenait plaisir à susciter des ennuis à tel point que l'on adopta une résolution à l'effet que, si un contribuable désirait parler à l'assemblée du conseil, il devait présenter sa proposition par écrit.

Au sujet de la plantation d'arbres à Pointe-aux-Trembles M. Saint-Pierre prétendait que l'on faisait du favoritisme et l'on a demandé un référendum, faisant tomber l'affaire à l'eau.

On nous dit, souligne le juge, que M. Saint-Pierre avait une police bien organisée et que les conseillers avaient peur.

— Je n'ai jamais craint M. Saint-Pierre, dit-il. Lorsqu'on décide d'agir dans l'intérêt du peuple, ajoute le témoin, il ne faut pas craindre.

M. Lachapelle "faisait la pluie et le beau temps" !

Le témoin rappelle ensuite que l'on a exigé des employés municipaux de prêter serment de ne rien dévoiler des affaires de la municipalité.

Il a protesté, car cela devenait difficile pour les membres du conseil d'obtenir des renseignements.

En mai 1964, tous les comités auraient été remplacés et il affirme qu'à cette époque M. Lachapelle "faisait la pluie et le beau temps".

En terminant, il rappelle que l'on a accordé une extension au Crédit immobilier pour l'exécution de ses contrats et que la ville a toujours fait diligence pour fournir les améliorations requises.

DISPARUE

Une adolescente de 15 ans, Francine Rhéaume, du 1613, rue Dézéry, est disparue depuis le 14 janvier dernier. Elle mesure 5'4", pèse environ 110 livres, a le teint pâle, les cheveux noirs et les yeux bruns. Au moment de sa disparition, elle portait un manteau long en cuir noir, un chandail brun à col roulé, une jupe à carreaux sur un pantalon en velours côtelé brun et des bottes noires. Toute personne pouvant fournir des renseignements à son sujet est prié de communiquer avec le sergent-détective Maurice Rochon, au Bureau des personnes disparues du Service de la police de Montréal, en composant: 872-5687.

Longueuil pourra créer un Office municipal d'habitation

par Claude MASSON

Après Montréal, la ville de Longueuil vient elle aussi d'être autorisée par le conseil des ministres à créer son Office municipal d'habitation.

Cet organisme sans but lucratif et théoriquement indépendant du pouvoir politique a pour objet l'acquisition, la construction et l'administration d'immeubles à loyer modique pour des personnes à faible revenu. L'organisme a la responsabilité d'exercer tous les pouvoirs, droits et privilèges que lui accorde la loi de la Société d'habitation du Québec.

Quatre membres du conseil et trois hauts fonctionnaires ont été choisis pour agir comme administrateurs de l'Office municipal d'habitation de Longueuil pour une période d'au plus six mois. Il s'agit du maire, M. Marcel Robidas; des conseillers municipaux Jean-Jacques Lemieux, Jean-Pierre Renaud et Jacques Bouchard; du gérant de la ville, M. Léo-Paul Gagnon; de l'ingénieur et assistant-gérant, M. Jean G. Curzi et du greffier de la municipalité, M. Réal Bélanger.

Après cette étape préliminaire, la ville devra nommer un représentant des corps intermédiaires et un délégué des citoyens concernés par les projets de rénovation urbaine parmi les administrateurs de l'organisme. Ils seront alors nommés pour une période n'excédant pas trois ans.

Les immeubles à loyer modique à construire et qui seront administrés par l'Office d'habitation de Longueuil seront utilisés par un certain nombre de familles qui vivent présentement dans le secteur dit "La Terrasse Excel" et qui constitue un projet de rénovation urbaine de l'ordre de $4 millions et demi qui affectera 85 familles, entraînant la démolition de 100 bâtiments pour faire place à un secteur tout neuf de 42 acres. Ce projet sera réalisé sur une période de quatre ans. On prévoit que 54 familles seront éligibles au logement public subventionné.

Les logements seront aussi utilisés plus tard par les personnes à faible revenu qui seront touchées par le second secteur de rénovation urbaine, aux abords du Chemin Chambly. Il s'agit, dans ce cas, d'une zone qui double la superficie du premier projet: 84 acres.

La "loterie" de février a atteint $1,045,194

Le revenu total définitif de la loterie de février organisée par la ville de Montréal est de $1,045,194.

Le nombre de souscripteurs est de beaucoup plus élevé que les mois précédents, c'est-à-dire que l'on a enregistré un plus grand nombre de petites souscriptions.

Le choix des "candidats" pour la "taxe volontaire" de février aura lieu à compter de 7 h. du soir, lundi prochain, au Centre récréatif Maisonneuve, 3000, rue Viau.

L'"examen" des "candidats" se tiendra au même endroit à compter de 1 h. de l'après-midi, le dimanche 16 mars.

Les dépenses

Les dépenses et engagements de l'administration Drapeau - Saulnier jusqu'au 27 janvier concernant la loterie tenue mensuellement depuis mai dernier avaient atteint $3,042,709.34.

Ce sont les dernières "précisions" obtenues à l'hôtel de ville relativement aux "dépenses et engagements" de la "taxe volontaire".

Voici comment se répartit le montant total de $3,042,709.34 : traitements et gages, $125,387.56; frais de poste, $200,932.04; annonces, $50,096.64; frais de transport et accueil des gagnants, $38,760.29; sollicitation par courrier, $262,430.37; autres "services externes", $43,024.36.

Au chapitre "fournitures et matériaux", on compte $648,944.72 pour "formules, papeterie et articles de bureau", puis $69,905.16 pour "mobilier et machines".

Les prix accordés, compte tenu de l'achat des lingots d'argent et la taxe de vente de 8 p. 100, représentent un montant de $1,603,228.20.

Montréal groupe en un seul les 60 règlements de zonage de l'ancienne ville de Saint-Michel

par Claude MASSON

L'annexion de Saint-Michel à Montréal aura eu au moins un grand avantage: la fusion des 60 règlements de zonage en vigueur dans l'ancienne municipalité en un seul règlement beaucoup plus complet.

Cette amélioration majeure facilitera d'autant la compréhension de la délimitation des territoires réservés aux constructions résidentielles, aux commerces et aux industries ainsi que les normes de construction exigées dans ces trois secteurs.

Ce travail de concentration des règlements de l'ex-ville, en y apportant les modifications nécessaires, a été effectué par le Service d'urbanisme de la ville de Montréal sous la direction de M. Aimé Desautels.

Il s'agit d'un travail technique très complexe dont l'importance n'est pas visible aux yeux du public en général mais dont le résultat servira à donner petit à petit une meilleure architecture au Quartier Saint-Michel Nord. Il sera évidemment impossible de détruire ce qui existe déjà même si des constructions disproportionnées s'alignent côte à côte dans certains secteurs.

Le nouveau règlement de zonage du quartier Saint-Michel-Nord a été adopté sans discussion en première lecture par le conseil municipal de Montréal au cours de l'assemblée spéciale de vendredi dernier. C'est à la prochaine séance, lors de la seconde lecture, que les conseillers du district concerné pourront réclamer les éclaircissements désirés s'ils le veulent.

Le nouveau règlement comprend huit articles, 53 sous-articles et de multiples sous-paragraphes.

Jusqu'à ce que le règlement de zonage du quartier Saint-Michel-Nord soit officiellement adopté par le conseil municipal de Montréal, le comité exécutif présidé par M. Lucien Saulnier a autorisé une mesure d'exception à l'effet que les permis demandés et qui répondent aux normes de l'ancienne législation peuvent quand même être émis. Habituellement, en pareil cas, l'émission des permis est gelée.

Le règlement soumis par l'administration Drapeau-Saulnier supprime et remplace tous les règlements, résolutions et ordonnances qui régissaient les immeubles situés dans le territoire annexé.

Lorsque le règlement en question sera adopté en seconde lecture, aucun terrain dans ce territoire ne pourra être utilisé ou occupé et aucune construction ne pourra être edifiée, reconstruite, agrandie, modifiée, réparée, occupée ou utilisée pour des fins autres que celles autorisées par ledit règlement et aux conditions qui y sont spécifiées.

Quiconque contreviendra à quelqu'une des dispositions du règlement sera passible d'une amende, avec ou sans frais, et à défaut du paiement immédiat de ladite amende ou de ladite amende et des frais, selon le cas, d'un emprisonnement, le montant de ladite amende et le terme d'emprisonnement devant être fixés par la Cour municipale de Montréal à sa discrétion. Cependant, l'amende ne devra pas excéder $100 et l'emprisonnement pas plus de 60 jours. Les infractions supplémentaires entraîneront des amendes plus élevées.

Comment mieux maintenir VOTRE DENTIER solidement en place

Si votre dentier vous gêne parce qu'il bouge constamment et menace de tomber chaque fois que vous ouvrez la bouche pour parler, manger ou rire, saupoudrez-le de poudre FASTEETH. Cette poudre alcaline (non acide) tient les dentiers plus solidement et plus confortablement. Ne forme ni pâte ni gomme, ne laisse aucun goût. Ne rancit pas, assainit l'haleine. FASTEETH se vend à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

Le "strip-tease" à la Comédie-Canadienne

Etudiante arrêtée

par Michel AUGER

Une jeune étudiante de 22 ans, appréhendée chez elle, hier après-midi, au 2117, rue Saint-Denis, devait comparaître en Cour municipale aujourd'hui pour répondre à deux accusations d'indécence et de cruauté envers les animaux découlant de sa participation au spectacle inusité présenté par trois hommes et deux femmes qui se sont dévêtus sur la scène de la Comédie Canadienne, le samedi soir 15 février dernier, lors de la présentation de la pièce "Double jeu", de Françoise Loranger.

La jeune femme qui s'est dévêtue devant plus de 600 personnes sur la scène du théâtre de la rue Sainte-Catherine est une étudiante du CEGEP du Vieux-Montréal.

Elle a été mise sous arrêt par les sergents-détectives René Piquette et Raymond Bergeron, de la Sûreté du poste no 4, qui enquêtent dans cette affaire en compagnie des agents Maurice Rochon et Pierre Huot, de l'Escouade de la moralité et de M. Alain Perron, inspecteur de la Société protectrice des animaux.

La semaine dernière, les policiers avaient appréhendé un couple dans la trentaine, M. et Mme Claude Paradis, du 4371, rue Esplanade, relativement à la même affaire. Tous deux sont actuellement devant les tribunaux.

Enfin, selon un avocat, un sculpteur bien connu, ayant appris qu'il était recherché depuis près d'une semaine au sujet de cette même affaire, se livrerait aujourd'hui même à la police.

Le maire Dawson demande une révision des moyens de taxation

par Michel-G. TREMBLAY

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux seraient disparus s'ils avaient gardé les mêmes moyens de taxation depuis le début de la Confédération.

Les municipalités ont cependant pu survivre même si elles n'ont depuis 100 ans à peine évolué dans leurs sources de taxation. L'impôt foncier est en fait une des seules formes de taxation des gouvernements inférieurs.

Revenant une fois de plus à la charge afin que soient mieux répartis les revenus des différents gouvernements, le maire de ville Mont-Royal, M. Reginald Dawson, a déclaré, hier midi, devant les membres du club Lions de Montréal que le mode de financement des commissions scolaires et des villes doit être révisé.

Le maire Dawson a cité alors en exemple les efforts désespérés de la ville de Montréal pour se sortir de leurs difficultés financières en créant "une loterie qui n'en est pas une".

Cette mesure avait été rendue nécessaire afin de récupérer $28 millions de dollars pour équilibrer le budget. Mais les résultats ne furent pas ceux que l'on estimait, et la ville a été obligé d'augmenter les taxes de 23 p. cent.

La situation précaire des finances municipales pourrait en effet être corrigée si, comme l'a déjà affirmé le maire Drapeau, une entente pouvait être intervenue entre les trois niveaux de gouvernements.

Même si les municipalités doivent tout tenter pour augmenter leurs sources de revenus, le maire de ville Mont-Royal, qui est comptable agréé, soutient qu'il n'aurait jamais pris le risque ("gamble") de rouvrir Terre des Hommes.

"Dans les questions financières, je suis un conservateur pure laine et je n'aime pas prendre des risques avec l'argent des citoyens", d'affirmer le maire Dawson qui s'est toutefois rallié à la cause du maire Drapeau en déclarant qu'il faut maintenant tout faire pour que Terre des Hommes soit un succès.

Et finalement, le maire Dawson a rappelé que si une entente doit intervenir entre les différents niveaux de gouvernements sur le plan de la taxation, il faut qu'immédiatement des rencontres aient lieu entre les autorités. Il a signalé à ce sujet que le gouvernement de la Colombie-Britannique vient d'attribuer $180,000 à un comité qui étudiera le financement des municipalités dans la province.

Examen de la vue,
lunetterie complète,
verres de contact.

OPTOMETRISTES

Harold Bell, O.D. — J. L. Phoenix, O.D.
Louis Vallières, O.D. — Jacques Brais, O.D.
Jean Grant, O.D. — Oscar Schnapp, O.D.
J.-P. Marchand, O.D.

Composez 842-9331,
poste 424

EATON

EATON EN VILLE, SALON DE L'OPTIQUE
(RAYON 221) AU DEUXIEME ETAGE ET A VILLE D'ANJOU

Une fillette trouve la mort dans un incendie

Un incendie suivi de plusieurs explosions a causé la mort d'une fillette de 6 ans, la nuit dernière, dans le quartier Saint-Pascal, à Québec.

La victime a été identifiée comme étant la petite Sylvie Lévesque qui habitait chez ses parents, au 1585, rue Monfils.

Trois autres personnes ont été traitées à l'hôpital L'Enfant de Jésus, de Québec, pour des brûlures et contusions. La cause de l'incendie est inconnue.

De l'acide sur les habits

Deux vandales ont pénétré hier après-midi chez le tailleur Spécialités d'habits, 5912 rue St-Hubert, et pendant que l'un d'eux accaparait l'attention du vendeur, l'autre se promenait entre les étalages.

Après leur départ, ils ont téléphoné à l'employé et lui ont révélé que c'était eux qui venaient de jeter de l'acide sur les complets, causant de la sorte $12,000 de dommages.

La police, alertée, croit qu'il s'agit d'intimidation de la part du racket de la protection.

Bûcheron tué

Un bûcheron a été tué, vers 4 h. hier après-midi, par la chute d'un arbre qu'il tentait d'abattre dans le bois en face du 1225, Montée Champagne, dans le quartier Sainte-Dorothée, à Laval.

Il s'agit de M. Jean Martin, âgé de 48 ans, du 360, rang Sainte-Germaine, à Oka.

Un journal pour l'Un. du Québec

En même temps qu'elle entre dans la phase décisive de sa réalisation, notamment par la nomination de M. Alphonse Riverin à sa présidence, l'Université du Québec est dotée d'un organe d'information propre: "Le journal de bord".

Ce journal, exclusivement consacré à l'Université du Québec, sera publié toutes les deux semaines par le service d'information du ministère de l'Education. Il aura la forme d'un encart qui sera inséré dans le bulletin officiel du ministère, Hebdo Education.

Le premier numéro du "Journal de bord" paraîtra le 11 mars prochain. On y trouvera des extraits de la loi créant l'Université du Québec, ainsi que de brèves explications de ses principaux articles.

Tuée par une auto

QUEBEC — Une femme de 41 ans, Mme Edgar Tessier, de Saint-Casimir, comté de Portneuf, a été tuée par une auto, vers 7 h. 30 hier soir, en marchant rue de l'Eglise, près de chez elle.

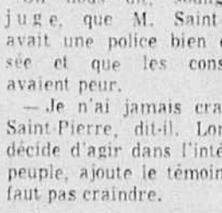

COMPRESSES médicamenteuses POUR LES YEUX

SOULAGE la fatigue des yeux, RAFRAÎCHIT et STIMULE la peau tendre autour des yeux où la fatigue et la tension sont susceptibles de paraître.

Aussi OPTREX EN FLACON (POUR LES BAINS D'YEUX)

Chez votre pharmacien

OPTREX

"le bien-être des yeux"

OP-21

POUR FACILITER VOS ACHATS, DECOUPEZ ET CONSERVEZ!

RAQ 532-F

Savourez les VINS JORDAN partout... en tout temps

VODKA Smirnoff

discrète au goût... discrète à l'odorat

...la vodka la plus célèbre! CANADA

CKAC vous invite, chaque samedi, de 18 h 45 à 19 h 00, à faire "LE TOUR DU MONDE EN 80 PLATS" en compagnie de Roland-L. Racine, dépisteur des meilleures tables du monde, celles qui font "LES BEAUX JOURS" des gourmets

Ottawa invite l'industrie à collaborer à sa politique de développement régional

par Roger MARCEAU

Conscient de l'importance des décisions prises par les entreprises, le gouvernement fédéral invite l'industrie canadienne à collaborer à sa politique de développement régional dont le but est de réduire les fortes disparités économiques.

Un appel à une collaboration "quotidienne" a, en effet, été lancé, hier, à l'occasion d'un colloque du Centre des Dirigeants d'Entreprise (CDE) sur la fonction de l'entreprise, par le ministre de l'Industrie et du Commmerce, M. Jean-Luc Pépin, qui a présenté une allocution en remplacement de M. Jean Marchand, ministre des Forêts et du Développement rural.

Dans un style toujours vivant, M. Pépin a développé les idées principales de l'exposé préparé par M. Marchand, et présenté les principes d'action du nouveau ministère du Développement économique régional créé par Ottawa, il y a quelques jours.

Le nouveau ministère, a-t-il dit, propose une politique coordonnée de développement régional et vise à améliorer l'efficacité des moyens déjà existants.

Dans la nouvelle politique, les stimulants seront mieux utilisés, c'est-à-dire de façon plus rationnelle que dans le cadre de l'entente ARDA, au cours des dernières années.

On veut aussi concentrer les efforts sur certaines zones de croissance bien définies au lieu de disperser l'aide sur l'ensemble du territoire. Les efforts seront également concentrés sur les entreprises qui sont susceptibles d'engendrer un plus grand nombre d'emplois. Ce dernier élément est particulièrement important puisque les régions à développer connaissent un taux de chômage très élevé.

Dans le cadre du nouveau ministère, on accordera aussi une aide aux provinces dans le développement de l'infrastructure; l'aide ne sera donc pas limitée aux entreprises.

Le ministre a, d'autre part, exprimé sa croyance dans l'importance d'un élargissement de l'aide visant à permettre aux entreprises de s'ajuster, de se réadapter à des conditions nouvelles. C'est le cas, par exemple, des sociétés qui sont affectées par la mise en vigueur des réductions tarifaires négociées au Kennedy Round, mais cette politique s'applique aussi à toute autre entente qui aurait des effets déplorables sur l'activités de certaines entreprises.

Le ministre Pépin a mentionné, dans son exposé, que, sous l'empire de la Loi de développement régional, 936 demandes ont été présentées au gouvernement, demandes qui prévoyaient des investissements de $1,990,000,000.

De ce total, il a précisé que 269 projets venaient du Québec, lesquels représentaient des déboursés de $700 millions, la création de 16,000 emplois, et le versement de $130 millions en stimulants et subventions.

Toujours en ce qui concerne le Québec, on souligne le besoin d'améliorer la base industrielle, et d'atténuer le malaise actuel. Le ministre a enfin fait un appel à l'entreprise privée, l'invitant à participer à la vie politique, à s'occuper de l'intérêt général.

L'entreprise doit se définir en termes de créativité économique et non de profit

par Roger Marceau

Dans l'exposé de base présenté, hier, au colloque du Centre des Dirigeants d'Entreprises sur la fonction de l'entreprise, M. Philippe de Woot, de l'Université de Louvain, a souligné que, pour montrer qu'elle est utile à la société, l'entreprise doit se définir en termes de créativité économique et non pas de profit.

M. de Woot, qui est directeur du Centre de Perfectionnement dans la direction des entreprises, à Louvain, a précisé que la notion de créativité recouvre à la fois la production et le progrès. En termes concrets, dit-il, c'est la création d'un monde meilleur; c'est l'amélioration continue des niveaux de vie; c'est le passage de l'immobilisme du sous-développement à la dynamique de la croissance. De ce fait, l'entreprise est l'agent même du progrès économique, ajoute-t-il.

Il estime qu'il faut une doctrine patronale adaptée aux faits, doctrine qui doit s'établir à partir du fait concret, du but de l'entreprise, de sa fonction qui doit être la créativité.

C'est pourquoi il demande d'abandonner la vieille liturgie démodée du 19e siècle pour affronter le problème et en arriver à une philosophie de l'entreprise.

La contestation de l'entreprise

M. de Woot a aussi parlé de la contestation de l'entreprise privée, principalement en Europe, cas qu'il connaît mieux, dit-il. Il fait cependant remarquer que de nombreuses déclarations d'Américains ne diffèrent pas tellement de celles des Européens.

M. de Woot constate qu'à l'exception des groupements de droite, tous les groupes critiquent et mettent en doute l'entreprise privée. C'est le cas en Europe des socialistes et des démocrates chrétiens.

L'entreprise privée est l'objet, dit-il, de trois critiques principales:

1)d'abord, une critique d'ordre économique, selon laquelle l'entreprise est laissée entre les mains de dirigeants non-sanctionnés, ce qui n'est pas démocratique.

2)le deuxième reproche est d'ordre humain; on mentionne que l'entreprise n'a pas développé l'homme, qu'elle éteint ses aspirations, qu'elle maintient l'ouvrier et le cadre moyen dans état infantile, qu'elle n'en fait pas des membres à part entière.

3)le troisième reproche concerne son individualisme et son égoisme sur le plan public. Elle ne prend pas en considération l'intérêt public, l'intérêt général.

M. de Woot a mentionné également que l'Eglise, dans Mater Magistra, condamne aussi la façon dont le groupe humain est traité dans l'entreprise capitaliste, et cite de nombreux exemples d'intellectuels américains, dont l'économiste J. K. Gailbraith, qui expriment des condamnations fortes.

Selon le conférencier, la génération actuelle qui entre à l'université ne se contentera plus de structures qui ne permettent pas la discussion publique.

Problème humain de l'entreprise

M. de Woot fait remarquer que l'homme, sur le plan travail, est fortement aliéné; qu'il se trouve dans un grand isolement, une grande solitude, source de frustration. Selon lui, c'est aussi la situation des cadres.

Il ajoute que l'homme au travail n'est pas entièrement épanoui, qu'il adopte des attitudes d'indifférence et de retrait par rapport à la vie de l'entreprise, et que c'est là le problème humain de l'entreprise.

Il distingue, dans son analyse, l'homme-bras, l'homme-coeur, et l'homme-tête. Le dernier, c'est celui qui veut avoir une influence à son niveau de travail. Il mentionne que c'est là que les aliénations sont les plus fortes.

Le "management participatif"

Pour trouver une solution, le conférencier a indiqué la voie dans laquelle il faudrait s'engager: il s'agit du "Management participatif", qui signifie une série de pratiques bien concrètes et non pas quelque chose de vague. Il a d'ailleurs indiqué neuf éléments de cette nouvelle conception de l'organisation, à savoir:

—changer la conception de l'organisation, qui n'est pas une structure, un organigramme, mais surtout une définition de buts;

—modifier la conception que les dirigeants se font de leur rôle. On doit abandonner la conception de l'homme-orchestre du 19e siècle pour celle de chef d'orchestre.

—assouplir les structures.

—substituer au style autoritaire, le style de commandement participatif.

—adopter un management scientifique et les outils de gestion modernes qui, par leur objectivité même, permettent la délégation et favorisent la participation.

—adopter le travail de groupe, autant pour l'exécution que pour la direction.

—avoir un système d'information adapté aux conditions actuelles.

—avoir une politique de formation, ce qui est essentiel dans l'entreprise aussi bien pour les cadres que les exécutants.

—enfin, avoir un système adéquat de rémunération et de promotion.

M. de Woot a déclaré, en conclusion, que le management participatif suppose tout cela, et que parler de participation sans cela, c'est des mots, du vent.

denrées agricoles

Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture:

Beurre: arrivages courants, 92 .64, 93 .65. Prix de vente de la Commission canadienne du lait: 65.

Fromage: livré à Montréal, arrivages courants, québecois blanc en gros .46 à .46½; coloré .46¼ à .46¾.

Poudre de lait écrémé: procédé par vaporisation no 1 en sacs: 20 à 22; procédé par rouleau, no 1 en sacs: 19; autres catégories pour nourrissage: 16½ à 17.

Poudre de lait de beurre pour nourrissage 15-15½; poudre de lait 5½ cents.

Pommes de terre: prix de gros: Québec, nouvelles 0.95 à 1.00 les 50 livres; .26 à .28 les 10 livres; I.P.E. $1.85 à $1.90 les 75 livres; $1.30 à $1.35 les 50 livres; .33 à .35 les 10 livres; N.-B. $1 à $1.05 les 50 livres; .26 à .28 les 10 livres.

Prix des oeufs: en cartons d'une douzaine: A-extra gros 55.3, A-gros 52.8, A-moyens 47.5, A-petits 44.9.

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE LA SAUVEGARDE

Avis est donné, par les présentes, que l'assemblée générale annuelle de la Compagnie d'assurance sur la vie La Sauvegarde aura lieu jeudi, le 27 mars 1969, à 10 heures a.m., au Château Frontenac (Salle de bal) (Québec) aux fins suivantes:

1—Prendre connaissance du rapport financier annuel

2—Elire les administrateurs

3—Nommer les vérificateurs

4—Se prononcer sur toutes autres questions concernant la Compagnie qui pourraient être légalement apportées devant l'assemblée.

Par ordre du Conseil d'administration.

ANDRE GARIEPY
Secrétaire

Montréal, le 7 mars 1969.

CENTRE PROFESSIONNEL DE MONTREAL
801 est, rue Sherbrooke
BUREAUX A LOUER
Air climatisé — Ascenseurs automatiques
527-2496

AVIS DE SOUMISSION

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX
PORT DE MONTREAL

CONCESSION DE RESTAURANT

Des soumissions seront reçues pour la concession du restaurant no 5A, au quai no 24, Port de Montréal.

Toute personne désirant soumissionner pour cette concession devra en faire la demande par écrit, au Directeur du port, 337, rue de la Commune, Montréal 125, Québec.

Tous les documents nécessaires seront envoyés aux personnes qui nous auront donné leur nom, adresse et qualités.

Les soumissions reçues après-midi, le 19 mars 1969, seront retournées sans être ouvertes.

G. BEAUDET,
Directeur du port.

Montréal, le 4 mars 1969.

NOMINATIONS A CATELLI - FIVE ROSES

M. J. K. Murphy — M. J. P. Girard

M. J. D. Tobin, directeur des ventes, Catelli-Five Roses, annonce les nominations suivantes: M. J. K. Murphy, directeur, exploitation des ventes et M. J. P. Girard, directeur, formation en cours d'emploi, ventes. Ces nominations résultent de la récente intégration de Catelli-Five Roses, une division de The Ogilvie Flour Mills Company Limited.

Usine de graphite pour Union Carbide

La construction de nouvelles installations pour la production du graphite commencera en avril prochain à Welland, Ontario, selon ce qu'a annoncé M. J.-S. Deward, président de Union Carbide Canada Limited.

Devant être construite au coût approximatif de $10 millions, l'usine complètement intégrée augmentera la capacité de production de produits de graphite de la compagnie de quelque cinquante pour cent. On s'attend à ce que cette capacité de production soit en marche au troisième trimestre de 1970.

L'installation d'équipement spécial moderne permettra l'emploi des techniques les plus avancées dans la fabrication du graphite. Les nouveaux aménagements seront logés en plusieurs immeubles sur un terrain de quelque quinze acres adjacent à la présente usine de carbone et de graphite de la compagnie. Des mesures sont prises en vue d'agrandissements futurs.

De nos jours, les deux applications principales du graphite sont, l'une, la fabrication des électrodes de graphite utilisés dans les fournaises à arc électrique des aciéries et l'autre, la manufacture des anodes de graphite pour la fabrication de produits chimiques tels que la soude caustique et le chlore. Union Carbide est le plus important fabricant d'électrodes et d'anodes de graphite du Canada.

En faisant son annonce, M. Dewar a souligné que l'emploi de plus en plus répandu de la fournaise électrique dans les aciéries, allié à l'usage de puissances d'alimentation toujours grandissant, a créé une exigente demande d'électrodes de fournaise. En utilisant, dans ses nouvelles installations, l'équipement le plus moderne et en employant la technologie la plus au point, Union Carbide sera en mesure de répondre à toutes les exigences requises en matière d'électrodes de graphite. Dans ce domaine, en effet, on s'attend à ce que l'expansion de Welland aura une capacité de production de graphite suffisante pour répondre à la demandé prévue par l'industrie canadienne de l'acier pendant plusieurs années à venir.

En plus de fabriquer les électrodes et les anodes de graphite, l'usine de Welland de Union Carbide produit aussi une grande variété de produits de carbone et de graphite pour usage industriel ainsi que des ferro-alliages pour les industries de l'acier et des fonderies.

Excédent commercial de $52 millions en janvier

OTTAWA (PC) — Le Canada a commencé l'année 1969 avec un excédent de $52,000,000 dans sa balance commerciale pour janvier, annonce le Bureau fédéral de la statistique.

Les chiffres préliminaires rendus publics, qui sont ajustés pour tenir compte des variations saisonnières, font ressortir pour les exportations de marchandises — y compris la réexportation de produits importés — un total de $1,217,000,000, comparativement à $1,202,000,000 en décembre.

Les importations en provenance de tous pays, se sont élevées à $1,165,000,000, à rapprocher de $1,106,000,000 en décembre.

Les chiffres pour janvier laissent ainsi apparaître un excédent des exportations sur les importations, de $52,000,000, comparé à $96,000,000 en décembre.

Dans les exportations, $833,000,000 étaient destinées aux Etats-Unis, $103,000,000, au Royaume-Uni et $281,000,000 vers divers autres pays

Des importations canadiennes de janvier, $843,000,000 provenaient des Etats-Unis, $67,000,000 du Royaume-Uni et $255,000,000 de divers autres pays.

Les chiffres d'exportation comparatifs pour le mois de décembre s'établissaient à $327,000,000 sur les Etats-Unis, $160,000,000 pour le Royaume-Uni, et $275,000,000 pour les autres pays.

De même, les importations de décembre portaient sur $799,000,000 des Etats-Unis, $68,000,000 du Royaume-Uni et $239,000,000 d'autres pays.

Le BFS a précisé que l'excédent commercial de $52,000,000 réalisé en janvier, après ajustement des variations saisonnières, représente à peu près l'excédent moyen ajusté des quatre derniers mois de 1968.

Sans tenir compte de l'ajustement saisonnier, l'excédent de janvier porterait sur $12,900,000

Usine de $3 millions de Dow à Varennes

La compagnie Dow Chemical of Canada Limited annonce la construction d'une nouvelle usine de Styromousse et de mousse de plastique de marque "Roofmate". Cette usine, sise au Québec, sera située sur les bords du fleuve St-Laurent immédiatement à l'est de la ville de Varennes.

La nouvelle usine, évaluée à plus de $3,000,000, est conçue pour répondre aux besoins de plus en plus grands du Québec et des Provinces Maritimes en isolants de plastique. C'est l'usine de la Compagnie à Toronto qui pourvoit présentement à ces besoins.

La construction de l'usine débutera au printemps et elle doit être terminée à la fin de l'année.

La division de génie de Dow à Sarnia se chargera de la conception du procédé de transformation industrielle tandis que le bureau d'études de Surveyer, Nenniger et Chênevert Inc. assurera les travaux de génie relatifs à la mise en valeur de l'emplacement incluant les fondations de l'usine et la structure.

La styromousse est une mousse de polystyrène dilaté fabriquée selon un procédé exclusif à Dow. Elle est hautement résistante à l'eau et à la vapeur d'eau, la Styromousse est un isolant très efficace et sa structure cellulaire lui permet d'adhérer facilement au ciment ou au plâtre de gypse. La Styromousse est très utilisée à basse température particulièrement dans les entrepôts frigorifiques et plus récemment, dans la construction domiciliaire où elle a permis d'obtenir une réduction appréciable des coûts de construction.

Le "Roofmate" est une isolant conçu pour être installé sous les toits en terrasse. Il offre une haute résistance aux chocs et à l'écrasement et se moque de l'eau ou de la vapeur d'eau, il maintient ainsi un haut degré d'isolation et ceci d'une façon permanente.

DOMINION GLASS COMPANY LIMITED

AVIS est par la présente donné qu'un dividende de un et trois quarts pour cent (1¾%) a été déclaré sur les ACTIONS PRIVILEGIEES de la compagnie pour le trimestre se terminant le 31 mars 1969.

Ce dividende sera payé le mardi 15 avril 1969 aux actionnaires enregistrés à la fermeture des bureaux le vendredi 28 mars 1969.

D'ordre de l'administration,
le secrétaire
T. B. KING

Montréal, le 27 février 1969.
ETAOINhdSHRDLUCMFWYPSHRDCH

Les spéculateurs tablent à nouveau sur la dévaluation très prochaine du franc

LONDRES (PA) — Une nouvelle ruée vers l'or semble se préparer sur les marchés européens du métal jaune, stimulée par la possibilité escomptée à nouveau d'une dévaluation du franc français.

A Zurich, Suisse, le prix de l'or a atteint la cote record de $44 en monnaie américaine, par once, sur ce marché libre le plus important au monde.

Les courtiers rapportent qu'ils achètent de partout et que le volume est élevé mais ajoutent qu'ils sont trop inondés d'ordres d'achat pour se livrer à une analyse détaillée à l'heure actuelle.

A Londres, la cote de départ hier matin était de $43.25 en hausse de 25 cents sur la fermeture de la veille, pour ensuite monter dans la journée jusqu'à $43.75.

A Paris le cours atteignit un nouveau record de tous les temps, le troisième en trois jours. Le marché a clôturé hier à $47.92 l'once, contre $47, la veille à la fermeture.

Le prix officiel de l'or pour les règlements internationaux est de $35 l'once.

La plus grande partie de la demande sur le marché de Londres émanait de France, un courtier évaluant à autant que 75 pour cent cette proportion. L'on indiquait que les Français passaient de l'argent en contrebande à l'étranger, pour le convertir en or.

Les courtiers en devises étrangères sont d'avis que la dévaluation du franc n'est qu'une question de temps. Les craintes nouvelles pour la devise française résultent des demandes d'augmentations de salaires formulées par les syndicats ouvriers français, et font que les spéculateurs viennent sur le marché de l'or pour se couvrir.

Dans les négociations avec les travailleurs, qualifiées "d'aigres" par un participant, le gouvernement du président de Gaulle a offert une hausse des salaires de quatre pour cent. Paris maintient que toute hausse au-delà de ce pourcentage serait inflationniste. Les travailleurs demandent une augmentation des salaires de 12 pour cent.

Un porte-parole du gouvernement a déclaré que des augmentations substantielles de salaires amèneraient une dévaluation du franc, qui reste encore secoué par la crise financière de l'automne dernier.

La demande accrue d'or résulte aussi de la tension au Moyen-Orient, de la situation à Berlin, et des problèmes de frontières sino-russes, le spéculateur estimant qu'advenant une guerre, il vaut mieux avoir de l'or en banque que n'importe quelle autre sorte de devise.

En novembre dernier, lorsque les réserves françaises baissèrent en dessous des $4 milliards il y eut une ruée du franc vers le mark allemand, et les nations financières occidentales établirent un fonds de réserve de $2 milliards pour soutenir le franc. Mais le président de Gaulle refusa de dévaluer la monnaie française.

A la place, il annonça une série de mesures restrictives y compris une réduction du déficit du gouvernement, un blocage des prix, le contrôle des changes et le gel des salaires tant que le franc n'aurait pas repris sa santé.

A Paris, le ministre des Finances, François-Xavier Ortoli, a déclaré hier à une réunion des députés gaullistes que l'économie française était saine. "Aujourd'hui les choses vont bien mais certains sont mécontents parce que sans aucun doute ils aimeraient que ça aille mal", a-t-il indiqué.

Par ailleurs, la France a subi en janvier un déficit dans son commerce extérieur de 1,073,000,000 de francs, soit légèrement moins que celui de 1,180,000,000 de francs en décembre mais beaucoup plus que celui de 311,000,000 de francs en janvier 1968.

Les importations françaises se sont élevées à 6,765,000,000 de francs, contre 7,148,000,000 en décembre, alors que les exportations se sont chiffrées à 5,692,000,000 de francs en janvier et 5,959,000,000 en décembre.

Le déficit français avec ses partenaires du Marché commun a été ramené à 574 millions de francs contre 1,029,000,000 de francs en décembre 1968.

Hausse de 21.1% du bénéfice net de la Banque de N.-Ecosse

La Banque de Nouvelle-Ecosse annonce dans le rapport intérimaire qu'elle vient de publier aujourd'hui que le total de ses revenus s'est élevé à $95.3 millions et celui de ses dépenses, à $80 millions, pour le trimestre qui s'est terminé le 31 janvier 1969. Le solde des revenus, avant les virements au compte de la réserve pour pertes et avant les impôts sur le revenu, s'est établi à $15.3 millions. Ce chiffre représente une augmentation de 41.4 pour cent sur les $10.8 millions enregistrés pour le même trimestre de l'année précédente et de 15.9 pour cent en regard de celui du quatrième trimestre de 1968.

Les bénéfices nets, compte tenu des réserves estimatives de prévoyance et pour les impôts sur le revenu, ont augmenté de 21.1 pour cent par rapport au premier trimestre de l'année précédente. Le rendement de l'action a été de 28.7 cents en comparaison de 23.7 cents pour le même trimestre en 1968.

Les dividendes ont été versés à raison de 17 cents l'action, une augmentation de 2 cents l'action sur le dividende payé pour la même période l'année dernière.

M. F. William Nicks, président du Conseil et président, souligne dans le rapport aux actionnaires que les chiffres d'un trimestre n'indiquent pas nécessairement ce que seront les résultats de l'exercice entier. Il ajoute que les comparaisons ne valent que si elles sont faites avec la période correspondante de l'année précédente.

Au 31 janvier 1969, l'actif total de la Banque atteignait un nouveau sommet, $5,252 millions, qui représente une augmentation de $927 millions ou de 21 pour cent sur l'actif établi au 31 janvier 1968. L'actif s'est accru de $35 millions depuis la fin du dernier exercice financier, le 31 octobre 1968.

Alcan accroît ses intérêts en Italie

Alcan Aluminium Limitée va augmenter graduellement sa participation, qui est à l'heure actuelle de 26 pour cent, dans Angeletti et Ciucani Fonderia Laminatoio S.p.A. de Milan (Italie) jusqu'à concurrence d'une participation majoritaire dans cette entreprise de transformation de l'aluminium. Telle est, en substance, la teneur des accords récemment intervenus entre les deux sociétés. De plus, les liens commerciaux et techniques entre les deux firmes seront renforcés.

Les installations de Angeletti et Ciucani ont une capacité de transformation de l'aluminium de 28,000 tonnes par an. La société italienne possède l'un des plus importants laminoirs d'Italie. Sa chaine de peinture en continu, pour la tôle d'aluminium et d'acier, compte parmi les plus modernes d'Europe. Elle a également une participation majoritaire dans Alma Alluminio Manufatti S.p.A., producteur de profilés dont la capacité annuelle est de 4,500 tonnes.

La production de Angeletti et Ciucani sera intégrée à celle des autres installations de transformation que Alcan possède en Europe, y compris les nouveaux grands laminoirs de Norf (Allemagne) dont l'Alcan est propriétaire à 50 pour cent. La Compagnie précise que cette extension des activités de l'Alcan dans le secteur Transformation va créer de nouveaux débouchés pour l'aluminium de première fusion de Alcan, y compris le métal de ses usines du Canada.

L'EXCELLENCE
Compagnie d'assurance-vie
ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

AVIS est, par les présentes, donné que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'EXCELLENCE, Compagnie d'assurance-vie sera tenue à 215 ouest, rue Saint-Jacques, au Cercle de la Place d'Armes Inc., suite 811, Montréal, le lundi 10 mars 1969, à onze heures de l'avant-midi, aux fins de recevoir et étudier le bilan et l'état des revenus et dépenses ainsi que le rapport des vérificateurs, procéder à l'élection des administrateurs et au choix des vérificateurs et discuter toute autre question qui pourra être soumise à l'assemblée.

GABRIEL LAPOINTE,
secrétaire

fonds mutuels

par la PRESSE CANADIENNE

	Achat	Vente
Adanac	2.48	2.71
A.G.F. Special Fund	4.26	—
Andreae Equity	4.03	4.40
All Can Com	8.28	9.05
All Can Div	9.90	10.82
All Can Ven	9.73	10.63
American Growth	6.89	7.53
Associated Investors	4.73	5.11
Beaubon	43.69	47.44
Canada Growth	7.47	8.21
Canada Security	4.41	4.84
Cdn Channing Venture	5.69	6.24
Cdn Gas Energy	14.29	15.66
Cdn Investment Fund	4.42	4.85
Cdn Scudder Fund	21.03	21.13
Cdn Sec Growth	10.36	11.35
Cdn Trusteed	3	3
Canafund	62.29	65.40
Champlain Mutual	7.76	8.65
Capital Growth	9.80	10.05
xChase Fund	13.00	14.21
Collective Mutual	7.47	8.16
Commonwealth Intl	12.62	13.83
Commonwealth Intl Lever	15.95	17.48
Competitive Capital	9.77	10.68
Corporate Investors	6.37	6.96
Corporate Inv Stock Fund	6.86	7.50
xDividend Shares	3.87	4.25
Dominion Compound	5.04	5.48
xDreytus	13.84	15.11
Entoreo Investment	6.13	6.70
Executive Fund of Cda	9.19	9.65
Exec niv Intl Ltd	7.93	8.33
Federated Financial	6.35	6.94
Federated Growth	6.53	7.14
xFidelity Trend	26.76	29.09
First Participating	17.72	19.37
Fonds Collectif A	7.75	8.47
Fonds Collectif B	5.24	5.42
Fonds Collectif C	9.97	10.89
Fonds Desjardins A	5.50	—
Fonds Desjardins B	4.42	—
Fraser Fund	11.91	11.97
Gis Compound	10.94	11.69
Gis Income	4.64	5.08
Growth Equity	8.60	9.40
Guardian Growth	10.10	—
Growth Oil and Gas	22.15	—
Investors Growth	12.01	13.13
Harvard	10.45	11.42
International Growth	7.22	7.93
Investors Growth	11.88	12.99
Investors Intl Mut	8.34	9.14
Investors Mutual	5.60	6.13
Keystone Canada	4.73	5.11
xKeystone Cust S-1	21.72	23.69
xKeystone Cust S-4	11.91	13.00
xKeystone Cust K-2	6.06	6.62
Keystone Polaris	5.51	6.02
Le Fonds P.E.P.	3.93	4.28
xLexington Research	15.86	17.33
Magna Carta	4.46	4.84
Maritime Equity	4.09	4.47
Marlborough	10.14	—
Molson M. Fund	5.67	6.19
Mutual Accumulating	5.93	6.48
Mutual Bond	8.77	9.60
Mutual Bond Income	4.57	5.27
Mutual Growth	7.56	8.27
Mutual Income	6.30	6.89
Natrusco	14.44	15.06
Natural Resources	8.79	9.61
xOne William Street	16.07	16.07
Pension Mutual	11.14	12.18
Principal Growth	4.73	5.17
Provident Mutual	7.35	8.04
Prov Stock Fund	3	3
xPutnam Growth	11.85	12.95
Radisson	4.73	—
Regent Fund	11.36	12.42
Royfund	5.95	6.13
Pret et Rev.	7.96	8.75
Sav Inv Am Pret	12.38	13.60
Spec	1086	11.86
Taurus	7.31	8.03
xTechnol	8.60	9.37
Timed Investment Fund	6.98	7.01
United Accumulative	5.75	6.32
United American	2.99	3.29
United Venture	5.70	6.26
Universal Savings Equity	7.23	7.90
Western Growth	6.14	6.71
Winfield Growth	13.98	15.28

x—Fonds americains.

ASSOCIATION DES AGENTS DE RECLAMATIONS DU QUEBEC

M. G.W. MacDonald, A.R.A.

M. G.W. MacDonald vient d'être élu pour un deuxième terme comme président.

Ont été aussi élus:
Normand Cloutier, vice-président
Hervé Delorme, trésorier
L. De G. Alleyn, secrétaire
tous de Montréal.

Les autres membres du conseil sont:

Marcel Côté	Joliette
Jacques Gauthier	Montréal
Michel Desautels	St-Hyacinthe
Guy Robitaille	Repentigny
Michel Gougeon	Montréal

HOLLINGER MINES LIMITED
DIVIDENDE NUMERO 479

Un dividende régulier de 35 cents l'action a été déclaré par les directeurs sur le capital-actions de la compagnie, payable le 30e jour de mai 1969 aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires, le 2e jour de mai 1969.

Daté ce 4e jour de mars 1969.
P. C. FINLAY
Vice président et trésorier

CLINIQUE MEDICALE DE L'EST
30 est, boulevard St-Joseph
BUREAUX POUR PROFESSIONNELS
Chauffés — Air climatisé — Ascenseur
527-2496 845-4241

TORONTO

par la PRESSE CANADIENNE

INDUSTRIELLES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	1.40	Net Ch.
Abitibi	5332	$10⅝	10½	10½	— ⅛
Abitbi 7½p	180	$56¼	56¼	56¼	+1¼
Acklands	2025	$17⅛	17	17⅛	
Acklnd 2p	100	$15⅞	15⅞	15⅞	
A G F M	124	$69	66	66	— 2
Agra Vegt	1025	$5½	5⅜	5⅜	— ⅛
Aimco Ind	900	$18⅛	17¾	17¾	— ⅜
Alta Gas T	5753	$39¾	39½	39½	
Alta Gas p	205	$81¾	81¼	81¼	— ½
Alta G D p	275	$118	115	115	— 3
Alta Gas w	8275	960	930	930	—20
Alta Nat	z25	$23	23	23	
Algo Cent	100	$9⅞	9⅜	9⅝	+ ⅛
Algoma St	775	$18¾	18⅝	18¾	
Algon	100	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
Alcan	6012	$29¾	29¼	29⅜	
Alcan pr	75	$35¾	35¼	35¾	
Anglo-cn	200	$7⅛	7⅛	7⅛	— ¼
Ang CT 315	75	$43	43	43	
Aquitaine	1385	$18⅛	17¼	17¼	— ⅜
Argus	100	$20	20	20	— ⅛
Argus C pr	2685	$14⅞	14½	14½	— ½
Asbestos	1155	$25¼	25¼	25⅛	— ¼
Atco Ind	1420	$17½	17¼	17¼	
Atl Sugar	2725	$6¼	6⅛	6⅛	— ⅛
Atl Sug A	100	$13¾	13¾	13¾	
Atl Sug pr	55	$56	56	56	
Atl Sug wts	5590	205	190	195	— 5
Auto Elec	1185	$22¼	22	22	— ¾
BACM Ind	100	$19½	19½	19½	— ⅜
BahC D	22900	66	63	64	— 1
Bk Mtl	15817	$14⅜	14⅛	14½	— ⅛
Bk Mtl r	97200	36	33	33	— 3
Bank N S	2528	$23½	23	23	— ¾
Bantaco	225	$18½	18⅜	18⅜	— ¾
Benver L	750	$18½	18	18	+ ¼
Becker B p	1200	$15	15	15	
Belding Lt	100	$14¾	14¾	14¾	— ⅛
Belding Wt	z50	405	405	405	
Bell Canad	3496	$44⅞	44½	44⅞	— ⅛
Bell Knit	400	300	300	300	
Block Bros	2805	$21¼	20¼	20⅞	— ⅜
Bow Valy	115	$23	23	23	— ¼
Bramalea	7805	59	8¾	8⅝	— ⅛
Bramal w	1030	780	750	750	
Brazilian	6621	$17⅛	17	17	— ¼
BC Forest	332	$35¾	35½	35½	— ½
BC Sugar	225	$52	52	52	+ ¼
BC Phone	67	$65½	65½	65½	+ 1
BCPh 4¾ p	55	$67	67	67	— ⅜
BCPh 5.15	z10	$75	75	75	
BCPh 6.80	150	$25¾	25½	25¾	
BCPh r	11634	57	55	55	
Brinco	21532	56	5¾	5⅞	
Buntin Rid	100	$12	12	12	
Burrard	z16	$6¼	6¼	6¼	
Cad Dev b p	165	$61½	61½	61½	— ½
CAE Ind	750	$9¼	9	9	— ¼
Calgary P	655	$26⅛	26	26⅜	+ ⅛
Calgy 540 p	50	$107	107	107	
Calvrt Dle	1806	150	150	150	
Cambridg	310	$10	9⅞	9⅞	— ⅛
CD Sugar	1800	$40¼	40	40¼	+ ¼
Can Bread	z125	$24	24	24	
Can Cem	775	$32½	32	32	—1⅞
Can Cem p	350	$19	19	19	— 1
CCC Stone	25	$36	36	36	
C Packrs	100	$20	20	20	
Can Perm	1770	$11¾	11⅜	11¾	+ ⅛
Cdn Brew	5335	$9⅛	9	9	— ⅛
C Brew Ap	115	$34	34	34	— ⅛
C Brew Bp	50	$40¼	40¼	40¼	+ ¼
CB Alum A	315	$21	21	21	
Cdn Can A	225	$8¼	8¼	8¼	
C Chem w	1100	350	350	350	
C Coniaur	1100	120	130	120	
C Curtis	2250	180	175	180	+ 5
Cn Food 1p	50	$45	45	45	
Cn Food 2p	50	$45	45	45	
C Foundn pr	z5	$13	13	13	
CG Invest	189	$67¼	67¼	67¼	
C Goldale	1575	$28	26	26¼	—2¼
C Hydro	1755	$25½	24¼	24¼	— 1
C Imp Bnk	9868	$20	19⅝	19¾	— ¼
C Ind Gas	3533	$28¾	28	28½	— ¼
CIL	2185	$15⅞	15¾	15⅞	
C Interurb	965	$7	6⅝	6⅝	— ⅛
C Intrurb p	695	$12⅜	12¼	12⅜	— ⅛
C Marconi	810	$6⅝	6¼	6½	
CP Inva pr	5755	$33½	33¼	33¼	— ¼
CP Inva wt	4973	900	880	880	—10
CPR	3065	$78⅝	77¼	77⅝	—1¼
CPR $3. pr	1700	$9¾	9⅞	9⅞	— ⅛
Cdn Salt	250	$17⅞	17⅞	17⅞	+ ⅛
Cdn Tire	110	$74½	73½	73½	— 1¼
Cdn Tire A	1320	$64⅞	64	64	—1½
Cdn Wall	z5	$173	173	173	
CWN Gas	300	$15¾	15¾	15¾	
CWN 5½ p	100	$14¾	14¾	14¾	— ¼
C Westing	200	$16½	16½	16½	
Canron	230	$21½	21½	21½	— 1
Cap Bdg	12950	$6⅞	6½	6½	— ⅜
Cara	200	$13⅜	13½	13½	— ¼
Carrier JD	z35	$15	14½	14½	
Cassidy L	300	$8⅛	8	8	
CDRH Ltd	854	$13	12¾	12¾	— ⅜
Ctl Fund A	1250	$13½	13½	13½	+ ¼
Chat-Gai	z50	$14¼	14¼	14¼	
Chemcell	1240	$11¾	11½	11⅝	— ⅛
Chem 175 p	z50	$23¾	23¾	23¾	
Chrysler	110	$55½	55	55½	
CHUM A	300	$19	19	19	— ½
Clairton	4920	235	230	230	
Codville A	130	$7⅞	7⅞	7⅞	
Columbia	300	56	6	6	
Columbi p	z50	$14½	14½	14½	
Cominco	2031	$37	36⅜	36¾	— ¼
C Holiday I	1142	$13⅜	13½	13½	— ⅛
Compro	700	$5⅜	5⅛	5⅛	— ⅛
Computel	275	$39¼	39	39¼	— ¼
Computr	z50	$23¾	23⅛	23¾	
Con Bath	1618	$20⅝	20½	20½	— ⅛
Con Bath p	450	$20¾	20½	20½	— ½
Con Bath w	300	350	340	340	
Con Bldg	9325	460	420	420	—40
Con Bldg w	3597	150	125	125	—15
Con Textle	500	$14½	14½	14½	— ⅛
C Gas	15046	$18⅞	18½	18⅝	— ⅛
Corby vt	75	$32½	31¾	32½	+ ¼
Coronatn	9175	395	310	310	— 5
Coronto p	1650	320	315	315	+10
Coron 2w	900	75	75	75	
Cosmos	1700	$7½	7	7	— ½
Couvret p	170	59	9	9	
Craig Bit	200	400	400	400	—15
Crain R L	100	$15¼	15¼	15¼	— ¼
Crestbrk	311	$17	16½	16½	— ½
Crow Nest	25	$47	47	47	+ 1
Crush Intl	5050	$10¼	10	10¼	
Cygnus A	1735	$8½	8	8⅝	
Cygnus B	1655	$9⅞	9¼	9½	— ¼
Cygnus pr	z23	$35	35	35	
Delta Elec	500	315	310	310	—10
Distl Seag	1435	$49⅞	49½	49⅞	+ ⅛
Dome Pete	814	$8¼	8⅛	8⅛	—2¼
D Bridge	200	$18½	16½	18½	
D Coal pr	100	$12	12	12	
Dofasco	1201	$23	22½	23	+ ½
Dofasco p	100	$77	77	77	+ 2
Dom Glass	650	$17¼	17	17	— ¼
D Scottish	100	$18	18	18	
Dom Store	870	$14⅛	14⅛	14⅛	
Domtar	2516	$13⅜	12⅞	13⅜	
Domtar pr	100	$16	16	16	— ⅜
D Textile	450	$16	15⅞	15⅞	— ⅛
Donlee M	200	$22	21½	21½	— ½
Dupont	202	$35⅛	35	35⅛	+ ⅜
Dustbane	3150	$27	26½	26½	— ½
Dylex Div	635	$28	26⅛	27	— 2
Dylex D A	8660	$26	23	23¼	—2¼
Eddy Mtch	50	$27	27	27	
E-L Fin	2843	$14½	14⅛	14⅛	— ¼
E-L Fin w	2778	710	700	700	
Electro ltd	2660	$23⅞	23⅜	23¾	— ⅛
Emp Life	75	$30	30	30	+ ⅜
Erie D	285	$24¼	23½	23½	— ¾
Erie D A	975	$24¼	23½	23½	— ¾
Exquisite	362	59	8⅞	8⅞	— ⅜
Exquite w	550	220	215	215	—10
Falcon	1900	$123	121	121	—1½
Fam Play	282	$7⅞	7⅞	7⅞	+ ⅛
Fed Farm	5024	$7⅞	7¼	7⅜	— ⅛
Fed Frm w	2400	375	330	340	—30
Fed Grain	210	$8⅜	8⅜	8⅜	— ½
Fittings	100	$19	19	19	+ 3
Fleet Mfg	8010	315	300	305	—10
Fleetw'd	1810	$27	26	27	—2½
Ford Cnda	1096	$302	301	301	
FPE Plan	100	$24½	24½	24½	
FPE Pn pr	140	$98	98	98	+ 1
Fraser	250	$20	20	20	
Freiman	100	$7⅜	7⅛	7⅜	+ ⅛
Fruehauf	100	$16	16	16	+ ½
Galt Mi Irn	100	$13¼	13¼	13¼	— ⅜
Gen Baker	100	$7¾	7¾	7¾	
Gen Distrib	1175	$17¾	17	17	— 1
GMC	z9	$83¼	83¼	83¼	
G Stl Ware	z5	$16¼	16¼	16¼	
Glob En A	30	$9	9	9	
Godyear p	z2	$34½	34½	34½	
G Mckay A	200	$6¾	6¾	6¾	+ ¼
Greb Ind	600	$11¼	11	11	
GL Paper	5800	$27¼	27	27	
GL Power	325	$20½	20½	20½	
GN Capital	1555	$12¼	11⅝	11⅝	— ⅜
Gt W Life	550	$120	119½	120	
Gt WSadd	5200	$13¾	12½	13¼	— ¼
Greyhad	610	$13½	13½	13½	
Guar Trst	500	$13⅜	13⅜	13⅜	+ ⅜
Gulf Can	750	$4¼	4¼	4¼	— ⅛
Halifax D	1650	270	260	270	
H Cotton	75	$36½	35⅞	35⅞	—2¼
Hand Chm	3805	$22½	20½	21¼	—1⅜
Hnd Chm A	100	$32¼	32¼	32¼	—3¾
Hards	16600	180	160	160	—20
Hard Corp	225	$19¾	19¾	19¾	— ¼
Hard Crp A	225	$18¾	18¾	18¾	— ¼
Harveys F	2155	$10⅛	10	10	— ¼
Hawker S	912	380	380	380	—10
Hays Dna	277	$15	15	15	— ⅛
Home A	2795	$39½	39	39½	+ ½
Home B	z124	$39	38⅛	38⅛	
Horne Pit	3350	360	340	340	—10
H Bremner	400	$9¼	9	9	— ¼
H Bay Co	z50	$24	24	24	
HB Oil Gas	71	$33½	33½	33½	— ½
Husky Oil	3820	$20	19⅝	19¾	— ¼
Husky D w	120	$17⅞	17⅞	17⅞	— ⅛
Imp Tob	650	$13¾	13¾	13¾	+ ⅛
Imp Acc wts	140	880	880	880	—20
Ind Adhes	225	$8⅝	8½	8½	— ¼
Ind Wire	300	385	375	375	
Inglis	3325	$12	11⅞	11⅞	— ⅛
Inland Gas	4225	$15⅛	15	15	
Intprofin	1815	133	120	120	—10
Int Bronz p	25	$29¾	29¾	29¾	
Int Nickel	8255	$39⅛	39¼	39¾	+ ⅛
Int Util A	200	$26⅝	26½	26½	— ⅜
Intpr Disc	6700	400	370	370	
Int Pipe	350	990	960	990	
Inv Grp "A"	975	13	12½	13	+ ½
Jn Overseas	250	$114½	112½	112½	
James Stl	5221	$13¾	13	13¼	— ⅛
Jefferson	804	$25	24⅜	24¾	— ½
Jeffersn w	z20	$17½	17½	17½	

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	1.40	Net Ch.
Jokey C	3116	$5	490	495	— 5
Kaps Tran	1020	$20	19½	19½	— ½
Kelly D A	900	$7¼	7¼	7¼	
Kelsey H	500	$18¾	17	18⅜	+ ⅜
Kenting	2150	$20⅛	20	20	— ⅛
Koffer St	510	$46½	44½	44½	—1½
Labatt	881	$25½	25⅛	25⅛	
Labatt pr	200	$26	25¾	25¾	— ¼
Laforge	143	$12	12	12	
LOnt Cem	3160	410	400	400	—10
Laura Sec	100	$11¼	11¼	11¼	
Lau Fin	360	56	6	6	— ⅛
Lau Fn 140	200	$16½	16½	16½	— ¼
Lau F 2.00	150	$21½	21½	21½	
Leigh Inst	1120	$47½	46⅜	47½	+ ⅜
Levy	175	$32	32	32	+ ¼
Levy A pr	650	$8⅜	8½	8½	— ⅛
Life Invest	320	$10½	10½	10½	
Life Inv wt	100	325	325	325	+15
Livinasta	200	$38	37	37	— 1
Lob Co A	375	$6½	6½	6½	
Lob Co B	475	$6½	6½	6½	— ⅛
Lob Co pr	50	$31½	31½	31½	— ⅜
Lob G A pr	125	$18¾	18¾	18¾	— ¼
Locana	225	170	165	165	—25
Loeb M	755	$8½	8¼	8¼	— ¼
Maclean H	z45	$14¾	14½	14¾	
MB Ltd	1245	$33⅛	33¼	33⅛	
Magna El	1775	$17	16	16¼	— 1
Magnetcs	2500	395	390	390	— 5
Magnum	100	$47½	47½	47½	—1¼
Major H D	2150	390	375	375	—10
Manoir In	1700	370	360	360	—15
M Lf Mills	2511	$23	22¾	22¾	— ½
Maritime	642	$17¾	17⅝	17⅝	— ⅛
Markborg	4875	$8⅞	8½	8½	— ⅜
Markbro w	1000	565	530	530	—35
Mass-Fer	2845	$22¾	22¼	22¼	— ¼
McCabe	100	$11	11	11	+ ½
MEPC	100	$5¾	5¾	5¾	+ ¼
Melchers	z15	$15½	15	15½	
Met Stors p	315	$19¼	19¼	19¼	— ¾
Met Str 6? p	415	$19¼	19¼	19¼	+ ¼
Milt Brick	100	$11½	11½	11½	+ ¼
MLW Wor	z39	$17⅞	17⅜	17⅜	
molson A	1825	$26½	26⅛	26⅛	— ⅜
Mon Life	200	$24	24	24	— 1
Montex	1025	235	230	230	— 5
Montex w	2294	145	135	135	
Mont Trst	z20	$12½	12½	12½	
Moore	9185	$30⅞	30½	30¾	
Morse A	300	$24	24	24	
Murphy	300	59	9	9	+ ½
Mrphy pr	z10	$24¾	24¾	24¾	
NnChrs I	z75	$11¾	11¾	11¾	
Nt Contain	110	$11	11	11	
Nt Contn w	z20	520	520	520	
Nat Trust	400	$22⅛	22⅛	22⅛	— ⅛
Neon	3975	$32	31⅞	31¾	— ⅛
NB Tel	z3	$13¾	12¾	12¾	
Nra D	33145	240	225	225	—10
Nia Wire B	z25	$20	20	20	
Noranda	2241	$33⅜	33¼	33½	
NA Rockw	25	$42	42	42	— ¼
Nor Ctl G	4448	$18⅛	17⅞	18⅛	— ⅛
NCG B 2 p	50	$37	37	37	— ⅜
Nor Ctl wts	5875	905	900	900	—25
NS L P	229	$8½	8¼	8¼	— ⅜
Ocean Cm	800	$23	22¼	22¾	
Okanagan	4600	495	485	485	+20
OSF Ind	5540	$28¼	27⅜	27½	—1¼
Oshawa A	3485	$39⅝	39⅜	39½	+ ⅛
Oshawa w	1200	$11⅞	11⅞	11⅞	— ⅜
Overlnnd	100	$11½	11½	11½	
Overlnd 2 p	3150	$6¾	6¾	6¾	— ⅛
Pac Pete	8673	$29½	28¼	29½	+ ¾
Peace Riv	200	$6	6	6	
Petrofina	100	$19	19	19	— ¼
Pitts Eng	400	$21¾	21¾	21¾	
Pato Eng	100	$17	17	17	+ ¼
Paw Corp	2429	$11⅛	10⅝	10⅝	— ⅜
Paw C 5 pr	875	$12⅛	12⅛	12⅛	+ ⅛
Prem Iron	500	495	495	495	
Price Com	5546	$15⅜	15¼	15⅜	+ ⅛
QN Gas	695	$16⅜	16½	16⅜	
QN Gs 63w	170	650	650	650	—30
QN Gs 66w	1590	560	560	560	
Rnk O A	15650	$10¾	10⅝	10⅝	— ⅛
Rapid Grp	400	$5¼	5¼	5¼	
Reed Oslr	1950	$19½	18¾	18¾	— ¼
Reichhold	725	$15	14⅜	14½	— ⅜
Revelstk	310	$26	25¾	25¾	— ¼
Revelsk p	z100	$17¼	17¼	17¼	
Revenu	69572	$15	13⅝	14½	— ½
Rileys D	550	$16	15⅞	16	
Rolland	200	$8⅛	8⅛	8⅛	— ⅛
Ronald Fd	200	$17½	17¼	17¼	— ¼
Rothman	z25	500	20	20	
Rotmn w	z25	540	540	540	
Roy Bk	15372	$22¾	22	22	— ⅜
Royal Trst	1455	$26	25¾	25¾	+ ⅛
Russell H	520	$18⅞	18¼	18⅞	
StL Cem A	150	$31	31	31	
St Maurice	7500	285	260	260	—20
Salada	2108	$12⅝	12½	12½	— ⅛
Sayvette	900	$6¼	6	6¼	+ ⅛
Scintrex	1062	$17	16½	16½	
Scot York	625	$20	19¾	20	
Scot Mis pr	150	$8½	8½	8½	— ½
Seaway M	9045	$25¾	24⅝	25	— ¾
Secur Cap	3780	$9¾	9½	9½	— ⅜
Select Les	500	400	400	400	—10
Selkirk A	z10	$14¾	14¾	14¾	
Shaw LE A	400	$9½	9½	9½	
Shell Inv p	75	$27	27	27	
Shell Inv w	1135	$12⅜	12½	12½	— ⅛
Shell Can	1235	$26½	26¼	24⅞	— ⅛
Shully's	1810	$18¼	17⅝	17⅝	— ⅝
Silverwd A	900	$23	23	23	— ½
Simpsons	4950	$25¼	24⅝	25	+ ⅛
Simpson S	210	$31	31	31	
SKD Mfg	300	$7¼	7¼	7¼	
Skyline H	1075	$9⅞	9¾	9¼	
Slater Stl	2800	$15⅛	15	15⅛	— ⅛
Slater B pr	z20	515	15	15	
Slater A wt	250	885	875	875	—20
Sogemine	893	$14½	14½	14½	
Southam	1050	$42	41	41¾	—2¼
Stafford	1270	$5⅜	5½	5⅝	— ⅛
St Brodcst	2840	$12½	12¼	12½	— ⅛
St Paving	400	$10½	10½	10½	— ¼
Steel Can	5021	$25⅝	25¼	25¼	— ⅜
Steinbg A	865	$12¼	12	12	— ¼
Stuart Hse	1410	$7¾	7¼	7¾	+ ⅛
Suntst com	302	$11¾	11	11¾	+ ⅛
Suntest od	1495	$40½	39	40	— 1
Tomblyn	100	$3⅜	3⅜	3⅜	
Texaco	539	$22	21½	22	
Thom Nes	495	$18¾	17½	17½	
Thom N pr	25	$48	48	48	
Tone Craft	200	$26	26	26	— 1
Toremont	4100	335	315	315	—25
Tor Dm Bk	1475	$21	20¾	20¾	— ¼
Towers	200	115	115	115	
Traders A	750	$10⅝	10½	10½	
Trader A p	25	$23¼	23¼	23¼	
Trader 66 w	z20	340	340	340	
Transair	2500	$7	6⅞	7	
Tr Can PL	1763	$41¼	40⅞	41	
Tr Can Pl p	100	$43½	43½	43½	— ¼
Tr Can A pr	85	$74½	74½	74½	
Tr Can P w	1210	$16¾	15¾	16	— ¼
Trans Mt	1706	$14¾	14⅝	14⅝	
Trans PPL	2410	$13¾	13¾	13¾	— 1⅛
Trizec Crp	2000	240	225	225	— 5
Tru-Wall	1063	470	440	440	—10
UNAS Inv	100	$21¼	21¼	21¼	— ¼
Union Acc		225	65½	65½	5½
Acc 2p	700	475	450	475	
Un Corbid	175	$19	19	19	+ ⅜
Un Gas	7715	$15⅝	15⅛	15⅜	— ⅛
U Corp B	115	$17⅜	17⅜	17⅜	— ¼
Un Fn Mgt	930	$22	22	22	
Un Wburn	1833	$15¼	15	15⅛	
Un Wbn wt	358	$11¼	11	11¼	— ¼
U Sections	550	$16¾	16½	16½	— ½
Van Ness	3925	$6¾	6⅝	6¾	— ⅛
Vascon	2025	$12¼	12	12	
Versafd	2550	$26¼	26½	26¾	— ¼
Venpower	8104	165	155	165	
Versatile	810	$11¼	11⅛	11⅛	— ⅛
Versatil A	2170	68	7¾	8	+ ¼
Vic G Tr	100	$17¾	17¾	17¾	
Vulcan	1825	64¼	6⅞	6⅞	— ⅜
Walax	470	$12¾	12¾	12¾	
Wainoco O	2500	370	365	365	— 5
Walk GW	2325	$40	39½	40	+ ½
Wat GM D	z1	$14¾	14¾	14¾	
Weldwod	940	$27¾	27½	27½	— ¼
Weste'st	5537	$28¼	27½	28¼	+ ¼
Westfair	100	$29½	29½	29½	+ 2½
West Ind	100	430	430	430	— 5
Westeel	525	$14¾	14½	14¾	+ ⅛
W Brdcast	515	$21¾	21¾	21¾	— ⅛
W Cdn Seed	4200	310	300	305	
W Pacific	1150	55	485	485	—15
W Supnls A	525	$9⅞	9½	9¾	— ⅜
Weston	690	$16½	16¼	16¼	
Wstn 4½p	z10	$64½	64½	64½	
White Pas	1210	$24	24	24	
White P A p	200	$23	23	23	— ½
Wood Alex	300	$6⅞	6¾	6¾	
Woodwd A	300	$17½	17½	17½	
Zellers	2250	$13¾	13⅝	13⅝	
Zenith	2700	240	235	240	

MINES

Accra	9000	21	20	20½	— ½
Acme Gas	1500	28	28	28	+ ½
Aetna In	4500	480	465	470	— 5
Agnico	628	174	174	174	— 1
Akaitc	19510	145	140	140	— 5
Am Larder	3000	35	33	35	+ 3
Ang Ruyn	1000	105	104	105	+ 4
Ang U Dev	7000	105	100	102	— 4
Area	500	290	290	290	
Argosy	502	49	49	49	— 1
Armore	3000	21½	21	21½	
Arcadia	7000	15	15	15	+ 1
Asac Porc	2673	45	41	45	— 2
Atl C Cop	500	57	57	57	— 1
Atlas Yk	3000	18	17½	17½	+2½
Aunor	3050	430	410	430	+10
Bankeno	213	960	960	960	—15
Bankfield	8800	12½	12	12	— ½
Barat	2000	92	87	92	+ 2
Bary Expl	800	45	45	45	+ 4
B-Dat	1029	23½	23½	23½	—1½
Bethlm	7629	$12⅜	18	18¼	— ¼
Black Bay	2000	10	10	10	
Bl Hawk	300	118	118	118	+ 7
Bounty Ex	769	23	23	23	— 1
Bralorne	725	315	315	315	—10
Broul Reef	2500	47	45	45	— 3
Brunswk	2625	850	825	825	—15
Bunk H	24042	19	17	18½	+1½
Cam Mine	3000	55	55	55	— 2
Camflo	9907	680	660	665	
Camp Chib	237	885	885	885	
Camp RL	375	$36¼	36	36	+ ½
C Tung	2100	180	170	175	— 1
C Jamiesn	3900	122	118	118	+ 2
C Keely	15000	7	6½	7	
C Lencourt	3250	23½	23½	23½	
C Malart	8000	21½	20½	20½	
Cdn Nisto	3000	63	62	62	— 2
Candore	8900	19½	18½	19	— 1
Candrr	1900	320	310	315	— 5
Cassiar	1665	$19¼	19	19	— ⅛
Cent Pat	6450	215	205	205	— 5
Ch-malloy	625	455	455	455	+ 5
Chesterville	503	21½	23½	23½	
Chib Kay	6500	19	18	18	—1½
Chimo	493	170	170	170	— 4
Chrom	2?8	169	169	169	— 1
Coch Will	2000	165	163	165	+ 4
Coin Lake	4200	61	60	61	— 3
Comb Met	1000	21½	21½	21½	— ½
Coniagas	5000	52	50	50	
Conigo	11000	48	46	46	— 2
C Shaw	24500	55	48	53	+2½
Alminex	1450	570	555	560	—10
A Led	11100	17	16	17	
Asamera	4100	$27½	26½	27½	
Banff	600	$12⅝	12½	12⅝	— ⅜
Bralsa	2400	460	440	440	—10

naissances · décès · remerciements · in memoriam

ALLAIN (Louis-Joseph) — A Montréal, le 5 mars 1969 à l'âge de 69 ans, 3 mois, est décédé Louis-Joseph Allain, comptable, époux de Dolores Béchette. Les funérailles aurnt lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
2590, rue Rouen
à 9 h 40, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-de-LaSalle, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ASSELIN (Blanche) — A Flusing, Long-Island, New York, le 4 mars 1969, à l'âge de 74 ans est décédée Blanche Deschamps, épouse de feu Paul Asselin, ex-pharmacien, demeurant à 10165 boul. d'Auteuil, mère de Pauline, épouse de Roger-A. Vandal, architecte, Mme Andréa Schizas (Alyette), et Jean-Guy, pharmacien. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400, boul. Henri-Bourassa est,
à 9 h pour se rendre à l'église St-Judes, boul. d'Auteuil, où le service sera célébré à 9 h 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUBICHON (Clérinda) — A Montréal, le 5 mars 1969, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve Joseph Aubichon, née Clérinda Daniel; épouse en 1ères noces d'Arthur Dépatie; demeurant à 5205 de Repentigny. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
4419, rue Beaubien est,
pour se rendre à l'église St-Fabien, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BALDOCK (Anita) — Le 6 mars 1969, à l'hôpital Général de St-Eustache, est décédée Anita Baldock, épouse bien-aimée de feu Arthur Baldock, mère de Mme J. Tester (Claire), Collin, Mme W. Fraser (Sonia), et Nelson, décédé, sœur de Bernice Exposée au salon mortuaire
Clarke
5590, rue Sherbrooke ouest
Messe de Requiem en l'église St Théophile, Laval-Ouest, samedi à 11 a.m. Inhumation au cimetière paroissial.

BEHEREUR (Oscar) — A Montréal, le 5 mars 1969 à l'âge de 65 ans, est décédé Oscar Behereur, époux de Julia Bélanger demeurant 8596 de Gaspé. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
8535, rue St-Laurent,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Thomas-Apôtre, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERGERON (Gaston) — A St-Sébastien, le 1er mars 1969, à l'âge de 29 ans, est décédé Gaston Bergeron, époux de Marguerite Olsen, fils de M. et Mme Philias Bergeron, frère de Jean-Guy, Jean-Louis, Alice, Denise et Richard. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
H. C. Fetterly & Fils
2035, rue Wellington
à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Gabriel où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BILLARD (Maurice) — Subitement à Ville Mont-Royal, le 6 mars, est décédé commandant Maurice Billard (fondateur-éditeur du journal "Gastronomie"), époux de feu Julienne L'Huillier. Il laisse dans le deuil 1 fils, Jean, 1 fille, Madeleine (Mme Guy Severac), sa bru, Micheline Billard; son gendre Guy Severac, ainsi que 5 petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Deslauriers Ltée
5650, chemin Côte-des-Neiges
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Joseph, de Ville Mont-Royal, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLASKAVITCH (Simone) — A Montréal, le 5 mars 1969, à l'âge de 34 ans, est décédée Simone Maheu, épouse d'Anthony Blaskavitch, mère de Kathleen et Nathalie. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.
5359, 11e Avenue, Rosemont
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Gemma où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOISCLAIR (Célina) — A l'hôpital St-Joseph de la Providence, le 5 mars 1969, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme veuve Edmond Boisclair, née Célina Létourneau, autrefois de Rosemont, elle laisse dans le deuil 8 garçons et 4 filles. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.
5359, 11e Avenue, Rosemont
à 1 h 45, pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont, où le service sera célébré à 2 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOISCLAIR (Jean-Marc) — A Montréal, le 6 mars 1969, à l'âge de 4 ans, est décédé enfant Jean-Marc Boisclair, fils de Jean-Marc Boisclair et de Françoise Bradette, demeurant à 2186 des Ormeaux. La cérémonie des anges aura lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Langlois
8628, rue Hochelaga
pour se rendre à l'église St-Bernard où la cérémonie sera célébrée à 2 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOIVIN (Albert) — A la Résidence St-Georges, le 6 mars 1969, à l'âge de 77 ans, est décédé Albert Boivin, époux de feu Délia Ouimet. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
512, rue de l'Eglise
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Garde, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRAULT (Louise) — A Rawdon, le 5 mars 1969, est décédée Louise Desaureault, épouse d'Honora Brault, mère de Pierrette (Mme L. Shandor), Huguette (Mme L. Robichaud), Paul et Bernard. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.
5359, 11e Avenue
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Esprit, de Rosemont, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRISEBOIS (Adélard) — A Montréal, le 4 mars 1969 à l'âge de 78 ans est décédé M. Adélard Brisebois, demeurant au 4346 St-Denis. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative
de Frais Funéraires,
4848, rue Papineau
à 8 h 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOIVIN (Albert) — A la Résidence St-Georges, le 6 mars 1969, à l'âge de 77 ans, est décédé Albert Boivin, époux de feu Délia Ouimet. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
512, rue de l'Eglise
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Garde, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRAULT (Louise) — A Rawdon, le 5 mars 1969, est décédée Louise Desaureault, épouse d'Honora Brault, mère de Pierrette (Mme L. Shandor), Huguette (Mme L. Robichaud), Paul et Bernard. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.
5359, 11e Avenue
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Esprit, de Rosemont, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRISEBOIS (Adélard) — A Montréal, le 4 mars 1969 à l'âge de 78 ans est décédé M. Adélard Brisebois, demeurant au 4346 St-Denis. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative
de Frais Funéraires,
4848, rue Papineau
à 8 h 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARON (Rose-Ida) — A Montréal, le 6 mars 1969, est décédée Rose-Ida Marier, épouse de feu Eugène Caron. La dépouille mortelle est exposée aux salons
J. R. Deslauriers Ltée
5650, chemin Côte-des-Neiges
Avis des funérailles plus tard.

CECYRE (Flore) — A Montréal, le 6 mars 1969, à l'âge de 71 ans, est décédée Mlle Flore Cécyre; fille de feu Zéphirin Cécyre et de feu Emma Maheu; demeurant à 4350 av. Marcil. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
angle boul. Décarie et
Notre-Dame-de-Grâce
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré et de là au cimetière de Beauharnois, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORBEIL (Aurore) — A Montréal, le 5 mars 1969, à l'âge de 88 ans, est décédée Mme veuve Willia Corbeil, née Aurore Lambert; mère de Mme Paul Lalande (Gertrude), Mme Gélas Pion (Hélène), Cécile, Adrienne, Marcelle, Madeleine, Thérèse, Claire, Françoise, Charles, Léo, Gaston et Jean. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
185, rue de Castelnau est,
à 9h45, pour se rendre à l'église Ste-Cécile, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COTE (David) — A Montréal, le 5 mars 1969, à l'âge de 54 ans, est décédé M. David Côté, époux de Thérèse Collette, demeurant à 1200, rue Villeray, app 9. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120, rue Jean-Talon est
à 10 h 45, pour se rendre l'église Notre-Dame-du-Rosaire où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COUSINEAU (J.-Onésime) — A Montréal, le 5 mars 1969, à l'âge de 67 ans est décédé M. J.-Onésime Cousineau, époux de Marie-Paule Morin, demeurant à 1350 Latour, Ville St-Laurent. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400 boul. Henri-Bourassa est,
à 9 h 30 pour se rendre à l'église St-Hippolyte (Saint-Laurent), où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CYR (Roméo) — A Montréal, le 6 mars 1969, à l'âge de 44 ans, est décédé Roméo Cyr, époux de Jeannine Parizeau. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Denis
à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Jean-de-la-Croix où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

D'AMBROSIO (Vella) — A Cornwall, le 5 mars 1969, à l'âge de 36 ans, est décédée Mme Silvestro D'Ambrosio, née Vella Damiani, fille d'Ersilia et de feu Carlo Damiani, sœur de Cippino et Jimmy. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.
292, rue Jean-Talon est
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense ou le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DE PETRILLO (Carmine) — A Montréal, le 5 mars 1969, à l'âge de 39 ans, est décédé Carmine De Petrillo, époux d'Adéline Fuoco; père de Luigi, Angéline, Gilda et Antonio. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg
292, rue Jean-Talon est,
pour se rendre à l'église Notre-Dame de la Défense, où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESORMEAUX (Albertine) — A St-Augustin, Co. des Deux-Montagnes, le 6 mars 1969, à l'âge de 86 ans, est décédée Albertine Evraire, épouse de feu Euclide Desormeaux, demeurant Côte-des-Anges, St-Augustin, mère d'Albert, Jeanne et Germaine. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alban Mallette et Fils
156, rue Principale à St-Augustin
à 3 h 45, pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 4 h et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DOMINIQUE (Herménégilde) — Subitement à St-Eustache, le 5 mars 1969, à l'âge de 74 ans, est décédé Herménégilde Dominique, époux d'Aldéa Ouellette; demeurant au 51 rue St-Louis, St-Eustache. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alban Mallette et Fils
146, rue St-Louis,
St-Eustache,
à 1h45, pour se rendre à l'église paroissiale, ou le service sera célébré à 2 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFAULT (Rév. Armand) — A Montréal, le 6 mars 1969, à l'âge de 49 ans, est décédé Rév. Armand Dufault, pasteur de l'église de la Pentecôte à Québec, époux de Fleur-Ange Vinet. Il laisse dans le deuil 2 frères, Philias et Hector, 1 sœur, Alice (Mme Roland Maher). Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salon de
La Société Coopérative
de Frais Funéraires
4848, rue Papineau
à 10 h 15, pour se rendre au Centre Evangélique (1455 Papineau) où le service sera célébré à 10 h 30 et de là au cimetière de Mont-Royal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUHAMEL (Marie) — A Montréal, le 5 mars 1969, à l'âge de 95 ans, est décédée Mme veuve Théogène Duhamel, née Marie Huberdeau, autrefois de Acton Vale, demeurant à 1594 Frontenac. Elle laisse dans le deuil: Achille, Orphélie, Aurore et Mme René Bouchard (Eléonore) et un neveu, André. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Gauthier Enrg.
2521, rue Ste-Catherine est
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul de Montréal où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUMOUCHEL (Adrien) — A Montréal, le 6 mars 1969, à l'âge de 80 ans, est décédé Adrien Dumouchel, célibataire, autrefois de Valleyfield. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul & Fortin
835, rue Laurier est
pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 7 h 30, et de là au cimetière de Valleyfield. lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUSSAULT (Camille) — A Laprairie, le 4 mars 1969, à l'âge de 59 ans, est décédé M. Camille Dussault, époux de Corona St-Jean, demeurant à 191, St-Henri, Laprairie. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
223, rue St-Jacques,
à 9 h. 50 pour se rendre à l'église Nativité de Laprairie, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FLAMAND-BOURGIE (Simone) — A Montréal, le 6 mars 1969, est décédée Mme Simone Flamand, née Simone Bourgie, demeurant à 3841, boul. Edouard-Montpetit. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2630, rue Notre-Dame, ouest
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORTIN (Alcide) — A Napierville, le 4 mars 1969 à l'âge de 81 ans est décédé M. Alcide Fortin, époux d'Onésime Grégoire. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Fortin,
435, rue St-Jacques,
Napierville,
pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 3 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FYFE (Marie-Anne) — A St-Constant, le 6 mars 1969 à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve Roch Fyfe, née Marie-Anne Bisson. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Poissant et Fils Enrg.,
180, rue St-Pierre,
St-Constant,
pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Adrien) — A Lachine, le 5 mars 1969, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Adrien Gauthier, époux de Marie-Rose Comeau, père d'Hélène (Mme Jean Desparois). Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.
1345, rue Notre-Dame, Lachine
à 2 h. 45, pour se rendre à l'église Très-St-Sacrement où le service sera célébré à 3 h. p.m., et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GENOIS (Richard-Stanley) — A Montréal, le 4 mars 1969 à l'âge de 52 ans est décédé M. Richard Stanley Génois, époux de Lucienne Bonami; demeurant à 430 montée du Moulin, St-François, Ville Laval. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc
11130, Boul. Pie-IX, Montréal-Nord
à 9 h. 10, pour se rendre à l'église St-Noël-Chabanel, ou le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIACHETTI (Georgette) — A Montréal, le 4 mars 1969, à l'âge de 65 ans, est décédée Mme veuve Alexandre Giachetti, née Georgette Barro, mère de Victoria (Mme R. Berson) et Bernard Giachetti et son épouse, Gisèle. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.,
5359, 11e Ave, Rosemont,
à 10 h. 10 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Consolata, où le service sera célébré à 10 h. 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRENIER (Guy) — A Beaconsfield, le 6 mars 1969, à l'âge de 46 ans, est décédé Guy Grenier, époux de Carole, il laisse 1 fils Michel, sa mère Mme Victor Grenier, 1 cousine, Alice Vézina, son frère Jacques, sa sœur Pierrette (Mme Raymond Gauthier), 1 belle-sœur, Denise Routhier-Grenier. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
1111, avenue Laurier ouest
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Viateur où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GROLEAU (Yvonne) — A Montréal, le 6 mars 1969, à l'âge de 58 ans, est décédée Mme Rolland Groleau, née Yvonne Robineault, demeurant au 2054-A, St-Germain. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
3196, rue Ontario est
pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUAY (Alice) — A Montréal, le 6 mars 1969, à l'âge de 77 ans, est décédée Mme veuve Raoul Guay, née Alice Séguin; demeurant à 2370 Hampton, N.-D.-G. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
angle boul. Décarie et
Av. Notre-Dame-de-Grâce
à 8 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.v.p. pas de fleurs.

GUILBAULT (Pauline) — A Pointe-aux-Trembles, le 6 mars 1969, à l'âge de 49 ans, est décédée Mme Roméo Guilbault, née Pauline Lafontaine, elle laisse 2 fils, Reynald, époux de Carmen Brisebois, Gaétan, époux de Yolande Duchesneau, et 3 petits-fils, demeurant à 16220-B, Delphis-Delorme. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
11813, rue Notre-Dame est, P.-A.-T.
pour se rendre à l'église Ste-Maria-Goretti où le service sera célébré, à 3 h. p.m. et de là au cimetière de Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAREL (Ernest) — Subitement à Montréal, le 6 mars 1969, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Ernest Harel, époux d'Alice Brault, père de Jeannine (Mme veuve Raoul Guilbault), grand-père de Claude, André et Jacques. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.
5359, 11e Ave, Rosemont
à 9 h 45, pour se rendre à l'église Saint-François-Solano, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Exposé samedi à 1 heure

HENRI (Antoinette) — A St-Roch-de-l'Achigan, le 5 mars 1969, à l'âge de 63 ans, est décédée Mme Evanhoe Henri, née Antoinette Houle. Les funérailles auront lieu samedi après-midi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jean-Denis Beauchamp
rue Principale
pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 3 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAGANIERE (Délia) — A St-Casimir, Co. Portneuf, le 6 mars 1969 à l'âge de 83 ans est décédée Mme Télesphore Laganière, née Délia Tessier. Les funérailles auront lieu samedi après-midi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Lacoursière,
à St-Casimir,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 3 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANGEVIN (Alexandrine) — A Saint-Lambert, le 7 mars 1969, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme veuve A. C. Langevin, née Alexandrine Trudeau, demeurant au 374, ave Victoria, St-Lambert. Elle laisse dans le deuil ses enfants Bernard, Mme Roger Dubois (Marthe), Mme Jean-Paul Gratton (Madeleine) et 1 fille adoptive Cécile Wood, 1 soeur, Mme Laurence Langlois (Irène), ses petits-enfants Mme Kenneth Morrison (Francine Gratton), Claude Dubois, Jean et Pierre Gratton, ainsi que 3 arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
63, ave Lorne, St-Lambert
à 9 h 45, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Lambert, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de St-Lambert, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANGLOIS (Léopold) — A Montréal, le 5 mars 1969, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Léopold Langlois, époux d'Alice St-Denis; demeurant au 149 rue Meunier, Pont-Viau, Ville Laval. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses fils Roger et André; ses filles Lucienne, Marie-Paule, Jacqueline, Réjeanne; ses gendres: M. Gaston Cadieux, M. Raoul Lafrance, M. Raymond Francoeur, M. André Sagard; ses brus: Réjeanne et Pierrette, ainsi que de nombreux petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.
10,540, rue Papineau,
à 9h30, pour se rendre à l'église St-Gilles de Pont-Viau, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPERLE (N.-Albert) — A Longueuil, le 5 mars 1969, à l'âge de 68 ans, est décédé N.-Albert Laperle, époux de Dolores Colpron, demeurant à 419 Guilbault, père de M. et Mme Jean Laperle, de Shawinigan, et M. et Mme Rémi Laperle, de Longueuil. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
B. Francoeur & Fils
163, rue St-Charles ouest
à 10 h. 45, pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre, de Longueuil, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPIERRE (Lucia) — A Montréal, le 6 mars 1969, est décédée Lucia Ste-Marie, épouse de feu Joseph Lapierre. Elle laisse dans le deuil sa fille Juliette (Mme Léon Trudel), 1 frère Louis Therrien, 1 soeur Annette (Mme Rémi Lavoie), 1 belle-soeur Bernadette (Mme Louis Therrien), ainsi qu'un petit-fils Gilles. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée.
5650, chemin Côte-des-Neiges,
à 9 h 45 pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont, ou le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LATOUR (Eva) — A Montréal, le 6 mars 1969, à l'âge de 66 ans, est décédée Mme veuve Eugène Latour, née Eva Caron. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4955, rue Adam
à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Fabien où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVOIE (Paule) — A Montréal, le 5 mars 1969, à l'âge de 43 ans, est décédée Mme Maurice Lavoie, née Paule De Grandpré. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520, rue St-Denis,
à 9h15, pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 9h30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVOIE (Théodore) — Subitement, à Montréal, le 5 mars 1969, à l'âge de 64 ans est décédé M. Théodore Lavoie, époux de Marie-Laure Lepage, demeurant à 1525 De l'Eglise, Côte-St-Paul. Il laisse dans le deuil 4 enfants: Mme Venitio Dezan (Murielle), Lucien, Roger, et Roland. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
1735, rue De l'Eglise,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Paul où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBLANC (Lydia) — A Montréal, le 7 mars 1969, à l'âge de 93 ans, est décédée Mme veuve Camille Leblanc, née Lydia Bellerose, demeurant à 529 Dufresne. Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Gauthier Enrg.
2521, rue Ste-Catherine est
pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul, de Montréal, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le BON (Georges) — A Verdun, le 7 mars 1969, à l'âge de 84 ans, est décédé M. Georges Le Bon, ancien fonctionnaire de la Cité de Montréal; époux de Marie-Louise Bélanger, demeurant à 922 de l'Eglise, Verdun, père de René, Paul, Mme Arthur Gougeon (Irène), Mme Hector Vallée (Yvette), Mme Rolland Turgeon (Fleurette), Mme Marcel Bleau (Diane). Les funérailles auront lieu lundi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2630, rue Notre-Dame ouest
à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Henri, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Rigaud, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBRUN (Ernest) — A St-Basile-Le-Grand, le 6 mars 1969 à l'âge de 67 ans 6 mois est décédé Ernest Lebrun, époux d'Eva Mongeau, demeurant au 184 Principale à St-Basile-Le-Grand. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Tetreault et Fils Ltée,
1539, rue Montarville,
à St-Bruno
à 8 h 30, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Basile-Le-Grand, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBRUN (Gustave) — A Montréal, le 4 mars 1969, à l'âge de 63 ans, est décédé Gustave Lebrun, époux en 1ères noces de feu Donalda Ouellette et en 2èmes noces de Thérèse Claveau. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
2590, rue Rouen,
à 8h45, pour se rendre à l'église St-Anselme, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEGER (Yvonne) — A Montréal, le 5 mars 1969, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme veuve Avila Léger, née Yvonne Legault, autrefois de la paroisse St-Irénée. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2630, rue Notre-Dame ouest
à 9.45 h. pour se rendre à l'église St-Irénée où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LONGPRE (Eugène) — A St-Paul-L'Ermite, le 5 mars 1969, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Eugène Longpré, époux de feu Claudia Payette, demeurant à 3005 Rang Montée-Lebeau, St-Paul-L'Ermite. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Edgar Guilbault
371, boul. Ange-Gardien
L'Assomption
à 2 h 30, pour se rendre à l'église paroissiale Saint-Paul-l'Ermite où le service sera célébré à 3 h et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARCHAND (Wilfrid) — A St-Philippe d'Argenteuil, le 6 mars 1969, à l'âge de 48 ans, est décédé M. Wilfrid Marchand, fils de feu Philibert Marchand et de Arthémise Lévesque, frère de Jean-Louis de Brownsburg, Gilberte et Georges Etienne, de St-Philippe, Mme Raymond Beaulieu (Thérèse), de Lachute, Raymonde et Agathe, de Montréal. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Ménard,
397 rue Grâce, Lachute,
pour se rendre à l'église de St-Philippe où le service sera célébré à 2 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MORENCY-TAILLEFER (Micheline) — A Montréal, le 3 mars 1969, à l'âge de 33 ans, est décédée Micheline Morency, épouse de feu Richard Taillefer, elle laisse sa fille Francine, son gendre Claude Desormeaux, ainsi que sa petite-fille Line. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Denis
à 10 h. 15, pour se rendre à l'église St-Edouard où le service sera célébré à 10 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MOTTRAM (Clarilda) — A Ville de Blainville, le 5 mars 1969, à l'âge de 50 ans, est décédée Mme Gordon Mottram, née Clarilda Lauzon, demeurant au 331 Côte-St-Louis. Les funérailles auront lieu samedi le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
René Sanscartier Enrg.,
37, rue Blainville ouest,
à 9 h 45 pour se rendre à l'église St-Rédempteur, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

OUELLETTE (Rosa) — A Ste-Scholastique, le 5 mars 1969, à l'âge de 66 ans, est décédée Mme veuve Edouard Ouellette, née Rose Bélisle; mère de Jeanne, de Carmelle Rousseau, de Mme